

Vie privée de Louis xv, ou Principaux évéemens, particularités et anecdotes de son regne [by ...

1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

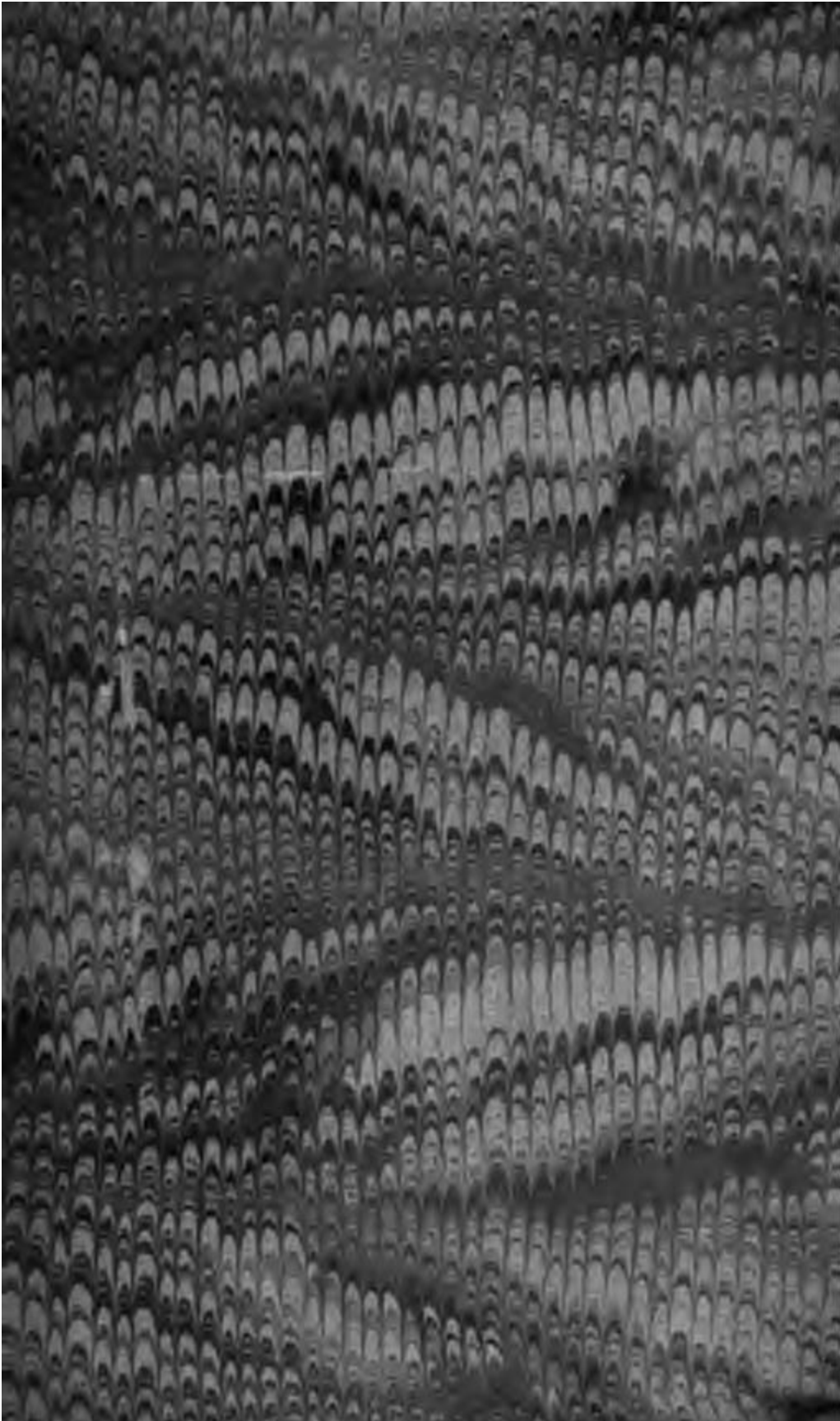
Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google's "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





William Horatio Crawford.
LAKELANDS.
CORK.



The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

f&bs^ames TVktt.

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

•».^ «^ j^uy^ é

The text on this page is estimated to be only 8.98% accurate

VIE PRIVÉE D £ LOUIS XV, ou Principaux Evénemevs ^
PAnTTruLARiTî.«i KT Anecdotes te son Rlgnk. Video xntlîora proboque ,
Détérîora sjquor. H o R. TOME P R E M I E P v, A LONDRES. Chez John
Peter Lyton". ^3/4 p 1781 (• J

The text on this page is estimated to be only 3.50% accurate

*' \

The text on this page is estimated to be only 15.34% accurate

Jfa liijjH[^]jiiye VIE PRIVÉE D E LOUIS XV Jtt. L est trop
diſGcile d'écrire Thiftoirc d'nn règne qui vient de finir ,, pour olbr en
leiuenclie cel c du jégne de Louis XV, Outre qu'il lîaïklroît poi:voii nous
faire ouvrir les archives eu Mii fctre , c'ir.t la politique nous repoufferoit par
la liailon iicp inîjn?e des événemens actuels avec les piécéder.s , t'cft cjne
nous aurions befoin de la même liberié dui.s les autres cabinets de TEurope
, ou il le piéien. croit , fans doute , encore plus d'obflacUs. /utitmeit, ne
voyant pas les objets (bus toutes leurs laces , i ous courerions rifque de
compofer un oivragc in-parfait, partial du moins .^ le plus grand dchu dua
ouvrage de cette efpece. Il n'en eft pas de même de la vfe privée C*vn
Monarque y s'il cfl trop dangticHX de I cciîré î n.efure & fous fes yeux, par
la ci air. te de HcfTci fon amour-propre fie d'éprouver fa vergeance , ces
qu'il eft expiré on ne fauroit trop tôt recueillir ine xni'ltitude de faits qui la
compofent , tl ne fê ccnfèi\ent (buvent que par une tradition cj2!e, dciit les
traces fugitives s'aÔbibUflènt &c fe perdent ci-cV^uefcis tout-4i-fàit avec
leurs témoins. ^ Nous .ne couf arrêterons pas i prouver Tut^llté des
Mémoires particuliers y notre fecle eft trrp [hilefopbîque pour la
mécoonoître 9 & la xr^ultitucc .

The text on this page is estimated to be only 20.44% accurate

(a) A'icrits femblables qu'il a enf^intés fie accucSlis^ frouve combien il les préfère aux grandes maflès de hiftoire. En cfFet , fi l'intérêt f un récit dépend ^u retour fecret que Ton fait fur foi-même en l'écouT*ant^ & s'y proportionne , quel peut exciter celui fts infortunes 8c des profpérités d'un Prince éprouvVant des malheurs que le lefteur ne partagera jamais , <ou rayonnant d'une gloire a laquelle il n'a pas droit ^'atteindre ? Au contraire , dépouillez - le de fes dignités 8c de fes grandeurs \$ ne montrez que Tbom|ne f néceflàirement tous les ordres de citoyens , lous les individus s'entretiendront avec avidité de As peines ftc de fes félicités domeftiques , gémiront (jdes unes ^ (è réjouiront des autres : toutes leur dé«Tiendront en quelque forte communes par la po(G« i>ilité de les éprouver. Mais » fi Ton ne peut nier le mérite de ces recueils d'anecdotes « quand ils font faits avec défiance &c difcernement , c'ed furtout k P'égard de Louis XV que cette aflèrtion généraleinent vr^ie devient plus jufle 8c plus efTentielle. On fait combien ce Prince aimoit la vie privée : on fe reflbuvent qu'il en fortoit toujours â regret pour preprésenter , 8c que » dès que fon rôle étoitfini, il j'empreflbit de rentrer dans l'intérieur de fon palais. jQui de nous n'a p^ entendu dire à fts ferviieurs , ^ fes familiers » â fes miniftres : w que le Roi n'cft-il p9 né jMrn;ii nous ! il feroit le pa^ciûier le plus aima* ^ blf^Je meille^r mari , le meilleur père , le plus p honnête homme 4e fon royaume ! « Ces propos , fi fouvent répétés , ne peuvent que donner le plus grand defir çie voir Louis XV fous ces divers rapports , 8c nous npiis b^tpns de fatif^ure l'impatience ^ec le^^eurs* (1 Sept. 171\$.) Louis XV ^ monté fur le trône au même â.fî;e y à-peu-près 9 que fon bifaycul , offroit jun fpeôacû encore plus intcreflant au royaume &c i l'Europe entière. Unique 8c foiMe rejtcton de ipn V^§i#e hm)^^ 9^ F/We p ft pcrtp n auroit pH

The text on this page is estimated to be only 19.55% accurate

(3) qu'occasionner des troubles » ne peut-être une guerre civile par les prétentions du Roi d'Espagne à recouvrer les droits de souveraineté. Ainsi, outre la féodalité naturelle de la nation envers (es souverains, Un motif de politique devait lui porter à veiller de plus près sur cet enfant précieux» Des bruits accrédités concernant la cause finale de la mort de l'un de Princes moltroués en un peu de temps, ne pouvoient qu'augmenter (es allarmes : on le voyoit, dans ce préjugé, confié aux mains du meurtrier de ses pères ^ ne, ce qui forme aujourd'hui *le plus fort argument pour réfuter les calomniateurs du néant, étoit alors un sujet continuel de terreurs. Sans doute, s'il eut été l'auteur du désastre de la famille Royale ^ de la mort de trois Daimhins, périés dans le palais de Louis XIV ^ frappés jusques (bus ses yeux, 8c arrachés ^ pour ainsi dire, d'entre ses bras, devenu le maître H ne se feroit point arrêté dans ses vâtes de Crs ; marchant de crime en crime ^ il n'auroit pas eu horreur d'un régicide, sans lequel les autres tievenoient inutiles, le seul qui pût lui en aflurer l'impunité 9 fiele faire jouir de ce (ceptre qui légitime tous les forfaits aux yeux de l'ambition, (a Sept, 1711 J.) Mais ce raisonnement ^ vifto* xieux pour nous, n'en pouvoit être un pour les contemporains. Ce fut donc ^-ec la plus vive inquiétude» que y dès le lendemain de la mort de Louis XIV ^ on vit le Parlement' casser le Testament de ce Monarque ^ déclarer le Duc d'Orléans seul Ragent du Royaume, priver le Duc du Maine du commandement des troismes de la Maison du Roi ne mtme de la garde de la personne (àcrée, ne reconnoître que, ces fondions appartenoient seules au premier. La démarche de cette cour, hï^u krange, étoit jcependant autorisée par un exemple du re^ne pré* icédent. A la-mort de Louis XIII, elle avoit ég lement annullé les volontés de ce Prince, sans que la joatioi « dant c'étoit sans contredit violer les A II I

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

.... < 4) fixoits , eût fiait aucune réclamation. Si ce grand
cvc«ement n'eut aucune fuite alors , que cette narion agi•tée par quatre-
vingt ans de faâions ^ de guerres ciA'iles j confervoit -encore toute fon
énergie , que les JEtats-généraux tenus fous le règne qui venoit de finir
n'étoient.pas abolis, & qu'on n'auroit pu qualifier d'attentat .contre l'autorité
Ja demande qu'en auroient faite les divers ordres de l'Etat , il n'cft pas
furprenant xju'il n'en ait pas eu davantage en un tems où toutes ^es têtes
étoien t. courbées fous le joug du defpotifme. Ce qui contribua , fans doute ,
à rendre le ParleiCncnt favorable aux demandes du Duc d'Orléans , ce fut
une phrafç adroite de fon difcours où, fansparoîr /tre faire aucune condition
avec les Magiflrats , il leur ^n accordoit une qui les aUbciot en quelque
^Ortje au pouvoir dont ils alloient le revêtir. , » Mais à quelque titre , leur
di(bit-il , que j'aie le 4> droit .d'efpérer la Régence , j'ûfe vous aflûrer , ^>
MeiCeurs , que je la mériterai par mon zèle pour j9 le fervice du Koi , par
mon amour pour le bien A> public , fur tout étant aidé par vjos confeils &c
vos ii; Juges Remontrances. « La feculté jde faire de remontrances , qu'on
infir DUoit devoir leur être rendue , chatouilla fingulière^nent leur .amour-
propre blcfle depuis foixante ans , que Louis XIV les en ayoit privé. (*)
Cet ^ppât féduifant les déterminâ , conune en tant d'autres occafions enfuite
, à facrifict l'intérêt de la nation à leur vanité ; car leur intérêt même , bien
entendu , auroit dû leiç faire reprendre de la vigueur .& de l'énergie. Kn
eflet le Régent , en donnant de nouveau aux Magiflrats la liberté d'adreifer
au trône dp fages Remonxratice , les faifoit convenir (*) Ou , ce 'qui
revient à peu près au même,Louis XIV ^^avait permis au Parlement de faire
des remontrances^ qu'après renrégiftre meat pur&ûxDple de fes Lettres > £
(iits ou Déclarations.

The text on this page is estimated to be only 18.96% accurate

impitoyablement qu'il leur en interdise aussi Kufage ,
lorsqu'il ne les jugerait pas sage- : c'était détruire , anéantir absolument la
prétention qu'ils ont (si hautement annoncée sous ce rej; n' , d' Irre /«
représentants^ de la Nation^ les Etats-généraux en raccourci 6r au petit pied.
Et , en effet, qui oserait contredire \ ceux-ci la Voix de la doléance ? Qui
oserait dire que les puissances intégrantes du contrat social , quand elles se
trouvent lésées , n'aient pas le droit d'exposer leurs griefs et d'en demander
le redressement ? Les précautions prises pour rendre le parti du Duc
d'Orléans formidables , ne firent pas peu à glacer le courage du
Parlement. Il fallait que le pakt étoit in-^ vestie de troupes & que la grande
salle étoit remplie de gens armés (*). Il est vrai que plusieurs d'entre eux
étaient en faveur du Duc du Maine: mais celui-ci , par un silence
honteux , acquiescé à ce qui se passait au préjudice des volontés du feu Roi,
tout le monde abandonna un Prince qui s'abandonnait lui-même. Aussi la
Duchesse , furieuse , le reçut - elle à son retour à Sceaux avec les marques
du plus foudroyant mépris (-[■]). Ce qui mit le comble à sa lâcheté et parut le
rendre digne d'un pareil traitement; ce fut, après avoir demandé à être
déchargé de la garde du Roi , de conserver la surintendance de l'éducation de
S. M. , • d'accepter une place dans le Conseil de régence , en un mot, de
n'avoir pas préféré une retraite absolue à un rôle fâcheux à la cour. Louis
XIV , par son Testament , avait aussi nommé [*] Ce fait, attesté par beaucoup
de Mémoires du temps & par la tradition orale , est encore très-
vraisemblable , • quoiqu'en dise M. de Voltaire. N'avons-nous pas vu se
renouveler de spectacle dans une occasion moins importante , en 1771 ,
lorsque M. de Maupeou vint au palais installer le Conseil , le 24 Janvier ?
(t) On prétend que Madame la Duchesse du Maine lui donna un soufflet*
A.. ■

The text on this page is estimated to be only 23.34% accurate

(6) iaé pottf Gouverneur du jeune Monarque , lê Maréchal de ViUeroi ; pour Gouvernante , la Duchefle de Vantadour ; pour Précepteur , l'Evoque de Fréjus , te pour Confcfleur , le Père le Tellier. Il n'y eut de changement en ceci que Texpulfion d'un Jéfuïte. Madame de Vantadour étoit la feule qui pût entrer en fondions. Cette Princeffe^de rilluftre mai-fon de Rohan , qui a fourni , depuis , plufieurs autres Gouvernantes aux Enfants de France » étoit , on ne Eeut pas plus , propre à fa deffination. Elle avoit eaucoup de douceur & de Télévation en mcmemens : elle aimoit paiConnément fon royal pupile , & fes (oins tenoient plus de ceux d'une mère tendre que d'une étrangère ambitieufe. Sa vigilance ne gouvoit que s'accroître par tout ce qui le paflToit : tUe. n'ignoroit pas les affreux foupçons qui agitoient tous les cœurs en défiance. Quelle dût être fon inauïétude de voir la carde de Louis XV confiée à l'héritier préfomptif du trône 1 Elle en redoubla de zèle 6c n'eût pas un infant de repos pendant près de dix*huit mois qu'elle fut au fervice du Roi. Une circonftance finguliere du rôle de cette Gou--^ vernante) Lut fit recevoir un honneur dont aucune femme n'avoit joui avant elle. Louis XV étant venu au Parlement [Il Sept.]; tenir (on premier Lit de juftice , pour confirmer l'arrêt de cette cour en faveur du Régent , la Duchefle de Vaatadour y repréfenta la Reine-mere 6c Régente. La feule différence fut qu'elle ne prit point place fur le trône &c afflîAa ^ulement alfife aux meds de S. M. ; mais elle parla en fon nom* Eue avoit alors quarante ans ,. é^oit encore belle &c mit beaucoup de dignité dans fon maintien , qui ne la fit point paroître indigne de cet aâe augufte : ,, MeEeurs , dît-eiie j le Koi H- vous a dît alfembler pour vous faire connoître M fes volontés : fofa Chancelier va vous les expli* »i. quer "|.

The text on this page is estimated to be only 20.64% accurate

(7 > ^, £â fuît!e Ixkimédlate de ce Lit de juftSce fut Thâi bliifement de fix Confeîk , outre celui de Régences Le premier I appelé Confeil de confcience « ^^f^^" doit les afEiïres eccléfiatîques ; le fécond , les ainarw étrangères ; \t troifieme , la guerre ; le quatrième , la finance ; le cinquième , la marine ; £c le dernier 9* les affaires du dedans du Royaimie. Afin que le Parlement fut plus docile â renrégif* trement -de cette déclaration , fiiivant l'infinuation' qu'on lui avoit donnée y (1 6 Sept,) on y en avoit ^int une autre y qui lui rendoit h fiiculté de fiûre des représentations ou remontrances , avant de pu-« bUer les loix qui lui ferotent adrefSes ; mais S. M» exigeoit qu'elles fufTent préfentées dans la huitaine. Cette rorme d'adminiftration par des Confeils qui cmbraâbnt toutes lès panies £c réduifent les Secrétaires d'éut â la fimple fignature 9 (*) ufitées duis d'autres royaumes , 8c dont il y avoit des exemples dans le nôtre fous plufieurs règnes^ 6r furtout néteflaire fous un Monarque |jeune ou fioibte : fi elle caufe quelquefois de la lenteur dans les afiâires , elle produit plus de maturité dansr les déc'tucss ; elle les fend moins verfiitiks & furtout elle réfifie â la fourbe ^^ à la faveur ^ aux féduéHons qu'on emploie fi fouvent avec fticcè^ coïitre un feul homme. M* le Régent l'adopta d'autant mieux qu'elle détrttifoît les idées de defpotifme qu'on auroit pir lui attribuer ; qu'elle lui pit>curoit les nîoyens de placer une infinité de its créatures , de s'en faire de nouvelles , d'occuper du moins ceux qui auroient^ été difpofés à intriguer contre lui , ftc qu'enfin il pouvoit aihfi s'acquitter des engageniens qu'il avoit pris envers la Marquife de Alaihtenon , la maifbn de Noailles êc les meâibres les plus diftingués dir Parlement, ^ condition de le •féconder dans fes me^ fures pour faire cafTer le teflament de Louis XIV. (*) Les Secrétaires d*état furent même Tupprimés pca^r dant ^ufl^uc tems ^ \$\\x du moins fans fonâioas.* A iv À

The text on this page is estimated to be only 26.00% accurate

un verra , (ans doute , avec étonnement , la Douai-' fiere du Roi (car perfonne ne femble plus aujourd'hui lui contefter cette qualité) être la première k concourir k faire annuUer un zÛt folemnel , dont elle avoit , finon fug^éré , au moins approuvé les difpofitions , contre un Prince qu'elle n'avoit jamais aimé , ou pLuôt qu'elle avoit toujours détefté pour fa façon de penfer ôi ks mœurs ^ fi oppofées aux vues religieufes de la fevorite. Mais à quoi ne s'accommode pas la politique , même des dévots ! ^ Cette femme habile , qui connoifbit la répugnance de Louis XIV pour fôn neveu , n'avoit ofé le contrarier dans fes dernières volontés ; mais prévoyant en mcme tems ce qui arriveroit , elle n'avoit pas voulu attendre l'événement»- Les grandes qualités du Duc d'Orléans ne la faifoient pas douter un instant qu'il ne l'emportât fur le Duc du Maine , ÔC qu'il ne devînt le ' maître du royaume à la mort du Roi ; elle crut néce(faire d'aller au-devant de roragp qui s'élèvcroirinfaili*blement fur (a tête^ &c de mériter la reconnoiifance du Prince dont elle connoiflbit la générofité , en lui faifant dévoiler d'avance les articles du teftament , pour qu'il pût fe préparer à les combattre avec plus d'avantage &c de fureté; Madame de Maintenon fut encore déterminée â (è conduire ainfi par fa tendreile pour le Duc de Noailles , fon neveu (. *). A la mort des Princes , pour feire fa cour au Monarque , il s'étoit. permis les prolos les plus indi fer ets , ou plutôt les plus téméraires les plus coupables.' Dans un txcès de zèle , fuppofant que tant de défaits étoient l'effet du poiſbn , on l'accufoit de les avoir imputés a S. A. Royale ; comme on cherchoit à deviner l'auteur de ces exécrables forfaits , il avoit nommé le Duc d'Orléans, il avoit ajouté: «fi le dernier (•}•), qui (*) C'eft-à-dire, qui avoit époufé Mlle. d'Aubigné , siéce.& unique héritière de Madame de Mainteuon. (t)UfeuRoi. {?

The text on this page is estimated to be only 22.77% accurate

(9 > » agonîfe , périt , je ferai le Brutus. " Telle étoit Fanecdote répandue alors , &C confignée depuis dans* des Mémoires du tetrns. Il falloit un fervice bien* cflèntiel pour faire cômpeñfer , & KafTertlon calomflieufe &c la inenaCe , 'dont rextrafvagancfe cepen-' dant fembloir affoiblir latrocité.' Auüii là magnaoî-' mité du Réeènt, oubliant l'un & l'autre, ne fe fpuvint que de la • reconnoiflânce due ' au Duc de Noailles , ' pour là révélation dii tefiament de' touis XIV , & pour les fervices de fa tnaifon , alors là plus p'uiflânte du royaume , par elle-racme &c par' fès grandes alliances. Ce qui dut affliger le plus Madame dé Maintenon^ dans fa pofitfon critique, ce fiit de fe trouver, par' fa conduite que- fuggéroit la nécefEté , complice* involontairement des outrages faits à la mémoire de* Louis XIV. En effet , les François, toujours amis des nouveautés , fe prévalurent du p«u de rcfpeél que le gouvernement témoigna dès -lors pour les volontés , les principes &c la mémoire du Roi défunt : ils fe livrèrent à toute la licence d'efclaves échappés de^ leurs fers envers leur maître; on infult* fes ftatues par de fanglantes affiches; on fe permit publiquement les fatyres les plus violentes , &c foa convoi retentit moins de prières des prêtres , qüe des chanfons groÇeres d'une populace effrénée. C'étoit le triomphe de la nation., plutôt que la pompe funèbre du Monarque. Les premières démarches du Régent , devenu le maître des grâces ^ firent honneur à fa bonne foi ôcâ fa modération. IF nomma pour Préfident du Con-fêil des finances , ce même Duc de Noailles , donr il fceda le -pardon par cette grâce, ainfi que celle àa~ Maréchal de» Villars , en le créant Préfident du Confil de guerre. Le Maréchal avoit négocié le traité de Raftadt avec le Prince Eugène de Savoie/ il étoiteonvenu de quelques articles fecrets , tendant àÿtJtçhiSxoti du Duc d'Orléaas de la couronne , &r

The text on this page is estimated to be only 16.37% accurate

t to) Sr A. Royale ne Tlgnoroît pas C). Le Cardinal de Noailles
qui , chef du parti Janfénifle , Se lié avec les principaux membres du
Parlement , avoit été : très-util» pour la réuf&te des mefures dû Régent ^^
£ât mis à la tête du Confeil de confcience. L'elévabn du Prélat ranima
puiflâment fa fafiion , . bien p^us fatîsfâite de voir le. Père le Tellier
éloigné de la cour. Tous les exilés revinrent ; la Baflilte rendit : au jour unt
de vié^imest innocentes quelle receloit dans Ton fein» Lljhiverfité reprit fa
fplendeur , &C : U Sorbonne dépeuplée , vit de nouveau fiégetparmi les
(âges maîtres ces Doâeurs qui Tavoient hoiK)— rée f illuflrée de leurs
lumières^ Enfin , les Jéfuites prouvèrent â leur tour les humiliations dont ils
avoient abreuvé leurs rivaux : c'étoit n.ttà\ne unefureur» un déchaînement
général^ &c la police fut ■■^■i^MBa* ■ I I I I II — — — 1 I I ■ ■ I I
l^ÊÊmmi^mmm (*) Voici ceqU'On lit dans un roman- aîlégorîque du^ iems
, intitulé : les Aventures de FomponitiS.,»,. ,, Salliru fylFiUars} , général dis
la nation gauloife , homme verfé.' j^dans les affiïires^ & qui manioit
également bien la . ^^plunre & Tépée, fiit chargé par fon Roi de faire un 99
traité avec ceux qui habitent le long de la mer Adria,» tique. Sa commiffion
fut feciette. Il Texécuta avec . y. plus defidélj>té que de prudence. Son Roi
mourut peu ^ de tems apr-ês , &r le Prince qui lui fuccéda ayant en» K^K^
tous les alliés de fa couronne à lui communiquer j, tous les traités que fes
prédéceffens avoient faits avec ^ eux , entr'autres on lui remit celui dont je
vous parle. 3».Le Prince fut extrêmement furpris de voir qu*il; sV
9».gi{roit par ce traité de Téloigner de là couronne, &v 99. que le général
des ar^nées avoit non feulement traité 99 pour cela avec les peuples qui
habitent les terres que 99 baigae ht mer Adriatique ^ mais même qu*il avoit
en- 9^. gagé dans la mémt ligue les Jbifriens , les AHobroges fy & plufiëirs
autres peuples. Le Prince fait venir le^9} général des armées & lui
communique les'traités. Sa199 lirn les avoue , en difant quMIU'avott fait
qu'exécuter 9» les mrdrçs du feu Rei , dont il fournit les originaux ; 99. fans
quoi fittête en eût répondu. S'éloignant enfuite 99 de la Cour , il échappa à
la vengeance & au reflenti99 ment du nouveau Prince, dont pcu-à-peu IL
mexiUb^ j» les lumass gntce» far fai {eoittt^'^^

The text on this page is estimated to be only 14.59% accurate

obligée de veiller à leur fikrecé dtns h capîule. Tant' de faveurs de la part da moderne Admmîflrateur de la France ,étoieat d'autant plus précieilês fi'od; nlgnoroit pas b &fon de penfer : on ûyoit qu'il' fe moquoit également fit du PiêU Je Éaat' & dm Situ tlfrâu. Mais outre les feiitimens de recoo* liotffittice ({ui pouvoient lln(pirer dans* Tes gracet particuliers »• ils étoit guidé par detviM d'un^enit fiipérieur i il cherchoit à ramener le calme » à rétablir la tranotillité- publique , troublée Bar des di£»' fentîons intérieures qu'avoit caufibs le fanatifiae fiif '^ la fin do itipit, précédent»' Après ce premier (bin il' en prit un lecond'» noii moins important; cdui de venger la nation malheureufè , a la mifère' de hqndto lès traitans^infidtoiaat par un luxe nouveau»' Il com» mença , pour Teiemple , - par fiùre rendre compte as' ContrÀleur général Definarets^ dé (où adminiiahation» Selon un Rédemeoit Êdt'fous Louis XIV (*) t il d'étoit comptable de rien* Depuis là (îq)prdEon de là charge de Surintendant des finances^ le Roi en avoit toujours rempli les fondions : il ne s'étott fiit aucun paiement qu'en vertu dés états St ordonnancée qu'il avoit figoés. Les Contrôleurs gçnéraui n'étoient' plus cp'exécuteurs de Tes ordres ; mais encore fàlbtt* il prouver que ces ordres avoient été fiiivist 9t un 2\funifir& peut être encore très-coupable dansbaàa* niere de les exécuter. M. Definarets compofii fur ce fujet un mémoire détaUé , qu'on regarde comom un chef-d'œuvre ; £c- qui , en découvrant la âuatiaa déplonri>le du rb vaume , prouvoît que fes dé&ibes ne pouvoînt s'attribuer i ce Miniftre , fit n^étoient que* tes fuites inévitables des divers fléaux qui l'àvoient" ravagé fur là fin du dernier règne- Il y démontroit que fi les revenus de TEtat étoient mangés jufques fie compris 17)7 par des affignâions anticipées^ les dettes en papier étoient â-peu-près égales , après fepr (t) La^iSeft. xifa^s lors deia détention de Fou4,tt£t»

The text on this page is estimated to be only 13.06% accurate

(>4) ww*.» miWoiu de dettci C) » ^ '^^ intérêts du fur-*' ^us
rcAtrent ^ quant pour cent. On promettoit ,« Hàixânt KaÛM , de les payer
régulièrement , & d'ea >^*i^urrcr iQCceflivement les capitaux. On fe pro^
p^vioU d'employer k cet efièt les moyens les plus cvtuvtiuibles , K l'on y
dcflmolt dis-Iors des fonds ctrttms , outr« une partie dé ceux qui
reviendroient ^ là rèduJÛon des d^penfes les plus onéreufes » des p«nds
retraochemens qu'on fâifoit 6c qu'on continuoît dé ^Ire fiir foi-même ^ Se
de la fage difpenfaQon de ces revenus. A ces mefiiris préliminaires on en
joignit une au* ttei afin de fiIre circuler l'argent &c de réublr le'
cofltunerce^ en augmentant la repréfematlon du dumfffràrij..(a. tXiomaL) H
parut un Edit portant étaliKflHDint d'une banque générale pour tout le
royau* gie» Am I^ nom du Sr. Law bc Compagnie. Cette bloque auroît été
d'un grand avantage en effet pour le publie» à ellefe fut bornée â foa
infitution , de §ut les afiaûresdes particuliers moyennant un quart d^écn de
bénéfice par mille écus p de recevoir leur Ment tt de donner des billets
payables à vue en dcchange. Mais il devint bientôt la pierre fondamentale de
ce- Syfîme incompréhénfible , dont lé but étolt , ou devoit être >
d'acquitter la France & de l'enrichir, j fc qui penfa la ruiner fans reflburce. i
Fendant que le Régent cherchoit aiofi ks moyens I de tirer le Royaume de
l'état déplorable ou l'avoit^ I fédttit l'ambition de Louis XIV , il n'oubloit
pas I ce qui pouvoit fïyori(er la fiemme. La fanté foible de Louis XV lui
fàsibît conferver l'e^oîr dé par^ f »—— — — ^■»»'^'—— — — .—— — '«i—— —
» ' ■ (*) Ce qui n*éteit pas encore un grand objet relatif eméat à la maflê
totale de la dette nationale , fe montant à deux milliards fôixante-denx
millions cent trente-huit aille livres , à 28 livres le marc >* ce qui fait valeur
d*aujourd'hiii , trois milliards fix cent foixante-dix-huit aillions fix cent
cinquante-neuf mille fix cent quatre* ▼ingt-treize livres , i 49 livres 16 fols
le marc*

The text on this page is estimated to be only 16.82% accurate

noir i U cottronne 2t le fortifioit même. It cnit< se pouvoir former d'alliance plus coaveoable i fes vues que. celle de T Angleterre. En conféquence , it^ recherchera cette PàïUance , tc Ton fxvon , Yihh&Dubois , iut-celui qu'il }ageale pkis propre- à mé*nager la négociation. Cet abbé Dubois » (ils d'un apothicaire dé Brivef^la-gaillârde , doué d'un génie ncik » (bupje, înfî« Quant , d'ûa caraâere vif fit gai, ardent pour les> ?}aifirs, dé mœurs très-corrompues , avoit plu aa*)uc d'Orléans dès fa jeuneflè;ae fon précepteur ii 1 étoit deveatt fon confident ^ Tavoit confeillé trèstttietaent lors du mariage dece Prince avec une^ file naturelle dé Louis XIV , auquel il lavoit déterminé, &c- fembbit encore moms attaché au ranç, qu'^ la perfonne de S. A. Royale. Il fe rendit à Itondres pour remplir fa miffiõn , &C; répandit beau- coup d'^argent , voie la plus perfuafive 6c la plus prompte. ('4 /iwirr 1717;) Le traité fiit bientôt conclu y &c appelée le Traité dé la triple alliance ,. car les Hollandois r intervinrent ^quoiqu'il\$ nV cufiènt aucuQ' intérêt direâ; il fût même figné^à la' Haye. Il étoit, fans doute-, très-utilei M» le Régent en cas de- vacanc& de la couronne contre la Eiâion d!£(pagnç , mais honteux â la Fraace , qui s'obllir toit d'expulfer de fon (èin le Prétendant fie de îñ^olir Dunkerque 6c Mardick. Maiheureufement l'humiliation: nous en reffa , &c celui qui Tavoit di-^ ligéâ (on- avantage stt fut pas dans le cas d'en rei«^ cueillir les fruits. Le Monarque «n&ntcroîflbit infbifiUement. Oik lui avoit fait habiter le château de Vincenaes après la mortde fba aycul , SconTàvoit enfui te transféré au pakis dés Tuileries , comme pour le mettre fous la garde de la nation entière ; ou du moins de fa plus précieufè portion. La délicatèfle de ce Royal pupile uifoit qu'on portoit tous fes foins fur fa conftitu-*tion phyfique«Xependant^iâns le^ Êitiguer d'ia&

The text on this page is estimated to be only 19.30% accurate

tl-ùftions , fa Gouvernante ne négligeoîr pas de for-' mer le moral par de courtes repréfentations , lorfque* Foccafion s'en ptéfentoit. Cef't ainfi tju'un jour où cef Prince (bùpant en public paroiffoit regarder avec frop de ' complaifance des girandoles d'or neuves , • b Duçheflê de Vantadour lui reprocha une admira^ non fi excefsve : Sire , lui dit-elle ^ilnè doit y avoir rien de beau en- ce genre pour Votre Majefté. Une autre fois , qu'en jouant, il avoit laifflê tomber urf Louis & le ram.afîbit , elle Tempêcha , en lui remontrant que cet or , une fois écnaf^pé de fes mains y* ne devoit plus lui' appartenir. Il montrait auflî dès cC'tems-lk'ce péftchatit à dire' des vérités défagréables à ceux qui l'approchoient : francbife que^ dans la-fociété entre-égaux , on appelkroit impolitelic , malhonnêteté , mais qui de la part d'un maître 'cft dureté , barbarie. Le trait fuiVant pburroit ne pâfler que pour une naïveté de l'enfence, (î dans la fuite on n'eût reconnu qu'il tenoifde ion caradere* On préfentoitau jeune Roi M: de Coislin , Evêquer de Meti , d'une- figure peu revenantes. Le voyant ^' \ M s'écria devant lui ; ah ! trton D'teu , quil eft laid l ! Cette fois le Prélat ^t la leçon lui-même. Il fe re^ ; tourne , &c g'en va en difant , avec une liberté non" î moins grande i voilà un pietit garçon bien mal \ éippris ! Enfin , le Roi ayant fept ans accomplis , la Du- * cieffe de^Vantadout^ fit naître avec joie l'er moment de remettre entre les mains du Duc d'Oriéans le précieux fardeau dont elle avoit été chargée juf^es-là. Elle habilâ le Roi en piéfence de toute là cour , & ayant reçu de S. A. Royale les remerci-mens des foins qu'elle avoit eus de la perfonne de S. M., elle en prit congé- & lui baifa la main. Le jeune Princee s'attendiit en l'embraflant , ôc lui fi^ préfentde 30 ,cxX5écus en pierreries. Précédemment Jie.Régent avoit prcleaié à S. M» le ^axéchal Duo

The text on this page is estimated to be only 15.52% accurate

(t f y de Vilicrô , (on Gouverneur , Tabbé de Fleury , ari^ cien Evêque de Fréjus , fon Précepteur , & les autres perfonnes employées â fon éducation &C à (on (ervice* Un autre abbé de-Fleury , qui n'étoit point Evêque» connu (èulement par plufieurs ouvrages excellens &c folides , far-tout par un-Hiftoire Eccle(ia(lique > avoit été nommé depuis- un an Confefleur de S. M. Cet événement étoit remarquable , ea ce que ^ depuis la mort de Henri IY , la place avoit toujours été remplie par des Jéfuites , &: que le bon prêtre en queftion n etoit rien moins que leur parti(àn. Mais il paroîtroit par lesparoles du Régent , que S. A. Royale ne le regarçoit pas non plus comme leur ennemi ; il lui dit : Monfieur^ je ne veux vous préférer à tout autre que parce que vous n^êtes ni Janfenifte , ni Molinifte , ni Ultramon" tain C). Cependant le parti Janfenifte , déjà fevorifé par le Régent , en devint plus audacieux , &C fe porta i des démarches d'éclat. (î & l Mars,) Les Evoques de Mirepoix , de Senez , de Montpellier ô(de Boulogne , appelèrent de la conftitution Unigenitus par un aâe commun entr'eux. Ils Te rendirent en (*) O'eft pour fe conformer,iâns doutCiâ cet éloge de M. le Duc d'Orléans, que l'Abbé de Fleury varioit Tes réponfes fuivant ceux qui le cemprimemoient. Voici l^anecdote qu'on lit à ce fujec dans les- Mémêires de U ^^^ence^ » Les Jéfuites envoyèrent le Père Crayctun des leurfl,pouc ,, complimenter le nou veau ConfelTeur. Il lui répondit qu'il ,t croyoit n'être pas défagréable aux Pères de (à Compagnie » ,» ^mrce qi4*ti nWtoh pétf Janfenifte, Des Jacobins vinrent en fuite ,) le féliciter fur le même lu jet: Il leur dit qu'il comptoit ne » pas leur déplaire» v» qu'if n*étoii point htoliniftf, L'Abbé >, d*Orfannc fut le troifiemequi parut. Monfieur de Fleury M lui fit réponfè % qu'il fe flattoit de n'être pas odieux au M Cardinal dcNoailleSj/>»»y^«'»/ W/mV tiuUernfntV/tr^mfjntain, ,, U renferma ainfi dans fes réponfes ce que Son AltelTcKoya'c 91 lui avoit dit à lui-même en le choilifTant pour confeffer lé ,, Roi." L'Abbé d'Orlanne , dont il cf^ ici queftion , étoit Chanoine de Notre Dame &c Grand-vicaire du Cardinal de Noailles. C'étoitdans fa compagnie le Chef des Janfeniftes rigotiftc*. U eft auteur des fameux Mémoires de Purt-Kjty^»

The text on this page is estimated to be only 19.15% accurate

li (fS) Sbrbonne » où ils notifièrent leur apper dans li'né
affexnblée très-nombreufe de là Faculté de Théo-^ Ipgie 9 qui y adhéra
folemnellement. Celle des 2st\$ fit une conclufion , par laquelle elle
déclaroit que cet appel étoit néceflaif« ; & les Facultés de Droit^ Se de
Médecine en firent autant Tannée fuivante* D'autres Prélats s'étoient
également joints aux quatenommés ci-deflus , ftc un nombre confidérable
de Prêtres , de Religieii» 6c de Communautés les Siâ^ vkent & voulurent fe
figaler. Cependant l«s E^êques Confiituans^ c'eA-à-<lire feuteurs de cette
fameufe Bulle Unigfi/Utus , appe*^ lée la Confihution , firent des
représentations , quidégénèrent bientôt en plaintes vives &c fréquentes. il
parut quantité d'écrits , où Ton n'annonçoit rien moins que la perte de la
Religion. M. le Régent,ui auroit mieux aimé rire de toutes ces qiiernelles ^ ut
obligé de s'en mêler férieufement , & malgré Ton caradere tranchant &c
decifif , d'ufer de beaucoup de modération y d'écouter les deux partis , de
ii^ ménager entr'eux &c de les tromper mu uellement*U écrivit aux
Confiituans cette fameufe Lettre , oii M leur marquoit : Je ne perds point de
vue cette im^~ portante affaire de la Conftitution * . . • &C où fe trouva
une interpolation qui en énerVoit toute h^ force; En efièt , M. le Régent , en
difant qu^^il pw*' niroit les aSesd* appel dès inférieurs' du futur Con^ cile
fans nécej/ié , n arrêtoit rien , au moyen de cette reflriâion ^ dont on
pouvoitfe prévaloir. Le Cardinal de Bidy , qui en avoit drefTé le plan ^• fut
obligé de s^en di&ulper auprès de ion Corps ,• in il fut reconnu que c^étoit
le nouveau Chancelier fl|ui avoit fuggéré au Prince cette rufe peu cligne de
lui , mais jugée nécelTaire au rôle de fimple concilia*teur qu'il vouloit
jouer» Ce nouveau Chancelier étoit M. d'Agueflêau » originaire d^Amtens ,
d'une famille marchande. Il avoit eu le bonheur^ d'êu€ élevé à Port-Royal ,
&c formé

The text on this page is estimated to be only 21.08% accurate

c 19 y far le fameiuc le Maître. Pourvu très- jeune de h charge d* Avocat général ; il fe diftingua dans ceno place par le» grâces de r(»iocation ^ qui en font le principal mérite. Il acquit enfuite des connoiffances plus profondes des loix 6c de la jurifprudence. IL devint procureur général^ 6c prit encore plus de confiance ; ce qui le rendit néceffaire au Duc d'Orléans y lorfque pendant la maladie de Louis XIV il fongea à fe former un parti dans le Parlement* La mort de M» le Préfident de Maifonsqui devoit» après M. Voifin, devenir le chef fuprême de la juftice , lui facilita le chemin au pofte que fon cour* current n avoit fait qu'entrevoir , en s'écriant , pi« nétre de regret : faut^il périr ^ à la veille d^tre' des premiers emplois^ ! M. d'Aguefneau avoit toujours été très-attaché au parti Janfenifte : il en étoit , après le Cardinal de Noailles , référance &c Tidole. Il n'eut garde de Tabandonner en cette occafion ; 6c , pour me^i^a termine , imagina la petite fupercherie , dont on a parlé. Il en joignit même une autre ^ plus bafle, à laquelle (on ambition fit ployer fon intégrité : ce &t, pour mieux fiiire pafler la première , de fup-^ (Nrioiei. le mot délicat des Lettres circulaires adref> fées aux Cardinaux de Bifly &c de Rohan , avec qui la minute avoit été rédigéeL'inquiétude a6Kve des Conftituans découvrit bientôt la double fraude. M. le Régent fut obligé de la prendre fur lui ,. 6c de donner une explication Sui ne fervit qu'à échauffer encore pHis les efpritSé In vain , pour les concilier , tint<^n de fréquentes * oonfêrences 9 où S»«A. Royale affifloit malgré leur tniuii. C'étoit ^tous les jours denouveUes difficultés » de nouvelles propofitions : les brochures , les pamphlets , les épigrammes fe multiplioient à l'infini , &c il ^llut terminer par une. déclaration , qui dé« fendit d'écrire ou de parler pour & contre la Coo^ titution Unigenitus^ à

The text on this page is estimated to be only 22.53% accurate

(7 Oaobrc.) Ce fut alots feulement que le par^ janfénifle , qui jufques - là xromptoit beaucoup fur TalFeélion & la reconnciflance du Duc d'Orléans , qui fe flattoit même que cette loi étoit favorable , • s'apperçut qu'il commençoit à décheoir auprès de c& Prince. Que n'avoit^il pas fait cependant pour ces Mefîieurs ? Outre tout ce qu'on a vu , il s'étoit compromis avec la cour de Rome , en faifant fa première nomination aux Bénéfices conforme à leurs defirs , parie choix de quatre fujets de la faélia du Cardinal de Noailles. On a beaucoup cité le bon mot qu'il dit à cette occafion en fortant du Confeil-: tes Janfénifles ne fe plaindront plus de moi / y ai tout donné à la grâce , rien au mérite' Ces élus de la grâce étoient l'abbé de Lorraine , les •abbés Boffuet , de Tourouvre & d'Entragues , qui furent faits Evêques. Il en réfulta une fermentatioa confidcrable : le grand noitibre de Prélais i\ oliniftes de France , foutenus de leurs cheFs les Car-^ dinaux de Rohan fcc Bifly , réclamèrent contre une pareiHe afTociation. Le Nonce s'en plaignit amèrement , & le Pape n'ofant exclure le premier â caufe de i^ôn nom , reft^fa les Bulles au fécond , propter mores praves y au troifieme , quia fu/p^âus de herefia J'anjejiianâ , & au dernier , propter fupi^ nam ignorantiam. Le Régent s'apperçut trop tard dé" la faute que fa complaifance lui a voit fait faire ; il vit que le parti lélé étoit bien plus fort &: plûs nombreux que l^autre qu'il n'étoit pas aufîi facile de l'étouffer qu'on le lui avoir alTuré ; qu'il pouvoit même dégénérer en faélion ouverte. Il ne crut pas cependan^ de fa dignité de céder en cette circonftance ; il foutint fa nomination , &c força le Pape à accorder les Bulles ; mais il réfolut de ne fe plus mettre dans la fuite dans le cas d'éprouver de (emblables difficultés : il fe refroidit pour ces feélares , • entre les bras defquels il ne s'étoit jeté que parce' q)i'il ne pouvoit pas faire autrement alors» Soa aur

The text on this page is estimated to be only 22.38% accurate

(M 5 ?fori:c étant afferm.e , il négligea ceux dont il a*avok flus befoin , &C ne les foutint qu'autant qu'il le jugea néceffaire pour maintenir la balance. Quoique les affaires .de l'Eglise foffent de grande importance , non par la futilité de la querelle , mais par le fanatisme qui s'en méloit , ^ les fuites funeftec qu'il pouvoit entraîner pour le repos de l'Etat , le procès des Trinces du lang contre les Princes légitimés , qui s'agitoit dans le mcme tems , étoit d'une toute autre confidération par fon eflênce même. (Edit de Juillet 1714.) Il s'agiffoit de favoir Ç\ Louis XIV avoit le droit de donner aux Princes lé» ' gitimés celui de fuccédej a la couronne après les Princes du (âng. La jaloufie qu'avoit excitée â la cour la prédilcéhon du Monarque mourant , pour le Duc du Maine & le Comte de Touloufe , étoit le principe fecret de cette conteftation. Leur abai {[ë-« ment avoit été , fans doute , un des articles que le Régent avoit promis au Duc de Bourbon & à qucloues Ducs entrés dans fon parti. Mais , quelle qu'ea mt la caufe , il en réfulta des aveux bien précieux pour la nation 9 bien contraires à l'étrange maxime qu'on a inife depuis dans la bouche de Louis XV : qu'il ne tenoit fa Couronne que de Dieu, (il Août 1716.) Les Princes du fang difoient , au contraire, dans leur Requête , que ceite difpofition ôioit à la jnation le plus beau de fe-i droits , qui cfl de difpofer d'elle-même en cas quo la famille Ro3'ale vienne à manquer; en même ttms qu'elle éloignoit pour jamais du trône les familles illufres fur qui le choix de la nation pourroit tomber» D'autre part , le Mémoire des Princes Iegitimés , çn défendant même .cet afle dï defpotifmc de Louis XIV , contenoit des afferiions équivalentes. » Les Princes iégitimes , y avançoit - on , font i> par leur nat^e du fan^ Royal ; ils font donc reno fermés dans le Contrat fait par la Nation avec V la iiaifoa réfumtc^ Ôr , en donnant 1^ couronne

The text on this page is estimated to be only 18.20% accurate

à une certaine Maifon , les peuples ont en vue la conservation" de leur repos , & le proposent (Te* » viter les inconvéniens des élévons. Ainfi , tout ce qui recule l'extinction de la famille régnante , est »i> censé conforme aux desirs de la Nation &: conl» venable à ks intérêts. Or, c'est ce que Louis XIV t> a fait en appelant les Princes légitimés au trône. 19 En quoi donc a-t-il passé les bornes de son pouvoir } voir ? On ne peut pas dire que le feu Roi , par fi cette &veur qu'il nous a faite , ait disposé de & Il couronne comme d'un bien patrimonial. Cette acquisition ne feroit pas soutenable , vu les termes 9f de l'Edit : s'il arrivoit qu'il ne restât pas un seul Prince légitime descendant de la Maifon de Bourbon^ V nous croyons qu'en ce cas V honneur d* y succéder 19 feroit dû à nos dits enfans légitimés. Ce n'est point la donner la couronne , c'est dire qu'il croit «I aue les enfans légitimés doivent être comptés au 4> dernier rang de successeurs , &c compris dans i> le contrat primitif de la Nation, n Plus loin , dans le même écrit , ces Princes s'obtenoient , i l'égard de la forme de l'Edit , que cette affaire ne pouvoit être décidée que par le Roi majeur ^OM à la requête des trois Etats que tous les tribunaux, excepté celui du Roi majeur ou des Etats , étoient incompétens pour en connoître. Dans des Réflexions sur la défense des Princes légitimés , les Princes du sang disoient encore; 9f L'opinion dont M. le Duc du Maine paroît préférer Il venu suivant ses Mémoires , que le Roi peut tout Il ce qu'il veut (*) , doit faire entendre que (on [*] C'est ainfi que s'exprimoient durant la minorité de Louis XV les Princes du sang; & en 1776 , au Lit de Justice du 15 Mars , on a entendu l'Avocat général Sérurier , opposant , à l'Edit peut-être le plus paternel & le plus juste de Louis XV 1 , celui sur les Corvées , dire à ce Prince au nom du Parlement : Sire y' Im Put' fimsi Rmli Ht cénnoët fêutrtf btruf tue cei(e qu'il faut

The text on this page is estimated to be only 22.18% accurate

itt kitérSt ne rengage à infpirer quelque jour au j> Roi ces mêmes
(enttmens. Quelles en feroient 1m 41 faites dans un jeune Prince / «< (3
Juillet.) Enfin , le Monarque , dans fon Edit qui révoque celui de fon ayeul
, s'énonce ainfi^ M mats (î la nation Françoisle éprouvoit ce malheur ^ »> (
TextinAion de la race régnante) ce feroit â la » nation même qu'il
appartiendrait de le réparer n par la (àgeilè de fon choix ; 6c , puifque les
Lois «» ^ndamentales de notre Royaume nous mettent If dans une heureufe
impuid'ance d^aliéner le Do«M maine de notre couronne , nous 6siifons
gloire de }• reconnoître qu'il nous efl encore moins libre de l» difpofer de
notre couronne même* ^ .«•... «< Le rôle le plus contradictoire dans toute
cette difcuf fion fut 9 fans doute, celui du Parlement, qui> ne voulant point
qu'on parlât de convoquer les Ordres du Royaume parce qu'il les
repréfentoit , auroit dû en reclamer les droits. Après avoir enrégiftré l'Edit
de î-ouis XrV fans la moindre difficulté , il n'en fit pas davantage pour
enrégiftrer celui qui le revoquoit , 6c il pouilà Pinconféquence julqu'à
fupprimer une protePtation fignée de trente-neuf perfonnes de la haute
nohXtSk , contre tout jugement qui pourroit intervenir , attendu que cette
affaire concemoit la nation &c ne pouvoit être jugée que par l'aflèmlée des
Etats ; c'eft* â-dire , que les Magiftrats ne voulurent pas que ceux dont ils fe
reconnoilToient n'être que les organes » pour lefquels ils flipjuloient &c les
plus intérefles à U contellation ^ puifqu'il ne s'agiffoit de rien moins que de
difpofer de levurs biens , de leur liberté &c de leur perionne , intervinflènt
Se firent ce qu'ils refufoient de iàire. Cette cour eut même l'indignité de
fouffi-lr qu'on arrêât fpus Ces yeux cinq peronnages les plus ^qualifiés
d'entre les Proteftans (*). Elle le-> laiflà traîner —^ — — ■ (T
Meffievr de Châtillon . de Vîcuxpiat & de Beau£fremont furent mis à la
Btftille : Mcffievr de PUignalf fiL de Clermont à VinceiMics* Ces Qomi
iUuftces méiiUat

The text on this page is estimated to be only 26.68% accurate

t i4 ^ tn prîfon , en vertu d'ordres du Ro! , dont elle a G fouvent contefté la légalité , & ne fit pas la moindre démarche contre cet attentat à la liberté de ces généreux défenfeurs de la nation (*). Pendant qu'on inftruifoit ce grand procès ^ Il s'en éleva un qui ne rouloit pas tout-a-fait fur une matière fi importante pour le puolic , mais que les parties intércffées regardoient comme très-eflentielJe pour elles , dans lequel elles mirent beaucoup de chaleur , & qui exigea une décifion du confeil de Régence. Il y avoir Eeu de jours que S. M. étoit paffée entre les mains des ommes ; elle vouloit aller à la foire Su Germain ^ qui venoit de s'ouvrir. Rien de plus aifé que de lui procurer ce diverfiifement. Cependant , lorfqu'il fallut monter en carofle , M. le Duc du Maine & le Maréchal de Villeroi ne s'accordèrent pas fur leur place dans celui du Roi, Le Gouverneur foutint qu'il ne devoit céder .la première place qu'au premier Prince du fang.Cette difficulté ne pouvant fe régler fur lechamp,lc Roi futprivé de fon plaifir & obligé de reft er au château. L'arrivée du Czar à Paris fit bientôt diverfion ï cette grive minutie : elle fixa fur lui pour quelque rems les regards des courtifans &c occupa la curiofltt publique. Ce Czar étoit Pierre I , le réformateur & le légiflateur de la Mofcovie , mais qui , avant de remplir ce grand projet , voulut connoître les divers Etats de l'Europe , en étudier chaque gouvernement , les loix f les fciences & les arts. Il fut traité en Monarque ꝑc avec une magnificence digne du Roi. Il reçut d'abord la vifite du Régent , enfuite celle de S* M. , à qui il annonça qu'elle furpafleroit un jour fon ayeul en fagefle , en gloire & en puiffance : prédiaion qui prouva , qu'entre fes grandes qualités , il li'avoit pas celle de prophète* n l*] Ce fut le Duc de Chartres ^ui demanda & obtint leur liberté un mois après.

The text on this page is estimated to be only 27.25% accurate

(15) . n paflà lîx (êmaines à parcourir tout ce qu'il trou* va digne de Ton admiration dans cette capitale , ftc principalement tout ce qui pouvoit l'influire. Il étoit fans ceffè chez les gens célèbres dans les arts & même dans les métiers. Enfin il fit ce que nous avons vu fîiire récemment à un grand Prince (*) qui , déjà rempli de connoiffances , croit ne pou* voir en trop acquérir pour le bonheur de ks peuples. Une anecdote de Ton féjour dans cette capitule , qui frappa le plus le Czar &c qu'il fe plailoit à raconter , rut ce qui lui . arriva à la monnoie des médailles. Par une galanterie ingénieufe , que méritoit bien Ton pronoflic envers Te Roi 9 la médaille qui fut frappée en (k préfence le repréfentoit lui-même. Il s'en apperçut ôc refla plus émerveillé en lifant autour Infcription : Petrus Alcxio} vit\ C\ar , Mag. Rus, Imp. & au revers , trouvant une Renommée , avec ces moîs : Vires acquirit tundo. Un autre événement , qui dans tout autre tems auroit paru d'une grande importante, ne fervit qu'à fournir un nouvel aliment aux converfations , après le départ de l'Empereur Mofcovite ; Il annonf oit une fermentation françoife , mais étouâfée , abforbée ea quelque forte par celle qui regnoit au-dedans , 6c ui , multipliée fous plufieurs formes diverfes , tenoit au même but , au renverfement du pouvoir du Régent. On apprit que M. de la Varenne , Gouverneur général de la Martinique , & M. de Ricouard , Intendant de cette colonie , étoient arrivés à la Rochelle . (% Juillet) à bord d'un bâtiment marchand , fur lequel les habitans de cette ifle^ qui s'étoient foulevés contr'eux , les avoient ren« voyés en France , mécontents de ce qu'ils avoient voulu impofer un droit nouveau de trente fols par quintal de fucre. Ce qu'il y eut de plus fingulier dans cette révolte , c'eft qu'avant de l'embarquer , les 1 [»] L'Empereur aâiucl Jofcph, venu à Paris en 177Y* Tome J. B

The text on this page is estimated to be only 26.60% accurate

(i6) féditeux ayant exigé du militaire qu'il rendit Con épét , il la rendit , &c que le commifTaire départi refufa conflamment de remettre la Tienne. Ce qui fit dire que VIntendant méritoit d'être le Gou^ vemeur , & le Gouverneur de nêtre que VIntendant. On envoya M. de Champmeflin , chef d'efcadre , avec une efcadre de deux vailTeaux &c une frégate pour faire rentrer les infulaires dans leur devoir 9 &c il pacifia tout. Ce qui prouva que le Gouvernement ne fâifoit pas un grand crime de ce mouvement fêdi* .tieux , c'ed que Mrs. de Feuquieres &c de Sylvecane, ayant été fubflitués aux Gouverneur &c Intendant exSulfis , furent très-i^blâmés d'avoir exigé fans ordre e la cour, un nouveau ferment de fidélité des habi« tans , &c d'avoir féparé la noblefle du Clergé &c du Tiers-Etat; diflinâion que le Roi n'admet point dans les colonies. Au furplus, le trait de M. ds Ricouart lui fit beaucoup d'honneur &c lui mérita , fans doute , l'approbation de la cour , qui le nomma depuis â l'Intendance de la Marine à Rochefort : place où il fuppléa par fa fènneté &c par (à probité aux lumières Se aux grands talens qui lui manquoient pour i'adminiflràtion. L'hiftoire n'efl qu'un cercle continuel de faits femblables qui fe reproduifent de tems à autre. On a beaucoup crié fur la fin du dernier règne , lorG* que durant la |:évolatioo de la Magiflrature &c le miniftero de fer da l'Abbé Terrai ^ le Duc de la VriU liere > ^taimant la trop grande fermeté des Etats de Bretagne 9 les fit menacer de les cafler , (*) s'ils (à montroient difpofés à réfifler aux volontés du Sou*» verain ; Se nous trouvons que fous la Régence , ces mêmes Etats alTemblés fur la demande du Don i^) , S. M. ne veut point de réiiiflance , li les £Uts ,9 s-occupent du Parlement, ils feront caflés dans trois V, jours "

Tellf eft la phrafe «n'oa Uonve 4«ns 1q

(17) gratuit , au lieu de l'accorder isar acclamation , corn* me il
dd d'ufage , lorfqu'ils font contens ou rubjugués par Tautorité , ayant
répondu aux Commiuaîres du Roi qu'ils ne pouvoient y avoir égard qu'après
avoir vu &c examiné leurs ronds ; relevé préalable que doit faire tout
propriétaire qui veut fagement adminifirer fon bien ; cette réponfe fût
réputée par la cour un refus , un manque de zèle &c de refpeâ , &c ils furent
cafles. Nous voyons enfuite que , malgré cette punition , qu'ils n'avoient pas
méritée , lur la repréfentation qu'une telle caflation étoit une infraé^{ion} au
traité fait avec la province, lorfqu'elle s'ed donnée au Roi , bien loin de leur
faire un crime plus grand , par le même principe de defpotifme , de rappeler
ce traité fur lequel étoit ap. puyée la démarche qu'on avoit jugée criminelle
» lo Régent (ê kiSk toucher £c leur permit de s'affembler Tannée fuivante.
Sans doute ,on leur fit bien entendre que cette conceffion , de pitié plutôt
que de juftice , étoit moins accordée à Içur droit qu*[^] leur repentir. Dans
ces circonflances le Duc d'Orléans fut trèsIncommodé de la vue[^] jufqu'à
être en danger de la perdre. Les cabales de la cour ne firent que redoubler. Il
fut qu'on avoit agité de lui ôter la Régence , en cas de cécité abfolue , pour
la confier k M. le Duc Bourbon , &c que ceux qui lui avoient le plus
d'obligation , tels que le Chancelier , le Cardinal de Noailles &c fon neveu ,
étoient les fauteurs du projet. Il crut devoir le renverfer abfolument par leur
difgrace. Il envoya demander les Sceaux au Chancelier &c l'exila à Frcne»
Il eût d'autant moins de peine à fe porter à cette démarche > que ce chef de
juftice ne convenoit pas â fes deffeins , étoit d'ailleurs trop attaché au
Parlement , qui commençoit à (e prévaloir contre (on maître de l'autonté
qu'il lui avoit rendue. Il étoit l'ame du parti Janfénifle , dont le Régent fe
moquoit , n'en ayant plus bçibin. Enfin il pafibi[^] pour avoir une auAér Pi;

The text on this page is estimated to be only 28.44% accurate

(.18) rite de principes , une roideur de morale qui n'alloli poipt à fon caraftere. Des témoins oculaires défont (*) , que tandis qu'on exécutoit fes différens ordres , S. A. Royale 6 entretenoit avec le Duc de Noailles & Mrs. Portail & Fourqueux. Elle fe plaignoit du Chancelier , de fon peu de complaifance & de fes contrariétés : elle leur déclara même quelle étoit difpofée à s'en débarraffer, & leur demanda leur avis pour le remplacer. Le premier le défendit de bonne foi & de fon mieux ; les (deux autres, en fins courtifans , très - foi blement , pour ne pas déplaire , & peut-être par un retour fe(:ret fur eux-mêmes , chacun ne doutant pas que le choix , en cas de changement , ne le regardât. La ^onverfation durpit encore , lorfque rhuiflier prévenu annonce M, d'Argenfon 9 & ouvrit en mémetems les deux battans de la porte du cabinet. Le Duc ^Orléans le nomme Garde des Sceaux en le rece-? vantj SjC fcelle lui-même fa commiffion. Le Duc de Noailles , confondu ^ &c fe jugeant difgracié à Finf^nt , dit au Prince : „ Te n'ai donc auifi qu'à me 99 retirer ; f' & fur fa démiiffion , M. d'Argenfon eft ^core nommé chef du Confeil des finances. Les deux inembres du Parlement s'échappent promptement , pour n'être pas obligé de faire les premiers leur compliment au rival qu'ils ont voulu perdre? Quant au Cardinal de Noailles , il refta encore quelque tems ^ la tête du Confeil de confcience , mais fans crédit : 6. A. Royalç profita de la première pccafion favorable de le deftituer , il eut la douleur de fe voir remr placer par les deux chefs du parti Molinifte , les Carflinaux de Rohan &c de BÜfy. Ces jeux fréquens de la fortune , fi cruels pour ceux qui eii font les vidimes , excitent tour-àM»» [*] Voyez la Fie de Philippe d^ Orléans y petit-fils de France y R^eut du Royaume pendant lu minorité de

The text on this page is estimated to be only 24.12% accurate

tour au contraire , fuivânt les perfonnages on les circonftances , l'indignation , la pitié , le rire du philofophe qui les contemple. Quoi de plus digne de fes réflexions , • par exemple , que ce d'Argenïon , d'une famille ancienne &c illuftre , obligé par la médiocrité it foil revenu d'être petit juge de province : puis fondant tout Ton bien pour acheter une charge de Maître des Requêtes , palTé à la place de Lieutenant dé police 9 encore peu confidérée (*) : s'élevant tout-à-coup de-là à la dignité la {}lus éminente de la robe , & devenu par la hiérarchie de l'adminiftration la première perfonne de l'Etat après le Roi ! On n'auroif pas cru qu'une Magiftrature auffi inférieure , entourée par eflence de h plus vile canaille > ayant fes rapports les plus direéls 6c les plus continuels avec le bas peuple , noyée de détails petits , minutieux , dégoûtons , plus propres à refièrrer 6c éteindre le génie qu'à le développer 6c le faire naître , pût être l'école oà fe fût formé un grand Miniftre , 6c que bientôt frappé de cette découverte , c'eft de-là qu'on en tireroit indiftin(5lement pour les mettre à la tête de la Magif-^ trature , des Finances 6c de la Marine ! Les moyens qui portèrent M. d'Argenfon aux honneurs 6c à la confiance du Régent , n'étoient pas moins furprenans par leur efpece 6c leur contradiction. D'une part , c'étoit le zeh infime avec lequel le Lieutenant de police avoit fervi ce Prince dans fes débauches , foit en lui procurant les objets les plus propres â contribuer à fès plaifirs , foit en veillant à ce que ceux-ci ne foient pas troublés , à ce que fa perfonne augufte fût toujours en (uret   (^) Les fondions de Lieutenant de police à Paris étoiei  € aatrefbis réunie^ ĩ celle du Lieutenant-civil. Elles en furent ^parées en faveur de M. de la Ke^ie f auquel fuccéda M* d'Argenfon en 1^97. C'eft à ce M. de la Keynie , venant lendie fes devoirs au Premier Préf  dent Du Harlay , que celui-ci, entt*Ottvtant fa porte, dit pour toutes paroles :/>wet   , propre   , cUrt  . Trait qui pCOUVC COIsibv^ti ctvtt ^\^

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

(} o) «(ans les lieux les plus fufpeés fie les plus dangereux , foit en couvrant d'un voile officieux Ces orgies Se Ton libertinage , pour que rien n en tranipirât aux oreil*les de Louis XIV. De Faurre , c'étoit la dextérité hypocrite avec laquelle il avoit fécondé les fureurs des Jéfuites contre leurs adverfaires , en fe prêtant â TinJuifcion effroyable qui eut lieu fur la nn du Règne e Louis XIV (*), en affichant une attention fcrupuleufe k réformer les mœurs , une vigilance infatigable à découvrir le défordre , une févérité inflexible ^ le punir ; en fe rendant coupable de cruautés fans nombre que les Janfénifies lui reprochoient. Ce même homme enfin , étoit celui contre qui fes nombreux ennemis av oient penfé fe prévaloir à la mort de Louis XIV ; qu'on accufoit de malverfation &c de péculat ; que la Chambre de juftice vouloit pourfuivre , fcc que fon Procureur-général (•}•) avoit dénoncé &c mis au rang des plus criminels ôc des plus méprifables partifans. La vérité de l'hiftoire nous oblige de convenir cependant que M. d'Ârgenfon 9 un de ces hommes audacieux , lans mœurs , fans frein , fans religion , ne connoiffant de crimes ou de vertus que fuivant les volontés du maître , défignés énergiquement depuis fous le nom roués de la cour , avoit en même tems de très-grandes & très-rares qualités pour l'adminif^ tration. Sans doute , fi le Régent ne les lui avoit pas reconnues , il l'auroit laiffé à ion pofte , où il Ç^ Elle étoit telle , qu'on n*ofoit faire gras Jet jours maigres , & que ceux qui tcanfgreiroientle précepte , pour trompée]cs cfpioos 4e la police, qui rodoient 5c alloient en quelque forte flairer les cuifines, à deffcin de noter les gens fcandaleux « faifoient griller des harengs fous la porte9 afin que cette odeur infeâc , (àifiiTanc les lurines des ëtnif* ûiics , les rendit dupes de cette hypocriiie. (*|-) M. deFourqueux , celui qui fc trouvoit chez le Régem>ainfi qu'on Ta rapponé ci-deflas. M. Portail , PréfiSent à mortier» avoit cté auffi l'un des Fxéiidens de la

The text on this page is estimated to be only 29.78% accurate

(3t) lui eut été toujours très-utile pour fervir Tes atnôtlrt ou {qs vengeances , &c ne l'auroit pas appelé auprès de lui. Son mérite avoit éclaté dès le règne précé* dent ; Mais Madame de Maintenon s'étoit fervi do ce prétexte pour déterminer Louis XIV k le confer^ ver Lieutenant de police » en étendant Tes fondions par des commiffions importantes , qui exigeoient une confiance plus qu'ordinaire. Jamais mortel n'avoit eu peut-être un génie plus vaste &c plus vané : il joignoit la pénétration i la folidité , Taé^ivité i Taifance dans le travail. Il avoit en outre un j^igement ex** quis 9 un efprit enjoué ; il favoit tout ce qu'il avoit voulu fe donner la peine d'apprendre. M. le Régent n'eut qu'à fè louer d'avoir mis en œuvre un pareil Miniflre , il avança plus en quelques heures de conférence avec lui, qu'il n'avoit fait jufques-là avec tous les autres» Chargé particuL'érement des Finances , M* d'Argenfon confacra aux foins de ce dé* partement les jours entiers &c une partie des nuits. Dès trois heures du matin il donnoit des audiences ; mais plus il étudia fa partie &c plus il connut l'impoilibi* lité de diminuer les impôts &c de payer les dettes» En conféquence , on rétablit les quatre fols pour livre fupprimés au commencement de la Régence ; on réduifit au denier vinet-cinq toutes les charges Se offices créés depuis 1089 ' ^^" P^^ rapport à la première finance qu'aux augmentations exigées fucceffivemeat« Enfin , pour remontrer la ferme du fel , nn des revenus le plus certain de la couronne , on retrancha une foule de privilèges accordés k cet égard» (c l'on réduidt les autres. Les François , qui n'étoient pas encore accoutumés à ces vexations du Minidre , maudirent bientôt le gouvernement qu'ils avoient admiré 6c béni d'abord. Mais ce n'étoit que le prélude de maux plus grands qu'ils alloient éprouver. (il Février 1718.). La preoàiere opération du Chef du Confeil des finances avoit été un traité avec des négocians de St. Malo , s'obligeant de fo^Lnûs

The text on this page is estimated to be only 25.20% accurate

< Il) iù Roi vingt-deux millions d'argent en barre moyeniant le paiement en monnaie à trente-trois livres le marc. Cette matière devoit fervir k frapper de nouvelles especes , avec lefquelles on comptoit retirer les anciennes ; tx. le taux auquel on rehaufâ les pre* mieres fut tellement combine , qu'en recevant quatre cinquièmes en argent des autres &c un cinquième" •n papier , le Roi ne rendoit réellement que ce qu'il avoit touché , valeur fpécifique (*). Ainns ce revirement auxoit été fort avantageux pour éteindre en peu de tems tous les Billets de VEtat , fi le Roi n'eue dû naturellement reprendre la nouvelle monnaie au prix oii il l'avoit élevée. Cet inconvénient étoit prévu , &c le plan, du gouvernement étoit d'y fuppléer en retirant infenfiblement tout le numéraire 6c en y fubftituant du papier, Afin d'y parvenir , on employa divers moyens , qui furent de tenir les monnoies dans une agitation & une incertitude continuelle , au point de décréditer l'argent 6c d'infpirer la plus grande confiance aux billets de banque ôc aux actions de la Compagnie d'Occident , par une préférence marquée &c une circulation étonnante de leurs effets (Mai 1716 & Août 1717) ; car ces deux éta-^{blifsemens} nouveaux , quoique féparés en apparence , mais formés pour le même objet & dirigés par l* même main , dévoient contribuer également aux vues , au progrès &c au maintien du Syftême donc ils étoient le germe 9 qui ne tarda pas à fe dévelop^{per} , comme nous verrons bientôt. [*] Il rendoit même moins , fuivant les Remontrances du Parlement du 27 Jitin. Voici le paragraphe : „ Un particulier porte à la monnaie cent vingt-cinq[^] „ marcs d'argent , qui font cinq mille livres, à raifon „ de quarante livres le marc, & deux mille livres en „ billets de r^éttt : il reçoit fept mille Jivres en especes nouvelles, qui ne pefent que cent feize marcs d'argent: „ enforte qu'il perd neuf marcs fns les cent vingt-cinq f, qu'ils fortes, & la totalité de Ces billets de l'Etat.;[^]

The text on this page is estimated to be only 23.10% accurate

Le Parlement , qui ne fe doutoit de rien , conî* mēça d'ouvrir les yeux lorfqu'il s'apperçut qu'ofr évitoit de lui donner connoilTance des opérations dit Mioiflere , &c qu'on fe contentoit de faire enrégiftrer à la Cour des monnoies TEdit important [i i Mai J ordonnant une refonte générale &c une augmentation confidérable dans les efpeces* Fier du droit des remontrances qui lui avoit été rendu &(de l'ef* pece de viâoire qu'il avoit remporté fur le Confeil de Régence ^ dont M. le Duc d'Orléans avoit déchiré l'Arrêt peu favorable aux droits honorifiques { *y de cette Cour , il fe perfuada que fa réclamation fe» roit efficace 6(agit en conféquence. Le public lui au- % roit , fans doute , fu gré de fon zèle , fi l'humeur de cette compagnie devoir M, d'Agueflèau exilé n'y eut contribué beaucoup ; car , prefque toujours ks démarches les plus patriotiques en apparence ^ (ont mues par quelque reifort particulier qu*on découvre tôt oa tard. Quoi qu'il en foit , elle commença par-renoiH ▼eller ces célèbres Arrêts d^union , employés dans les tems orageux. Elle inviu la Chambre des comp» tes , la Cour des aides ftc celle des monnoies a en.^ voyer des députés , afin de concourir aux moyens ks plus efficaces pour le bien public. Elle ordonna qu'en attendant Tefiet de ces invitations , le corps des marchands 6c les banquiers feroient ouïs inceflàmment. Le Régent , firitux de la réfiftance qui fe pré* paroît , employa le fecours , mis depuis fi fouvent en ufage , de Lettres de cachet , défendant am Cours de délibérer fur les requifitions faites ou à faire de la part du Parlement. / Celui-ci ne fe découragea pas , & ayant fait des leprésentations infruôueufes [18 Ji/faJ ^ il arrêta des remontrances par écrit , & provifoiren^nt rendit un Arrêt , qui fufpendoit l'exécution de l'Edic [*] On verra ci . après ce ^uc c'étoit que cet arrc», xeodu ea fn^^i d«s Oues..

The text on this page is estimated to be only 19.67% accurate

C 34) jufi]u'k ce qu'il eût plu au Roi d'y faire droit. Cet Arr[^]tfut
caffé (10 juin) par un autre du Confeil d*Etat , auquel le Parlement n'eut
aucun égard : il ne voulut pas même le lire , non plus qu'une Lettre de
cachet que les gens du Roi avoient laKTée fur le bureau, ôc ordonna de plus
fort que le sien feroit exécuté. Il fallut inveflir de gardes la Cour des mon«
noles , & la force emp3cha la loi de prévaloir. Le Régeat n'en écouta pas
moins Tes itératives. Il lui fallut eflfayer encore celles des autres Cours , Se
c'eft dans un de ces momens qu'on cite un trait remar« quable, qui prouve
combien le fang froid dans un homme en place eft utile quelquefois pour
faire rentrer l'autorité en elle-même. Un jour , le Duc d'Orléans , fatigué de
tant de contrariétés , répondit au Magiftrat qui lui parloit , de ce ton
grenadier qu'il fe p2rmettoit quelquefois dans la fougue de (a colère (*). Le
repréfentant de la Compagnie , fans fe déconcerter , lui réplique : P[^]otre
Alteffc ordonne-' t-cille qu on fajjc réglfre de laréponfe? Ce Prince , que
cette gravité ramené â lui , change de langage te s'exprime avec la dignité
qui lui convient. La fermentation ne faifoit que s'accroître 6c le Parlement
fe permit d'autres démarches , d'autant plus frappantes , que depuis long-
tems il n'en avoit »it de cette efpece. Il s*a(Ièmbra extraordinaire* —■
—»————» ■■■■< - - - ■ ■ — -1 i (*) MU\ vùMs faire f. . . Voici ce
qu'on lit dan s Ai B[^]equètt de U Tioélejfe , trouvée dans les papiers du
Prince de Cel lamarç. * . , L*unique compagnie du royaume (k Parlement)
qui „ ait h libe-t[^] de parler j cette compagnie , dans laquelle 9, on a reconnu
le pouvoir de décerner la Régencctâ laquelle 9, on a promis publiquement
qu'on ne vouloic erre maitce ,) que des feules grâces > 5c que la réfolution
des affaires „ ferort prife à la plurUité des voix> non-feulement on ne „
n'écoute pas» n\Ais /a pndeur emphhe de répétera y. M. !et „ fermer
également honteux ^ injurieux dans lefqiels \$n et „ répondu[^] hrfijfu'ft a
parlé aux ^enr du Roi en p sertie Atier[^] 9, Les régiftres du Parle méat
eaicconc f[^]i jufqu'à la ^oâé* i> rit[^] la pltti reculée. *\

The text on this page is estimated to be only 24.95% accurate

(3t) . ment , 3 ordonna qu'on manderoît le 'Privé des marchands &c les Echevins , pour s'enquérir en quel état étoient les paiemens des rentes , ftc fi l'on continuoit d'y appliquer avec exactitude les quatre fols pour livre. Il fit plus : il prit en considération la banque dont Law étoit le chef , &c examina s'il convenoit que les deniers royaux fussent maniés par un étranger. (Il vint ,) Sur quoi il publia un Arrêt , qui , referrant la banque dans les termes de l'édit , défendoit à son chef de s'immiscer en rien dans les deniers Royaux , ainsi qu'à tous étrangers , même naturalisés , &c rendit respectivement garans &c responsables d'iceux tous les officiers comptables qui les auroient convertis en billets de banque. Il fit délivrer au Procureur général une commission , pour veiller aux contraventions qui pourroient être faites audit arrêt. Il ne permit pas que tout ce qui se feroit ou se payoit au Palais , soit au greffe , ou dans les autres Bureaux , fut reçu autrement qu'en vieilles espèces. Enfin , il décréta d'ajournement personnel ce même Law , qui avoit pris le plus grand ascendant sur l'esprit du Régent, Une conduite pareille devoit nécessairement amener un lit de justice , qui eût lieu au palais des Tuileries. (le 16 Août.) Le Parlement , en robes rouges , s'y rendit à pied au nombre de 107 membres , ayant à leur tête le Président de Novion. On y fit reconnoître d'abord M. d'Argenson pour Garde des sceaux &c pour Vice-chancelier, Ensuite il fit un discours extrêmement violent contre Messieurs , où il leur reprochoit de porter leurs entreprises jusqu'à prétendre que le Roi ne peut rien sans l'aveu de son Parlement, ôc que le Parlement n'a pas besoin de l'ordre du contentement de S. M. pour ordonner ce qu'il lui plaît. Ce discours fut suivi d'un Edit , Sortant injonction à cette cour , de se borner à rendre justice aux sujets du Roi , sans se mêler en aucune façon des affaires d'état ou de finance , avec B vj

The text on this page is estimated to be only 23.98% accurate

(3^ y ^ défeafe de &îre aucunes remontrances ï cet égarcF» Ce coup fulminant pour le Parlement fut fuivi d'un autre , qui acheva de l'aterrer. On fut que dans la féance du lendemain où ^fuivant fon ufage ^ toujours confiant &c toujours inutile , il fit des pro-' teflations contre ce qui s'etoit pafTé , quelques mem** bres avoient opiné avec beaucoup de chaleur , &c même s'étoient permis dts réflexions odieufes fur laconfervation de la perfonne du Roi , à PoccaGon delà difgrace du Duc du Maine , dont nous parlerons bientôt. Dès la nuit le Préfident de Blamont , te Mefîîeurs Feydeau de Galande & de Saint-Martin ,, Confeillers , furent enlevés Sc conduits en exil. Ea^ vain leur compagnie , qui nagueres avoit laiffé enlever fans murmure cinq membres de la haute No— Weflè , redemanda-t-ellè les fiens : on lui répondît que ces afiàires. étoient afiàires d'état , qui exi— Sjeoient le filence & le fècret : en vain fufpendit-ellees fondions &c députa-t-elle aux familles dos exilés> pour les complimenter ; on ne fit point d'attention aux complîmens , mais on lui intima Tordre de continuer fes fondions; te elle fut obligée de ployer pour r'avoir fes membres , quelle n'obtint que trois mois après. A toute cette conduite du Parlement, qui juf^ ques-là auroit été admirable &C produit les meilleurs cflfets en renverfant la banque & Ces fuites funefles ,. il ne manquoit qu'une chofe; c'etoit de fe reffou— yenîr que dans chs occaCons de cette importance-: U ne peut rien par lui-même ; il doit refier dans un état purement paffif , & fe borner a demander Pal^ femblée des ordres dont il efl l'organe, feulemeñtpour réclamer contre les infraâions qui pourroient être faites à leurs droits. Mais fon orgueil fe refufctoujours à un pareil aveu, & fbn impuiffancc le force tôt ou tard k céder à l'autorité coa&ve^ C*effc ce qui arriva. Le Duc d'Orléans ayant reconnu par ^t diki Iss dlipoStiofis founifes &c refpeiftueu&s».

The text on this page is estimated to be only 24.44% accurate

Où étoit la nation, ne craignit plus rien ; il n'eurent pas à exécuter plus qu'aucun Roi n'avoit été. Dans ce même lit de justice, le Parlement avoit reçu une autre mortification plus sensible en quelque sorte, en ce qu'elle bleffoit (on étoit jaloux y dont il étoit jaloux, ou plutôt anéantissoit une prétention qu'il avoit élevée contre les Ducs & Pairs. Ceux-ci n'étant pas dans le cas de paraître au parlement pendant le long règne de Louis XIV, le Monarque mort. Le Parlement fixa le cérémonial qui auroit lieu lors (on assemblée concernant la Régence. Se arrêta que les questions des Ducs & Pairs ne fussent pas comptées, s'ils ne les donnoient debout sans être découverts. Les Ducs & Pairs avoient obtenu l'année suivante, du Conseil de régence, une décision favorable, savoir, que lorsqu'il y feroit question d'affaires de droit public, le Parlement feroit obligé d'appeler les Pairs, & de faire mention de leur présence dans ses arrêts, par ces mots : la Cour suffisamment garnie de Pairs ; que lorsqu'il s'agiroit d'affaires relatives à eux, on ne pourroit rien décider sans les convoquer ; que l'Arrêt en question feroit regardé comme non avenu, &c que les Pairs, en opinant, auroient le même droit que les Présidents. Mais le Duc d'Orléans, qui, dans ce tems-là, vouloit ménager le Parlement, fit retirer l'Arrêt du Conseil de régence. Cette fois-ci, au contraire, il fit enregistrer une Déclaration, qui rendoit aux Ducs & Pairs le rang &c les prérogatives dont ils avoient cessé de jouir ; ce qui vouloit dire qu'ils étoient rétablis dans le droit de préférence sur les Présidents à mortier, &c de donner leurs avis avant eux dans la même posture &c situation. Le Duc du Maine, qui, durant cette querelle, étoit fort lié avec le Parlement, pour se rétablir &c satisfaire réciproquement leur ambition, n'en recueillit que de la honte. On publia, une autre déclaration y qui t...t. k...

The text on this page is estimated to be only 22.57% accurate

C 40) nant , Meffieurs , que les defeendans de deux notais rcs , qui ont autrefois Jigné le contrat de mariage du bifaïeul du Maréchal de Luxembourg y lui(Ufputent aujourd'hui la préférance ! Ce qu'il iuftifia en montrant le contrat , figné Neuville & Potier. Sous une régence aufC orageufe ^ où tous les partis^ étoient prefque mécontents également &c difpofés i (t réunir contre le Duc cTOrléans , il eut été fiu:prenant qu'il n^y eût pas eu quelque complot formé , pour changer l'adminiftration ôc en fupplanter k chef. Mais le fingulier , c'eft que le projet vînt d'un Monarque , qui lui-même à peine affis fur ufi trôn« étranger , dont fon concurrent le regardoit comme ufiirpateur ^ loin de chercher à- s y affermir^ cherchoit à fe préparer lès voies de rentrer fur un autre auquel il avoit renoncé. Telle étoit* la pofitioa du Roi d'Efpage , lorfque la conjuration du Prince de Cellamare , fon Ambalfadeur à la Cour de France , fut dévoilée &c prévenue par un haiàrd heu-leux. ' ^ S» A, Royale en avoit bien reçu les premiers avis de Londres y mais (î vagues ^ que jufques-là ils H'avoicht fervi qu'à Finquiéter, fans que M. d'Argenfbn , fon confident fidèle, malgré toute fa dextérité , eût pu rien découvrir d'une trame ourdie avec tent de fecrct. Tout étoit prêt pour la réufEte du projet , &c Ton n'attendoit que les derniers ordres de I4 cour de Madrid. L'abbé Porto-Carre ra, Pagent du Prince de Cellamare, alloit les chercher : il couroit la pofte en ehaife; il verfe auprès de Poitiers en paffant un gué y il témoigne une telle crainte de perdre fa malle , jufqu'à expofer fa vie pour la r'avoir , qu^on k foupçonne contenir des papiers importans. On s^alfure de fa perfonne > &c Kon envoie la valife au Régent, Elle renfermoit tous les papiers relatifs à l'entreprife : ce Prince frémit à la vue du danger qu'il court» On arrête rAmbaiTadour de S.- M. Ca.

The text on this page is estimated to be only 27.01% accurate

(4») thoKqae , le Duc & la Duchesse du Maine , le Prince de Dombes » le Comte d'Eu , leurs enfants , & leurs principaux Officiers-Plusieurs autres conjurés prennent la fuite. On trouve dans la liste des Evêques ^ des Magistrats , des Seigneurs , des gens de tout état, dont on n'a jamais bien eu le total , parce que l'abbé Dubois ayant commencé dans un Conseil de Régence à lire les noms des conspirateurs y S. A» Royale s'y opposa. Elle se contenta de dire qu'on auroit été bien étonné d'y voir ceux de gens qu'elle avoir comblé de biens. Elle poussa la grandeur d'âme jusqu'à ajouter qu'elle vouloir même leur épargner l'humiliation de demander grâce , persuadée que cette conduite les feroit rentrer dans leur devoir. Au reste , M. le Régent donna des ordres si précis & prit de si justes mesures , que tout resta tranquille , & qu'on ne connût la conspiration que par ce qu'il jugea à propos d'en publier pour se justifier. Tous les Ordres de l'Etat se hâtèrent de le féliciter de cette heureuse découverte. Le Cardinal de Noailles ne fut pas des derniers : Monseigneur , lui dit-il ^ je viens offrir à V. M. Royale deux épies , mais nulle chose pour mon clergé. Sur quoi quelque malin observa qu'elles étoient aussi bonnes l'une que l'autre» Quant aux troupes, on entendit publiquement les Officiers dire : Tant que le Duc d'Orléans parlera au nom du Roi , nous lui obéirons y s'il ne parloit que son nom , nous verrons ce que nous avons à faire. Il paroît que l'objet principal étoit de se rendre maître de la personne du jeune Roi & de celle du Duc d'Orléans , sous prétexte que les jours de S. M. n'étoient point en sûreté , tant qu'ils seroient à la disposition d'un Prince intéressé à les abrégier & capable de le faire ; de convoquer ensuite au nom de S. M. les Etats généraux , afin d'y annuler tout ce qui avoit été fait depuis la mort de Louis XIV » sur-tout la révocation de son testament ^ Un traité de

The text on this page is estimated to be only 25.98% accurate

(4^) k triple dliance &c celui de la quadruple ('*') , trop contraire aux intérêts de TEfpagne (•}*)• Mais il y en avoit un plus caché , qu'on n'auroit développe GU^après Tévenement , qui étoit , au cas de mort de Louis XV OU d'extinélion de fa ligne , d'exclure la maifon d'Orléans de la fucceflion à la couronne , &C de la dcftiner à un des enfans de S. M. Catholique ; te pour rendre en quelque forte la Nation entière complice de cette grande révolution , on avoit égard â ks gémiflèmefis , on promettoit de rétablir les monnoies fur l'ancien pied , de détruire la banque , ou de la circonfcire dans Cts premières bornes ; en un mot , de redreflér tous les griefs. La détention d'ua étranger revêtu d'un caraâere aufli facré que celui d'Ambafiàdeur^ étoit un attentat trop grand dans l'ordre politique , peur ne pas exiger de la cour de France une explication auprès de toutes les Fuiffances. Afin de ne laifTer aucun louche fur fa conduite , M. le Régent rendit publiques deux Lettres du Prince de Cellamare. (K) Décembre.) Il fit imprimer auffi des projets de Lettres du Roi d'Ëfpagne au Roi ; un Manifefte à adredèr aux Etats du Royaume 9 capable de les faire foulever ; une Requête qui feroit fuppofée présentée par eux ^ S. m. Catholique &C quelques autres papiers de cette imporunce. En outre , quoiqu'il affeât beaucoup de mépris pour ces écrits médités dans les ténèbres , &C n'ayant aucun caradlere d'autenticité » il ne dédaigna pas d'y répondre par une apologie de fa conduite (c le développement de fes droits , fous le titre de Lettres de Filt\ -Morit\ . {^ Janvier 1719.) Elles furent bientôt fuivies d'un Manifefte &c a une Déclaration de guerre. Celle-ci paroiflbit (*) La Hollande n'accéda cependant à ce traité entre la France, TEmpereur & l'Aiigleterre que le 16 Fér. 1719(t) Par ce traité cependant TEmpereur confentoit de irenoncer, tant pour lui que pour fes fucceffeurs , à tout les titres & droits fur TE fpagne, mais on ftipuloit pour iJMdle-cid'autres renonciations %m ne lui convenoient pai«

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

(4a) in^itable > car prefque dans le mtmt tttns ou 1*0A âirrêtoit en France le Prince de Cellamare , la cour d'Espagne , (ans le favoir , &c pour une auore caufe » &ifoit ugnifier au Duc de Saint-Aignan ^ ambafladeur du Roi Très - Chrétien , de fortir de Madrid dans vmgt-auatre heures. Un pronoflic de ce Miniftre fur le Teftament que venoit de faire S. M. G^ tholique dans une maladie , paflà pour h caufe de fà difgrace. Il dit-en plaifkntant que ce Teftament pourroit bien ne pas avoir plus d'exécution que celui de Louis XIV , en ce qu'on y laiffoit la Régence à la Reine &C au Cardinal Alberoni. Nous n'entrerons point dans les détails de cette guerre qui dura un an (*) , &c dont le réfultat fut a affembler un Congrès à Cambrai , pour terminer tous les différends. Nous obfervons feulement que ce Congrès n'eut lieu que quatre ans après ; qu'il dora quinze mois , &t qu'il n émana des conférences de tant de grands politiques afièmlés , qu'un règlement fiir le cérémonial fixé entre les Miniftres , conformément au plan arrêté à celui d'Utrecht. La difgrace du Cardinal Alberoni fiit le fceau do la paix. Cette ambitieux , de particulier très-obfcur, devenu Miniftre ; &c de fimple Curé , Prince de (*) L'acceiïon du Roi d'Espagne au Traité de la quadruple aUiance fut lignée \ La Haye par le Marquis de BeretiiLandi , fon Miniftre Je 17 Février 1710. Il parut céder aux follicitaiions de la Hollande qui, elle-même» avoit éludé de remplir les conditions du Traité , en ne joignant pas fcs troupes Scelles des autres Pu idances conrraâantes. Ce fut à i'occaGon de cette fage & adroite temporifàtion de Leurs Hautes PuilTances , que cet Àmbaffadeur fit frapper une médaille, qui parut fort ingéiiiieufj. D'un côté, on y voyoit ua char a trois roues , portant les hérauts d'Autriche , d'Or« léansdc d'Angleterre , tous trois tendant la main à la Hollande aflfe lur fon Lion , tenant d'une main le (ymbole de la liberté & de l'autre la quatrième roue , qu'elle icfufe confammjnc de joindre aux trois autres. On j Itfoit ces mots : SiP:t ai h\$c ^uartM déficiente ntSi. Att tevers étoient ces ^^io]t% l Fetdns quéidirHpUx im^feSèum K^iMUél BatMvM fir» tiier fmdenttrqft* tmtîiêaie^

The text on this page is estimated to be only 25.27% accurate

,. < 44 5 . l'Èglife , dVn génie vaste , inquiet & ardent , avoît formé le dessein incroyable de relever tout-à-coup l'Espagne de l'épuisement où l'avoit réduite la guerre de la succession ; de donner un nouveau relief à la Nation abâtardie ,* de rendre Philippe V un Roi conquérant , &: de lui faire jouer le premier rôle en Europe. Il ne vouloit à la fois rien moins que réunir aux Etats de son maître ceux d'Italie , humilier aussi l'Empereur en bornant sa puissance , &: pour empêcher la France & l'Angleterre de lui donner l'assistance stipulée par le Traité de la quadruple alliance , il avoit imaginé de causer une diversion dans le premier Royaume par la conspiration qu'on a vue , &c dans le fécond , en y faisant palser le Prétendant, Sans doute , s'il eut réfléchi dans son plan y on n'eut pas manqué de s'adresser aux plus habiles politiques ; il eut été le Richelieu de l'Espagne : mais il échoua , & l'on ne vit plus en lui qu'un brouillon , un étourdi , un faélieux superficiel &c. sans combinaisons. Il fut sacrifié &c presque la seule victime de tant d'intrigues , de complots & de troubles dont il vouloit agiter l'Europe. (Q.6 Mars 1720.) Il n'y eut qu'en Bretagne , où quatre gentilshommes payèrent de leur tête leur trop grande facilité à entrer dans les vues du Cardinal. On observa dans l'un d'eux , nommé Poncalec , cette fatalité qui semble noirs pouffler malgré nous à notre destinée. Trente-trois des conjurés, tous gens de condition, s'étoient fauves : celui-là, déjà embarqué sur un vaisseau Espagnol , eut peur de la mer , se fit ramener à terre , dit pris , &c déclara lâchement ses complices. Chez une Nation différente , &c dans un autre siècle , cette conspiration auroit fait couler des flots de sang, &c fut-tout causé bien des tortures pour en découvrir jusqu'aux moindres traces* L'esprit philosophique du Régent lui fit concevoir que la clémence lui réussoit mieux que les bouj^

The text on this page is estimated to be only 25.75% accurate

reaux (*). Ce principe , très sage dans la circonstance, souvent foible il est dans d'autres cas , devint l'unique du règne de Louis XV , où , par un contraste étonnant , on vit le despotisme le plus absolu , joint à l'impunité la plus révoltante. Au reste , le délire épidémique qui faisoit tourner alors toutes les têtes , empêcha qu'un tel effet ne produisît même la réaction qu'il devoit causer ; on ne s'en entretenoit pas plus que d'une nouvelle ordinaire. La guerre & la paix n'intéressent pas davantage. On étoit dans le fort du dix-huitième , qu'il étoit temps de développer, comme une époque unique , se dont les fastes de la Monarchie n'offrent aucun exemple. Voyons successivement quel en étoit l'auteur , & le but ; quels en furent les moyens & le résultat. V / Jean Law étoit Ecossais fils d'un orfèvre d'Edimbourg. Jamais homme ne posséda en un degré aussi parfait l'esprit de calcul &c de combinaison ; il suivit son talent & son goût. Il étudia profondément tout ce qui concernoit les banques , les loteries , les compagnies de commerce de Londres , les moyens de les soutenir , d'animer l'espérance & la confiance du public , de le tenir en haleine & d'accélérer son mouvement. Il en pénétra les secrets les plus intimes ; il tira encore plus de connoissances de la nouvelle compagnie établie par M. Harley , Comte d'Oxford , pour acquitter les dettes de l'Etat. Ayant ensuite obtenu un emploi de secrétaire auprès de quelque agent du Résident en Hollande , il s'instruisit sur les lieux de la fameuse banque d'Amsterdam , de (*) On cite à cette occasion un trait qui peint son âme. . . , Le Chevalier de Menilles , qui avoit été impliqué dans la Conjuration d'Espagne , fut mis en prison : mais tout son crime étoit de n'avoir point trahi ceux qui lui avoient donné leur confiance. Un Marquis de Menilles , d'une autre famille , alla trouver le Duc d'Orléans , pour rassurer qu'il n'étoit ni parent ni ami du Châtelain. Tant fais pour vous , répondit le Régent » (le Chevalier de Menilles est un si galant homme. " à

- < 4«) fon capital , de fon produit , de Tes reuources , des comptes que les particuliers avoient fur elle , des variations , de l'intérêt, de la manière de le faire haufler ftc baifTer pour retirer Tes fonds , pour les diftribuer 6c les répandre, de l'ordre qu'elle tenoit dans Tes régiftres &c dans Tes bureaux, de Tes dépenfes même , 6c de la forme de fon adminiftration* A force de réfléchir fur ces renfeignemens acquis ^ fie de combiner tant d'idées différentes , il en forma un fyflème admirable pour l'ordre fie l'enchaînement de la multitude des opérations qui le compofoient : fyflème qui étoit fondé pour le moins autant fur la connoiffance du cœur humain que fur la fcience des nombres ; mais dont la bonne foi , l'équité > l'humanité étoient abfolument exclus, pour y fubftituer la perfidie , l'injuftice , la violence fie la cruauté. AulS le malheureux étoit-il fans mœurs 8c fans re*ligion. Ayant tué ou aHàfliné un homme , il fut obligé de fe fauver de la Grande-Bretagne ; il emmena une femme mariée , avec laquelle il vécut pufieurs années comme avec fon époufe légitime. Il étoit d'une avidité infatiable ; fie c'eft â la fatisfaire qu'il fit concourir fes vafles combinaifons. Dans répuifement où la guerre avoit réduit toutes les Puif&nces de l'Europe , il prévint qu'elles dévoient nécelTairement travailler à rétablir leurs finances , fie il conçut plus que jamais l'efpoir de réuffir par l'appât de fon fyflème^ f)ropre à léduire celle qui préféreroit le moyen de é libérer le plus prompt au plus honnête. Son plan navoit donc pour objet ni le commerce , ni la facilité de lever les impôts fans les diminuer , ni le retranchement des dépenfes , ni la culture des terres , ni la confommation des denrées , ni même la circulation des efpeces. Il l'a voit dreflé pour qu'un Souverain pût payer fes dettes ^ non feulemept fans que ^ts prodigalités ni fon luxe en foulfriflçnt , mais encore en attirant à lui l'or fie l'argent de ks fujets ; fie riilufoa devoit être telle , que ceux * ci le do&«

The text on this page is estimated to be only 28.82% accurate

niflent volontiers ; c'est à peu dire , le portafort avec
compréhension , demandant avec fureur au'on le reçût, regardaient comme
une grâce d'être préférés , & qu'i leur réveil ils ne pussent s'en prendre qu'à
leur avidité , quand ils le verroient dépouillés. Projet effrayant pour l'humanité
humaine , &c que tout autre que ce génie intrépide eût rejeté comme une
chimère 9 s'il s'étoit présenté à lui. Il confioit en une Banque , dont le
fonds réel feroit les revenus de l'Etat & le fonds accablant quelque
commerce inconnu. Ce bénéfice pouvant croître suivant l'imagination ,
devoit merveilleusement exciter les joueurs qui voudroient y participer, au
moyen d'aérions qu'on créeroit artificiellement en proportion de leur ardeur.
En effet , ces aérions , d'abord en petit nombre ^ne pouvoient , par leur
rareté être la rapidité de leur circulation , un excellent véhicule pour le débit
, puisqu'on prendroit l'ancien au pair , mais toujours en certaine mesure
avec de l'argent. Afin d'engager à se défaire de celui-ci , on ren-î droit par de
fréquentes changemens la valeur incertaine ; on feroit ainsi craindre aux
possesseurs qu'il ne déperît entre leurs mains. Quand il feroit haut , on
voudroit , pour s'en affûter le bénéfice , le convertir en aérions : quand il
baisseroit , on appréhenderoit qu'il ne baissât encore plus. La Banque , au
contraire , s'assûeroit tous ses paiemens en billets , dont la valeur invariable
perpétueroit la confiance. Se les rendroit plus commerciables que préférables
aux espèces. Le décri de l'argent en feroit réduire l'intérêt , que le Prince
profiteroit de cette réduction pour faire des emprunts & s'acquitter ainsi
d'une partie de sa dette

The text on this page is estimated to be only 28.07% accurate

< 48) dettes fans rien débourfer , car les particuliers , ne fâchant qu'en faire , le lui reporteroient. Si l'on cherche à l'employer à des acquifitioni plus folides , les terres , les denrées , les marchandifes augmenteront, &c confiquement la recette des impôts &c des droits. Par ce Phantôme de fortune , éblouiffant pre(que tous les yeux , les différentes claffes de citoyens , dans le defir d'y participer , s'intérèfleront à la confervation de la Banque , d'autant plus que nombre de particuliers , plus heureux ou plus adroits , fai* fânt néceiffairement des gains énormes , irriteront la cupidité générale » à peu près comme un gros lot à la loterie foutient l'efpoir des pontes dont , à l'exception de quelques-unes cependant , la multitude doit perdre. Or, quelle concurrence ne' feroit-de pas ici I où chacun auroit la certitude de gagner , par des dividendes augmentes à propos ? Que cette erreur s'entretienne feulement quelques années , &c le Souverain aura éteint toutes fcs créances &c attiré dans fes coffres la plus grande partie du numéraire de fon royaume &c même de TetrangerTels étoient les axiomes &c les corollaires du Syftême de Law : théorie infernale , fans doute 9 dé<* duite d'après les faits , & qu'il n'avoit pas ofé en-r vifager de fang froid dans toute fon horreur : di-r fons tout , qui n'étoit pas même concevable / maiîj M. le Régent Se lui , entrâmes malgré eux par la rapidité du mouvement de cette machine politi-* gue , furent obligés de fe laiffer aller à fon impuluon^ jufqu'à ce qu'elle fe brifât de fes propres efforts* Quoi qu'il en foit , l'auteur de ce plan , plus ou moins approfondi, relativement à fes fuites, fçatant qu'il ne pouvoit s'exécuter que dans un Etat où le Souverain auroit une autorité abfolue , regarda k France coxmne le royaume Iç plus propre à l^exev^ cert

The text on this page is estimated to be only 25.99% accurate

(49)' cer. D'ailleurs il en connoifloit le peuple , ami de^ nouveautés , les adoptant aveuglément ôc s\ livrant avec fureur. On aflure qu'il le propofa d'abord à Louis XIV, qui , malgré le befoin qu'il en avoit , fut la feule expoficion le rejettâ avec une efpece d'exécration. Il ne fe rebuta pas , &c le reprocha fous le Duc d'Orléans. Ce Prince , plus décidé , plus entreprenant , etc , fans contredit , moins fcrupuleux , Tencvilâgea comme très-utile à fes vues : il étoit d'ailleurs prefé par les circonftances ; il vouloit profiter du peu de tems qu'il avoit à gouverner , pour remédier aux maux de l'Etat , qui exigeoient une crife aéc (Taire. Il adopta celle - ci ; il s^étourdit fut la violence de la convulfion qu'il lui prêparoit , &c (e flattoit que fon génie en arrêteroit l'elfet d;:s qu'il deviendrait trop finefte. Cependant comme il n'étoit pas le maître abfûu , &c qui! avoit beaucoi^p de ménagemens à garder , il ne l'adopta que lentement 8c par degrés. Il fe contenta d'abord de permettre, a Law d'établir une Banque , afin d'accoutumer peu à peu les peuples â ce nom 6c à cet établiifement. Il fût préfenté fous un point de vue d'utilité publique , hc il auroit eu réellement des avant?.ges très -grands^ s'il eut été borné aux fbnélions de fon édit de création. L'année fuivante , pour donner k la Banque ua crédit qui répouât aux entreprifcs plus étendues qu'elle devoir former , Arrêt du Conicil (10 Avril 1717) qui ordonne à tous ceux qui ont le maniement des deniers royaux , de recevoir 6c même d'acquitter fans efcompté les billets. Par cet Arrêt plein d'artifice , fous une apparence de fimp<icité , on fâifoit de la Banque le dépôt de tous les revenus du Roi. C'étoit le premier pas vers la fortune idéale qu'elle devoit faire : elle affi^na fut le champ . fept &c demi pour cent d'intérêt. Quelque tems après (Août Si Décembre ijij) ^ Tome L C

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

E . . . (1°) Création d'une Compagnie de commerce , sous le nom d* Occident ou du MiJpJJipi, Son objet étoit la plantation &C culture des colonies françoises de l'Amérique septentrionale. Le Roi donnoit à cette Compagnie toutes les terres de la Louisiane , &C permettoit aux François , comme étrangers , de s'y intéresser , en prenant des actions , dont on pourroit fournir en partie la valeur en Billets de l'Etat , qui estoient jusqu'à 50 &c 60 pour cent sur la place. Le moyen de recourir à cette amorce , d'autant mieux qu'on peignoit ce pays comme un Pérou , plus fécond en or que celui des Espagnols ! Le Parlement même y fut pris &c enregistra sans difficulté. Il ne voyoit encore dans tout cela rien qui ne pût être utile à l'Etat. En 1718 , nouveaux progrès de la Banque. Elle étoit annoncée Banque royale ^ par une Déclaration de S. M. (4 Décembre) , qui porte que le Roi , remboursé en argent aux actions d'icelle , les capitalistes qu'ils n'avoient payé qu'en billets de l'Etat , fût que ces capitaux avoient été convertis en actions de la Compagnie d'occident ; enfin , qu'il est devenu seul propriétaire de toutes les actions de la Banque. Le Sr. Law en étoit nommé Directeur , sous l'autorité de S. M. & les ordres du Régent. Il résulta trois choses de cette Déclaration : Tune a que le Monarque , transformé ainsi en banquier universel d'un royaume , toute la France , les grands Seigneurs &c les Princes , toujours fanges du maître ne rougirent point de faire le même métier , de devenir financiers , agioteurs , usuriers : la féconde t que le public frappé que le Roi achetât 500 livres d'espèces ces actions de banque ne n'ayent coûté dans l'origine que JCX) livres de billets de l'Etat ; c'est-à-dire , vu leur déficit , environ 170 livres en valeur réelle , en conçut une grande opinion fût enchérit à l'envi pour en avoir : la dernière it ^ttÇ içs dftiQOS dç U Compagnie d'occident , préi^

The text on this page is estimated to be only 27.51% accurate

rees par les croupiers de la banque a leur remboBr{è« ment en ei'peces , furent jugées une excellente acquilition ; enforte que leur haufTe monta parallele* ment â celle des adions de la Banque. Le Parlement , depuis le Lit de juAice précédent, avoit ouvert les yeux 6c ne s'étoit plus meîé des affaires de finance. Dans un autre tems , le début de forme légale pour renrégiftrement à cette Cour , auroit allarmé les Parifiens; mais le vertige étoittel, qu'ils ne voyoient plus que ce phantôme de fortune qui Its féduifoit &c fe réalîoit à leurs reeards. Il gagna bientôt les provinces , 6c pour fatisnre aux defirs des amateurs (27 Dec. 1718) , on créa , par Arrêt du Confèil , des bureaux particuliers de Banque dans les villes de Lyon, la Rochelle , Tours , Orléans &C Amiens. On n'ofa en établir dans les villet de Parlement , parce qu'on prévît l'oppofiiion de ces compagnies. On en preilèntit d autres , &c comme elles parurent ne s'en pas foucier , on crai« gnit de les mécontenter 6c d'occafionner de leur part une réclamation capable de diÛiper l'erreur gen« raie , Lille , Marfeille , Nantes, Saint-Malo , Bayonne , fe diftinguerent par cette fâge exclufion. Le même Arrêt du Confeil portoit défènfes de faire aucun paiement en argent au deffus de 600 liv. &c par une claufe qui génoit le commerce jufques dans Tes détails , &c caraâérifoit la peteife des vues 6c des moyens du légiflateur , les efpeces de billoa 6c monnoies de cuivre ne pouvoient être données &C reçues dans les marchés au deiTus de fix livres , ù ce n'étoit pour les appoints. L'objet vifible de cette difpodtion étoit de rendre les billets de banque plus oéceflaire , 6c d'en forcer ainfi la circulation &c multiplication. En effet , il fut bientôt ordonné une fabrication de cent millions de billets de Banque , Ufquels ^ difoit l'Arrêt du Confeil (ai Avril 1719) , ncpou^ font itnfujets à aucune fiminution comme Ut rfg^* C % i

The text on this page is estimated to be only 23.35% accurate

pis y attendu que la circulation des billets de Ban[^] que est plus utile aux fujets du Roi que celle des ejpeces à*or 6* d* argent , & qu'ils méritent une pro[^] teâion particulière , par préférence aux monnoies faites des matières apportées des pays étrangers* Quelques mois après il y eut des défenses [il Pc* cenibre"] de faire des paiemens au deflus de 10 livres en argent &c au deflus de 30Q livres en or. AinG l'or & Targent avilis de ces diminutions fuceffiîves annon[^]cées [Arrêt du 23 Septembre] étoient en quelque forte profcrits êc hors du commerce par cet Arrêt* Onétoit donc forcé de porter Ton numéraire à la Banque &c de l'échanger pour du papier. On y cou[^] roit en foule , on conjuroit , on fupplioit les com[^] mis de recevoir fes ejpeces , & Ton le croyoit heur . eux quand on étoit exaucé. Sur quoi un plaifant s'écria ipirituellement aux plus emprefles : «A î Mefr fleurs , ne craigne[^] point que votre argent vous refie[^]on vous le prendra tout. Des particuliers fc mêloient de o[^] commerce , ils fupplétoient à la Banque , ôc comme on vouloit des billets à toute force , 4k qu'on appréhendoit d'en manquer , on préféroit j pour être expédié , de perdre trois de quatre pour cent fur l'argent. En un mot , on faifoit , à l'égard de ce dernier , ce qu'on pratique pour une Içttre de change ; on l'efcomptoit* Tant de trésors verfés dans ce dépôt public ^ Revoient le rendre inépuifable. Cependant la Banqrue tariflbit ; il y avoit ce que M. le Régçnt appeloit des çpiniâtres , c*est-à-dire , des gens qui nç pouvoient fe perfuader que le papier valoit mieux que Ti[^]rgent , &: qui alloient continuellement réalifer le premier. Pour attaquer ceux-ci , on reduifit l'incçrèt de l'argent jufqu'à trois ^ demi , à deux ôcdemi 9 6c â deux pov[^]r cent : on tint les monnoies dans une variation con[^] ^inuelle , tantôt en les diminuant , tantôt en les augmentant , par une foule d'Arrêts qui fe contredjffeiÇiit ^m itVs difpQÛÛPus , çQwmc ^îuis les caufe[^]

The text on this page is estimated to be only 23.84% accurate

(exprimées par les préambules , & ce délire de U légiflarion produifit reffet qu'on défiroit , celui de renverfer tellement tous les principes , d'ofiufer toutes les lumières , de changer toutes les notions ^ que ne fâchant plus â quoi s'en tenir ^ on fe laiflbit dler , a l'impulfion du gouvernement. Ce fut dans cette anxiété générale des efpritsCiyio) qu'il mit le comb.e à l'abus de fon autorité 9 par une violence monftrueufe , &c qui fera fans doute occuper' le premier rang à M, le Régent , entre les dcfpote» les plus experts en tortures politiques. On pouffa là frénésie jufqu'à rendre Arrêt du Confcil (TjFe\ rier) ^ défendant à toute pcrfonne , &c mcme â toute communauté i fceuliere oU régulière , de garder plus dd 500 livres en argent monnoyé. Le moiif d'une telle baibarie étoit la fuppofition de douze cent millions d'efpeces dans le royaume , en ftagnation , par l'avidité de gens qui 9 ayant fait de grandes fortunes ^ accumuloient &c théfaurifoient fans relâche^ La peine n'«toit point celle de mort , comme Law l'aurôii Voulu ; mais , outre une amende forte \$ la confiscation des fommes trouvées ; il encourageoit la delà-* tion 9 en promettant au dénonciateur le tiers de la confiscâtiôh , &c autorifoit iits ptrquifitions odieufes ^ en enjoignant aux Officiers de judice de faire toutes les vifites qu'exigeroient d'eux les Direéleurs de la Banque. Enfin il reftreignoit encore Tufage de l'ar-» gent, en défendant de faire aucun paiement au deflus de 100 livres , qu'en papier* Il faut en convenir cependant 5 le Duc d'Orléans n étoit pas cruel , il vouloit effrayer plutôt que tourmenter. Afin de mieux réufiir , on fit jouer , fuivant fes ordres , par des gens affidés ^ la comédie de fe biffer furprendre dans le cas des défenfes< On févit contre eux , on les emprifonna , ôc on les récompensa en fecret de leur connivence. En effet , ces exemples intimiderent Les dupes (c'eft ainfi qu'on les appe-^ loit au Palais Royal y où les matières les plus graves ^^ ...

The text on this page is estimated to be only 25.28% accurate

r . (54) le traitoient avec des bons mots) fe hâtèrent d'obeii' tout l'argent en dépôt chez les Notaires, aux confignations &C autres lieux publics , fat converti en papier. Les courtifans, toujours esclaves des volontés du maître , se prêtèrent sans murmure à celle du Souverain , & ceux qui n'étoient pas bien auprès du Régent , redoutant sa vengeance , s'y conformèrent également. Le Chancelier de Pontchartrain , retint alors à l'influit, envoya à la Banque 57,000 louis , valant en ce moment 72 livres pièce. Cette capture divertit autant S. A. R. que la conduite d'un autre Magistrat dut le chagriner. Le Président Lambert de Vermon se présente au Duc d'Orléans , et lui dit qu'il vient nommer un homme ayant 500,000 livres en or. S. A. R. recule de surprise & d'horreur : Ah ! Monsieur le Président ^ s'écrie-t-elle avec son énergie ordinaire , quel f-,,* -métier faites-vous là ? Il réplique : mais Monsieur le gneur , j'obéis à la loi ; c'est elle que vous qualifiez de la forte indirectement* Au surplus , que î^» A.R» se rajure ^ me rende plus de justice : c'est moi-même que je viens dénoncer , dans l'espoir d'avoir la liberté de conserver au moins une partie de cette somme , que je préfère à tous les billets de Banque. On aimera , sans doute y mieux la - conduire plus noble & plus ferme du Premier Président de la Chambre des Comptes , qui répondit aux Inquisiteurs : »»» Je vous déclare que j'ai 500,000 livres en \} or; ils font pour le service du Roi, & je n'ai de } > compte à rendre qu'à S. M. ^ lorsqu'elle fera » majeure ". Au reste , ces vexations &c cette tyrannie n'auroient pu produire l'effet désiré, si l'on n'eût eu l'adresse de fournir un débouché à ce papier , dont on inondoit la France , en le convertissant en un autre plus précieux, qui étoit des allions de la Compagnie d'occident , dont le bénéfice devoit augmenter tous les jours par les réunions qu'on y étoit

The text on this page is estimated to be only 20.04% accurate

^., , (55) ^ ^ Eue avoît acquis , en 1718 , le privilège & les efleli de la Compagnie du Sénégal 6c de la traite des "Nègres ; on lui avoit réuni enfuite celle de la Chine &c des Indes orientales, en lui abandonnant les terres, ifles . forts , magafins , habitations , munitions &c vsiP'en'-: qui «voient appartenu à cette Compagnie. Elle a"uir été nommée & qualifiée Compagnie des Indes. T'ilec-toit devenue adjudicataire de la K^rnie du lâbac : le Roi lui avoit cédé le bénéfice fur les monnoiej ; on avoit réfilé en la faveur le bail des fermes générales, ^ fupprimé ks offices de rceveurs-g'.iiéi aux d-js finances, Fn un toot, dans la dernière aiibmlée (*) , on lui avoit fait eavifager une mafTe de lio millions de profit , donnant 40 pour cent de dividende a chaque aé^ion pour Tannée fuivante. Ce fut a^ors qu'on ne craignit point de découvrir fon origine commune avec la banque , en refondant enfemble ces deux filles monftrueufes d'un même père , de ce Law qui venoit d'are nommé contrôleur-général des finances. Il avoit auparavant fait abjuration [5 J:invierli par les foins de l'abbé de Teacin ^ ce qui donna lieu a ? épi gramme fuivante : Foin d« ton zèle Séraphique , Malheureux abbé de Tencin; Depuis que Law ell Catholique) Tout le royaume eit Capucin ! Cette plaifanterie , qui n'étoit que trop vraie » n'empêcha pas la frcnefie générale de l'agiotage de s'accroître au point qu'au moment de la jonélion des deux Compagnies , celle des Indes avoit engendré fix cent mille adioas , montant k i,977,500,ocx> de capital primitif , dont le jeu en fit porter les prix fi cxceffivement haut , que leur mail'e eft regardée , (») Tenue le 30 Décembre 1719. I^a relation manufcrite de cette féance eft une pièce curicufe , que la longueur nous oblige de renvoyer à la fin 5 elle fera c^tée fous le No. III. Civ

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

(S6) par un habile calculateur (*) , comme représentant jurqu â fix milliards dans l'opinion. Il y a toujours , dans ces tems de crife j des gens aflez adroits pour profiter de k duperile des autres , & ce font ceux-là qui excitent merveillement l'émulation générale. On ne fait pas attention à la multitude de gens ruinés , aux dépens de qui fe forment ces fortunes prodigieuses , ou l'on attribue leur perte à eux-mêmes ; c'est l'ignorance , ignorance « inconduite. Nous ne parlerons point des gains de Law : étant le chef de la banque , c'est-à-dire , le dépositaire de tout l'argent du royaume , il étoit à portée de s'enrichir par la voie la plus sûre. Dès son début il avoit acheté le Comte d'Evreux , pour 800,000 livres , le Comte de Tancarville en Normandie. Il avoit offert au Prince de Carignan 1,400,000 livres de l'hôtel de Soissons ; à la Marquise de Beuvron , 500,000 liv, de sa terre de Lillebonne; enfin au Duc de Sully , 1,700,000 de son Marquisat de Roissy. Le comble de l'impudence, c'est qu'il voulut attribuer la rapidité de cette opulence énorme à la bonté de son Système , &c le comble de la stupidité , c'est qu'on le crut &c qu'on voulut l'imiter. . M. le Régent s'efforçoit de confirmer cette vérité par des libéralités immenses , qu'il attribuoit à la même cause. Il donna un million à l'Hôtel-Dieu , autant à l'Hôpital-général , autant aux enfans-trouvés. Il employa 1,500,000 liv, à payer les dettes de plusieurs prisonniers : le Marquis de Noce, le Comte de la Mothe , le Comte de Roissy reçurent chacun une gratification de 500,000 liv. en aîrions. Politique qui ne produisit pas moins son effet , &c rendit au centuple à la banque. Entre les Princes du Sang, M. le Duc de Bourbon profita le plus heureusement des aîrions que [*] M. Neker , dans sa Réponse à l'Abbé Moreau en 1767 , concernant le Mémoire de ce dernier contre la Compagnie des Indes

The text on this page is estimated to be only 20.36% accurate

Law leur avolt donne pour fe fouteûr. Ce VridCé aGhcta tout ce qui fe trouva a fa bienféance ci) terres : il fié rebâtir Cnantilli avec une magnificv-n^e royale ; il y forma une ménagerie, fans comparaifon mieu» fournie que celle du Roi: il fit venir d'Angleterre, e» une (èule fois ^ 150 coureurs ^ dont chacun, furie pied où était alors i^argem en France , lui revenoit à quinze ou dix-huit cent francs. Enfin , pour faire fa cour au Régent y qui aimoit palEonnément fa fille , Mde. la Ducheflede Berry , ildonniaà cette PrincefTe ^ ardente pour tous les plaifirs , une fête fuperbe , qui dura quatre ou cinq jours ta coûta immenfément. Parmi les particuliers , tl femble que lé hafard voulut (urtout favorifer les plus obfcurs. On park beaucoup aansletems d'une certaine veuve de Namur , nommée ia Caumont ^ auï avoit fourni aux armées , des tentes {Se autres marchandifesde cette efpece. Par des revirèmens heureux y elle (è trouva entre les^ mains pour foixante-dix millions de billets de banque. LtsAiémoi" res de la Régence font mention d'un boflu , (*) qui gagna ea peu de jours 150,000 liv. pour avoir prêté & bofle , en forme de pupitre y aux agioteurs. On ne voyoit que laquais qui nK)ntoient le lendemain dans le caroffe de leur maître , où l'on les avoit vus derrierela veille. Ces m£mes Mémoires parlent d'un ^ chaQgeanc fi rapidement de condition , qu'il ailoit encore reprendre (on ancien pofte,fi l'on ne l'eût averti de fa méprife ; d'un autre , qui , ay ant^ris querelle dans fa voiture , obligé de mettre pied à terre pour fe battre , cria : à moi livrée \ d'un troifieme r qui ayant commandé UQ équipage pour lui , répondit , quand oa «^■^■-«««■MMiAtaaiiBiBMMA^w^MI-w**- *^*-»»»****"^^ >~^^^* N m t*] La même ehofe cft arrivée à un M. de Nanthia^ eni n'étoit pas boHu , maie qui prêtoit fon dos pour écrire. C*eft un fait confant dans la famille de M. Ame« lot , aujourd'hui AUnifre , dont ce M. de Nanthia étoit oncle à la mode de Bretagne y & c*ell: d'elle ^;ie noul^ aYons appris Tanecdote.

The text on this page is estimated to be only 21.15% accurate

(J8) . lui Jemancla quelles armes on y mettroitiks plus Bette fw
C'étoit dans la rue Quincampoix où s'étoit établi le théâtre du commerce des
aétions , car il n'y avoit pas encore de bourfe. Heureux ceux qui y avoient
des ma fons ! Une chambre s'y louoit jufqu'à dix livres par jo'ir. Mais la
grande multitude n'avoit pas befoin d'aiyhr. Dès la pointe du jour le paflage
de cette rue étroite étoit engorgé de joueurs ; leur fureur ne faifoit que
s'accroître durant la journée. On fonnoit le foir une cloche , &c il falloir les
expuifer de force. Il fut dans le teras frappé une eftampe en forme de
caricature , qui , fous une allégorie grofcerc , mas jufte , peint au naturel
les ravagés de cette frénésie épidémique. Elle eft confervée par les amateurs
comme un monument hiftorique , précieux- Elle a pour titre : véniabile
portrait du Seigneur Quincampoix, On voit en effet , au centre , le tableau
en buste de ce Seigneur , qui a pour devise; aut Cafar^ aut nihil. Il eft
furmonté d'une couronne de plumes de paon &c de char* dons , que lui
offra Sottise , avec cette autre infcrip. tion : jefuis le jouet du Sage & du
Fou. Au deflus du portrait fume une chaudière , qu'un diable chauffe avec
du papier. Un agioteur jette dans la chaudière i pleines mains fon or & fon
argent , qui fe fondent & ne rendent que d^s papiers nouveaux. J<e
Défefpoir , derrière ce malheureux , femble l'attendre pour s'en emparer
après cette opération [*]. . Tel fut le fort de prefque toute la France , où la
contagion avoit promptement gagné de proche en proche , au point de faire
tourner les meilleures têtes; c'eft ce que prouve fenfiblement l'anecdote de
La [*] Nous renvoyons au Recueil des Pièces pour fervir à cette hiftoire ,
une Satyre en vers contenant l'explication & le commentaire de ce portrait
fymbolique & it tous Tes accoxnfagatmeus. Elle eft cotée Nf • IV*

The text on this page is estimated to be only 23.79% accurate

Motfae Se de l'abbé Terrailon. Os deux fages , csLt le premier , quoique poète , étoit encore plus philofophe , renommés par leur bon fens exquis , par la ju(^ teuè de leur dialeptique , par la profondeur de leur rai. ibnnement , diflertoient un foir fur la folie du jour &c s'en moquoient. Quelque tems après , ils (e trouvèrent nez à nez dans la rue Qulncampoix , Honteux , ils voulurent d'abord k fiiir : mais enfin , n'ayant rien â (e reprocher, ils convinrent qu'il ne falloir jurer de rien y qu'il n'y avoit point d'extravagance dont l'hoimne ne fut capable , &c furent , chacun de leur côté , faire la meilleure négociation pofCble. L'événement le plus affreux de cette infernale rue Qulncampoix , fiit la tride catafrophe du Comte de Hoom. Ce jeune Seigneur Flamand , âgé de vingtdeux ou vingt-trois ans feulement , pouffé au crime par le démon de là cupidité , fe porta â affaiSner un marchand , qu'il attira dans une auberge , afin de lui voler fon porte-feuille. C'étoit en plein jour: il fut bientôt arrêté & rompu vif , quoiqu'allié de plufieurs maifoos fouveraines &c parent même du Régent, Ce Prince , qui connoiffoit les devoirs rigoureux de la juflice , ne put fe laiffer émouvoir par cette confidération. Il répondit en paroles énergiques : quand j'ai du mauvais fang , je me le fais tirer (*^ . En efièt , l'équilibre une fois rompu du papier avec le numéraire de la France > par fa trop grande profiiiôn , que des gens évaluent jufqu'à wx milliards , il ne fut pas pofiible de foutenir ce crédit énorme , non - feulement avec bs fonds de la Compagnie , mais il furpaflbit de plus des deux tiers toutes les ••'•^•■ii'""»" ■^■a [*] On ajoute que les plus proches du Comte de Hoom ayant demandé qu'au moins on changeât le genre de fon fuj)plice , dont Tiafamie retomberont fur eux , le Régent répondit : ce ne fera pas iefupplice , mais VaéiÎQn î»o fa miriti , mi déshonorera votre famille. C vj

The text on this page is estimated to be only 21.27% accurate

(60) erpeccsScmatieresd'oT ftecd^argent qui pouvoientêtre alors dans le royaume. Ea vain ufa-t-on de toutes fiartes de (Iratagêmes pour le foutenir » jufqu'à rendre une déclaration (il Mars) qui faifoit défenses à tjus fujets du Roi ^ ou étrangers étant dans le royaume , aux communautés 6c autres ,. de garder ^ païi': le premier Mai ,. aucunes efpeces &C matièresd'or , & pa'Té le I Décembre , aucunes efpeces &c matières d'or & d*ârgnt, à peine de confifcation&c d'amende, 6c aux Oificiers des monnoies d'ea &briquer ;. rien ne réulTit ; on fe moqua d'une légiP* lation abfurde qui fe contredifoit du matin au foir^ qui érlgeoit en crimes les vertus économiques les plus néceiraires» 6c fe perdoit elle-même dans le labyrinthe de fes règlements , dont on a rempli douza volumes m-4*. Le vertige fe difiïpoit , on commen— çoit à réalifer à force > Lorfqu'arriva le jour fatal ^ époque célèbre de la chûte du S> ftôm«.. M* D'Argenfou, qjLii depuis long-temsétoit jaloux de fe voir enlever par un étranger la confiance, du Régent , non - feulement ne favorifoit plus le. Syftême , mais cherchoit à faire ouvrir les yeux à ce Prince. Il eut beaucoup de p'eine , &c il fut obligé de: s'afTocier les autres confidensintimes de S* A» , Tabbé Dubois, Minidre des affaires étrangères, fte M. le Blanc,Secrétaire d'Etat de la guerre (*)^our concourir féparément à cette œuvre politique. Quelquefois elle* fembloit difpofce à expulfer l'auteur d'une révolution fi étrange &(fi funcdc, Un jour même elle dit aa Garde des fceaux , qui lui parloit plus fortement y. ({u'il pouvoit s*aflurer de Law i mais le Chef de la juftice lui ayant demandé un ordre par écrit, il ne put l'obtenir. Il fut donc obligé de rufer fte de renre le nouveau Contrôleur-général complice du Sy& i (*) Les Confeils avoient ét^ Tupprimés en 171 S , & tes Sccri'taires <l*utat rilublis i la tctc dei tléj^artemcm»

The text on this page is estimated to be only 25.91% accurate

terne* Il fit entendre dans un comité tenu entre Kf r k Régent, lui, l'abbé Dnbois , M. le Blanc &c 1« Ministre des finances , que les ciifes violeates ne pom'olent jamais avoir qu'un terme court; que celleci , parvenue au plus haut période 5 alloît diminuer néceilairement ^ que Ton objet étant rempli , en fai(ant refluer dans les mains du gouvernement tout le numéraire &c même toutes les matières d'or &c d'argent du royaume par des moyens extraordinaires y il falloît empêcher que le public ne retirât cette prédeufe récolte , que le plus fâr moyen pour y par-* venir étoit de commencer à réduire la maflè du papier ; qu'il arriveroit , ou que ne perdant point la confiance qu'on y avait , on le garderoit , dans l'efpoir que la rédué^ion ne feroit que momentanée , &c dans k crainte de perdre tout de fuite une grofle partie de Ton capital , ou que le difcrédit s'y mettant on fe préfenteroit en foule pour s'en défiure. Que dans le premier cas , on refteroit toujours maître de &ire les opérations qu'on voudroit , que dans le &cond on feroit valoir la confufion même ftc le défordre qui alloient réfulter de cette débâcle pour éta« blir des formalités gênantes , mais néceflaires , par lefquelles , en paroiffant concourir au defir des porteurs de papier ^ on en retarderoit l'efièt ; &c l'o» auroit le tems de procéder à des reviremebs pioprès à libérer l'Etat. Tout cela étoit plus (pécieux que (blide , Se fur* tout d'un Machiavelifme déteftable. On croit entendre des voleurs au coin d'un bois , fe confultant fus la meilleure manière de mettre les papiers à contribution. Tl feut l'avouer pourtant : il el! des cas où la néceiSté impérieufe devient la feule loi pour les hommes d'Etat , & la France en étoit i ce point de bouleverfement ; le timon des finances écnappoit aux mains de leur adminiftratcur & même du Régent. Dans cette perplexité , Law fe trouva heureux qu'on lui fournît un moyen de foytir du labyrinthe au il s'étoit jette j^éc I

The text on this page is estimated to be only 23.04% accurate

il fut le premier à détruire l'ouvrage en confiant à l'Arrêt de réduction par moitié (21 Mai) des billets de banque & des actions de la compagnie. Qui pourroit peindre la confirmation dont Paris fut frappé à cette nouvelle ? Elle se convertit bientôt en fureur ; on afficha des placards injurieux , & Ton les fit courir en billets jusques dans les maisons (*). Le Duc de Bourbon , le Prince de Conti , le Maréchal de Villeroi , qui n'avoient pas été appelés au comité où l'Arrêt avoit été rendu , réclamèrent contre , & prétendirent qu'il étoit inopportune y puisqu'il avoit été dérobé à l'examen du Conseil de régence. Le Parlement, qui jusques-là ne s'étoit point mêlé des affaires de la banque & lui avoit toujours été opposé , par une de ces contradictions trop fréquentes dans sa conduite , déploya son zèle pour en perpétuer l'existence. Le Premier Président , qu'il envoya au palais-royal , fut très-bien reçu. M. le Régent , dans l'embarras où il se trouvoit ne fit pas racher de la démarche. Il ne dissimula pas sa satisfaction au chef de la compagnie ic lui répondit : i> Monsieur , je suis bien aise que j> cette occasion serve à me raccommoder avec le Parlement , dont je suivrai les avis en tout «. Six jours après la publication de l'Arrêt de réduction (ay Affili) , il fut révoqué par un autre, qui rétablit le papier dans sa valeur , mais non la confiance d'autant moins qu'à l'instant même tout paie<« ment fut suspendu à la banque. On prit le prétexte d'examiner les friponneries. On y envoya des commissaires pour en sceller les caisses & en vérifier les (^) Un d'eux étoit conquis en ces termes , suivant les Mémoires de la Régence : „ Monsieur & Madame , on vous donne avis qu'on doit faire une Saint-Barthelemy ^ 9) samedi ou dimanche , si les affaires ne changent point de face. Ne forcez , ni vous ni vos domestiques. 5, Dieu vous préserve de feu. Faites évacuer vos voisins. „ Ce samedi- 25 Mai 1730 ,>.

The text on this page is estimated to be only 27.39% accurate

(6i) torûptts. Quelques-uns des commis , fie en particulier les préposés aux signatures , furent congédiés pour quinze jours , avec défenses de (brtir de Paris» Âinfi , ce fécond arrêt fit plus de mal que le premier , en remettant dans le commerce des efTets décriés , avec tefquels les débiteurs de mauvaife foi paierent fie ruinèrent les plus légitimes. Entre ces tours de fripons , celui du PréCdent de Novion mérite d'être excepté , comme très-plaifant au moins , s'il n'étoit pas plus honnête que les autres* Il avoit vendu â Law une de fes terres ; fie , malgré les défenses , il en flipula le paiement en or , auquel rEcoffois confentit volontiers. Il s'agilfoit d'une fomme de huit à neuf cent mille francs. Le fils aîné du -magiftrat fe fervit du droit de retrait, fie rembourfa l'acheteur en billets. Pour arrêter ce défordre , après avoir tenté toutes fortes de procédés de finances qu'on crut capables de ramener Tillufion , il fallut terminer par intercepter le cours des billets de banque , fie remettre l'argent dans le commerce. Ainfi s'évanouit le fyflême de Law , dont le réfultat fut de doubler les dettes de TEtat , au lieu de les diminuer , comme il l'avoit fait efpérer. Indépendamment de celles du règne de Louis XIV , qui fubfifloient , il reftoit encore à acquitter pour dix-huit cent millions de ce papier , dont il avoit été répandu dans le public pour deux milliards fix cent millions. L'auteur de ce détectable fyflême éprouva bientôt le traitement ordinaire de fes femblables : il fut hué du peuple , qui vouloit le mettre en pièces ; fon carorfe fut brifé : il ne dut fon falut qu'à la vivacité de fes chevaux fie à la hardieffe de fon cocher. Sur le champ il remit la charge de Contrôleur - général entre les mains du Régent. Il n'en fut pas moins le •mobile de toutes les opérations qui fe nrent dans le cours de la même année 1710. Il n'avoit pas encore perdu la confiance de S. A, Royale.* elle avoit tou1

The text on this page is estimated to be only 22.94% accurate

(64 y jours UQ fecret penchant pour le fyftêmc que Law^ la flattoit de rétablir , éc elle ne l'abandonna que lorfquM eut épuifé inutilement toutes les reilèurcesde (on imagination. Il fiit congédié à petit bruit , &C tout le monde fait que fà fiii à été de mourir de mifere à Venife* , Le fyftême écfioue , il fallut (bnger à remettre les chofes dans l'étar où elles étoient avant 1719 >* ôter i la Compagnie des Indues Tadminidration des revenus de l^tat ; rendre au Roi le bénéfice des monnoies ^ vétabUr le&ofiices des receveurs généraux des finances^ des payeurs &c des contrôleurs des rentes ^ &c mcmo les fermes générales. Oh érigiea di^ abord une efpece de (econde Cham-' bre de juftice , pour examiner la conduite de tous ceux chargés en chef ou en fous-ordre de l*adminiP tration de k ba<nque^ ce qui comprenoit aufH celle de la Compagnie des Indes. Ces recherches des fri-* poi>s , des agioteurs 6c des) millionnaires ne (êrvirent qu'à découvrir des malverfations efroyables, mai» ne foulagerent pas plus le peuple que celles qu'on avoit faites des financiers au commencement de la Régén-' ce. Il fe confbla du moins^ un peu de fa mifere par la vente publique qu'on fit des meubles de Law 9 & par la conhfeation de fe& terres : il en avoit quatorze de titrées. Enfuite ,. pour parvenir à réduire les dettes publiques proportionnellement au3t forces de l'État ^ i Arrêt du a6 Janvier lyn.) on ordonna qu'il feroit fait un vifa général de tous les effets nou-veaux qui exifioient , &C que les propriétaires feYoient tenus de donner des déclarations de leur origine £(du prix auquel ils' les avoient acquis ^ pour être le(Hits effets réduits en conféquence. Il y eut jufqu'à 800 commis employés à ce travail» Il en réfulta des découvertes non moins frappantes que les précédentes.. Si nous en croyons les mémoires du tems ^ 1^ fofune de M» le Blanc montoit

The text on this page is estimated to be only 25.48% accurate

(6f) a 17 millions ; celle de M. de la Fayë à autant ; celle de M. de Fargès à 80 millions; celle de M[^] dt Verrue à 18 , &c celle de Madame de Chàumont à cent vingt-sept. Des débris de combien de milliers de fortunes particulières , celles-là ne devoient-elles pas être accrues ! Par ce vila , les déclarations de tous les effets quelconques existans alors , tant fut le Roi que fut la Compagnie , se montoient à trois milliards deux cent millions , &c près du tiers de cette somme étoit formé par les actions de la dernière , dont le capital étoit de 900 millions. On voit qu'il étoit déjà bien diminué de son origine que nous avons calculé près du double, tant par les sacrifices volontaires des Seigneurs Mississipiens à la tête desquels se mirent M. le Duc , le Duc d'Antin &c Law lui-même , que par leur réduction du nombre de 600 mille à 50 mille , lors des liquidations. Pour dernière singularité de tant d'opérations despotiques &c monstrueuses , c'est qu'il fallut établir un autre tribunal , désigné sous le nom de Chanvrière de Varennes , qui connut des malversations qui y avoient été commises , &c Ton vit un Maître des Requêtes nommé Talhouet , un Abbé Clément &c leurs suppôts , convaincus d'avoir détourné à leur profit au moins pour trente millions d'actions. (17 Août 1723.) Les deux premiers avoient été condamnés à avoir la tête tranchée , les autres à être pendus : mais en ce tems-là , comme depuis , la justice étoit sans vigueur contre les fripons infâmes ; on leur fit grâce , ou du moins leurs peines firent commuer. Il en fut de même de deux autres accusés vraiment importants , ou plutôt ils s'en tirèrent infiniment mieux , quoiqu'il y eût bien lieu de les présumer coupables , &c de faire sur eux un exemple d'autant plus nécessaire , que les personnages étoient {Aussu relevés.

The text on this page is estimated to be only 21.10% accurate

coupable > mâis ^ue , comme juges , ih ne pouVoienI condamner : du moins faut-il le croire pour leur honneur. Ces complices étoient un . Sr. Orient , qu'on avoit fait recevoir maître épicier , & qui av-oit fait Fachat firaulé des marchandises , foi-difant appartenance au Chevalier de Landais , le vrai repréfenrant du Pair de France. Le premier fut blâmé 6c déchu de la maîtrise , & lô fécond admonefté & condamné à 6000 livres de dommages & iitérêts êc à tous \çs dépens , aîtifî que Bernard , Secrétaire du Duc de la Force , & du Parc , fon frère. Le fécond coupable illuftre , dont le procès fut porté à la Chambre de l'arfenal , étoit M. le Blanc , Secrétaire d'Etat au département de la guerre. Sur la fin du règne de Louis XV , où les Miniftres dépréda* teurs s'étoient multipliés à l'excès , on defiroit fort que quelqu'un d'eux , nouvel Enguerrand (*) effrayât les autres par fon fupplice , on a entendu une Cour dire au lloi clans ks Remontrances : Sire , ce ferait un très-grand bien que des Miniftres prévaricateurs fuffent punis (\\), Et peut-être que le châtimement de celui-là eut épargné bien des maux à la France. M. le Blanc ^ déjà recherché par la Chambre de judice avant de parvenir au Miniftre , déplacé au mois de Juillet (1723) , fut arrêté en Novembre & enfermé à la Bailille ; &c , ce qui annonçoit une coUufion honteufe , c'eft qu'il ne fut mis en caafe qu'après qu'on eut confliué prifonniers des Tréoriers provinciaux , des Majors de troupes , &c le Sr. de la Jonchere , Tréforier-général de l'extraordinaire des guerres , tous accusés de friponneries ou de malverfations. Quant au premier , il s'agit de >' [^J Miniiftre des finances , pendu en 13ÏÇ fons Louis X 9 liit Hutin : tous les hiftoriens le repréfentent cependant comme innocent. [f] Voyez les Remontrances du Parlement de Fro« ?ence , du 19 Février 1771 5 page 22 , ligne 2.

The text on this page is estimated to be only 25.84% accurate

hommes considérables , dont on lui demandoit compte , & dont il prétendoit n'avoir disposé que par ordre de S. A. Royale. Les circonstances heureuses qui suivirent l'accusation , ne contribuèrent guère peu à l'innocenter , & le bénéfice du temps surtout lui fut d'un grand secours ; car son procès dura deux ans à peu près. (7 mai 1715.) Il fut élargi avec le Comte de Bellisle , le Sr. Moreaux de Sechelles , ses coaccusés. Quelques mémoires même du temps affirment qu'il se justifia pleinement. Voici comme s'en exprime un auteur (*) > plus enclin à la satire qu'à l'indulgence. y9 M. le Blanc s'étoit fait, avec justice , une grande }f réputation , 6c son mérite , son expérience , son)i affabilité pour les gens de guerre 9 & plus encore fcs Il malheurs , le firent longtemps regretter. »> Enfin , ce qui dû fermer la bouche à ses détracteurs , & prouver invinciblement son innocence au public (15 Juin 1716.) , ce fut son rétablissement dans le Ministère qu'il occupoit lors de sa disgrâce. La chute du système avoit occasionné d'autres événemens (inifres , tels que le renvoi de M. d'Argenson , & l'exil du Parlement à Pontoise, Il paroît que la disgrâce de l'un fut (implement une affaire d'humeur 6c de convenance , 6c celle de l'autre une vengeance de M. le Régent , d'avoir été pris pour dupe. Il aimoit le Garde des sceaux ; mais ce Chef de la Justice n'étoit point agréable au public. Dans la crise où S. A. Royale se trouvoit , elle avoit besoin de se le concilier , 6c elle crut en avoir trouvé le moyen en rappelant M. d'Aguefléau , Maître-champ infiniment plus populaire. (7 Juin 1717.) D'ailleurs , elle se flattoit de se rendre ainsi le Parlement favorable , en lui faisant approuver les mesures qu'elle prenoit pour relever les billets» Mais cette ^» Ç*) Celui des 9 ned\$tes de Ferfe.

The text on this page is estimated to be only 29.38% accurate

, (70) Compagnie , qui s'étoit fi fort oppofée au coup mortel portée à la banque , par une contrariété nouvelle » ne voulut pas fe prêter k Ton rétabliffement , foit qu'elle eut enfin reconnu fijn erreur , fi^it qu* elle regardât comme pire que le mal , le remède qu'on y voulut apporter, La translation du Parlement à Pontoife 9 en vertu de Lettres de cachet du ai Juillet , fe fit avec beau* coup d'appareil. Le premier Préfident fut gardé dans fa cnambre par un officier , & Ton pofa deux fentinelles à fa porte , pour empêcher que perfonne ne lui parlât. La maifon du Roi eut ordre de fe tenir prête à marcher en cas de befoin. Le guet à cheval & à pied étoit répandu dans les difierens quartiers de Paris. Les Régiment du Roi , de Champagne ^ de Navarre ctoient en marche , avec quantité d'au^très , pour former aux environs de Paris un camp de 25,000 hommes. Précautions afièz inutiles; cha*cun étoit occupé de fa fortune , & ne s'embaraffbit gueres de celle du Parlement , a qui même on re« prochoit de n'avoir pas prévenu le mal , en s'y oppo*^ fânt dès l'origine. Les plaideurs furent ceux qui fouffrirent le plus de cet exil ; ils accourent en vain à Pontoife y il ne s'y fit rien : les Avocats, fuivant la liberté de leur profeflGon , ne voulurent pas quitter Paris. En vain menaça-t-on de rayer du tableau ceux qui ne s'y rcndroient pas ; on vit de fort mauvais œil des con* frères intimidés de ces menaces. On fe regarda en cette ville comme â la campagne ; on fit grande chère , on joua gros jeu , on donna des bals aux Dames , 6f cette ville , par la dépenfe de McJJieurs &c du monde qu'ils entraînoient à Içur fuite , regagna ce qu'elle avoit perdu aux billets de banque. Par une bifarrerie qui n'échappera pas au leâeur philofophe qui réfléchit fur les événemens , c'eft que ce même Chancelier , rappelé pour flatter le Parle^ ment 9 ne marqua fon retour , ^\x contraire 1 (}U9n

The text on this page is estimated to be only 25.51% accurate

<-7i) lignant ces monumens de difgracc &c de profcrîption. Il efl
vrai qu'il y répugna d'abord y il repréfenta que ce feroit compromettre Ton
attachement aux Loix êc à la Magiibature ; il menaça de fe retirer: on lui
donna huit jours pour y penler. P'rène , (à terre , étoit un a{èz beau féjour ;
mais il préftira la capitale. Au bout du délai fatal , il (îgna tout ce qu'on
voulut; ôc quelque Pafquin de Paris grava fur la porte de fon hôtel ces
paroles faintes , mais dont rapplication étoit bien humiliante : Et komo fac^
tus efi. Au furplus , le Parlement fe mit bientôt dans le cas de n'avoir aucun
reproche à lui' faire ; il mollit plus honteufement , &c , craignant d'être
rélégué à filois , où Ton menaçoit de le transférer , enrégiflra qien des
cbofes qu'il avoit refufées relativement aux billets de banque , fous la
convention fecrete qu'il feroit rembourfé en efpeces de tous ceux dont il f
toit chargé. Un pareil arrangement ne fut pas , (ans doute 9 ouvertement
celui de la Compagnie. On fait bien que dans les affemblées publiques , fût-
ce les plus dépravées , f&t-ce même celles de Cartouche &C de Mandrin ,
on parle toujours d'honneur ,^de probité , de défméreilèment ; mais tous les
Corps font mus par quelques che& &C par des membres â qui leur génie
fait prendre de l'afcçndant fur les autres : on gagne ceux-là , & la cour
devient maîtrefle des fu^rages qu'ils entraînent par leur élo^ ?uence , 6c
fouvent en faifant valoir le bien de l'Etat C leur patriotifine. Le Parlement
fut rétabli le 00 décembre 1710* Alors M. d'Aguelfeau fe trouva raflfèrmi
dans (a dignité , ftc M. d'Argenfon , qui avoiè confèrvé l'ef^ poir de ç'avoir
les fccaux, les perdit entièrement. Quoique fa digrace fut accompagnée de
beaucoup de marques de diflinélion ; qu'on lui eût confèrvé le titre de Garde
des Iceaux ; qu'il fût libre de venir 9VU(Confrib quand il lui plaîroit , 4c
que M. le Rc

The text on this page is estimated to be only 22.12% accurate

. (7^) ^et\t i^e lui retirant avec fa place ni fon eflime ; ni la confiance , continuât de le confulter fur les afEii-^ res les plus importantes , il ne put la foutenir. Cet efpritfl ferme, qui s'étoit attendu à ce changement , qui avoit fouvent dit que les honneurs de ce tems-lk n'étoient que des honneurs ambulans , eut le fort de prefque tous Tes femblables. Sa philofophie l'aban* donna : il ne put réfifler au chagrin y il tomba dans une maladie de langueur , &c mourut au bout d'un an. ^ Le i Avril lyai.) La hame du menu peuple de Paris fe réveilla â la vue de fon corps, qu'on portoit â Saint-Nicolas du Chardonneret , où étoit la f'épulture de cette maifon. Le tumulte fut grand ; peu s'en fallut3u'il ne fut mis en pièces , ftefes deux fils , qui fuivoient ans leur carofTe la pompe funèbre , furent obligés de fe (auver. Cette fureur prouve que , malgré le zèle de quelques apologifles â défendre M. d'Argenfon de s'être jamais livré au Syflème , on l'en regardoit comme un des auteurs ; Ce que , s'il s'y oppofa , cç fut tard 6c lorfque le mal étoit fans remède* Il faut cependant lui rendre la juAice^qu'il le iâvorifa feulement en politique & non en vil mercenaire , qu'il ne s'enrichit en rien par cette vQÎe infâme , êc empêcha même fes cnfans de le fairç ; il dit comme le Pl'almifte : Oleumpecca^ foris non impinguet caput meum. Toutes ces cataftrophes particulières , fuîtes du Sydème , n'étoient rien auprès de la cataftrophe générale du Royaume , prefque ruiné &c à deux doigts de fa perte. Il fallut apporter le foulagement que l'on pût k des millions de malheureux , périflant de mifere , leur papier â la main. Nous avons calculé cjue tous les effets jjréfentés au Vifa , non copipris monNous difons que lous les etrets preientes au rija^ non c< les avions de la Compagnie ^es Indes , fe toient à deux milliards deux cent millions (*> ^ [*] Suivant le procès-verbal du ii Septembre 172S « ils ff m^ntoient) zz millions de plu^,

The text on this page is estimated to be only 21.86% accurate

XFons prtftntls , parceque beaucoup de gens s'ofbTtînoient à ne pas fubir cette opération , &c qu'il fè trouvoit des fols donnant encore une valeur au papier % -quoiqu'il fut aanuUé , &c malgré les défenfès réitérées ^e le négociier dans cet état , même fous peine d'une amende (•}•). Ces deux milliards deux cent millions ^ .-parle réfultat du Vif a , éprouvèrent une réduÔion de plus de JOO millions (-f-f) 9 dont l'Etat fut déchargé ; ainfi il refta encore à Iblaerplus de dix - fept cent millions des ces ^fiêts , dont on délivra des certificats .de liquidation , qui dévoient être acquittés en valeur numéraires. Monfieur le Pelletier de la Houflaye , nommé Contrôleur-Général après le Sr. Law 9 c'eft-à-dire , dans le moment le plus difficile &c le plus critique où li France fe foit jamais trouvée , & un rapport au ^Confeil de Régence , où il démontra Timpoifibilité de tenir parole aux nouveaux créanciers du Roi. Il ^ropofa de créer pour 40 millions de rentes fur l'hôtel-de-ville de Paris &c fur les tailles « ou de lecevoir les liquidations & paiemens d*offices créés ou à créer , ou d'autre manière , mais de fâçpa qu'il fbrtît peu d*.argent des coâres du Roi« Telle &t la forme de cette banqueroute » plus longue , plus chère &c -plus douloureuse , fans doute , que celle propofée ail commencement de la Régence. C'eft ainfi que Louis XV approchant de fa majorité , commenj^oit fous de finifbes aufpices un règne qui devoit nnir d'une manière non moins funefle « La différence , (ans doute , c'eft qu^on ne pouvoit alors lui hnputer les malheurs de fon Ftau Ce Prince innonçoit même d^eureufes difpo^tions :pour foa tge. Quoique la délicateffe de Ton tempérament emCtl I^ 3,000^ . Hyavolt des agioteurs en 1712 qtii 4onnoient encore 60 livres en argent d'un Billet de lyooo livres , & 60 à 65 livres d'une A^on des ludei. i(ttVBe 522,000,000 livres. Tome h D

The text on this page is estimated to be only 19.45% accurate

i 74 3 Sit fon % pêcMt qu'on ne pouflât fon éducation du ci>té
cl.es fënjdes qui cxigeoient une certaine contention dcfprit, il parut dès
1718 un livre intitulé; Cours des principaux fleuves de VEurope , qu'on fit
inaprimier 'fous fon nom comme de fa compofition , & dont on tira jo
exemplaires que s*arracherent les courtifans. On dit que M« Delisle , fon
instituteur en cette partie , Tavoit beaucoup aidé. Il fklloit bien cepen^ ^ant
que relève y eut quelque part pour que l'adulation imaginât de flatter aijifi
fpn amour-propre En /effet, M. de Vpltaire obferve dans fon Éloge (*),
guç ce goût conduifit le Roi à quelques connoiffances de l'aflronomie & de
rhifl;Qire naturelle^ 11 déve^ loppa auffi des gracçs extérieures , &c ,
n'étant âgé que de dix ans , danfa fur le théâtre des Tuilleries avec plufieurs
jeunes Seigneurs de fa cour , dans la f omédie de Y Inconnu , ou il fe fit
admirer. Il brilla encore dans un exercice plus digne de lui, JPour le former
aux Icç.ons dç gujerre qu'on lui donnoit , pn fit un camp à deux lieues de
VerfaJUES , on y affié-*gca un fytt , î^ Ton y donna un combat. Ce Prince y
prit un plaifir bfini ; il n'en fut pas Cmple fpeél^teur , f l fe mit â la tête des
affallanç , & par fon ardeur on l'auroit jugé /devoir ^tre quelque jour un
Monarquç pelliueux. Enfin ^ il cpmnnifincaà déployer de la majeftédanç
fpn audience de Menemet Effendi , Ambaflàdeur d^ la Porte , dont le
fpeftacle étoit propre en mêmç items k ainui^r fon entancis ; if. c'en étpit
fans dput^ l'objet y plus que cel^ii qu'on en donna dans le public \ favpir ,
4'afiurer le Rpi , qii'en fa confiderar fion , fa Haute0e prenoit fous fa
prpteélipn les reli*fieux ip Jérufalem ^ &C qu'elle avoit donné des oxt res
pour la réparation du Monaflerç &C de l'Eglifè flu/St. Sépulchre. Ces
aifurances frappèrent moins f t I ' Il \f] El(%t de Louis XV ^ Prononcé ianf
tm 4cadémie ie %

The text on this page is estimated to be only 20.67% accurate

(71) 8. M. que les ^les &c les pierreries qui briQoîeift "de côutes parts fur les habits du Mufelman. On {ait qu'il a toujours eu h jugement fort juſte»' Il étoit entré au Confeil de Régence , dès 1720 , &c «ut la prudence de garder le ulence. Il y parla pour h première fois l'année fuivante. M. a Armenon-^ ville venoit de lui faire la leéhire d'une Lettre du Roi d'Efpagne » par laquelle ce Monarque acquie& (oit â la propoCtion du mariage de l'In&nte » fa nlle , avec Louis XV. M. le Régent dit â S. M. qu'il étoit néceflaire qu'elle s'expliquât. Le Roi répondit qu'il donnoit av«c plaifir fon confentement^ &c qu'il étoit fatisFâit de ce mariage. Mais y (ans rien dire , fon Clence même étoir dis* lors expreiſf. Quand S. Â. Royale poru au Roi la nouvelle de la retraite de M. d'Agueflêau pour k féconde fois, &c lui préſenta fon fucceueuraux fceaux^ S. M. les regardant avec un air morne , fit connoître par&itement qu'elle n'étoit pas contente d'un tel changement. Sa réponſe au Régent le jour de fa majorité n'an« nonçoit pas moins combien elle répugnoit à la fé* vérité , & ne pouvoit que faire prémmier avantageux ièmentde l'excellence de fon cœur» S. A. Royale, en lui remettant les rênes du gouvernement de fon Royaume , en bon état &c délivré de la maladie con-* tagieufe (*) , lui demanda quels ordres il plaifoit â S. M, de donner â divers égards , furtout par rapport à fts fujets exilés â Toccâſion des affaires eccléſiaſti« ques? S. M, dit qu'Elle n'avait exilé ptrjbne. Cependant le cours de ces mêmes Lettres de ca<* pbet , qui recommença plus violemment que jamais ^ ». .1 g ' -■ ■ ■■ M . ^^^ t*] Un navire marchand arrivé de Sy don à Marfeille , y avoit apporté la pcſte en 1720. Elle fit de grands ravages pendant près de deux ans. On avoit établi des lignes en différentes provinces pour empêcher la com^ moication. fiUes venoient 4'être levéesà la fin de iraa» . Du ^

The text on this page is estimated to be only 21.76% accurate

< 76) jU aura tout le tems de fon règne , donntredit :lie)i ^p croire que ce n étoit qu'une naïveté. Il témoigna auffi beaucoup de fenfibilité à Toc»gallon dp la difgrace du Maréchal Duc de Villeroi^ fqn Gouverneur, Six mois avant la majorité duHoi , M* le Régent >avoit dit publiqumeçit gu^il étoit tçms d'inflruire S. M. des afl&ires &c des fecrets de fon Etat, &: flu'il fe cnargeroit lui-même de ce foin. H s'pn étoit ^éme expliqué en particulier avec le Gouverneur^ ^n lui annonçant c[u'il travaiHeroit tqus les matins ^vec le jeune Monarque. Le 10 Août, ayant prié jS« M. de paÂTer dans fon cabinet avec lui j le Ma»^échal de Villeroi voulut fqivre fon Royal Pupile ^ ^ifant qu'il ne pouvciit perdre de vue un dépôt t fzcré* Le Prince fut ,tplie^ent ofiènfé de cette mé^ance, qu il punît le Gouverneur de l'exil , i&c lui fybSiit\i3i le Duc de Charpfl , demandé par S« M, ffi défaut du premier. Le coup étoit d'autant plus hardie que le Marér, 4;:hal de Villeroi étoit autorjfé dan^ fa conduite par ft qui étoit arrivé à fon père. Celui-ci dans Ion <ems avoit été Gpuverneur de Louis XIV : Anne fi Autriche , Régente du Royaume , avoit un jour quelque chofe de particulier à lui communiquer , le .vieux Maréclâl , par refpefl avoit vouk fe retirer: Pemeure^^ Monfieur , lui dit S. M. , puifque je ^ous ai confié l éducation du Roi mon fils , il n'y fl. point de ficret pour vous ^ 6* vous ne devez *iamais perdre fa pcrfonne de vue. Il n'en fallut pas ^av^tage pour renouveler les foupçons atroces ré{aacjus fi louvent dans le public contre S. A. Royale. ,a retraite précipitée & volontaire le même jour de t ancien Evêque de Fréjus fembloitTy Éaire participer Jui-même. Le Koi pleuroît &C (è dépitait jufqu'à cafler les vLfr.o\$: il ne vouloit ni manget ni dormir , fe voy^nx ftiwé (de ,deu^ perfpnnes auxquelles il étoix acco)(y

The text on this page is estimated to be only 20.97% accurate

(/7 y ttUnĩ. (T'eft ce qiiĩ détermina le Duc d'Ôrlfan^i tié pas
fiiivre Ton reflentimem contre le dernier , dofM? yefpecc de fuite produifoit
encore un plas mauvais effet , & à lui donner ordre de revenir promtemenfr
reprendre fes fonâions ; ce qu'il fit &c lui valut, Tui-* vant les apparences ,
la grande fortune à laquelle ib eft parvenu. Le jeune Prince ntf développa ^
depuis ce tems',» rien de fon caraé^ere qu'à la cérémouiie de fon* Sacre ,
dont nous ne décrirons pas la pompe vaine,» Nous obferverons feulemment ,
comme une circonP tence' unique jufques-U dans notre hiftoire , que le^ ftx.
Pairs de France Laïcs, furent repréfentcs par CiT Princes du fang. Lorfque
le jeune Morîarque fut à Rheims pour être facré , le jour de la cérémonie ,
qui eft très-* longue ; on lui dréfenta le matin", fuivant un u(âge ancien ,
fondé (ans doute fur une {)ermiiSon des^ Papes , un bouillon à prendre , ^
quoiqu-'il dût corn*-' munier, & que la difcipline de l'cglife exige qu'on»
(bit à \t(in y il n'en voulut point y malgré les' inf-' tances qu'on lui fit & les
exemples de* fcs prédé-*' oeflèurs qu'on lui cita. Il dit qu'il* aimoifr mieux
qu'o»lût dans fon hiftoirc , qu'il n'avoit voulu rien pren-" dre avant-
d'approcher de la fainte table. Ce traîr annonçroit cômoinil ét6itdès4ors
plusr attaché à la^ lettre qu'à l'efpiit de la religion. Au même Sacre ,
lorfqu'on eut mis k couTonne' fer la tête de S. M. , elle l'ôta & la dépofa fur
l'au-^ t«L On lui repréfenta qu'elle devoit la porter durant* la cérémonie ;
elle répondit qu'elle aimoit mieux ei» Elire hommage à' celui qui la* lui*
avoit donnée. EUe^ étoit , fans doute , déjà imbue de la maxime qu'elle? a
développée depuis avec tatnt de févérité dans la* ijeance au Pai4ement du 3
Mars 1766 : Quelle nt^ ttnoit fof Couronne que de Dieu.Le Roi à fon retour
de Rheims féjourna quelque^ terni à- ViUers-Cotets. oùle Duc d'Orléans
)À

The text on this page is estimated to be only 23.05% accurate

f 7» > dbnna une fête fuperbe. Toute la fuite de S. M, y fût traitée fplendidement , &c même la foule des curieux qui y accoururent ea grand nombre^ S* A.. Royale poufla la magnificence: jufqu'à faire loger & tégaler à Tes dépens dans les auberges ceux que le château ne put contenir. Le Duc aQr Bourbon jouit enfuite du même hon^ neur à Chantilly y où les fêtes pour la beauté dii local eurent encore plus d'éclat. Sur quoi quelque malin dit qnilfaUoit que U fleuve du Mijfijfipi eûêf pajfi par-là. C'efth ces fêtes que Louis XV prit pour la première fois le divertiflément de la chafle ,, pour lequel il conçut tant de goût , que depuis c'cfl devenu» chez lui une paffion , une fureur , que Tâge n'a pu sallentir. Le Roi étant entré dans fa quatorzième année ^ (16 Février ijl'i) le Duc d'Orléans fe trouva le matin à fon lever pour lui remire fes refpeâs &C lui demander fes ordres pour le gouvernement de l'Etat.. Cette cérémonie fut fuivie d'une autre plus écla-» «an te , d'un Lit de Juflice ». (aCt Février) où S.. M. déclara fa majorité 9 ôc qu'elle étoit venue en fbn Parlement pour y annoncer que > fuivant la loi de fon Etat , elle vouloit déformais en prendre le gouvernement, Enfuite , M^ le Duc d*^Orléans étant préfent , elle le remercia de fes foins , le pria de les. %xi continuer & de l'aider dans l'importante adminiflration de fon Royaume. S. M. confirma en même, tems le Cardinal Dubois dans les fondions de premier Miniflre» Nous avons vu le commencement de l'élévation. de ce parvenu , qui s!avança tard. , puifque ce ne fiit feulement qu'en 1716 , c'eft-à-dire â Tâçe de 60^ ans , qu'il fut Conféiller d'Etat. Mais une fois dans le chemin des honneurs, il ne perdit pas un inflanc» En 1717 , après avoir (igné à la Haye en qualité d'iimbaflad^ur Plénipotentiaire b traité, de la triple I

The text on this page is estimated to be only 24.10% accurate

^ 79)i étisàcc , il fut fait Secrétaire de la Chambre 6c Sa Cabinet. En 1718 il conclut à Londres le fameux traité' pour la pacification de l'Europe, A Ton retour d eut le Département des aSàires étraneeres. Il fut Élit Archevêque de Cambrai en 1710. Ce fut alors ttue ciemandant à celui qui le facroit , préalablement H Prêtrife- , le Diaconat ^ le Sous - Diaconat , les quatre' Mineurs , - la Tonfure , le célébrant impatienté' s'écria : » ne vous faudra- t-il pas aufS le Baptême ? " On dit du moins que c^étoit le jour de fa première ^mmunion. Ce fut MaiCUon qui eût la lâcheté da le facrer. Quand il vint demander le Licet à M. leÇardinalde Noailîes , cette Eminenc.e lui témoigna^ & furprife qu'un orateur facré , qui avoit prêché de fi belles ehofe^ , fit une pareille infamie. Le Pape Innocent XIII mit le nouvel Archevêque au rang des Cariinaux Tannée fuivante , & il marquoit qu'il avoit honoré cç Prélat de la pourpre , moins pour ibn mérite perfonnel quelque émirent qu'il fut , que pour les fervices qu il avoit rendus k l'Eglife , à la paix de laquelle il étoit un de ceux qui avoient le* plus contribué. Qu eft-ce que c'éioit que cette prétendue paix? Le voici. Depuis la lettre ambiguë de M. le Régent , fur les; afiàires du tems , que les Janfénifles avoient d'abord regardée comme favorable pour eux , mais qui par l-explication , ne déceloit dans fon auteur , que le deflein de les tromper ; ceux-ci perdirent de plus ea plus de leur crédit auprès de S. A.'R. Elle crUt nécef^ Élire, pour remettre réquilibre , de favori fer le parti adverfe &C enfin de rétablir l'union & la paix entre les deux. Elle chargea l'archevêque de Cambrai de cette négociation. Son premier foin fut de fe mettre au fait delà matière , la chofe dont il s'étoit le moins occupé jufques-là. Il eut , en conféquence , de fréquentes conférences avec les Chefs. Les Cardinaux de Bify ic de Rohan étoient les principaux tenans pour laConftitution. L'un ^ homme- d'efprit , favant ,.lit D iv

The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

. r.80 ; iitiinifinent avec lès Jéfiiites ,. etoit ,. ainfi que VIEvS^ que de Chartres, le promoteur le plus ardétit de leurr perfécutions contre leurs adVerfaires. L'autre ,• de Ix naiflance la plus muftre. Grand- Aumônier de France ^i Evêque de Strasbourg , avoit un de ces génies-, qui ^ Itrefque fans étude &c fansr application , pénétrent es vérités leë plus abflraites. Il parloit d^ailleurs avec mne iufteflè , une netteté , des grâces que le feul Caroinal de Polignac auroit pu lui difputer. Le Car'^ dinal de Noailles , d'une famille très-pusifante , fort aimé perfonnellement des PàriGens ,. étoit celui desr Prélats qui donnoit véritablement de la confidération aux oppofans. On étoit perfuadé qu'en le leuK enlevant, on les affoibliroit au point de les traitée en fuite comme on voudroit , fans craindre aucunes fiiites fâcheufes. Mais la diâiculté étoit de le détacher. Il conlervoit un reflèntiment profond de l'injure des Jéftiites. Il étoit d'ailleurs fort irrélblu.. Enfin , comme un appelant Se réappelant , pouvoit* il revenir d'auifi loin ? Cependant la dextérité du négociateur trouva un mei^T^p termine pour ne point cfraroucher l'amour-propre de fon Eminence. £Ue convint qu'elle accepteroit la Conftitution \ mais grès de deux années s'écoulèrent avant qu'elle exécutât fa parole. Le Pape étoit le perfonnagele moins aifé à ména«^ ger Se le plus néceflaire. Auteur de la âmeufe Bulle Unigenitus , il chériflbit fon ouvrage. Il étoit fâché^ de le voir fans enrégiflrement ; il étoir indigné des contrariétés qu'il éprouvoit v il exigeoit une accep* tation pure ce fimple , ôc ne vouloir pas entendre parler d'explications» Le Cardmaf de b Trémoills avoit la pénible commiiG'on de négocier avec fa Saip^ tetéy il ralTuroit, il intimidait. Par-là il gagnoit^ du tems &c. empêchoit de frapper les grands cc^^ups»Malheureufement fa fanté étoit dérangée ; il fallut liii donner du fecours. On ne croiroit pas que cl^fût im Jéfuite qu'on choifit pour cet emploi. Le Vtxt.

The text on this page is estimated to be only 15.60% accurate

EaStèau avoit été cnvoyà Rome pour y acteVc^ft' diéologie
commencée à Paris , ou plutôt ce n'et<Ât tpt le- prétexte 4e (à traedation.
Ses fupérieurs K4 avoient i^èconnu cette efpece d'efprit propre ^x in«*
iHgues 9 fie îk fouhaitoient qu'il s-*y perfe^ionnât au centre de la
poiîtique.* Il plut au Samt Père ; onr)b fut ea'FraBcev&^ on crut devoir
s'adrèfTer â cd jeune favori de fa Sainteté. Il fut flatté du choix àt jk cour ,
Se (bii> ambition lui Faifant plus efpiéerdtf grâces par ce canal que de fon
Ordre , Û confentit â en thJiîr W intérêts pour plaire à M.^* le- Régent',
dumoins à jDner un rôle qui ne convenoit point à Catfohe , qui le mit fort
mal avec fa fociété ybi l'obligea' de le quitter pour la prélature. U fut fait
Evêque à9ailéronf;Lafiteau vint en France avec des projeta dé pacifl*^
^tion de-Clément XI , ftc chargé de demandes. Pouradoucir le Pape , on eut
égard â qudques-unes âà celles-ci*^ On* donnai des ordres pofitHs à
l'Univerfity de fe tenir tranquille , bc de ceuer fes délibération^ contraires à
la Conftitution» On biffa, des régiflfeé de la Faculté ,< certaines
conclufions qui cocidam-^ noient d'hérétique ou d'erronné le fentimtn de
Tin^^^ fàillibilité du Pape; on termina par compofer, der econcert avec les
principaux appelant , un corps dér Doârinier commentarre de la Bulle.
L'ou^rrage fur long , Se ce ne pût être qu'après bien des examens ^^ des
changemens , des adouciflexâens , des corre^ons:~ qu'on en vint, à bout ;
encore fallut - il gagner les*' Jéfuites , qui menoient les Evêques.
Heureufemenf ces Pères étoient alors dîvifés en deux fanions diftin-'
Eéesparles noms de bonne icmauvaiftinténtiorfi^ ! Père FAllemant , chef
des bun^tentionnés^yO^ déclara pour le%orps deDoftrine^, & fut fuivi de
to^^ les fiens. Parmi les Prélats y^M» Languet, E\^équ6^ de Soiflbns ,
depuis Archevêque de-5enS', connu par '^ p}u(!eurs écrits qu'il avoit
publiés au fujet de^ kt^ ion j, feus le titre d'avertiâemens , s'étoir

The text on this page is estimated to be only 21.03% accurate

c 9i y> Sit une grande réputation entre les Condituans , 8c ctoit devenu, ainfi que s'exprimoit M, le Régent^ ua chien A gros collier.- Il ctoit important dé Tavoir de Ton côté. On le fit venir à la cour ». qu'il n avoit jamais vue que larfqu'il avoit prêté le ferment de fidélité; il ne -put rétifier aux: careflb 9 aux louanges, fiirtout de S; A. Rbyale ; il.fe livra tout entier à la faveur &: devint le principal promoteur &c le pluszélé défênfeur de l'accommodement : la plupart des. Prélats qui étaient à ParislT'miterent. L'Abbé de la Fare Lopits fut dépêché, pour avoir la fignature de. plufieurs abfens , à la recommandation du Père T Allumant. On dit alors aTez plaifamment que cet^bbiÛoit allé apprendre aux Evêtfues à delJîner. Quelques-uns refuferent , tels que Mrs. de Montpellier , de Boulogne , de Nime? 9 de Saintes , quiwent. exilés dans leurs Dîocefes. Les Curés de Paris « firent des remontrances contre cet accommodement à leur Archevêque ,. &cfe fervirent des mêmes termes qu'il avoit employés lui - même autrefois. Lai Sorbonne> malgré la défenfe. de délibérer » proteflai contre tout ce qui < fe pou croit faire. Ces obAacles : ne contribuèrent pas peu à retarder le Mandement ' d'acceptation du Cardinal de Noailles ,. promis , &C. ^ui ne paroiifoit; point. Il exigeoit avant , Tacquief-^ cément de ta Magiftrature. Pour le contenter , on rédigea une Déclaration du Roi-,. qui ordonnoit réxécution & l'obfervation dé la Conftituiion Ungenitus ^: fcifoit défenfes de rien dire , écrire , foutenir oi^: débiter contre. elle ,même d'en appeler au futur Coni" cile ; ordonnoit en outre l'exécution des Ordonnances du Royaume fur la police Ecclefiaftique , fie notamment de l'Édit fur. la fignature du formulaire ; décl* • ri>it que la connoilance &cle jugement de la Doôrine. ^pptrtenoit aux Evêques ; enjoignoit aux Parlemens & autres juges , de les y maintenir &C de leur donnerl'aide dont ils avoient befoin. Sut U rofiii du Parlement de Paris 9 d'enrégUlce.

The text on this page is estimated to be only 20.56% accurate

f 83) . ecMc Oéclaratioa , & dans la crainte que les antres ife
rimitafTent , on Tadreflà à celui de Douay ^ dont on s'étoit afTuré : il ne fit
point de difficulté. On fomma de nouveau le Cardinal de parler , qui fe
défendit encore (bus prétexte qu'un enrégiftrement mandié cooune celui-tâ
étoit iniuffifânt &c ne pourvoit même qup^oduire un mauvais efîet dans les
efprits. Oa ^oit à cœur de poufler à bout cette Boiînenne : on tâta de-
nouveau le Parlement de Paris y -alors exilé à Pontoife , 6c qui n'en fut pas
plus docile ; qui , au contraire , en reiettant cette déclara* ^ tion, admit les
requêtes d'oppoution des Appelans»^ S. A.*Royale,éc' le Cardmal Dubois ,
outrés decette réfiftance , (è retournèrent du côté du Grand** Gonfeil ,: où
il fallut ufer de beaucoup de manège ^d'infinuations &c de menaces. M. le
Régent fiit obUeé de fê tranfporter en perfbnne â cette cour, de s y fifire
accompagner des Princes du fang, des Ducs &C Riirs^ des Seigneurs , &
de lui en imposer par l'appareil d'un cérémonial auquel elle n'étoit point
faite»' Ir'enrégiiibementeut lieu le aj Septembre 1720 , fie on l'en
récompensa par l'attribution de toutes les conteftâtions qui pouvoient
furvenir au fujet de Ut Gonflitution dans le reflbrt du Parlement de
Paris*Le- Cardinal de Noailles ne fut pas content de cette tournure , &c
déclara que fon Mandement ne {^roîtroit décidément qu'après
l'enrégiftrement dé ta Bulle au Parlement de Paris. On prit alors le parti
d'employer quelques voies, finon de rigueur, au moins d'humiliation ,
envers le Prélat fie cette cour , qui (êmbloient s'entendre pour contrarier les
vues du gouvernement. On compofa un nouveau Confeil de confcience ,
dont le Cardinal n'eut pas la préfidence ^ fie dont^il fut même exclus j fie à
l'égard du Parle* ment on érigea à Paris , pour le l'uppléer , une chambre
des vacations , compofce d« membres du confeil , ^ comme cette
mortification ne fuffifoit. £f^^;oa le xDeoa; a d'ua coup plus rude , de
ceueD vj. i

The text on this page is estimated to be only 20.38% accurate

C 94 T tntnffâtîôn à Blois dont nous avons parlé. Cet expé[^] aient eut fon effet ; il fe prêta à ce qu'on voulut f, 8g, pour la forme, eut la liberté d'apporter quelques modiâcations ». fous prétexte- d'empêcher que k Décuration[^] ne pût- porter atteinte aux IMsertés de l'Æglife- Gallicane &C- aur loix[^] fondamentales dû royaume»- De (on côté , l'Archevêque dé Paris, pour fc faire- un mérite en quelque cbofe dé fâ complai-* fince envers la - cour , publia ' fon - Mandement , dès €|u'il fut (ur de la< réfûlutîon de "la CoAipagnie , dont h concours devoit le[^] décermineri , Quelque peu efficace que fil cette démarche-dix' chef des oppo(âns , pour les ramener à l'unité , là cour fut en partie fatisfait dé fe voir ainfi autorifée à les pourfuivre comme des efpeces d'hérétiques, dir[^] moins comme jdes perturbateurs delà paix de TEglife >. (i. furtout-de leur faire entendre[^] que le tems dés znénagemens étoit paffé ; que l'on n'avoit plus be« foin d'eux , &c. qu'ils euilent à rentrer dsEns l'ordre général , dans lobéiflance aveugle ' , ainfi que les autres fujets.Ceft où l'Abbé Dubois développa fba aélivité &c fon adrefle. Il fit éondamner fie flétrir[^] par Arrêt du- ConTeil v l'Appel[^] des- quatre Evêques[^]; U fit écrire une Lettre circulaire dit Roi- à tous les Chapitres pour annuler leurs a[^]es d'Appel ; ilchâr-* gjba les Supérieurs des communautés eccléfiastiques de veiller fur leurs inférieurs , de les contenir & de les empêgher de donner des fcènes fcandâleufes air public ,,à peine den répondre en leur propre ÔC privé nom. Il eut perfonnellement Fœil fur les Bénédiôîns, ainfi que* fur les Pères- de l'Oratoire. Il fit revenir les membres[^] perfécutés pour leur atta-[^]chement à la Bulle, &c mk,au contraire-, les Lef** très de cachet en œuvre contre les plus mutins. Il & comporta de même â l'égard de la fiiculté dé Théologie de Paris ôç de l'Univerfité , &: le PrôfePkm. RûUip ayant ^ .en^{^^^} ^{^^^}é de Reâeor[^] pco[^]

The text on this page is estimated to be only 18.18% accurate

■once un discours peu conforme aux intentions de M. de la Fayette, il le fit exclure de la dignité. En voilà, sans doute, plus qu'il en faut pour mériter la pourpre à l'Archevêque de Cambrai. Il obtint en même temps, pour soutenir la nouvelle dignité, l'abbaye de Cercamp & la surintendance des papiers, où fut introduit dans le Conseil peu après. C'est une prétention des Cardinaux de se fier immédiatement à ces Princes du Sang, avant tous les autres membres & le Chancelier même. Le Cardinal de Rohan venoit déjà de montrer l'exemple, ce qui fournit matière à des plaintes - 6c à des représentations bien vives à l'occasion du fécond « à fin la naissance ne dénoit pas la même confiance es réclamans^ s'abandonnerent méme dit Conseil ce jour-là, & a la fin, le Cardinal de Noailles, qui n'aimoit pas la nouvelle Eminence, pour l'avoir conduit à la fautive démarche dont il se repentait lui fit dire : Cette journée fera fameuse dans l'histoire, Monsieur ; on ne s'occupe pas de marquer que votre entrée dans le Conseil en a été l'effet de tous les Grands du Royaume. Le Duc d'Orléans & son favori n'eussent pas été achetés de la retraite de quelques-uns de ces Messieurs, mais leur concert général les chagrina. Ils vainement proposèrent-ils quelque arrangement, quelque biais, pour conserver leurs prétentions de chacun ; personne ne voulut entendre. Il fut que cette terrible étiquette fût d'une importance que le vulgaire ne peut connaître, puisque les hommes les plus graves, les plus faits pour agir par des principes, s'y affervissent & y sacrifient tout. C'est ainsi que le Maréchal Duc de Villeroi ^ qui peu après se vit exiler & démettre de la place de Gouverneur de S^M. pour n'avoir pas voulu la lâcher tête à tête avec M. le Régent, qui devoit parler avec elle de matières d'Etat, ne craignit point de manquer ses fonctions

The text on this page is estimated to be only 19.19% accurate

< • ^6) dons 8c d'abandonner dans le Conféli ce
dépèt'facre^Illutôt que de (léger après les Cardinaux. Cpd ainfi que le
Chancelier ^ après aVoir (igné-tout ce. qu'on voulut contre le Parlement,
auteur de fà fortune ^ &c contre- fa coafcience qui lui prêt» crivoitle
contraire , dans la crainte de retourner une féconde fois â Frefne , préféra
pouruat de 5*7 ren-^ di-edâns cette ôccafion ,. plutôt que de déroger aux
droits prétendus de (à dignité. Les Parifiens , Se furtout les Janféni(fes , ne
regar^' dèrent pas cette démarche fous le même point devue y ils la
trouvèrent très -patriotique. Cette diCgrâce leur parut glorieufe, &C les
Minières n'ea' montrèrent pas moins d'égards pour les chefs de la
Magiftrature. Le Cardinal de BiHy allant pafler les' fêtes de pâques à fon
Evêché de Meaux , crut devoir demander au Cardinal Dubois y^fi S. A.
Royale ne ttouvçroit pas mauvais qu'il rendît vifite à ce MagiG» tiat? Bien
loin de /i ^répondit ce dernier , S\, A»Royale en. fera fort contente 9 & fi f
avais moi* même^ moins à* affaires , je me ferais un plaijîr de vous
accompagner à' Fresne. On ne.parloit pas aufS férieufement au palaisr foyal
, on en plaifantoit. A un de. ces foupers fns , où les favoris du Prince étoient
admis ftc- a voient la K^erté de toutes les faillies que leur fuggéroit leur
gaieté r même fur les matières les plus graves ^ • comme on caufoit de cet
événement , un Seigneur ^ après avoir gémi fur la viciffitude des grandeurs
humaines , fur ces fceaux , fi enviés, paiiant tour** à- tour du Chancelier au
moindre robin,, &c y revenant peu après , s'écria : que la place de hoqueton
étoit cent fois meilleure ; que le même . avoit été au ièrvicede Mrs. de
Ponchartrain , Voifin , d'AgueCfeau & d'Argenfon, & qu'il étoit encore au
fucceffiîur ; que s'il couroitla carrière de la Magiftramre,.^ il fe borneroit à
ce pofte-lâ. Et M, le Régent de., çirç Ac d'enchérir fur cette critique»

The text on this page is estimated to be only 17.94% accurate

Les fceaux furent donnés à M. d' Armenonville >.. dTun caradere doux &c complaiCànt, dont on ne craignoit aucune tracafleri^ fur cet article. Il prit' féance au. Confeil fans difficulté après les Cardinaux* Quant aux Diics^&c: Pairs,,&C Maréchisiuxdf;France> on pouvoit fé paflîer d'eux ; tous reçurent défenfesde s'y trouver « &c furent en mémetems rayés de delTus la feuille dés penfions. Le vieux Maréchal dé Vfléroï , dur S& peu cour<«tifan , s*expilnia d'une manière très-indifcrette fur l'expulfion du Chancelier , 2c dit qiie s'ilétoit encoreen vie lors de la majorité dé S. M. , . il prendroit la : liberté de lui repréfenter cette infufHce. Le : nouveauGarde dès fceaux étant venu le &luer , il lui répondit publiquement .'ye ne vous fait point de compli-m ment , car je fuis perfuadé que vous deve\ avoir de la douleur dèfuecéder à un homme comme Mi: d^^guejfeauk Tout cela ne contribua pas peu à aigrir contre lui M. le Régent, qui profita de l'occafion de fe débar-raffer de ce. cenleur fevère & incommode. On fiit peu content dans le public du choix de M« d'Armenonviile : on n'avoif pas une haute, idée dé fa capacité, mais c'étoit ce qui étoit le moins néceflaire au Duc d'Orléans & à fon favori. Tousdeux ne defiroient que. des gens f6uples,&: aVoientaffez d'efprit & de lumières pour fuppléer à ce qui j^uvoit en manquer à ceux qui travailloient fous euxéi D'ail eurs, le projet de S. A. Royale étoit de nom-" mer le Cardinal Dubois premier Minifre , dont il avoit déjà -prefque tout le pouvoir; mais il vouloir avant , le rendre agréable au dehor.s ôc au dedans. Le mariage de Wnfame,,far exempk , ménagé avec, bi- Roi, lui avoit concilié la bienveillance & le fut*fragedéS. M. Catholique , qui , en échange, demanda Mlle, de Montpenfier, fille de M. le Régent,^ pour le Prince des Afturies. La négociation, de ,ce double, caariagei avait étfc

The text on this page is estimated to be only 17.81% accurate

(i^ y msnsLgét par le Jéfuite d'Aubenton , Coftfeiteu du' Roi d'Erpagne,'qui en risvanchff, avoit exigé que (àf Société feroit rétablie à la cour dam Tes foiaâion^' de confefleui- du Roi. Eii effet, l'Abbé- de Fieury ayant demandé ^ i être déchargé de cet emploi', fut remplacé parlé Pens de Linieres*' Il étoit depuis quet2 ue^ années confeflèur d^ Madame , qui t'avoît reçu* es mains du Père de la Chaife. Son caraâere tranw quille &c Ton génie borné-, déterminèrent vraifdtnblablement k. le^ chi)irir. Oh fatifaiçoit sûnfî ^^ la cour* deMadrîdte ceHe de^Rème , (âins craindre les fui-' tts d'une telle nominatron ; on mortifioît en même tems le parti Janfénilè , toujours remuant , malgré?' tous les moyens de conciliation pris pour le calmer. Il regarda ce»' coup comme le plus accablant qu'oiv pût lui porter , -ÔÇ lé Cardinal dc.Noailles furtoutenh témoigna fôn humeur de la manière la plus outrée;^ Le Père de Linieres vint , comme il devoit ,. pré-^ fenter Tes refpée^s à ion Enuheat &c lui demandej^*^ (es pouvoirs») 7 Vous demandez des pouvoirs, moil' »> Père", lui cria-t-cHedu plus loin qu'elle le vit^ >i je ne puis vo\is en donner , & je 'fuis bien-arfe de^ » vous notifier en perfbnne que: je vous défends de^ if confeflerle Roi. J'aurois bien des raifons à vous» 19 apporter dé mon refiis , mais jev fuis maiDtenan^ n trop enrhumé ". La Maréchale de Noailies f fa belle^-foeur , quk n'étoit point enrhumée ,. prit la parole , ÔC' dit à ce* Jéfuite toutes les duretés qu'une femme en colère.' eft capable de dire. Le Prélat foutint fon refus ^^ même envers Je Régent 6c le Roi, & le motiva dans^ une- Lettre , où il entreprenoit* de prouver que fat confcience ne lui permettoit pas de fouffrir qu'un enfant dignace fe* chargeât de celle du Roi. Et' cependant , par une înconlequence fî commune dans tous les gens que guide l'èfprit de parti , il fouffroir en même tems que le Duc d'Orléans & Madame Ce oûofef&ffentà desjéuistes. L& Père de Linieres fut

The text on this page is estimated to be only 24.77% accurate

(^9 1 ionc cSûKgé d^alfcr dctoeurer â ^ontoife , quf etolir it TArchevêché de Rouen , & le jeune Monarque fe rendît à Saint-Cyr , fitué fouslTEvêché de Chartres , où ce Jéfuite lui adminiftra le facrement de pénitence. Oh obtint bientôt un Bref du Pape , qiû permettoit au Roi de fe choifir un confeffleur approuvé de rOrdinaire , 6c qui déclaroit que S. M* û'étoit d'aucun diocce particulier. Quand fon Emin ence vit qu'on n avoit plus befoin d'elle , elle fo prêta a ce qu'on voulut,^ Il faut convenir que ce Jéfuite à la côur déplut fort à beaucoup de gens , même à ceux qui n'étoient pas Janféniftes. Madame TaPrincefTe de Conti , prcimiere Douairière , Je reçut fort mal Madame T Abbefle de Chelles , après avoir écouté fon long compliment , lui répondit: » Mon Père , puifqu'il felloit nécelfaiw rement que le Roi eût un confeffleur de votre a robe > je vous aime autant qu'un autre dans cette t> place ; mais je ne puis vous diffimuler que je fuis » fichée d'y voir un* Jéfuite , car vous devez favoir » que [c n'aime pas votre Compagnie : je la crairrs n pourtant un peu. Vous voyez que je- fuis bonne » François". fiyil]. Les Jéfuites (î trîomphans, ne purent pourtant obtenir une chofe dont ils étoient auffi plouj^que delà place de confeifeitt du Roi. Cetoit la tiéuiile des Bénéfices , fans laquelle cette place n^eflr qu'un pofl'e honorifiques, comme celle de Chancelier fans ks fceaux. Envain intriguerent-ils il cet effet auprès du Monarque Efpagnol , fous prétexte que le parti des Appelans , malgré tout ce qu'on avoit fait pour Tabatte , étoit' encore extrê* mementpuifTant; quele principal moyen de ledé^ miere étoit d'éloigner des Bénéfices its eccléfiafliques remuans ou fuipeds ; que cette attention exi*^* geoit autant de connoiffance des fujets que de zele ; qu'un particulier quelconque ne pouvoit avoir la pre* miere,,cbmme un. Jéfuite, par les correpondancea^»

The text on this page is estimated to be only 24.45% accurate

(p y it Con Ordre répandu dans tout le itoyaume, 6i qu'on ne pouvoit douter du dernier , dont la Société' avoit donné des preuves à multipliées &c fi éclatantes*' Les menées des Jéfuites furent puiflamment fécon-* liées par le Nonce ; mais le Régent &c le Cardinal Dubois n'avoient point envie d*acquiefcer à des 5 rétentions auffi excefcives : ils avoient pour point e vue de mettre les Janféniſtes hors d'état de remuer ^ mais non dé les écrier fit(de détruire l'équilibre en biflant prendre trop de prépondérance à leurs enn^ mis. Ce fut dans ces circonſtances , que , pour en* impofer davantage [aa^o^rj, S.« A. Royale crut qu'il étoit tems de déclarer l& Cardinal Dubois pre-^ flsier Minifre, Entre les complimens que fon Eminence reçut à cette occaſion , on remarqua beaucoup celui quelui fit l'Abbé Dubois ^ Ton frère , Chanoine de Sn Honorée Il lui écrivit : » que- la nouvelle dignité w oii il le voyoit élevé , Tobligeoit de redoubler fes M prières à Dieu , afin qu'il lui fit la grâce de nt faire» fervir le pouvoir que le Roi venoit de lui confier ^ » que pour le bien de l'Etat &c celui de la religion "•• L'anecdote la plus curieufe de cette élévation , la plus propre à fournir aux réâexions d'un leéleur phitoſophe , &c à faire connoître le caraâere du fà* ▼ ori &c de fon maître ; c'eſt ce qui fe paſa encore à un fouper du Régent. On ſe répandoit en railleries> fiir le nouveau premier Minifre ; le Comte de Kocé iè permit la plus fanglanter V, A. Royale , lui dit-il ^• en peut faire tout ce quelle voudra , mais elle n'en^ fera jamais un honnête homme. Il fut exilé le lendemain. En vain la Comteſiê de Tort reprocha au> Récent fa foibleſſe y la Lettre de cachet tint , &c ce ne hit qu'à la mort du Cardinal que le Duc d'Orléans écrivit au Comte de revenir , par ce billet non moins fingulier que tout le reſte : morte la bête , mort le venin.. Je t'attends ce foir à fouper au palais^ royal

The text on this page is estimated to be only 25.22% accurate

C 9r)., La paix affermie par des traités folides & [mr <f(Bi. lances avant«geufès ; le Parlement dompté- fie humilié ; les grands fournis ; ceux qui pouvoient embarrader écartés , laiilèrent la liberté à ce. nou—. . veau premier Minifire de donner tous Tes foins à Fétabliâement des finances &c aux aâEàires de U religion. Il débuta par le rétabliflément du droit annuel ^ connu dans le principe fous le noiti de PauUte , fon auteur ; par celui du contrôle (Se infinuations des* aâes de notaires. Ces importions ont été trouvées fi bonnes &c fécondes y. qu'elles font reliées depuis. Le. Parlement voulut faire quelque réfifiance pour l'enrégiflrement , mais on le frappa dans ua eiidroif plus fenGble qu'on n'avoit fait encc^re^ Il ne fut plus^queflion d'exil ou de tranflation : on le menaça de di» minuerTonreflbrt. Il fentit que es coup d'autorité», avantageux aux peuples , ne pouvoit qu'être approuvé Se durable : il négocia avec la cour. Un accommo^ dément révoltant en fut le fruit : on facrifia de^ part &c d'autre le bien public. C'efl ainfi que depuis ^ ce projet réalifé par M. de Maupeou , le feul bien^ peut-être qu'il ait &it durant fon miniflere , a été' anéanti par une coUufion non moins honteufe , lors« du rétabliflément de la Magiflrature* Le Cardinal- Dubois fit aufC entrer beaucoup d'ar-^ gent dans les coffres du Roi , d'une façon plus, adroite & moins odieufe. Il mit une taxe fur les^ particuliers qui avoient fait des fortunes au Syflême ^ fous le nom de capitation extraordinaire , ÔC ménagea cependant leur amour - propre ,, en leuc: Mflant , en quelque forte , l'honneur de cette fubvention comme volontaire & patriotique » furtout ea la dégageant de ces formes effrayantes qu'entraînnoient avec elles les chambres ardentes ,. plus propres à enrichir les Commiitaires que le Monarque»^ Enfin , il fit rendre une multitude d'arrêts , tenoans tous à confolider les opérations du vifa , à anéantir le papier» & à en faire perdre ^ s'il étoit poffible ^ .

The text on this page is estimated to be only 23.11% accurate

U m[^]ttiôire. Ce dernier coup de d'elpotirixie [^]oh uH' dé C0S remèdes Violens , <|tii répugnent toujours k la' C*'flfice diftributive f mais dont it réfuhe (cuvent ua en politique. Pour ce qui regarde la[^] religion , fon Eminencer continua k le d*éclairer fortement contre les appels" 6c les appelans , à faire ufage des Lettres de cache[^] contre les communautés dîfpofées à remuer ; elle faifeit deftituer des charges ceux qui n'y apportoint pay h fouihi(!îon exigée ; fie , pour mieux aflervir tousles membres du clergé fêcuBer & réguUer , elle fir re-[^]. itiettre en vigueur le formulaire inventé* fous Louis XIV, & dont la fignature avoit été négligée depuisfk mort. Tous ceux même qur afpiroient aux ordres[^], aux grades dts Univerfités , qui vouloient faire pro-fefHon dans les maifons religieufes , furent obligésde prêter cette efpece de ferraenr. En adhérant k ce formulaire , on déciâroit con[^] damner les cinq propofitions de Janfénius y ÔC comme cette condamnation vague avoir donné lieu» à des fiAtilités fans fin , imaginées par ceux qui vou-* loient accorder leur confcience avec leur ambf* tion , en ôta Keu à toute équivoque, i toute refiric-[^] ti«n , en condamnant &c \t droit &(le fait[^]&c eir ajoutant au formulaire que c'étoit dans le fens quoJanféflius avoit eu en vue , qu'on condamnoit les cinq, propofitions. Les Jéfuites' feuls furent difpenfé[^] de figner tm aé[^]e dont ils étoientles auteurs. M.'le Régent l'âvoit fi fort à cœur , quil prefla très-vive-[^] ment l'AbbefTe de Chelles de figner ,& cette Prin-cefle ne fe rendant pas , peut-fre eût-il employé les» moyens de rigueur contre fa propre fille , fi la DuchefTe d'Orléans ne l'eut calmé. S. A. Royale 8c Ibn favori rt*en furent pas moins fermes à[^] réfifler à toutes les fellicitations de S. M. Catholique &c dtr Souverain Pontife , & k refuifer confamment de rendea aux Jéfuites[^]ctttt kuillt de- bénéfices fi défurée;;

The text on this page is estimated to be only 21.21% accurate

< -9?) italifinan avec lequel lrs Pères de la Chaife & le TelEer avoient fi fort accru la puifTance de leur Ordre> Le premier Minifire œ négl^geoit pas non plus de jrétablir l'harmonie entre les Princes jftc les difflKrens Corps relff^v/ement aux contçftations reftées indécifes jufquesà la majorité du Roi. Le Duc d'Orléans .avoitparux^dre fon awitié depuis long-tems au Duc du Maine ; il n'en étoitpas de .même de la Pucheflc. iH près fon élargifTeipent , c^ttfi Princeflè voulut entrer .en explica^on avec S. A. Royale , mais ce Prince l'interrompant par ces mots : Madame ^tout ejî par^ 4onné & aubUé , ainfi tien parlons plus , je vous prie: elle en avoit confervé un jeffl'entiment profond qu'elle n'avoit pu difflîpuler ; mais il n'avoit pas eu d'autres fuites. Le Duc d'Orléans crut dçvoir mettre un terçie à (à vengeance cptre fqn époux ; il fit dreffer j par l.e pr^er Minifire, une Déclaration op le Roi décidait \p ran^ &c les honneurs dont il cntendoit que jouïflent à Tavenir les Princes légi»timés , Jeur ^accordoit fèance jtc voix dé"bérative après Jcs Princes Ju fang & ayant Us Ducs & Pairs ^ refervant ,néanmoins aux feuls premiers le droit dp îraverfer le parquet ôc d*êtrp précédés de plufieurs JiiliiEers. Ils deyoient avoir, comme ceux- ci, le îâlut du bonnet , à l'exception que le Premier Préfident, adreflânt la parole aux Princes du fang , ftc ^eur ôtant fon bonnet, dit: Afonfieur^votre avis & qu'à ceux-là il deypit ajouter : Monjleur le Duc du Maine , votre avis Monjleur le Çomu dç Touîoufp , votre avis j.. Ips nommant par leur ^om, ainfi que les Ducs ^ Pairs. Du refte , lesPrin.ces légitimés dévoient recevoir à ia çpur les mên;ies ,difitinÔio;is .que les autres , fauf ,aux fefflins , repas ou cérémonies publiques , ou ils ne dévoient çtre laffls ni piaoésfur Jn îiême ligne. Quant au Prince .deDomoës & au Com'eaEu , le Roi leur accor/doit , pen«lanit kw: va feulement, le même f^g flu'à M^ffieursde Vendôme.

The text on this page is estimated to be only 29.48% accurate

(94) Cle formulaire d'étiquettes exige plusieurs expEct* lions. i^.
Le parquet eft la foperficie comprise entre l'enceinte qu'occupent les
opinans au Parlement à un Lit de juQice , ou autrement / elle eil toujours
vuide i &c perfonne y pour aller à fa place, ne pou» voit autrefois le
traverser diagonalement : il falloir iâire le tour. Le grand Condé , ayant
peine à mar-* cher à caufe de fa goutte 9 pour abrégér dérogea à l'ufage. Les
autres Princes l'imitèrent bientôt, & c'eft i)affé en droit à leur égard. 1^.
Par rapport au ialut»du bonnet , il faut fe rap» peler que , dans la première
féance du Duc d'Orléans au Parlement, après la mort de Louis XIV, les
Ducs &c Pairs élevèrent cette conteftation & prétendirent avoir ce falut ;
mais on décida qu'il falloir attendre la majorité du Roi pour prononcer fur
un point de cette efpece , qui fut réglé en leur feveur, avec la diftinction ci-
deffus. 3^, Les Princes de la maifon de Vendôme , defcendus de Henri IV,
du côté gauche, avoient rang au deffus de tous les Ducs & Pairs : &c c'eft
cet honneur dont dévoient jouir les enfans du comte de Touloufe ; mais
leurs defcendans n'en dévoient avoir que conformément à l'enrégîârement
de leur Pairie au Parlement. Ces arrangemens mortifièrent beaucoup les
Princes légitimés , &c depuis ils fe font toujours abfentés des cérémonies
publiques. Les honneurs qui s'accumuloient (ûr la tête du Cardinal Dubois ,
ne pouvoient le fouffrir à la fin finifre dont il étoit menacé. Il eut encore
celui dç préfider à l'afblée du Clergé , qui ne s'étoit pas réuni depuis
1715 , &c qui , bien loin de marquer fbn indignation de voir à fa tête un
membre aufS corrompu , fut au devant de lui &c brigua cette Gsiveur.
Après lui avoir fait accorder au Roi ua doQ gratuit de huit millions | il eut
auffi Tart de le coiw

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

. < 95) ^sfiir fur les matières de reUgion dans une crlfe aum
Jangereufe, &C de le faire congédier deux mois après, fans qu'il en ^ût été
queftion , du moins en public. Lts deux fculs aAes que fit cette Aflemblée ,
pro* près à cacaâérifer ia façon de pcnfer , fut d'ôter au pore Alexandre ,
Dominicain , fameux Janfénilte, une penGon .de 800 livres , pour la donner
à un certain Jifuite nommé Longueval , auteur d'une aflèz mauvaife hiftoire
de VEglife Gallicane , fie d'accorder une pe^fion de cent écus à un favetier
de la paroille de St. Sulpicç , qu'on difoit être un des plus zélés partifans de
la BuUe , & â qui Ton attribuoit iquan^té de conveHions. Les Appclans s'en
vengèrent par une eflampe , où ce favetier , nemmé Nute« let, étoit
repréfenté recoufant les morceaux de It Conftitution déchirée. Le Cardinal
de Bifly &C le Curé de St. Sulpice lui préfentoient chacun une bourfe
pleine d'argent pour évertuer fon zèle & fon habileté. Ce dernier trait
méritoit bien , fans doute 9 d'être tourné en ridicule. [1723]. Avant de ft
féparer, pourtant, cehe laflemblée crut devoir manifeder fes fentimens d'une
fsiçon plus noble aux yeux du Souverain , &c dépofer dans fon fein ks
inquiétudes. Elle lui préfenta dans (on audience de congé , un grand
mémoire contre les Appelans &c les Parlemens. Les Prélats y demandent
la permiCEon de faire le procès aux premiers , & fe plaignoient des féconds ,
trop faciles à favorifer les appels comme d'abus. On Içur répondit qu'il
fajloit s'ea tenir k la déclaration du Roi, qui ordonnoit le filence ^ &c laifler
un libre cours à la juftice. Et afin d'éviter Içurs trkcaflçries ultérieures, on
les fit prier de fe retirer dans leurs Diocefes^ où leur préience devoit être
plus utile qu'à Paris. AinG ils n'eurent point la douleur de voir périr
TEminence qui les avoit préGdés. Elle étoit tourmentée depuis long-tems
d'une maladie dans I9 v^e I ^'00 regardait çomoiye le fruit de fon iacoQn

The text on this page is estimated to be only 23.48% accurate

t 95) ^ence Se de Tes débauoies outrées : il falloir lui 'hitt une amputation cruelle &c fi effrayante « que Ton intrépidité ne put tenir contre l'appareil. Le Duc d'Orléans ftit obligé de Ty déterminer : elle en mourut le iendemazn (toAoût) , âgée d'enviroa «66 ans. La veille ou la farveiUe de fa mort^ ce Cardinal s*étoit confefTé i un Recollet , & cette cérémonie «*avoit duré qu'un qnart-d^heure au pks ; ce qui fit juger qu'il vouloit feulement remplir la forme , &c •donner cette dernière marque de dévouement k fon maître ; le Duc d'Orléans lui repréféntant qu'il étoit de l'honneur de tous deux qu'il fatisfit à l'extérieur. Une preuve du peu de cas qu'il (aifbit des fecours (pirituels , c'eft qtfil ne reçut point le -viatique , à "Caufe du cérémonial qu'il faut oBferver pour le donfier à un Cardinal , ou , fi l'on veut , c'en fera une -nouvelle de l'importance de cette étiquette , pour laquelle un prince de i'Egliſe compromettroit même ion falut. Le dernier fèntiment le moins équivoque qu'il ait manifedé , c'a été fon attachement toujours ■vif pour la maifon d'Orléans. Quelque fujet qu'il eût de regretter la vie , il protefra qu'il en feroit forti content , s'il avoit pu achever decrafer (ce font fes •termes) les ennemis de S« A. Royale. Nous avons déjà parcoiuru les dififerens degrés par où le Cardinal Dubois monta jufqu'au faite des hon-neurs & de l'Eglife &c de l'Etat. Il voulut auflS de ceux que peuvent procurer les talens de r^fi>rit , 6c il fiit reçu à l' Académie francoife. Ce fiit^là qu'oo ntendit Fontenelle , charge de lui répon^lre e;n qualité de Direâeur , lui partant de fa nomination âu Cardinalat , foUicité par différens Potentats, dire: ^u il parât être un prélat de tous tes Etats Catholi^ Îues&uti Minifire de toutes les Cours. Et ailleurs 5 ^ous vous Jbuvetie[que mes vaux vous appeloien\$ ici long-^ems avant que vous y puffie\ apporter font ie titrçs; perfbnne ne favoit nucwc yie mpl , fuc

The text on this page is estimated to be only 19.48% accurate

^ 97) , fue moi que vous y aurie\apporté ceux que nousprifirons à tous les autres. Ce Miniftre marchant en tout fur les traces du Cardinal Mazarin , ne nêgligeoit jgas le foin de (à fortune ^ fie auroit bien pu en amallcr une aufE confidénble s'il en eût eu le tems. il laiflâ â fes héritiers environ 2,000,000 livres en argent comptant. On ne fait fi c'eft par le même motif de icrupule qu'il voulut faire le Régent ion légataire univerièl ^ mais ce Prince ne voulut pas le permettre : il accepta feulemènt la vaiâèlle d'or que le Cardinal avoit fait faire pour les repas de cérémonie* On lui fit de magnifiques fimérais : on frappa même une médaille en fon honneur. D'un côté étoit fon effigie ; de l'autre un arbre renverfépar la tempête , avec ces mots à l'entour : vifa efi dum fietit minor. La licence lui compofa une épitaphe groffièrè (*) , bien diâèrènte , &c il méritoit l'une -ôc l'autre. Il efi certain qu*à ne confidérer^que les moyens -de fon élévation, c'étoit un perfonnage mépri(àble6c infâme. En difcutant les talens qu'il y développa , c'écoit un véritable hoime d'Etat. Le Régent ne trouva per« fonne plus digne de lui fiiccéder que lui-même , ce qui mit le comble à fon éloge à cet égard. Le principal événement du refle do i'admimftration de ce Prince , fut la fuppreffion (f) de la Compa^ie d'Oflende , établie par l'Empereur , ôc qui blefla principalement les Pui(lan;es maritim s , 3ui fe récrièrent contre cette in&aéliion aax îiaitis u commerce » te y formèrent de tous c^tés des oppofitions. Elle auroit mis le feu dans l'Europe êc caufé une guerre générale , f% ^s la prudence 6c la [*] Rome rojugit d*avoir rougi Le maquereau oui glt ici. [f] C'eft-a-dire la luPpcnfion , car la fiipprefBon abfolue n*cnt lieu que plufieurs années après , comme #0 verra. Tome L E

The text on this page is estimated to be only 23.45% accurate

r 98) (fermeté du Duc d'Orléans. Bientôt Charles VI , après (quelque s négociations pour mettre Ton honneur k .couvert , convaincu qu on Tavoit engagé dans une (^ntreprise au-deffus de Tes forces , abandonna ce def/ein oc (âcrifia Tes efpérances à l'amour delà paix, Xe Duc d'Orléans travailloit aufli infatigablement ; aux affaires de l'intérieur . du Royaume: il fuiviten ;tout les mêmes principes de fon favori » qui , vraifem* :blablement , les avoit puiféschez S. À R. Iloppolâ ^laplus grande fernneté dans les affaires de religion.; il la pouffa au point de donner ordre à rÀbbeiiè de rChelles 9 fa fi)le , pour laquelle on cpmnoiifoit fâ ten?dreffe extrême,. de chaffer de chez elle deux Béné(diâinsy exclus. de toutes charges par lettres de cachet, qui s'y étoient réfugié^ Il empêcha le Parle.ment de fe niêler des spires de la Conflitution^ &c (de prendre fak &: caufe pour certains Appelans &c Réappekns* Enfin il eut foin de ne nommer aux Bér> ^éfices &c.^uxÿyêçhésc;ue deS;Coqflituans j afin'd'4» tabUr Tuniformité ^de dodrin». Il donna fes foins à , anéantir les billets de banque^, dont la piukitude avojc .étéfl imm^en^^.que malgré tous les débouchés ouverts , il en refloit encore une grande quantité dans jle public. Il y parvint , au pointde voiv le papier abf .folument iTupprinié avant fa mort. La Compsignie des Indes devenoit de jour en jour jplus intéreffante. Ce grand Prince prévît de quelle .utilité ellepoiivoit être à l'Etat ^n la confondant* Il y apporta tous fes foins , bc ayant reconnu la ;fâute qu'il avoit commife , conjointement avec le (Cardinal Dubois., en confiant fon adminiflration à ,des étrangers ', il la répara par un nouveau règlement , iuivant lequel fes Dircâeurs & Syndics «dévoient être choifis dans fon fein. Il voulut aflîfler ;à la première affemblée où s^en feroit l'éléiflion [27 ^Septembre]. Au nombre des Aâionnaires , fe trouvèrent les Ducs de la Force & de Chaulnes , le Maré^uà'E^xé^f les Marquis de Bulli&C de Laifay , &cc.

The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate

(99) "S. A. IR. eflSiyoit ainfi k fàmiliarifer la Nobieflè avec le commerce fie à détruire infenfiblement le pré jueé établi en France 9 qui rend ces doux états incompatibles* Elle confirma dans cette aflèmblée à la Compagnie , le privilège ezclufif de la vente du tabac 6c du café , &C l'on Î répara le compte arrêté le 20 Nov. fuivant, montant deux milliards fept cent millions , par lequel elle Ce -trouva quitte envers le Roi. Depuis la catailrophe du Syftcme de Law , les fer. mes générales ét^ 4 t en régie. On les afferma au mois d'OÔobreà uneTOU^^î d'adjudicataires choiCs(*) , qui s'obligèrent d en rendre au Roi chaque année J J millions. C'efi cette ferme , qui aujourd'hui efi portée à plus de 160 millions. Ce fut la dernière opération minifléridle de M. le Régent .Ce Prince, quoiqu'ayant la fanté la plus ferm«, ne pouvoit la maintenir longtems avec le travail exceffif auquel il fe livroit, furtout depuis la mort du Cardinal Dubois : il auroit eu beibin d'un autre lui-même pour le féconder, &c il venoit de le perdre. Tous les perfonnages employés alors dans le Miniftère , n'étoient que des génies fubalternes , que S. A. R. étoit fans celle obligée de diriger ÔC d*éclaircr. Le Garde ^cs fceaux n'étant qu'un fimulacre dont on avoit cubcfoin , .mais incapable d'avoir une volonté , d'ouvrir un avis,de fuivre Ôc de montrer dans cette place, avec une (bumif^ fion abfolue aux ordres de la cour , une fermeté iné* branlable envers les Parlemens & le Clergé , pour les faire exécuter. Le Comte de Morville , fon fils , paflë [*] C'efl depuis ce tems que les fermiers généraux ont acquis une grande confiftance , f«nt devenus des perfonnages dans le royaume , & enfin ont été regardés comme les Colonnes de V Etat, On ne fera pas fâché de voir une lifte imprimée avec des anecdotes fur ces Matadors de la finance , depuis 1720 jufques à nos jours. Nous la renvoyons , à caufe de fa longueur , aux pièces secuciU ,liC8 pour fctvir à cette hiftoire N». V. _

The text on this page is estimated to be only 25.11% accurate

... r loa J fit la fflarine au département des a&ires étrangères §
.avec beaucoup plus d'efprit , n étoit pas affez au fait 4e fon miniftère pour
en tirer les difFérens fils , les di-r ffjger fans confufion , & les fiure jouer
avec la dextérité cru'exigcoient les circonftances. Le Contrôleur général
Dodun , tiré du Parlement, dans Tefpoir de trouver ^tje compagnie plus
docile à adopter les opéraîTlons qu'il propofcroit , n'en étoit que plus
ignorant «n finance , &: auroit dû «empêcher le gouvernement ^e
commettre une fe^conde fois une puçaille faute. Pour Âf«de Breteuil ,
Secrétaire de la guA^ , on le trou* voit très propre â cette place en tems de
paix. Le Çointe de Su JFTorentin & le Comte de Maurepas ^toient encore
bien jeunes , 6c ne faifoient que d'entrer dans leur département. Toiut le
poids des affiiires xetomboit 4onc /ur le D ucd'Orléa^is. Il avoit trouvé ce»
pendant un homin^ qui lui convenoit : c'étoit le fécond
filsdudé&ntGardedes fceaux^connu depuis fous le nom de Gpmte
4'Argenfon : il l'avoît éprouvé dans la cliarge du Lieutenant de Police ; il np
doutoit plu« 4e fa capacité ni dp fon attachement ; il venoit de Je nommer
fon Chancelier & fon Garde des fceaux , Chef de fon Cpnfeil &
Suriptendant de fes maifons je finances. En déclarant ce choix , il s'en étoit
applaudi en s'écriant : On ne dira pas que mon Chanrç.e lie rfoit fans efprit
& fans naijfance» Son defleiii étoit de le nommer Comiôleur général Îles
finances ; il n'en eut pas le tems.. \^i Décepibre.l Ce Prince venoit 4e dopnçr
audience ; en rentrant dans fon cabinet il trouva Maidame la Ducheflè de
PhaLris , fa maîtrellè ; il lui d^t: entrei^je fuis hien aife de vous voir ,vqus
pi'égayere^ avec vos contes , j'ai grand mal à la tête. A peine furent-ils feul^
enfemble , qu'il fe trouva mal , & refta fans mouvement & fans contr
poiflance. Cette Dame effrayée appela du fecours ; jçn ne put lui en
adminiftrer aucun efficacement , il ^xpira' entre ffs bras) ce qui fit dire
malignement

The text on this page is estimated to be only 19.51% accurate

(roi) clans une g;azetre étrangère , que té Duc (fÛrUaâê était mort ajfifié à fort confejfeur ordinaire. Telle fut la fin de ce Prince , dont la régence fera mémorable à jamais ^ en ce que renfermant tous Ic9 germes dd troubles pofiibles , qui ne fe fécondent que trop malheureusement dans les minorités tou-* jours a^tées &c tumultaeuCes ^ il les arrêta ou les étouijfà par la feule force de fon éenie : il rendit au Parlement le droit d'examen &c de Remontrances) mais^ en lui lajflant reprendre fon premier luftre^ il fe 6onfer\la les moyens de les contenir fcc d'empS-» €h«r qu'il n abufat de cette liberté dangereufe. S'il ne put appaifer entièrement la fermentation occafionnée par la fàmeufe Bulle , il empêcha que les difputes de la Religion n'eufTent les effets fu^ neftes des fiecles précédens ; il les réduifit à des àppek , Aqs mandemens &: tout au plus â quelques éclats de foudre de la part de la puiffance fpirituelle ^ foudre impui({ànte &C prefque auflTôt éteinte qu'aN lumée (*) Il réprima l'ambition exceflîvedes Prince» légitimés , ^ reconnut authentiquement le droit ds la Nation : il calma de la forte un difflention intérieure i ^ansle fein mcme delafamilk'Roy. mais en acquiefjpaot défait aux prétentions des Princes &c même de la No^ blefle 9 il ne fe départit point de Tautorité qui lui étoit confit e,ë< vèprieça avec une égale févéritéles démarches de ces divers Corps , tendantes à faire agiter des que(Â tîoDS trop délicates. Il fit tête à l'orage violent que r£(pagne élevoit contre lui ^ & par la hardielTe d« ià politique &C de ^0% démarches ^ non-feulement dé^ concerta les manœuvres de cette Puiffance ; mais au lieu d'une guerre que tout annonçoit devoir être fan• • • ■ ■ 1 ^1 I [*] Il eft %ii9ftion des Lettres apoft&liques <fu Saîât f ère , qui fnlminoient une exc€miiniination contre ceux qui ne renJroient pas une obéiffance tntiere à la Conftitution. Elles ne produifirent aucun effet 9^ lureàt condainiiées par le Parlement. E»»» • J

The text on this page is estimated to be only 21.42% accurate

glânte, longue fie dégénérer en guerre civile^ fit one^ paix foUde & glprieufe , cimenta entre Içs deux Couronnes une amitié plutât* fu&^due que violée , enfin plaça fiir le Trône deux de (es fiDes (•}•)• S'il faut admirer l'art avec lequel il fe conduifit dans cette négociation , que dire de fà dextérité k s'aflurer de la Hol* lande &C de l'Angleterre ? A la mort de Louis XIV ^ le royaume reftoit fans "Alliés , les mêmes fentimens de haine , dé . jaloufie &c de crainte qui avoient ligué toute l'Europe contre le feu Roi , duroient encore ; on pourfuivoit â Londres les auteurs de la dernière, paix , k falut de la France , &C leurs Hautes-PuifTances n'avoient pas oublié les humiliatbns qu'elles avoient re« çues , éc la cruelle alternative où elles s'étoient trou* vées d'être la proie d'un vainqueur fuperbe ^ ou de s'enfevelir fous lefeau]^ . Il é toit à craindre que ces ennemis naturels , mal réconciliés , indignés d'avoir été le jouet des intrigues de cour , ne fe ferviifent de la circonflance favorable d'une minorité, pour la mettre d jamais hors dMtatdé leur nuire; C'efi dans un pareil moment que. M. le Régent conçoit 6c exécute le projet audacieux de s'en former deux Alliés , &c de les appofer k rEfpagne,laPuifl[ance qu'il craignoit le plus alors perfonnellement. Nous n'examinerons point fi fon intérêt particulier ne le dirigea pas davantage que le bien public ; celui-ci en réfuica du moins , &c c'eft une juftice que l'hiftoire doit lui rendre» La fituation déplorable des finances étoit une autre caufe dé mécontentement , à laquelle il falloir; remédier. Il employa , .fans doute , un moyen vio[f3.Mademeirelle de Montpenfier , mariée au Prince dèsj^fiuries , depuis Roi d'Ëfpagne , & Mademoifelle MseaikJotDit , dont le contrat de mariage avec Vlnfznt . Defn Carlôf , bientôt Souverain fin . Italie , avoit été figné le 36 Nov. 1712 , \$ partie de.Pacis le i Décembre «our aller en Efpagne , d'oh elle revint depuis en 1725 , uns ^uele vasaizf^e, c^ten lieu.

The text on this page is estimated to be only 24.53% accurate

tent , dont il n'avoit pas prévu tout le danger. Enfin' 1 } (urmonta encore cette crife , ftc la fit tourner à l'avaiHage du corps politique , qui n'en acquit en fuite que plus de force &c d'embonpoint. Une adminiftration de huit ans , auffi périlleufe St otfffi conftanunent fcdvie du fuccès dans toutes les* parties, -eft à coup fiir la vraie pierre de touche d'un mérite éoiinent , &c M. le Régent fera , fans doute , • mis au ranidés plus grands hommes qui aient gou*' vèné la France; Ce Prince avoit m^me un efprit de détail qui ner Va pas toujours avec le génie , qui rétouffè fou-' vent , ou que celui-ci déJalgne. Les premiers feize mois de fa Régence oflTrent l'image d'un gouverner* ment fage , équitable &c pacifique , femblable â celoî-' poftérieur du Cardinal de Fleuri. Il fupprima quan-' tité d'impôts fupcrflus fcc de charges onércufes au peuple; les troupes furent réduites à un nombre" proportionné au befoin. Il adopta le projet de M. de* Vauban , concernant la taille réelle , fie fit faire des eflâis pour établir un revenu de la couronile^que les' fujets puflent payer volontiers 6c qui entrât en fon en-* tkr dans le trefor-^royal. Le repeuplement des provin-* ces , la culture des teîrres , le rétabliffenrent du comw merce , la profpérité des arts fixèrent auffi fon atten-" tion ; mais comme il 'n'y a rien de parfait dans c^' lûonde , on lui reproche deux vices eflentiels d'aduri-* niftratidn , qui ont fourni matière aux (âty re^ fans nombre dont on a flétri la fienne. Le premier c'eft d'avoir dérogré k cette maxime que la parole des Rois doit être^' facree: maxime que Louis XIV n avoit jamais perdade vue dans les plus grandes calamités de fon règne y* c-efl d'avoir adopté pour principe du gouvernement la' conduite frauduleufe de ces négociations io&deles , qui ' abufantdela confiancecrcdule de leurs créanciers, s'en débarraflent par des moyens honteux qui devroientles" cionduire au fupplice , & ne s' enrichirent qu'à forca-^ dej^anquejpoutes. i

The text on this page is estimated to be only 16.19% accurate

(104). Lefeconcl, c'est cette corruption de mœurs qu'Haffichoît avec une forte d'oftentation , 6c dont la defcription malheureuTement trop vrie , quoiqu'embellie de toutes les ricbelTes de la poeGe, fe trouve dans ces fa-^ meu fes Philipplques , fatyre moins délicate , mais plus énergique , que celle de Pétrone , tableau rapide & fidèle des mœurs de la cour du Régent ^ d'autant plus précieux pour la poftérité , qu'aucun voik allégorique oe lui dérobera les perfonnages (*}. On y voit que Tincefte même n'étoit qu'un jeu pour lui. En effet ^ fi fon amour pour TAbbefle de Chelles , fa fille-, n'eft pas bien cooilaté, il eft difficile de fe refufer de croire qu'il ait été épris des cbarmes de la Ducheflë de Berri , dont les mains , les plus belles que femme puiffe avoir, Tavoient furtout enchaîné (•{•)* Il en pleura la mort moins en père affligé qu'en amant au défefpoir. Au reûe, fi la méchanceté , daas les portrait» affreux qu'elle a tracés de ce Prince en cent liL*J t'cII ce qui nous engage à conlerver ce morceau appartenant à Thiiloire , & non encore imprimé. Nous le joindrons auxautres pièces , placées, à laiindu volume • N«». VI. [fJ Les curieuif confervent une caricatlire inventée à* cette occafion , & dont fa fintjularité exige qu'on en faffe la defcriprion. Elle eft dans le goût âtes:rebus pittoref: {ues,.dont le&Jéfuites a-mufoient leurs écoliers à certains teras de Tanaée On y voit M. le Régent , folâ» trantavcc fa fille , & furtout baifant ces divines mains : la PrinccJTê les lui applique fur les yeux , & Tempêche de voir ce qui fe pafc. Pcn.fant ce tems , le Comte de Riom derrière eWe , trouflefona. R. & dans la pafure la plus effrénée va drwt au fait. En un coinéloigné & dans l ombre , on remarque TAbbé Dubois , quiobferve tout ce qui fe paffe & fmiril. Au bas f«xit ces mots latins .^ Rige^s fluLtts , Aûbas rid"t , rideamus quoque. Le fcns ea françois préfente, (inon aAix yeux , par le défaut d'ortioq;raphe , au moins à l'iaiaination , par le'fens naturel, l'explication de cette Icene. Tout le monde lait que le Comte de Riom , Tamani de la Priucefle ^ paûk depuis pour fonipoux.

The text on this page is estimated to be only 17.92% accurate

Belles y a voit oublie quelques lineamehs , Tépïta*^ pbe qu'on fit de la mère de S. A* Royale , moine deſtinée à porter fur cette Princeſſe que fur fon fili , ks reproduiroit tous :> Ci git Voifivcté, Quel qu'ait été Fefprlt de la loi qui a déclaré les Roi» jie France majeurs à treize ans accomplis , elle n'a pa forcer la hàciirç^Sc rendre leur raifon plus précoce que celle des^utres hommes. leAfonarque* le plus fage ^ «et âge e(V donc celui qui a la docilité de fe laïlTer gou*ferner. Tel fut Louis XV r depuis Taâe felemnel o\ x il commença à jouir de cette prérogative , il ne dé« ploya de volentôque dans les cllofes perſonnelles qui ne pouvoïenf influer fur fon peuple. C'éfl ainſi qu il^fit ôter de fa-chambre le^ltt de (on gouverneur, déclarant néanmoins- qu'il'trouvoit bon que le Duc de Cbaroft, ov •n foaabfecic^ y celui- qui a voit ité fdus- gouverneur ,l couchât pendant tK)is > années dans fà chambre , à l'exemple de ce qui s'étoit paflë lor\$ de la majorite ile Louis XIV. On dreſlbit pour cet effst tous les foir» ^ans lachambr&deS. M. un pavillon, qu'on étoii le matin..^ Il flatua auſſi fur la requête préfèiltée pendant & minorité â M . le Régent par le^ premiers Gentils*hommes delà chambre , qui demandoieot à rc« couvrir le droit d» couoher dans W chambre du' Roi» Le Duc d'Orléaûs n'avoii- pas votilu pronon-^ cer fur cette réclamationii êc les pruniers valets de diambre font reſtés en pofleâion de cet honneur. La mort du Duc d'Orléans, premier Miniflre^ obligea Louis XV de s'expliquer dans une circonſ^ lance plus délicate , Se fe jugeant trop jeune pour prendre le maniment des aâRiïres , it le remplaça par M. le Duc , chef de la maïſon de^ Condé. Dans ce choix ^ qui n'étoit pas ,. fans doute, le meil<leur qu'il pût faire , manquant- de. Texpérience né^ ceflàire pour (e diriger par la connoïſſance âes hommes , puifqu'il ne fe connoïſſoit pas lui-même» au moins fi: conduifit-il gar des règles de come*^

The text on this page is estimated to be only 20.87% accurate

f T<><) ntnc. Il crut devoir confier cette place , la ptis importante du royaume , i un Prince de fa maifon , . Se tous étant dans Tadolefcence , il dédgna le plus âgé , qui cependant n'avoit. que trente-un ans. La manière dont S: A. avoit « régi (es propres revenus ꝑc les avoit améliorés, malgré fa jeuneflè , tems où Ton ne s'occupe guère 'que; de fes;plaifirs , étoit d'ailleurs une.préfomption de fes talens pour bien ' adminiftrer ceux de l'Etat , ꝑc riche comme il Fétoit , on s'imaginoit qu'il ne s'occuperait plus k le^^ devenir davantage» Les finances étoient alors en efièt la partie eiffentielle du gouvernement. La France • avoit befbien d'un Miniftre pacifique , doux", économe^ qui profitât du calme. que lui laiToit la tran- quillité de l'Europe , pour (è rétablir par (on commerce , Ton induftrie & un reflux infenfible des efpeces , de Tépuifement où elle étoit tombée. Du refte , il n'étoit perfonne qui ne connût la prodigieufe différence du génie dii Régent à celui de M. le Duc. Voici le portrait que l'on trouve de xe dernier . dans un ouvrage (*) dont Tauteur , quoique s'enveloppant des ombres du myftère , eflr plus a iula- ' teur que fatyrique. v Mome capable que fon pré>t décefteur 9 mais autant livresque lui à la débauche 9 . w il étoit grand , maigre , d'une figure peu revett nante > d Une humeur bruftue &c peu commode , .. n curieux &c aimant les.chofes rares fie précieufes: . n poflèfleTeur d'une très-beHe femme , dont il ne con9> noiToit pas tout le prix y cherchant ailleurs des .^ » plaifirs qu'il étoit peu en état de goûter ,: faifant » une grande &. belle .dépenfe..." A(lu'rément entre toutes ces qualités » on n'en voit aucune qui puiffè ca- raélérifer l'homme d'Etat. Le premier aéle qu'il fit en fa nouvelle ^alité , prouva , au contraire , combien il Fétoit peu. Nous . voulons parler de cet édit févere contre les Protef^ • ■■^ — — ■■ — ^M»» I ■ if < I 11 ■ — . — ^ — «r — ^M» ' n Mimoirts StGrêts.fQfarfervir i W^okc de^Ftrfi. ,

The text on this page is estimated to be only 21.58% accurate

(iû7) Mns 8c autres feâaires ^ [14 Mars] qui leur défeod , »
fbus les peines les plus graves » tout exercice de ' kur religion , leur enjoint
de faire élever leurs enÊios dans la Catholique^ cônfiqne les biens des
rélaps , fie 'flétrit la memoirt de ceux qui mourront lâns avoir re^u les
facremens de l'églife^ Si cet Edit eût été rendu au Commencement durégne
, lorfqile les Religionnaires de Guyenne ftc de Languedoc avoient refufé de
payer le dixième > lor^ ' que ceux de Montauban s'étoient affemblés , lor(^
qiie des bruits répandus de Minlfres arrivés pour les ' catécbifer fembloient
annoncer un deflicin fonûel de reprendre le cours de leurs exercices » de
leurs prêches fie de leurs in(lru6Hons , lorqne le Confeil dfc confcience
enfin , compofé de membres du Clerr " gë &c mû de ce Eele impétueux qui
brûle tout ce qu'il • touche , étoit avide de le fignater dans fa première fer- '
vèur , on n'en auroitpoint été furpris. Cette conduite mal-entendue peut-être
aux yeox dtt philofophe , qui fait quek perfécutioA ne fait qu'ac^ croître le
nnatifme y l'étendre &c lui donner plus d'ao» tîvité &C d'énergie , auroit du
moins été excufée aux yieux d'une politique vulgaire , fur la néceffité de ré-
> pHmer les^ premiers aâes de la rébellion &c d'en ircêcer les progrès par
des châtimeâs éclatanis: mais* i^rès'huit ans de tranquillité jk de founiffibn
, remettre en vigueur une loi auffi barbare , cela ne peut que donner une
très-mauvaife opinion des vues étroites du' premier Miniflre &c de fa
complaifance pour les prêtres» On avoit fous les yeux Pexemple de M. le
Régent, qui mêkne dans les troubles que nous'rapaeUons ^ modéra b'fiucur
du Clergé , défapprbuva la fëvérité du Parle*" ment de* Bordeaux f &c tira
des galères foizante-huit de ces malheureux , auxquels il donnalpleiâe
liberté de (è ^ retirer hors du royaume ok bon leur fembleroit > &C ce
parallèle rendit plus odieux le fuccelTeur. HeureuTemént avant que les
perfécutions auxquelles * ccr^Edit àuroit fiupemeat doooé lictt^
comitiençaiirent , j £ vji

The text on this page is estimated to be only 17.91% accurate

les Etats Généraux qui avoient alors dli crédit aupris de la Cour de Ver failles , firent pré enter au Roi un Mémoire [/^l Août'] pour obtenir quelques adouciilèr mens à cet Rdit , en hiveur des Négocians Hollandoi» établis en France. Pour ne pas ferétraé^er trop Formels lemf nt en aufC p2u de tems , on prit la tournure d*acf corder une.Déciârarion (15 Sept*) 9 qui exceptoit les babîtans de la province de l'Âlface de la rigueur d« TEdit , attendu que leurs privilèges, étoient fondes fur lies traités de paix les plus folemneJs* Ce. qui prouva encore mieux combien les rigueurs contre les Proteftans étoient dangereufes , &" pourvoient devenir funeftes , (t Ton eût voulu les exécuter à la lettre , ce fut Teoipreflement de certaines Puilîânces à profiter d'une, faute auffi grave, en [politique.. Dès 3u ils en eurent connoidânce , les Suédois fe bâtèrent e publier unmanifefté [0^ .]^ par lequel ils invitoienti les Proteftans François qui avoient quelque talent à s'aller établir dans leur pays. . C'eft ainfi que depuis la révocation de y F.dit de Nanres , les voifinsde la Francfik fe font enrichis à fe^ dépens drune multitude de fujets ^ &C en augmentant leur population d& nos pertes , ■ ont C;d même tems acquis quantité de fciances , d'arts te de métiers qu'ils n avoient pas^ On ctoyoît.alors que la celTation des guerres civiles te la tranquillité intérieure étoient une compeofation fiiffifante d^s émigra-» tions te des pertes du commerce Les philo fophes.n'â< voient pas difcuté ces raifonnemens plus fpécieux que^ folides; il falloir qu'il s*écQulât encore pHis d'un demifiecle (*) avant que la nuit du préjugé fe: diiiîpât ^ te qu'on conçut que. la réhabil tation des Proteftans dans le corps civi^ loia de préjudicier. aux intérêts dâ ['] On fait que depuis plu fieurs années on. s'occupe, ireancoup de rendre en France un état légal aux Protef^ tans ; c'eft fous M; Turg'rt furtout que le gouvernement a pris de nouvelles idées à cet égard :.& au moment àùneus écrivons ceci(en 1778 ; le Parlement màmSi {embkarQir tes yeiai«£^àlirdcflji8.^ à

The text on this page is estimated to be only 15.47% accurate

(109 > • VE^{tle}Sc de l'Etat , ne pourroit oue contribuer i Ik gloire de l'une &C au bonheur de l'autre. En général , tout impôt nouveau ou tout accroissement de charge-n'est pas propre à rendre- un Ministre agréable à la Nation ; à p us forte raison* quand il n'a aucune opération avantageuse, aucun accroissement de gloire à faire valoir en dédommagement. On ne peut onc que (avoir très-mauvais gré à M; le Duc , d'une déclaration portant imposition du cinquantième du revenu de tous les biens , payable pendant douze années[^] Le droit de joyeux avènement à la couronne; que les. Roi[^] de France prétendent leur être Aà , & dont le titre, dériloire leur eil cooteflé , puisqu[^] les Parlements ne >renrégissent point , étoit déjà ua objet de murmure. Il venoit d'être établi par une Déclaration , publiée seulement au fceau , mais il ne se percevoit qu'& lentement &C fourdement par cette raison («f-). On fut indigné - qu'au milieu de la paix[1705][^] on y en ajouta[^] un autre d'une espèce[^] singulière , & les Magistrats ne voulant jpas s'y prêter, 'à rallut avoir recours à. un Lit de justice, appareil formidable^{^^} qui commenç^K à devenir très-commun* [8 /i///i.]* Le Roi y fit enrégistrer en sa présence non* seulement cet Edit du cinquantième , mais un autre portant les privilèges , conceiSons &c aliénations au« cordées à la Compagnie des Indes , &c celle-ci .y (itt déchargée de toutes les opérations de la Bⁿque[^] ta de tous les comptes qu'elle pouvoit avoir à rendre» [f] Dans le Journal historique des révolutions du règne de Louis XI[^]t s'itommé le Bien-atnté [^] on dit que cet impôt produisit environ 44 millions en espèces. L'autcur a été mal informé. Cet impôt fut affermé 23 millions. La compagnie qui eut cette affaire, en a retiré , W est vrai- v 41 millions , mais la perception n'en a été finie qu'[^] *i[^]44 , & les comptes n'en ont été apurés à la Chambre: WP Pⁿ 4[^] ^{^^^} avant la mort de Louis XV«

The text on this page is estimated to be only 20.48% accurate

S,li. ordonna en outre, aue tous les régistres qui avoient fervi aux achats d'aoions &C autres opérations de la Compagnie , pendant la minorité > feroient brûlés. On reconnut a ces traits Taffeâlon du premier Miniftre pour uiie Compagnie avec laâuelle il avoit fait une fortune fi prodigieufe: on it qu'il ne- vouloit pas qu'il en fûbfiſſât aucune t^ce. Telle eſt , 'fans doute^, la caufe des nuages amafISs fur ces tems dé troubles, &C qui feront toujours , malgré fa fagacité , le défèſppir d'un hiftorien* Le renvoi de Tintante d^Eſpôgiie eſt un autre événement dé Tadminiftration du Duc de Bourbon, qu'on ne peut approuver. Cette infulte faite a un Souverain , oncle du Rôl , dans un tems où il ^toit eſſentiel de le ménager^ étoit d ^autant plus gratuite , que c'étoit pour &îre épouſer au Roi la hile d^un Prince détrôaé. Vainement donna - t -'on la rai(bn que la petite Princel& , à peine âgée de fepr anſy étoit trop jeune ; qu'elle ne pouvoit être mariée de plafieurs années , ôc qu il falloit fatiſfaire aux vœux de. la Nation , inipatiente de voir naître au Roi des héritiers de fà couronne. Non- feulement la Nation n'avoit pas une impatience qu'on lui fupfbColtf mais elle s*habituoit déjà à voir croître fouf les yeux fa Reine future; elle commençoiti ſ'y intéreflèr , & la vit partir avec douleur. On regardoit comme une très-mauvahfe politique de former une alliance qui ne pouvoit être d'aucune utilité , bt devoit , au contraire , devenir fort à charge*. AP- ' fiirément quûnd le Régeat , fur ce que le Roi Stanîſlas avoit choiſi fa retraite à Wéiflembourg dans l'Alface frahçoife , répondit â M. Sum , envoyé du Rûi Auguſte» en lui portant ſes' plaintes ^Jlfort/z/'x/r^ mandei au Roi votre maître , que la France a toujours été Valyfe des Princes malheureux ; il ne ſ^attendoit pas que la fille de ce même Stànîilas feroit expulſer l'InBime ^.

doat il avoit arrêté le^ma?*

The text on this page is estimated to be only 18.82% accurate

C ni) riaige , êc viehdfoît s'afleoir à fa place. Et StanîCbrs y quand après Ta fuite de Pologne , il trouva (à ' fille égarée &c abandonnée dans Tauee dWe écurie^ de village» s^attendoit bien moins à la prospérité de cette enfant. Plus on étudie fhifloire , & plus on éprouve que nous fommes des aveugles-, conduits par une deflinéc plus aveugle encore. Voici pourtant, fuîvarit une tradition confiante , par quels reflbrts fecrets & incroyables cette /intrigue a été ' conduite. Le Roi Stanidas , retiré à Veiffembourg , y étoit ^ . comme on Ta vu par la réponfe du Régent , fous • b protedion de la France , . & pour lui faire honneur , ^n entretenoit quelques regimens dans cette place , dont le^ oflScîers lui fbrmoient une forte de cour. Entr'eux étoit le Comte „ depuis Maréchal d'Etrées. Jeune alors , il étoit beau , bien fait , Icfle fie très-propre :à plaire aux femmes, Staniflas s'ap-perçut que fa fille avoit pris du goût pour lui: un jpuril le tire à part , T entretient là - deffus, &C lut déclare que^ n'ayant aucun efpoir de remonter fur le trôner de Pologne y il ne doute pas cepend^it qu'on ne luLfaffe juftice ,*6ç. qu'il nç recueille les fafens qui lui reviennent dans ce royaume; que cela • ïc met dans le cas de donner un*e dot très - opulente^ . à ft fille, .&c de lui faire époufer même quelquepetit Souverain ; mais qu'il préfère le bonheur de. cette enfant chérie, à ce qui pourroit flatter foa ambition ; qu'ait a remaraué combienâl lui plaifoit ^ > êCtqu'ii n'eft pas éloigne de la lui donner en mariage, fi à fa jnaiffance déjà ilhiftrée, il peut joindre . quelque dignité marquante pour fa poftérité, comme Un Duché-Pairie* D'Eirées étoit ardent &C empreffé de faire (on chemin. Apr^s avoir répondu d'abord, avec la modeftîe* convenable > il avoue qu'une pat fion tendre & refpeélueufe l'enflamme pour la Prin— ceflè , mais qu'il n'auroit jamais ofê porter fes vues fi^aut ; qu'encouragé cependant par leftantes de a.

The text on this page is estimated to be only 20.12% accurate

s, M« il va tâcher de s'en rendre digne. T^f part et i «(Fet pour la cour , 6c foUicite auprès du Régent l'» dignité exigée. S» Ar Royale n'aimoit pas les Lou<* vois , &c écarte bien loin une pareille proposition y fous prétexte que d'Etrées n'est pas fait pour épou* (êr la fille d'ua Souverain , même éléâif &c fans couronne. M[^] le Duc kint Venu* chez S. A.. Réyale peu après- cet entretien avec d'Etrées , le Régent encore tout ému de Taudace de ce Colonel , lui en fait part , &c dans le courant de la conversation lui- inf^{^^} Bue qu'il devoit y fonger ;. que cette alliance lui conviendroit parfaitement ,. fur-tout a[^]ec Texpefta-* tîve des gros biens que devoît. recouvrer Staniflas* M- le Duc aimoit l'argenr , &c ne fut point éloigné «le cette ouverture ; mais avant d'aller plus loin &c de conclure ,. il vouloit voir quelle tournure prendroient les affaires de ce Mooarque fugitif» D'ail-[^]* kurs il étoit alors enlacé par la Marquife de Prie & tnaîtrefle , qui, dans le delsein de le mieux conlbrver cet illustre efclave , rélojgnait le plus qu'elle pouvoit de l'hyménée. (ur ces entremêtes meurt le Kégent, &(M. le Duc est nommé premier Miniftre. Ce furcroît de. grandeur ne (ait qu'aiguillonner encore plus L'ambition de là? Marquife , qui fentoit bien qu'elle alloit gouverner fous Uii. La jeuneflè du Roi tx. fa timidité lui donnoient lieu d'efpérer que ceU pourroit être long ; mais cette paifon est toujours inquiète &C aélive. Madame de Prie craignit que le mariage de Louis XV* avec l'Infante se fît perdre â M. le Duc fon crédit, .ou qu'il n'ea occasionnât du- moins le. partage y elle imagina de Être renvoyer cette Prince{îê,-& pour mieux y déterminer le IV;iniftre ^elle lui preppfa de faire époufèr au Roi une de fes (œurs , ce qui devoit rendre fon Miniftère inexpugnable ,.&C aÔurer pour jamais dans fa dépendance les deux Majestés. M. le Duc xiottve l'expédiem admirable 9. mais avant il- veut

The text on this page is estimated to be only 19.82% accurate

< ^3) confuker fa mère , qui avoit plus d'efprtt que hâ* Il efpéroit d'ailleurs que cet avis favorable à ht profpérité de fa maifon , fuggéré par Madame de Prie , la rendrok moins défagréable à cette Prince&f qui ne la pouvoit fouâfrir. La Ducheflè de Bourbon ^ qui aimoit à dominer aufS , bien loin de défapprouver ce projet , ^accep^a fort , mais reprocha à Ton ftk qu'il le dût à une femme , & ne pût s'évertuer de lui-même â cetr-c idée de grandeur. Quoi qu'il en (bit , elle promit de ménager davantage Madame de Prie , &(de lui faire un meilleur accueil. Son objet étoit de porter fbn fils au premier éclat f en rompant le mariaee de rinfante. Lorfqu'elle vit qu'il n'y avoit plus â revenir fur cet hymen , & ne doutant plus de celui de & fille , elle reprit pour la Marquife fes airs de mépris ftc de hauteur qui la révoltèrent. Celle-ci jura de (fi venger , & voici comme elle Te conduifit. %9 M. le Duc 9 " lui dit-elle dans un de ces en<> tretlens Intimes oii ils pefoient les- dedinces de la France , t> nous avons mal combiné tout cela. Le » mariage de votre fœur avec le Roi prouve, hm»» doute 4 une grande élévation de votre maifon , f» mais détruit la vôtre. Vous avez une mère qui M ne manquera pas d'avoir l'âfcendaat le plus décidé ff fur la Reine future , fi c'eÔ fa fille' » & vous devez n d'autant moins en douter que vous fentez vous*n même celui qu'elle prend fur vous , &c combien >» vous avez de peine k vous y fouffraire. Je penfe » 9» fi vous voulez conferver votre pouvoir y qu'il faut M (àcrifier votre alliance glorieufe » ftc tout (împle»> ment donner au jeune Monarque une PcinceflTe fans » entours , qui tenant de vous toute fa fortune » vous » en foit a jamais reconnoidante '\ C'étoit défier (enfiblement la Elle du Roi Staniflas , &c cette intrir gante rempliffoit doublement fes vues. D'abord elle mortifioit Madame la Ducheuill de Bourbon , &c rom* goit -toutes fe& mefures de domination ^ enfuitc elle

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

tj-availloit i anurer &c perpétuel lafienné» en ecar-« tant le mariage de Ton amant. M. le Duc comprit attément ce qu'Ole voulort dire ; il ne vit qu'in «ccès de zèle de la Marquise , pour lui faire conferver dans toute Ton étendue la qualité du premier Ministre. Il adopta d'autant mieux ce ' projet , que le caractère de la Princesse, douce , bonne &(peu spirituelle , lui convenoit fort. Il le proposa au-' Confeil, & le fit agréer au Roi. Il y a apparence que S. M. , guidée déjà secrètement par l'ancien évêque de Fréjus , n'y donna son consentement qu'à l'instigation de ce Prélat , qui^ plus fin que^ M. le Duc y fongeoit de loin à le supplanter , &c le laissoit agir pour son rival , en croyant n'affermir que ' l'Ul propre autorité: C'est ainsi que Marie j proposée à un humble Colonel, agréée par convenance d'un Prince du sang y devint Reine du plus beau^ royaume ■ de l'univers. f4 '^pt. }" Dans la fuite de ces Mémoires nous venons que ,* grâces à la fatalité ou- préside aux affaires de ce monde , ce mariage le trouva le plus heureux qu'eût pu contracter Louis XV. Mais aucune prudence humaine n'eût pu le prévoir , &c s'il n'eût consulté que = les intérêts de l'Etat y tout , au contraire , devoit en disuader le premier Ministre» Les combinaisons même que lui &c la maîtresse avoient formées pour leur propre compte , furent fautes , &c l'orage partit du côté où ils s'attendoient le moins. Parcourons avant de le voir éclater , le reste des principaux événements de cette époque du règne. Quelques intéressantes pour le repos de la France & la tranquillité de l'Europe , qu'on eût représentées ' au Roi d'Espagne les raisons qui-Avoient déterminé le renvoi de l'Infante , ce Monarque ne put les goûter. Il faisoit bien qu'on couvroit sous l'apparence d'une politique sage les manœuvres d'une intrigue basse ; il en connoissoit les ressorts odieux & méprisable. Aussi-tôt qu'il fut instruit de la trahison»'

The text on this page is estimated to be only 22.16% accurate

rio o prié à ce fujet , il rappela les Plénipotentiaires qu'il avoit à Cambrai , &c les intérêts de ce Prince en faifant le principal objet , le Congrès fat difflbus. H chargea lé Baron de Riperdâ , fon Miniftre à Vienne., de terminer avec T Empereur , 6c fe trouva forcé à une alliance monftrueufe avec fon rival., fin conféquence il fut conclu à Vienne , dans un feul jour, quatre traités en fon nom, ua avec l'Empire &• trois avec l'Empereur. Ces traités étoient négociés fecretteraent depuis long-tems, pendant que les Miniftres des deux cours pan /ilToient très-divifés à Cambrai , mais peut-être n'auroient jamais eu lieu , fi la méCntelligence furvenue en ce moment n'en dit détermine la conclufion 2c la fignature , -car un infiant d'humeur ou de fatisfaélion avance fouvcnf plus les affaires que toute l'habileté du négociateur ^, ou phitôt la principale fcience de celui-ci eft de fidfif adroitement li crifc des paffions pour les tour-^ ûcr à fon avantage. D étoit néccUaire dans cette fermentation que lô Roi eût un Miniftre à Vienne , capable dé veiller à fés intérêts. On y envoya le Duc de Richelieu , qui '■ commençoit à jouer un rôle , en qualité d'Ambauàdeur extraordinaire. Mais le tr.aité d'Hanovre , figné peu après entre la France , l'Angleterre & le Roi de ftuflfe , fût le préfervatif principal contre les det ftins cachés que pouvoient avoir \t^ Efpagnols. Ainfi fout continuoît a être bi(àrre, dans le (yfl:ème des alliances de. l'Europe , qui ne put fe maintenir long- • tems dans cet état. Nous laiifons -à ceux qui traiteront plus particulièrement cette partie de l'hiftoire ^.. à développer les vues que nous jettons vaguementClr les objets de la guerre ou de la pall tique. Une Déclaration du Roi [8 Jùillet'iyo^.] con»? cernant les mendiants &c vagabonds , qui parut au commencement du Miniftère de M. le Duc, fit dans le premier moment admirer la fageffe & l'humanité de. fon adminiflratia» Cette^loi avoit pour»'

The text on this page is estimated to be only 18.07% accurate

("6) objet de ne fbufl&ir lucun pauvre iàns lé royaQaxe f de donner U nourriture à ceux incapables de tra-^vailler , 6c de procurer de l ouvrage à ceux qui fetoieikt laios te valides :. règlement defiré depuis lonc^temps , Je dont Texccution auroit été auflî glcHcùlc iu gsmverneraent , qu'utile à l'Etat ; régie->» Buat qui j été tenté pliiCeurs fois le fans fuccôs ^ juiqu a préiem , parce qu'on a toujours oublié la pcrnùcre opéwdon nécciraire avant tout, d'alTurer un tv'UvU tlmiknt pour un étabUiTement pareil , ou piur^ pAKtt que le fifc public \$ toujours aévaflé par d«s MiiùAms déprédateurs , n'a jamais eu de quoi fikb^'enir long-tems aux arrangemens pris à cet ti^td* La terrible étiquette occafionna auffi une tracafl^ ftirie ibus le Minifiere de M. le Duc avec le Porrugd I Ce elle auroit pu avoir des fuites âcheufes ^ û cette puiffance du fécond ordre eût été plus en état et tenir tête à la France. L'Abbé de Livry , Ambafiàdeur de \$• M. en cette cour , reçu ordre [i 5] Févr. J de fe retirer de Lisbonne, fans demander audience atl Roi de Portugal ^ à caufe du refus fait par le Secré^ faire d'Etat , de rendre la première vifite à l'Am^ ba(fadeur du Roi , comme il étoit d'ufage. Louis XV étoit alors dans cet âge où un Prince jeune &c (ihpcrbe eft très-jaloux des droits de (à couronne , ôc après avoir écouté (on Confeil, il fut aifément d'avis de traiter l'aâââre de la manière la phis grave» Cette décifion n'étoit point au - deflus de fes for« ces , non plus qu'une autre qu'il avoit rendue précédemment &c qui concernoit l'étiquette intérieure de UL maifon. [11 N6v. 1724* } Sur la conteftatioa furvenue entre les ofBciers des Gardes du corps , &c ceux des Gendarmes Ôc Chevaux-kgers de fa garde , pour la place que chacun d'eux devoit occu« per près du caro& du Roi dans fes voyages , S* M« ft un règlement , portant que les of£ciers des Gardes Biarcheroient à droite &c à gauche du ca^oflê | à la

The text on this page is estimated to be only 22.63% accurate

f "7) (^liteur des roues de decriere , &c les officers des Gendarmes , Chevaux-légers 6c Moufquetaires a la hauteur des roues de. devant ; les uns 6c les autres de manière que les portières fuilènt libres & laif. fiiflènt au peuple la fictlitéfde voir le Monarque. Louis XV fe formoit ainû par de petites chofes à SronoQcer dir de plus ioiportantes. Depuis la mort u Régent , il jouifibit en quelque forte du plaifir d'être Hors de tutelle. Il avoit introduit au Confeil le Maréchal de Villars , qui n'y auroit jamais été ad-> mis du temsde S* A» Royale (1706). Il accorda au Comte de Touloufe , mais fecrettement avec la Mar*i> qaîCt de Gondrin , fœur du Duc de Noailles , la per*« mifCon de déclarer Ton mariage &c de le rendre public ; ce qui n'auroit pas eu lieu plutôt ; ma s une chofe f^ite pour amufer plus fingulierement un enfant de qpinze ans , ce Ait la promotion qu'il fit à la fois de cinquante-fept Chevaliers Commandeurs de l'Ordre ia Saint-Kfprit. C'efl ce qu'on appela la grande pro^ motion. Le même jour il nomma fept Maréchaux do France , entre lefquels le feul Comte de Broglie ac« quît depuis quelque réputation, Enfin il fe porta à un des aé^es les plus éclatans du pouvoir ifuprême , en fe déterminant à prendre les. r|nes de fon empire , en remerciant M. le Duc de fes fçrvices , &c pour récompense , en lui écrivant de fe retirer à Chantilli. Lçs bons citoyens ne furent pas fichés de Tçxpulfion de ce Prince (*) , fous lequel les femmes avoient tout crédit^ mais on remarqua dans la conduite du Roi en cette çirconftance , une difSmulation qui n'étoit point de fon âge , ia qui annon^oit dès-lors une ame foible & petite. La lettre de cachet étoit déjà expédié^ le matin où le premier Minifire vint prendre à fon ordinaire les ordres du Roi , qui parcoit pour chaâer a Ramr? (*) La Marquife de Prie , fa maitrcffe fevorite , fuf exilée auip^

The text on this page is estimated to be only 23.85% accurate

(n8) 'bouillet. 5. M., malgré ce qui devoir rrapfler , n'en reçut pas moins bien fon premier Minifire ; v.elle laccablâ de careflès , elle lui demanda fi elle inele verroit pas durant ce voyage qui devoit durer quelques jours ? S'il ne viendroit pas chafTer avec elle? On conçoit que la di(grace fubite de M* le Duc ne dut lui paroître que plus amere, après ,une pareille réception &c de tels adieux. •Aure(le,on pourroit facilement juftifier la confduite de Louis XV , qui n avoit que feizè ans encore , & n'agiflbit pas par lui-même. Tout ce qu'il fit, lui avoit été rrailemblablement diâé par fon précepteur =, qui prenoit infenfiblemēt le plus grand afcendant fur fon royal pupile. Ce Prélat., cachant fous un air fimple ë(modeue une ambition ..profonde 6c deméfurée,, &c fous l'apparence de la (/candeur la plus vraie , la.fourberie la plus réfléchie , , n'eût ofé lutter direélement contre le principal Minière. D'ailleurs il connoiifoit aiTez le Roi pour le rjuger incapable de di(kracier en face le Duc de Bourbon , de foutenir (es excufes , &c peut-être fes repFoches : il crut plus (ùr d'ufer d'artiHce , certain Su'en prévenant toute explication &c circonvenant . M. fur le champ , il alfuroit ôcperpéruoit pour Jamais fon empire fur fon efprit. Telle fut la clef du procédé peu noble de Louis XV , plus digne d'un efclave qui k fouffrait au joug , que d'un Monarque dont le génie impatient s'élance avide de gouverner. La drconfpéâion du Mentor du jeune Roi ne lui permit pas de jouir tout de fuite de l'honneur auquel il alpiroit: il voulut mieux cacher fa marche ; il engagea S. M. à fupprimer les fondons de premier Minifire ; il lui fit déclarer à fes peuples , qu'en fe chargeant de l'adminiflration de fon royaume , elle ne préfumoit pas de ks forces , jumelle comptoit furla proteâion du ciel. En conéquenceS. M. écrivit uoe lettie au cardinal de l

The text on this page is estimated to be only 24.84% accurate

V X TI^) •Noaflfcf , où elle demandoit qu'il fût adre(R à Dieu des prières publiques , afin de lui obtenir les grâces .dont elle avoit befoin pour le gouvernement de fes Etat\$. L'Archevêque de Paris fe hâta de fe conformer aux intentions du Roi ; il en ordonna dans toutes les Egliles de Paris. Tous les Evêques du royaume fuivirent cet exemple dans leurs diocefes^ .êc ne manquèrent pas , en applaudiflant à ce mouvement d'une piété louable , de célébrer la fageflfe prématurée du moderne Joas. Cefl ici que commence proprement la fconde.époque du règne de Louis XV , le Miniftère de M. le Duc n'ayant été que la continuation d'une forte de .Régence, attendu l'extrême jeuneflê du Roi, Toneii étend la durée à celle du miniftère du Cardinal de Fleuri , parce que , comme nous venons de l'infinuer ,, il eft le leul qui en ait dirigé les^événemens , avant même qu'il fut déclaré principal Mini(lre. Après la cri(è funefte d'une Régence orageufe ^ ce miniftère heureux ÔC paifible offre un (peôacle plus agréable & plus flatteur pour la nation. On y voit la France fi redoutée , fi haïe fijus le reçue précédent^, fi humiliée fur la fin , devenir l'arbitre .de l'Europe , faire admirer fa Juftice , foire aimer à modération. On y voit fon Roi cîépofitaire des intérêts de fes rivaux, leur procurer, prefque malgré eux , uce paix dont il jouit .& dont il fent les douceurs. A peine le Cardinal eft à la tJte d'&s affaires^ ÉC le Royaume prend une pouvelle focc dans fon intérieur. L'épuifcment où l'avoir réduit la Banque .de Law , la méfiance qui n'avoit fait qu'augmenter fous M. le Duc , la dilette des grains arrivée l'année qui précéda fon renvoi (*) ., la mifere &: les maladies , fuites inévitables d'une famine , i'incex-i (*) Bn 171^ il y eut durant Tété des plia tli^elles <iui per4irent 1*4 récolte. Jesconti

The text on this page is estimated to be only 24.44% accurate

(I^O) tîtiide continuelle de la valeur des efpeces 9 le défordre qui régnoit dans toutes les parties de l'Etat , fie fur-tout dans les finances , tous ces maux difparurent. Le crédit fe rétablit au dedans bc au dehors au Royaume , le commerce fe ranima , s'étendit , fe multiplia ; & les provinces qui , quelques mois auparavant , reffembloient à un pays dévaflé , furent en peu de tems plus riches qu'elles n'avoient Ê eut-être jamais été. Tel étoit l'état floriffant de la 'rancc , lorfque Téléélion d'un Roi de Pologne vint trouver l'harmonie générale. Cet incident force les François à commencer une' guerre , dans laquelle les armes du Roi , presque toujours vlAorieufeS) procurent à un Prince de la M^ûfon de Bourbon les Royaumes de Naples &c de Sicile, & ajoutent. à la couronne de France , ce que Louis XI V n'avoit jamais pu y réunir , les Duchés de Lorraine fie de Bar. Voilà Tefquiflè magnifique de TadminUbation du cardinal de Fleuri* , dont les hiforiens auront à développer en grand toutes les parties. Pour nous , parvenus au terme où Louis XV devenu homme , va nous occuper plus particulièrement de lui , nous c'en ferons mennon qu'en bref, &c autant que les faits, par leur récit, pourront entrer dans notre Slan , de peindre le caradlere , le génie &c les mœurs e ce Prince , un des plus intéreifans à étudier &c à approfondir pour Tinftruâion de fe\$ fembiables , & ae l'humanité entière* Louis XV , lorfqu'il entreprit de fe fouftraire à la tutelle de M, le Duc , entroit dans l'âge de l'adoîlefcence ; il avoit feize à dix - fept ans. Les con-> t^mporains nous le repré&ntent oeau , d'une uile avantageufe , ayant la jambe parfaitement bien faite , l'air noble , les yeux grands , le regard plus doux /• 1 ^ ..

The text on this page is estimated to be only 25.49% accurate

(I") tes plus grandes fatigues. C'efl li cette nature tar« ilive chez lui qu'il &ut attribuer , fans doute , le ûlence des pâmons fi aâives à cet âge dans la plu-i part des individus bien conftitués , &c fur-tout chez les Princes 9 en qui tout contribue à les éveiller de bonne heure. Il fe montrait alors indifférent pour les femmes , pour le jeu &c pour la table , qu'il aima » beaucoup dans la fuite. La chaffe étoit fon unique plaifir , loit qu'un inflinâ fecret le portât à cet exercice falutaire , foit par défœuvrement , par crainte de cet ennui qui commençoit déjà à empoifonner fes jours les plus brillans y car fon influélion ayant été extrêmement négligée , de peur de fatiguer trop les organes de fon enBmce , il avoit l'efprit peu orné , 6c n'avoit point acquis ce goût de l'étude , d'une fi grande refiource en tout tems , 6c dans tous l^s rangs. Il avoit un éloignement invincible pour les aSàires, dont il répugnoit même à entendre parler. Sans aucun amour de la gloire , il manquoit de cette énergie qui chez fon ayeul avoit réparé le vice de fon éducation , ôc fupplée à fon igno* rance. En un mot , d'un caradere fâcilç , indolent ftc timide, il étoit hît pour être gouverné par lq premier qui s'empareroit de lui* C'eft ce que le précepteur de ce jeune Prince avoit bientôt compris, 6c dont il fe prévalut pour jetter les fondemens de (à grandeur. Ce précepteur étoit d'un caraélere analogue en bien des points à celui du royal pupitlet De-lk cette fympathie entre eux , qui rendit Tun fi atta-viché aux intérêts de fon maître &: Tautre fi docfle à fes confei^* La fimPLICIT^ , la modeftie > la (iuÊeflè, la circonfpèflion étoient en quelque forte ^s fauve -gardes de l'ambition de Fancien Evêque de Fréjus ; elle participoit i &s qualités , çlle s'a* vançoit par la patience &c Tinfination, 6c ne tenoit rien de la marche aôive 6c turbulente de cette paf&oa chez les autres hommes. Elle avoit déjà fait i

The text on this page is estimated to be only 22.92% accurate

(m) beaucoup de chemin sans doute 9 mais lentement Il a voit
soixante-treize ans quand il fut nommé au -ministère. Né dans une Province
méridionale de la France , de parents , sinon obscurs , au moins peu connus ,
il fut destiné à l'état ecclésiastique , & instruit dans les sciences
convenables à cette profession, qu'il embrassa de bonne heure. C'est la plus
propre à faire parvenir ceux que leur naissance n'appelle pas aux grands
emplois. L'Abbé de Fleury desiroit ardemment de se produire à la cour ,
certain que sa jeunesse & sa figure lui feroient d'une ressource merveilleuse ;
il s'intrigua si bien qu'il y arriva , mais d'assez bonnes recommandations ,
qu'il fut introduit par ses talens auprès des femmes , mais toujours avec la réserve
de la retenue qu'il mettoit par-tout , & que celles-ci n'avoient pas encore
franchies. Il obtint une place d' Aumônier, & quelques années après il eut
un Evêché. Il se vit ainsi de nouveau relégué en province, & même fort
loin du théâtre où il n'avoit fini que se montrer y mais rapidement devoit être
le principal ressort de son élévation. Son exaltation à ses devoirs le fit
distinguer de Louis XIV, & choisir pour l'éducation de Louis XV. Il se
flatta bientôt de réaliser en sa personne les hautes prédictions des
admirateurs , auxquels il avoit grande confiance ; car , avec beaucoup
d'esprit , il manquoit de ce génie qui , supérieur aux événements ^ se présente
capable de les maîtriser , & n'attend ses décrets que de lui-même. Cette
faiblesse , au lieu qu'il fut très-utile; en ce que s'appuyant sur cette
heureuse Étalité , à laquelle il croyait , il s'accoutuma de bonne heure à son
élévation , & n'y parut point étranger; en ce que l'affiance du succès ,
sans le rendre jamais audacieux , lui donna la persévérance qui supplée à
l'énergie & se lui fit entreprendre un Elan de fortune qu'il n'auroit jamais osé
concevoir. Telle fut sa vie ^U & i^coût fut son élevé | k me«

The text on this page is estimated to be only 27.25% accurate

(1³) fut qu'il en développoit le cœur & les qualités , lui perfuada que par le bénéfice du tems il pourroit aller à tout , &c la mort du Régent ouvrit la carrière la plus vaste à son ambition. Les circonstances étoient favorables ; aucun concurrent dans le Conseil , ne pouvoit balancer son favori , ni même lutter contre ses talens. Le premier Prince du sang n'avoit que vingt-trois ans ; il annonçoit déjà ce goût de la dévotion & la retraite, qu'il porta depuis à un si haut degré ; il n'étoit pas sans esprit y mais il le tournoit tout entier du côté des sciences ôc de l'étude ; il ne prenoit presque point de part aux affaires. Son propre père avoit jugé avec douleur incapable de jouer un rôle dans le monde politique , &c ceux qui se font oblinés à imputer calomnieusement au Régent des vues criminelles sur le trône , ont prétendu qu'il ne s'étoit défilé de son projet, qu'après la connoissance acquise de l'inaptitude de son fils unique à le succéder & à le remplacer. Le gouvernement du royaume auroit été trop lourd pour les Maréchaux de Villeroy d'Uxelles & de Tallard. D'ailleurs le premier , quoique couvert de gloire à la tête des armées , ne venoit comme on a vu , que de mettre le pied dans le Ministère , &c ne devoit être occupé encore qu'à s'y maintenir : les deux autres n'avoient point d'attachement & confiance par leur mérite pour aspirer à la première place. Le Comte de Morville seul , premier secrétaire d'Etat, fils du Garde des sceaux» chargé déjà du Département le plus important bc le plus difficile (*) , personnage de beau coup d'esprit , aimé de la nation , honoré par les étrangers , occupant son poste avec distinction , auquel il s'étoit formé depuis quelques années , grand politique, honnête homme, enfin ayant pour lui le choix du Régent, dont il étoit créature^ auroit pu , (*) On a vu précédemment ^vCi\ avoir celui des autres étrangères. Fij

The text on this page is estimated to be only 20.49% accurate

(144) p» causer de l'ombrage à Tancien Evoque de Fréjus, Ce rival s'écarta bientôt de lui-même , n'ayant pu faire conférer les faveurs k son père , qu'il foutenoit de son mérite & de son crédit , la disgrâce de celui-ci lui tourna la tête , au point qu'il fit la folie de donner à dévotion , Se mourut peu après de chagrin, luts autres Secrétaires d'Etat d'alors étoient le Comte de Maurepas, chargé de la marine^ son cousin le Comte de S^nt Florentin , ayant le clergé , ^ Mr. le Blanc à la tête du Département de la guerre. Le tems étoit encore loin , sans doute , oii le Comte de Maurepas, destiné à gouverner un jour le Royaume, devoit , après trente ans , succéder au Cardinal de Fleury : il devoit être auparavant mûri par l'expérience Se surtout parla disgrâce. Quant au Comte de Saint Florentin , les Mémoires du tems(*) nous le peignent comme un petit homme rond , sans ambition , de peu de capacité ôc que les plaisirs fût le commerce des femmes occupaient plus que les affaires. Bien loin de songer à succéder le nouveau Ministère , il s'estima très^heureux que celui-ci , jugeant que le détail dont ce personnage étoit chargé , n'exigeoit pas une grande intelligence , le laissa dans la place où il l'a-^ voit trouvé. Pour le troisieme , à peine rentré dans l'existence, humilié par l'exil ^ la prison, il étoit bien loin de cabaler contre ce Mentor du Roi, Quant aux finances , elles étoient entre les mains du Préfident Dodun (f) , qui fut obligé de donner sa démission peu de jours après la disgrâce de M. le Duc, &c M. le Pelletier Desforts le remplaça , sans doute , par l'influence de l'ancien év. de Fréjus , qui se ménagea ainsi un homme à lui dans le poste le plus essentiel pour l'exécution de la suite de ses projets, m' [*] Voyez surtout les Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perfs. [f] Il étoit Préfident honoraire de la ^ugtrique Çtimbre des Enduites du FarçKicPt,

The text on this page is estimated to be only 21.34% accurate

Tous les obstacles qui auroient pu s'opposer à ton élévation étant applanis de la sorte, il ne te fut pas à être promu au Cardinalat [il Sept, 1^{er} Hir la nomination de Louis XV ; ce qui, suivant la pré-tention de ces Princes de religion, emportoit la nécessité de le faire premier Ministre > prenant rang sur tous les autres, obligés d'aller travailler chez lui* C'est pourquoi il ne se feroit pas les qualités nécessaires pour la guerre, qu'il faisoit bien servir en cela les incantations non moins douces du jeune Monarque, & que la France épuisée par une des plus violentes crises qu'elle eut éprouvées > ne pouvoit (à refaire ?ue durant une longue paix, le premier soin du Cardinal fut de la conserver à quelque prix que l'on fût, A cette époque marchant sur les traces du Régent, il maintint l'union & l'imité établie entre les cours de Versailles & de Londres. Celle-ci, inquiète pour ses possessions de la Méditerranée, depuis le traité de Vienne, avoit envoyé une Escadre pour porter des vivres, des munitions & des renforts aux garnisons de Gibraltar & de Mahon. Cette Escadre mouillée dans la Baie de Saint-Antoine, sur la côte de Biscaye, effrayoit les Espagnols. Ils conservèrent cependant à l'extérieur toutes les marques de la bonne amitié : leurs chefs & leurs officiers rendirent au Vice-Amiral Jennings, qui la commandoit, les visites & les honneurs usités > la guerre n'étant point déclarée ; mais ils n'en prirent pas moins leurs précautions & garnirent de troupes toute la côte tant afin de tranquilliser les peuples alarmés, que de les mettre en sûreté* Les bons offices du Cardinal de Fleury ne contribuèrent pas peu, sans doute, à empêcher cette amitié des puissances hostiles des Anglois, sur-tout ces fameuses galions » qui font toujours le premier objet de convoitise sans une rupture. Il ne se rendit pas moins nécessaire à faire aux derniers, lorsqu'ils se virent à la veille et perdre Gibraltar. Enfin l'attaque fut venue entre F et J

The text on this page is estimated to be only 24.38% accurate

(la<î) l'Empereur & Sa Majesté Britannique , lui fournit une occasion de faire valoir sa dextérité pour la conciliation de tant d'intérêts. Le Sr. Palm , Résident de l'Empereur , avoit présenté un mémoire à S. M. Britannique très-ôâenfant , en ce qu'on y taxoit de mensonge &c de fausseté la plupart des faits articulés par ce Prince dans sa dernière harangue à son Parlement , où , en dévoilant les motifs &(les desseins secrets du Traité de Vienne , il avoit avancé entre autres que leurs Majestés Impériale &c Catholique avoient formé la résolution de rétablir le Prétendant. Il reçut le lendemain ordre de partir sous huitaine de la Grande^ Bretagne. L'Empereur , par représailles , avoit envoyé aux Ministres d'Angleterre à Vienne , ordre d'en partir dans vingt-quatre heures ^ &c de ses Etats promptement. On fait que ces personnalités occasionnent souvent des guerres plus vives que de puissants intérêts. Aussi le Cardinal de Fleury voulut-il éteindre ces étincelles qui devoient embraser l'Europe. Afin de rendre la médiation de son maître plus efficace , il envoya dans la Méditerranée le Chevalier d'Orléans avec une Escadre de six galères , le Marquis d*0 , Lieutenant-général des armées navales , partit avec de Brefl pour la même destination y à la tête d'une escadre de douze vaisseaux de ligne. (1717.) La crainte de voir un ennemi aussi puissant se déclarer contre ceux qui résisteroient à ses insinuations , applanit les premiers obstacles , &c le Comte de Morville & le Baron de Fonzeca , Mrs. Horace Walpole &c Boreel , Ministres du Roi , de l'Empereur, de S- ^ . Britannique &c des Etats-généraux 9 (Ignorant à Paris les préliminaires du traité. [31 Mai,"] Mais que de temps il fallut employer avant de parvenir à cet ouvrage & dépourvu d'une pacification générale ! On étoit convenu d'assembler un congrès à Aix-la-Chapelle j on en changea ensuite le lieu j on

The text on this page is estimated to be only 23.33% accurate

(117) ^gna Cambrai &c enfin Soiflons pour la commo« dite du Cardinal de Fleuri , dans la probité duquel tous les Poteotats étrangers avoient la plus cnticro confiance. L'Rfpagne tracaflbit &c faifoit des di&F!cultës. Elle n'avoit point levé le (iege de Gibraltar ; elle l'avoir feulement converti en blocus. Heureufement la réconciliation qui eut lieu dans ce tems entre les cours de Ver failles &c de Madrid , rendit la pre-* miere plus prépondérante fur Tautre. Ce fut Louis XV iqui écrivit le premier à S. M. Cadiolique uno lettre de félicitation fur l'heureux accoucnement tle la Reine d'Efpagne , qui venoit de mettre au monde un Infant. L'oncle augufte ne put réfider â cette avance 6c déclara que l'union avec Ton neveu étoit rétablie. ÂufEtôt on eùvoya le cordon-blei^ au nouveau né« On eut befoin â Vienne f centre principal des pour-parlers , puifbue la France ni l'Angleterre n'avoient d'Ambafladeur â Madrid, de toute h fineflê du Duc de Richelieu , notre Minière en cette cour , &c Ton fut fi fatifait de Tes foins 9 de ks avis Se de fes négociations , [17:18] que S. M< pour récompenser fes fervices, tint extraordinairement un chapitre de TOrdre du Saint-Efprit , dans lequel f après que les preuves de ce candidat eurent été admifes , elle lui accorda la permifCon de porter la croix fie le cordon de l'Ordre , jufqu'à ce qu'il vint recevoir le collier de fes mains. Cette faveur infigne n*étoir que le prélude de celles plus grandes , mais moins glorieufes , fans doute , qu'il devoit rece-^ voir du jeune monarque en gagnant fon intimité* Cependant les conférences de Soldons , ouvertes depuis plus de quinze mois , ne produifoient aucun effet , ôc l'Empereur ne pouyoit fe déterminer â abandonner entièrement fa compagnie d'Ofiende y ôc a affurer d'une manière irrévocable les droits de rEfpagne fur les Etats de Tofcane y Parme 4c Fiai* F iv

The text on this page is estimated to be only 28.37% accurate

(laô) Atkct 9 qui étoient les deux points de réuaion. Le miniftre de France profita de cette circonftance pour remontrer à S. M. catholique combien un moment d'humeur Tavolt fait s'écarter de fes véri«> tables intérêts , en fe jettant dans les bras de la cour de Vienne , fa rivale & (on ennemie ; il lui fit comprendre que les délais de l'Empereur étoient de véritables refus de la juftice qu'elle lui demandoit ^ fie que le plus fur moyen qu'elle eût de l'obtenir , étoit de fe détacher 4*une alliance auis incompaparible &C de fe réunir à la France fie à l'Angleterre. Ces obfervations étoient frappantes , il en réfulta entre les /trois cours le traite de Séville » [9 Nov^ 1719.] auquel les Etats-généraux intéreflcs à l'ex* tinélon de la compagnie d'Oftende accédèrent aifé-* ment. I ^730'] L'Empereur fe vit avec regret preffé plut vivement que jamais d'exécuter tant de paroles données en diverfes occafions , &c confirmées par une foule de traités. Il chicana encore fous prétexte d'inquiétude pour fes autres Etats. Il prévint TEf. pagne ^ fit pafier en Italie des troupes qui empêchèrent S. M. catholique d'y envoyer celles convenues. [10 Janvier ij'^l.j La mort du Duc de Parme ayant enfuite donné ouverture au droit de fucceifion éventuelle accordé à Dom Carlos, il ôufTa la mauvaife foi jufqu'à engager h Ducheflè)ouairiere à feindre une groflèflè ftc retarder d'au* tant l'exécution de l'engagement qu'il avoit pris. Le Roi d'Efpagne , fatigué de ces délais 6c terfjlvérations , fait faire par Te Marquis de Caftellar , on Ambaflàdeur en France 9 une fomroation aux Cours, parties contraé^antes &C garantes du traité de Séville , de fe joindre h, lui pouf forcer l'Empereur k le remplir , avec déclaration que s'il refte inexécuté , il le retire de la négociation , déterminé à fe fervir de tous les moyens capables de lui procurer la juftke qu'il réclame*

The text on this page is estimated to be only 9.05% accurate

(119) Cette requête eut tout effet à la cour de Vienne , qu'il lui fit
signer un traité d'accord. [16 Mars.] Six mille vaisseaux
barquent à Barcelone sur une flotte Angloise , & c d'abord barquent à Livourne ;
Enfin les vaisseaux de près , Accablés «y rend après avoir traversé les provinces
méridionales de la France. Le Roi lui avoit fait rendre tout les honneurs
possibles (art 1^{er}). Ainsi fut exécutée l'introduction de Dom Carlos en
Italie | après 11 années de retard & de négociations. Le Grand Duc de
Toscane , dernier Prince de la maison de Médicis » avoit donné (bien
content) ment à cet arrangement par un article signé à Vienne le 1^{er} Sep.
1731.] On accepta l'héritier qu'on lui avoit produit sans l'avoir consulté.
Voltaire, en jettant un coup d'œil rapide sur ces
événements , (*) observe avec cette sagacité piquante qui attache si fort à la
lecture de ses histoires , que par un raffinement de politique admirable, le
Cardinal tourna les efforts mêmes des Anglois , nos rivaux , à
l'agrandissement de la maison de Bourbon ^ mais si ne fût pas croire que
ceux-ci allaient contre leurs intérêts < dans ces revirements , ou plutôt n'en
profitèrent pas de la manière la plus utile. Outre qu'ils se voyaient
de la sorte plus que jamais ébranlés la puissance (des) Con de Minorque & de
Gibraltar ^ des Turcs brebis de la monarchie Espagnole & de la Terre
neuve Se de l'Acadie , ces trois points de la puissance (l') ; on ^ ^ ^ (\ VL \\ % fe
mettoient en possession de la traite des Neiges dans l'Amérique
Espagnole , & de l'entrepot d'opium communi dans l'Amérique du Sud
mer du Sud , par le Cap de Bonne-Espérance & le Cap de l'Espérance
mené à l'Inde (& ; l'Amérique. F T

The text on this page is estimated to be only 20.40% accurate

(13^U) ' permimon qu'ils arrachèrent enfin d'envoyer tous les ans à Portobello un vaillèau , &C qu'ils dévoient profiter de l'avantage conmiun aux Puillânces ma-[^] rîtimes de Textinôion de la compagnie d'Oftende , c'eft qu'ils s'afluroient d'avance le fuccès de la guerre , en cas de rupture avec la France , par la complai&nce du Cardinal à laiâcr s'anéantir notre marine* C'eft que ce miniftre- pour maintenir l'harmonie entre cette PuilËince 6c nous , fermoit IJs yeux iitr tous les fujets de plainte , (1731) dont avoit été chargé notre AmbaOàdeur en cette cour (*), remipâchoit du moins d'en demander la fatisfââion avec vigueur , &c laiflbit fubfifter le germe des.diffi;cends qui devoiem éclater tôt ou[^] tard.. L'Angleterre payoit tous ces avantages aux dépens de l'Empereur. D'ailleurs , en l'aiflânt s'établir la mai-fbn de Bourbon en Italie , elle fomentoit par ce voifinage l'animpCté de la maifon d'Autriche contr'elle &c jettoit les fondemens de fa grandeur fur ks ruines des deux. Etoit-cfi fi- mal-adroit ? Et tout confidéré 9 on pouvoit demander qui de ces diverfês Puifiânces jouoit au plus fin? Mais le Cardinal ne pouvant prévenir tant de mauxqui pouvoiem aflâiUir le: royaume , cherchoit à remédier aux plus urgens. Tandis qu'il établifToit au dehors une pacification générale , il travailloit au de* dans à fe concilier |la nation , à ramener l'harmonie entre les ordres de î'Htat, &c furtout à faire chérir fon gouvernement bienfaifant Le premier aâe d'adminiftration auquel il porta h Roi au moment de la difgrace du Duc de Bour(*; Nous rapporterons parmi Tes pièces que nous ren*. voyons à U fin du volume , fous le N*». VII , deux Mé* moires manulcrits en forme d'inllrudions données am Comte de B^oglia , AmbaflTadetir en Angleterre: Tan du 1 1 Avril 1724 , concerne les Colonies frantjoifes de l'Améri'iue , & Tautre du 18 Mai , roule fur le Commerce maritime ^ki^avigation & les Colonies. On voit dans ces pièces curieiiïes bs femences de difcerde qui ont' i depuis , après s'être fomentie pendant trente, ans*. •r

The text on this page is estimated to be only 20.39% accurate

< »3^ > . . bon , ce fut la Tupprefflon d'un impôt du cInquait-«
tieme établi Tannée précédente par ce miniftre* H fit faire aufC , par un
arrêt du Confeil , une fixation proportionnelle ꝛc raifonnable des anciennes
efpeces 6c matières d'or 6c d'argent, bafe eflencielle fur laquelle devoit fe
rekver le commerce prefque anéanti. Depuis ce tems les monnoies n'ont
éprouvé aucun changeaient , &c ce régime , qui n'a rien de brillant , mais la
principale caufe de la profpéritff de Ja France , n a pas été aflêz exalté par
les pané-^ gyriftes du Cardinal* Mais , »il procura le bien général du
royaume # on eut peu après à kii reprocher d avoir caufé I9 ruine de
plufieurs familles, par la réduction d'une quantité Je rentes viagères^ fous
prétexte qu'elles provenoient de papiers acquis à vil pjrix. Mais, outre que
ces rentes viagères n'étoient déjà qu'à quatre pour cent , c'eft qu'elles
auroient du être d'autant plus facrées , que la néceffité des tems avoit forcé
3e prendre cet empldi ofiert par le gouvernement : il n'étoit point dans le
caraâere du Cardinal de braver la clameur publique *, il- «n fut aUarmé. Oa
lui fit comprendre Tiajuftice d'une opération^ dont k bénéfice , médiocre
pour le Prince , portoit un préjudice confidérable aux intérefles : il revint fur
îês pas , 6c cependant il arriva ce qui réfulte tovt^ îours de cts atteintes ,
c'eft que les parties lésées en reçurent au moins le détriment d'un fixieme de
leurs revenus. Four eifâcer toute rimprefHon qu'aurroit pu laifTer contre lui
ce manque de foi , il le xo^ jettâ fur le contrôleur-général 6c le (âcrifia. Il
s'ima-' gina perfuader ainfi au public que ce fous-miniftre avoit été le feul
auteur du mal, 6(qu'il le puniîJbit;. de fes mauvais conlêils. Cette conduite
ne poayoiif: en impofer qu'aux fots 6c au peuple. Quoi qu'o» connût M. le
Pelletier Desfocts pouf un homme, dur 6c attentif aux moyens de faifir les
avantage^ du Souverain ^ il paifoit en même tems pour judi;, F v^

The text on this page is estimated to be only 26.20% accurate

deux ; il avoit une longue expérience ; il étoit très capable , parfaitement instruit de l'état du royaume & porté à balancer avec équité les intérêts du maître & ceux des sujets* Loin de le soupçonner d'avoir formé ce funeste projet , on favoit , à n'en point douter & qu'il s'y étoit fortement employé ; mais il en avoit exécuté un autre ^ qui empêcha de le re-« gretter comme on auroit »it« Il avoit supprimé toutes les rentes sur la taille au-dessus de dix livres ^ parce que les parties prévenantes trouvant auifi dispendieux de faire les (raisons nécessaires pour les toucher , que de les abandonner , y renonçoient elles-mêmes & c'étoient ainsi la comptabilité. Il y avoit , sans doute > un milieu plus honnête , celui de les rembourser. Les partisans du disgracié ne purent le disculper de cette infamie : tant il est vrai que le ministre des finances le plus intègre en apparence , doit toujours mériter par quelque part les malédictions des peuples. SAOût 1716. Le fécond bail des fermes depuis yême s'étoit passé sous ce contrôleur-général , & de 55 millions avoit été porté à 80« Il fut app^ {^ellé le bail des restes ^ à raison d'un abandon que le Roi fit aux traitans en question de droits que la régie de 170^ n'avoit pu faire rentrer ; ce qui fut la source de l'opulence immense de tous ceux compris dans la liste. M. le Cardinal en avoit rayé dix^ créatures du Duc de Bourbon & tant lui étoit odieux tout ce qui appartenait à ce ministre ! Ces affaires particulières n'étoient qu'un jeu pour le Cardinal. De la robe & du caractère dont il étoit, celles de la religion devoient l'occuper bien plus sérieusement.' Malheureusement il n'y apporta point la liberté d'esprit du Régent & du Cardinal Dubois , les vues philosophiques qui doivent guider l'homme d'Etat dans toutes les circonstances. Croyant n'agir que d'après lui-même , il céda trop à l'impulsion des Jésuites^ & le cours de son ministère ne fut pas

The text on this page is estimated to be only 23.91% accurate

(133) ttflèt long pour calmer des troubles qu'il ne f£ qu'exciter &c accroître par les perfécutions. L'accommodement ménagé par les premiers auprès du Cardinal de Koailles , donnant encore une grande confiance au pani des oppofans , il fit négocier Auprès du Prélat , dans l'elpoir que ce vieillard ne réuflerût pas k tant d attaques , ôc tandis que trente Curés de Paris faifoient un mémoire pour l'en détourner (*), afin de mieux l'ébranler , il voulut le frapper d un grand exemple ; il engagea le Roi à permettre ^ rArchevêque d'Embrun d'aflembler un concile provincial dans fon palais , pour y traiter £c difcuter des affidres qui intéreflbient la religion & les dogmes de la fi:>i. Les Evêques de Senez , de Gap , de Bellay , de Préjus , de Vence , de Sifteron , de Gkndeve , d'Autun , de Viviers , d'Apt, de Valence , de Grenoble , de Grâce &c de Mar« feille eurent ordre de s'y rendre. Cette afTemblée^ dont il n'y avoit point eu de pareille depuis le Concile de Trente > qui n'en étoit d'sulleurs qu'une foible image , étoit cependant impo(ante pour les fidèles fimples ; elle les confoloit pu- refpoir de fè voir raffermLs dans leur fiol: elle leur rappelloit les tenis de la primitive Rglife. Hélas ! ces tems étoient bien changes ; des menées fourdes&c odieuses avoient provoqué le prétendu concile : elles furent bientôt découvertes , &c le firent appeler le brigandage dEmbruné L'ouverture s'en étant faite , l'Abbé d'Hugues , Promoteur , y dénonça ÏInftruâion Pafiorale de M, de Soanem , Evêque de Senez , du a8 Août 1716 y comme contenant des maximes fi^ diiieuses & des erreurs capitales , comme étant injurieuse a la Bulle Vnigenitus ; &c comme recommandant la leâure du livre des Réflexions morales Ç^) Ce Mémoire ayant été imprimé & débité , fiit condamné ft fupprimé par Arrêtdu Conieildu 14 Juin 1727, comme Scandaleux gp* contraire aux décijs de /'^/(/ê ^ ouxkixderEtat,

The text on this page is estimated to be only 22.15% accurate

J du Pefe Quefiel , défendue par cette Bulle & par }q corps des Evoques. Le Prélat accusé eut le courage de reconnaître Ton ouvrage , de l'avouer ; de soutenir mes propositions qu'il contenoit , étoient conformes à ses sentiments , de déclarer qu'il ne pouvoit pas s'en départir. Cette noble & respectable conduite n'eut point l'effet qu'elle devoit produire ; le Concile , que n'inspirait pas le Saint-Esprit , mais que guidait le gouvernement , rendit une sentence , le 30 Septembre 1727] qui condamnoit l'écrit de M. de Senes , conformément à la dénonciation , qui ordonnoit que son auteur , sur le refus de le rétracter , feroit suspens de tout pouvoir & juridiction épiscopale. Il nomma pour Vicaire général , pendant lequel interdit , l'Abbé Saléon , Docteur en Théologie , auquel il enjoignit d'exiger de tous les Curés du Diocèse de Senes , la signature du formulaire d'Alexandre VII ^ & de faire publier la Constitution Unigenitus, M. de Soanen ne crut pas devoir se soumettre à ce jugement. Il protesta contre , & interjeta appel au Pape & au futur Concile général ; ce qui le fit reléguer par le Roi à l'Abbaye de la Chaise-Dieu dans les montagnes d'Auvergne. Ce Prélat , plus grand dans son exil que sur le siège épiscopal , montra jusqu'à la fin une fermeté qui le rendit un héros dans son parti , & le fit admirer de ceux même qui n'avoient pas sa façon de penser. Il y resta quelques années après sa carrière. L'affaire, n'en refla pas là : douze Evêques ^ & là tête desquels étoit le Cardinal de Noailles , écrivirent une Lettre au Roi, où ils se plaignirent du Jugement du Concile , & les Avocats de Paris publièrent une consultation conforme. Celle-ci fut bientôt supprimée & comme contenant des propositions opposées à la doctrine de l'Eglise , injurieuses à son autorité & contraires aux lois de l'Etat ^ 6(la meilleure réponse qu'on pût faire à la première ^

The text on this page is estimated to be only 21.52% accurate

lu chef, lut la défeéllon du cnef, qui, fix mois après, par Un Mandement , accepta la Conflitution Unigenitus, [il 03ob, 1718] condamna le livre des Rcflexions morales, & les Cent une proportions qui en avoient été extraites , révoqua Ton inftruôion pafloraledu 14 Janvier 1719 , ôc tout ce qui avoit été publié en Ton nom de contraire â la préfente acceptation • C'efi ^nfî que le cardinal de Noailles , [ufques-là refpeétable par fa place , par fa naiffànce, par fon âge , eftimable par fon mérite , par la droiture de iès intentions , par la pureté de fes mœurs , ternit en un infiant Ir cours de quarante ans de gloire. La comparaKbn de la conduite de M. de Soanem avec la fienne , ne fit que rendre fa foiblefTe plus fenfible r il tomba & mourut dans le mépris au bout de fix mois. Le chagrin , fans doute , ne contribua pas peu à précipiter fa fin ; car le triomphe même. Gue lui décernèrent (es Conflituans , dut lui faire Kntir encore plus la honte de fa démarche. La Sonbonne , qui avoit exclu de fon Corps tous 'les Ânt>. conftitutionnaires , députa pour le féliciter. Le pape^, dans le premier tranfport de ât jole> fft part de cet événement *au facré Collège*, ordonna des aétioos degraces , fit expofet le Saint-Sacrement dans tour tes les fiafiliques dédiées à la Vierge , ouvrit les tréfors de TEglife , & accorda des indulgences : k capitale s'en reflentit fur-tout. Le Jubilé de Tannée fainte , quoiqu "ouvert depuis Tannée trjl6 ^ dans le refle du royaume ^ étoit reflifié à Paris '&C dans 1^ diocefe. , à caufe du levain d- héréfie dont étoit enr tichéle Prélat. Dès /que fa Catholicité fut reconnue v le Saint père lui permit de difpenfer. les biens <pirituels de ce fàint téms : ils ne fruélifierenffas au- ^ tant que Tefpéroit le Pontife , & on lui. donna bicnr tôt une mortification qui dûr lui faire connoître que la grâce n'avoit pas touché le cœur des Magiftrats.. Il raut , pour bien entendre cette querelle y la prenrdie dès fon oliglae. ■

The text on this page is estimated to be only 24.91% accurate

% (IJ^) . ' Les prétentions du Pape Grégoire VII , fcs attentats contre Tautorité temporelle des Princes , Tes ■ démêlés avec l'empereur Henri IV, Tabus qu'il avoit fait de Ton autorité en l'excommuniant , les diâentions funefles & les guerres cruelles qu'il avoit occafionnées en le dépofant ^ n'ayant point empêché Grégoire XIII, en 15 84, de placer ce Pontife dans le Martyrologe Romain ^ Paul V de faire drefler en téo9 ^^ office en fon honneur , Alexandre VII d'in-> troduire cet office ou légende dans toutes les bailliques de Rome , Clément XI de l'accorder à l'ordre de Cîteaux &c aux Bénédi^ins, enfin Benoît XIII de le rendre général dans toute la Chrétienté , par un décret du ay Septembre 1728 ; la légende de Crégoirc Vil parut en France imprimée dans le mois de Juillet 1719 , c'eft-à-dire , dans un tems où le Jubilé auroit dû avoir produit le plus grand effet, ftc mérité la reconnoiffance des Magiftrats pénitens. Leurs cœurs étoient trop endurcis ! le Parlement de Pâri^ y inébranlable dans le feul point de fa réfiAance aux entreprifes de la cour de Rome , fur les concluions des Gens du Roi , ordonna la fupprePtion de la légende , avec défenfes aux ecclénafligues d'en fisiire aucun ufâge , (bus peine de faifie oe leur temporel. Les Parlemens de Bretagne , de Metz &c de Bordeaux rendirent de pareils Arrêts dans leur reflbrt. La puiffance eccléGaflique fe joignit k la récuh^ère ; plufieurs Evêques donnèrent des siandemens dans leurs diocefes pour défendre de réciter cftt office : fpécialement ceux d'Auxerre , de Montpellier , de Metz , de Troyes , de Verdun , de Çaftres, &c. Le Pape Benoît XIII , malgré fà douceur & fa modération , fut fenfible à une réclamation û gé-^ nérale.. Le 17 Septembre il fit publier un bref, qui conJImnoit le Mandement de l'Evêque d'Auxerre. C'étoit ce Quehis fl renommé depuis dans le pai.i Janfénifie» L'anathême direâ , prononcé contre lui

The text on this page is estimated to be only 25.92% accurate

(t^) jpar te Saint t^ere , ne contribua pas peu i lu! &rt)ouer le fécond rôle après M« de Senez. Il étoit défendu de lire ftc même de garder fon Mandement , fous peine d'excommunication. Le Bref fut dénoncé au Parlement le premier Décembre ; mais le Gouvernement, par déférence 6c par égard pour le Pontife , fufpendit le zèle 6c l'aétivité de cette Cour. Peu de jours après en parut un fécond , qui caflbit 6c annuUoit tous ces aâes de juflice 6(Arrêts des Parlemens contre la Légende. Alors il ne fut plus fX)i&ble de garder le filence : le Procureur-général s'éleva contre cette entreprife de la Cour de Rome, interjetta appel comme d*abus de tous les Breft publiés k cette occafion , 6c obtint le a} F&» vrier 1730 , Arrêt oui les déclara abufifs , contraires aux libertés de l'Eglife Gallicane , 6c ordonna leur fuppreffion. Lefeufe rallumoit de toutes parts. Cent Dodeurs Appellans avoient été exclus de la Sorbonne , 6c le fiirplus d'entre eux avoit reçu la Conftitution , 6c déclaré qu'elle étoit acceptée de la Sorbonne dès lo y Mars 1714. Cet aé^e avoit été fuivî d'un Décret de la Faculté ^ S 15 Décembre 17^9.] portant défenfe au Syndic 'admettre à la thefe de refompte aucun Doéteur f des Bacheliers à la licence , ni même aucun Candidat au premiers cours , qu'après la (ignatiUe d'ua formulaire appofô au bas du Décret fc T'acceptatioo de la Conftitution Unigenitus. Par ce Décret , la Faculté accordoit aux Doéleurs exclus , demeurant i Paris ou dans la banlieue , deux mois de délai pour fe foumettre 6c juftifier de leur fincere obéiCfimce : paffé lequel tems , elle les déclaroit pour toujours rayés de fes membres. Les cent Do<Eleurs expués avoient appelles comme d'abus du décret , 6c s'étoient pourvus au Parlement, Si ce coup d'éclat eût produit fon effet ,

The text on this page is estimated to be only 25.87% accurate

(138) il âuroit rendu fort triomphant le parti qu'on vouloit écafr. Les Jéfuites ^ qui reprenoient leur crédit^ uierent de toute leur aéliviié pour enchaîntr celle de cette Cour ; ils excitèrent le gouvernement à faire adroitement une diverfion puifTante y qui Forçant le Parlement à s'occuper de tes propres intérêts , lui fit perdre de vue l'autre objet , qu'il dû facrifier à fa furetc. Ce ne fut qu'après plus de vingt-fix ans qu'il prononça enfin fur ce décret , c'eft-à-dire , lorfque la plupart de ces iUuiles confeifeurs de leur foi eurent péri dans les fers , dans l'exil , ou dans l'obfcurité de leurs retraites. La faculté de théologie , ainfi dénuée de fes membres les plus éclairés &c les plus intrépides , reçut la dénomina* tion builcfque de carcaffe , image allégorique de fon état nul ou paflî:. Ce netoit plus ce corps fcientifique , l'oracle de la France en matière de doArine , dont toute TËurope &c le monde chré* tien refpedloient ôc admiroient les décifions : af^ femblage de membres pufiUnimes , intimidés par les menaces , ou d'ambitieux ardeâs , éblouis par les promelfes , c'étoit un fimulacre vain , dont l'intrigue faifoit mouvoir &c dirigeoit les reflbrts. La diverfion que nous venons d'annoncer , 6c dont on fe fervit contre le Parlement , ce fut un Lit de juftice qu'on fit tenir par S. M. au Palais , où elle ordonna d'enrégiftrer en fa préfence la déclaration pour l'exécution de la Conftitution Unigenitus , &c des, autres bulles de> Papes profcrivant le Janféniliaae. On a vu précédemment que M. le Régeat avoit voulu deux fois légitimer en quelque forte en France la produé^ion ultramontaine ; mais d'une part le Grand-Confeil étoit regardé comme un tribunal incompetent , de l'autre le Parlement avoit appofé des modifications. Cette fois l'enrégiftrement fut pur &: firople , fans éprouver moins de contradiôions. Le gouvernement les prévoyoit , & fit défenfcs à cette compagnie de délibérer fur le Lit de

The text on this page is estimated to be only 27.79% accurate

1 . (139) iulfice ; ce qui donna lieu à des remontrances fui* la défenfe même , Intimée à la compagnie , &c fur les évocctions fréquentes au Confeil, des affaires de fa compétence. C'eft où l'on attendoit le Parlement, On négocia , ÔC par cette fuite d'efprit pacificateur , qui étoit celui du Cardinal de Fleuri , oH lui fit abandonner les intérêts des Doêeurs appelons , en lui accordant quelque chofe de fes prétentions . Le Roi envoya aux Evêques de France une lettre circulaire (1% JuiU) par laquelle il les exhortok à ne point donner à la bulle la dénomination de règle de foi , mais feulement celle de jugement de l'^églife univverfelle en matière de doébrine , &C i ne point interroger les laïques fur cette matière. Cet arrangement purement modificatif , fuivant Tufage , mécontenta les deux partis. Le cours des écrits recommença plus violemment que jamais , non-feulement concernant la bulle , mais fur une matière plus importante , fur la nature , l'étendue 6c les bornes de l'autorité eccléfiastique &C de la puif^ fance féculière. On agita cette grande queftion juf^ ques dans des thefes , fcc dans des aflémblees particulières ôc générales des corps de toute efpece. Pour arrêter le cours d'une licence auffi dangereufe , on fit défenses aux imprimeurs de rien* imprimer furtivement Ôc fans permiffion , notamment contre la religion , les affaires eccléfiastiques & lej bulles reçues dans le royaume , fous des peines féveres 6c capitales ; ÔC quant aux auteurs , de quelque qua-' lité Ôc conditions quils fuflent , S. M. imposa un filence abfolu fur de pareils fujets. En conféquence eile fupprima par arrêt du Confeil , plufieurs ouvrages 6c mandemens d'Evêques , qui étoient ea contravention à ce règlement , Ôc le Parlement de Paris , pour empêcher la cour de Rome d'étendre fon autorité fur la police de l'Etat , ordonna la fuppreffion des deux décrets du Pape , dont l'un condamnoit un mandement de l'Evêque de MontpeU

The text on this page is estimated to be only 28.06% accurate

t U^) jîer ,6c l'autre un livre intitulé, la vie de M. Pâris Daicre. Nous verrons bientôt ce qu'étoit ce M. Pâris. Les Avocats même malgré leur privilège d'imprimer librement leurs mémoires 9 tant qu'ils se renferment dans l'exercice de leurs fondions , eurent la douleur d'en voir supprimer un , signé de quarante d'entre eux, composé pour la défense du fleur Cornet , Curé d'Olivet , diocèse d'Orléans , appelant comme d'abus , des ordonnances de Ton Evêque. Il avoit échappé dans ce mémoire quelques assertions trop fortes , Se qui , en relevant l'autorité des Parlemens, sembloient affaiblir celle du Monarque. Comme l'Ordre entier des Avocats & la profession de la fédération la plus entière à l'autorité royale , ceux qui avoient souscrit la délibération, furent au/Heu affligés qu'étonnés que leur fidélité pût être suspectée. Ils firent une déclaration de leurs sentiments conforme à ce qu'on vient de dire, & protestèrent contre toutes les interprétations contraires qu'on pourroit donner aux propositions contenues dans le mémoire. Le ministre en reçut à réplique , & fit insérer cette déclaration dans un arrêt du Conseil [OSob, 1730], publié pour s'en justifier. La puissance ecclésiastique ne se trouvant point vengée par-là , crut devoir le faire elle-même. M. de Vintimille, l'Archevêque de Paris, qui avoit succédé au Cardinal de Noailles , peu chaud pour ces matières | 617 & excité par les Jésuites qui le dirigeoient , fut à la tête d'une ordonnance contre les Avocats du Parlement de Paris , qui prenoient fait & cause pour leurs confrères. Les Avocats eurent recours à leur moyen ordinaire, à l'appel comme d'abus , qu'ils interjetterent au Parlement contre l'ordonnance du Prélat, Celui-ci en fit faire l'évocation au Conseil d'Etat , & répandit en même tems un mémoire justificatif, dont l'Ordre se trouva offensé. Les jurifconsultes indignés de se voir , par cette

The text on this page is estimated to be only 21.56% accurate

< 141) tournure illégale Se vexatoire , privés de leurs juges naturels, bc craignant detre traduits devant d'au» très dont ils connoiflbient l'ignorance 9 la foupleilc & la partialité , uferent du moyen extrême de fermer leur cabinet* Ils ceflerent de travailler pour le public , dans l'obligation oii ils fe trouvoient de ne s'occuper que d'eux-mêmes. Cette réfoiution déplut â la cour » en ce qu'elle tendoit à iotéreilcr le public en faveur des Avocats , dont il avoit continuellement befoin. Dix des plus ardens furent exilés. [30 Juillet.] L'afiàire ne s'arrangea que quel-* que tems après , à la fuite de celle du Parlement ^ infiniment plus grave » bc provoquée auffi par une entreprife audacieufe , à laquelle on porta ce mémo Archevêque. Entre tous les pamphlets que répandoit avec pro^ flifion le parti Janiénifle , on diAinguoit un ou* vrage hebdomadaire , écrit avec autant d'efprit &c de délicatede 9 que d'amertume , d'ironie &c dq critique contre les accepteurs , fous le titre de Nouvelles EccléJtaJHques, Il avoit cours depuis 1708 , 8c s'eft continué fans interruption jufqu'à nos jours qu'il dure encore , mais il eit tombe dans le mépris y toit par le peu d'importance des matières , (bit parce que les rédaâeurs n'ont plus les mêmes talens , ou plutôt par rindiiFçrence générale où Ton eft k préfent fur cçs querelles théo logiques. Pendant près de deux ans Ton fit vainement des recherches pour découvrir les auteurs , imprimeurs &c didri-* buteurs de cette gazette, qui n'en paroiffi^it pas moins réfultièrement chaque femaine. On raconte même qu'HUie fois quelqu'un fit le pari avec M. Hé^ • wuk ^ Lieutenant de Police , que cette gaxette entteroit dans Paris , par telle IHrriere , tel jour , à teUe heure, &ç échapperoit à la vig'dance des coin* nus. En efet, fuivant putes les çpndttions requifas 9 &c fiirtout au lieu indiqué , fe préfente uq bomipe qu'oa arrête, qu'on touille arec k p\\^

The text on this page is estimated to be only 26.80% accurate

(^^) grande exaltitude ; mais inutilement. On n'avoit pas fait attention à un Barbet qu'il avoit avec lui , éduqué pour ce manège. C'étoit un chien ordinaire qui , fous une peau hérilée de poil , dont il étoit recouvert , portoit une quantité de ces feuilles légères. Le Magistrat rit du tour & C s'avoua vaincu. Enfin il fut plus heureux : un de ceux qui les ioi primoient fut connu & condamné au carcan & au bannissement avec trois de ses compagnons. Cet incident ne mit aucun obstacle à leur publication , & Ton jugea , non sans fondement , que le Parlement , composé alors de beaucoup de Janfénistes , les favorisoit pieusement. Pour se débattre envers le Roi , il affe^a d'user lui-même de rigueur à l'égard de l'ouvrage , & de le flétrir ; il en condamna cinq feuilles à être lacérées & brûlées par la main du bourreau. Il sembloit abandonner ainsi cet écrit : mais l'Archevêque de Paris ayant donné un mandement qui en portoit condamnation le concours des deux puilances à le détruire le fit renaître ; & il en résulta entre elles une scission dont leurs auteurs profitèrent , & qui fut sur le point de produire les effets les plus funestes. Le Parlement prétextait d'être révolté des principes ultramontains contenus dans le mandement du Prélat : & le regarda comme reprehensible , d'autant mieux que vingt-deux Curés de Paris refusoient de le publier , & avoient écrit à M. de Vintimille une lettre raisonnée , contenant les motifs de leur refus ; il fut dénoncé aux chambres assemblées. Le parti persécuté fut consolé de la flétriture de son libelle périodique , & en voyant d'avance la cause indirecte , mais publique , d'une humiliation presque aussi grande , dont étoit menacé l'Archevêque de Paris. La capitale, qui n'étoit pas alors occupée d'événemens plus importants , se partagea pour & contre. La cour se retirait de la (écoufle , & fut obligée d'en faire autant. Les philosophes qui n'avoient pas la prépondérance qu'ils

The text on this page is estimated to be only 25.18% accurate

(143) ont acquiescé depuis , dont la plupart d'ailleurs n'osoient encore se montrer , rioient en secret de cette guerre misérable &C ridicule. Le Cardinal de Fleury n'y pouvoit être indifférent. Outre son goût pour le Molinisme , outre sa propre autorité qui se trouvoit compromise , outre la haine (Incroyable &C cordiale qu'il portoit aux Jansénistes, étant du nombre des Prélats , il avoit cet esprit de corps que le clergé inspire plus que tout autre* Il vint au secours de son confrère, &c fit défendre par le Roi expressément au Parlement de connoître d'aucune affaire ecclésiastique, sans l'permission de Sa Majesté. (173^e.) La cour délibère ilir ces défenses biC attendu qu'elles attaquent son essence , elle arrête qu'elle ne peut continuer Ses fonctions , tant qu'elles subsisteront, Messieurs Pucelle & Titon, Conseillers, dont le nom du premier fervoit de cri de guerre dans le parti , Se dont le zèle du fécond a si fort dégénéré depuis , ayant opiné avec le plus de force dans cette occasion, [le Mai] font enlevés en vertu de lettres de caoïet &c conduits , l'un à son abbaye &c l'autre à Vincennes; coup d'autorité d'après lequel , fuivant son usage , le Parlement refte les chambres assemblées, c'est-à-dire , cessé de vaquer aux procès des particuliers pour ne s'occuper que du sien. Le Roi lui envoie des lettres de justification qui enjoignent à ce tribunal de reprendre son (ère* vice ordinaire. Il regarde ces lettres comme une permission tacite de rentrer dans la plénitude de ses fonctions , tant pour les affaires civiles qu'autres ^ les enregistrer , &c pour obéir aux intentions du Seigneur Roi , arrête qu'il continuera de coïmoître de toutes les affaires qui lui sont confiées , remet en conséquence le mandement de l'Archevêque de Paris entre les mains des gens du Roi pour prendre des conclusions 9 &C , par arrêt , le condamne &C le déclare abusif. On avoit apporté beaucoup de célérité dans cet acte de vigueur , pour ne pas laisser le:

The text on this page is estimated to be only 18.76% accurate

jbÉreHle cnfeobffance les xnagiflrats eufent été pou fSipdrés k fe
prêter • Le Parlement protefle le len-4f^ain &c contre le lieu où s'eft tenu le
Lit de g* iSce 8c contre les enrégiftremens qui y ont été its ; arrête qu'il ne
ceffera de reprélenter au Roi rimpoiSbilité d'exécuter la déclaration ^u 19
Août , fiui change l'état ftc l'eflence de la compagnie , Sc déclare en outre
qu'il reftera de nouveau les cham^ bre^ aflembles jufqu'au retour des
mifinbres diffiâciés, qu'il redemandoit en vain : enfin il refufe 'enrégilrer la
déclaration pour l'établiflement de la chambre des vacations. Sur quoi le 7
Septembre tous les Préfidens &: Confeillers des enquêtes bç des requêtes
font exilés. Fat lettres de cachet, la Grandechambre eft commife pour tenir
la chambre des vacatiois ; elle devoit trop de reconnoiffance i h cour , qui'
fembloit ne travailler qu'en fa ^veur , fffin dç foutenir fx. d'étçndre (à
fupériorité fur les tutres chanibrçs , pour ne pas enrégilrer avec doci-» Cté
la déclaration qui la cpmmettoit. Cependant tant dç coups d'autorité qu'on
auroit jugé anioncer un nçrf dans Iç miniflre , qu'il étoit J}ien loin d'avpir
, nç purçnt vaincre la réfiftanco des opiniâtres, 6c il fallut en venir à prendre
des biai^ pour concilier les intérêts divers de la cour \$C de la compagnie. Il
réfulta des négociations de cette eîbece , ce oui réfulta fouvent des négocia*
tions politiques aprçs une longue guerre : les par* des ie trouvèrent au
même point où elles étoient, iôUs les exilés furent rappelles : la rentrée du
Par-i ieàient fç fit 1q X Pécexnbre ; il arrêta une députation au Roi pour Iç
remercier fie le complimenter fur la mort du Roi de Sardaigne fon bifayçul;
8c S. M, coafentit ,.à la tràs-hymble fupplicatipn desdéputés^» ipie la
déclaration , objet de toute la ^uerellç , n'eû< pas lieu. Si les Moliniftes
abufoient étrangement de leur ftcç^\$ 4upr^s du oûmftçrs ^r brouiller Igs
«firt

The text on this page is estimated to be only 21.27% accurate

C 147) tts , pour y mettre le feu , dans l'efpokr de imieux
tourmenter leurs ennemis > ceux-ci avoient recours à des moyens plus
comiques , moins dangereux ptr la fermentation qu'ils occafionnoient ifcc
qui pouvoit monter, avec le mélange de Terpiit religieux 9 aux défordres les
plus violens. Un Diacre de la Earoiâe de Saint-Medard y nommié Paris «
d'une onne &mille , fils d'un Confeiller Ap Grand-chambre ftc frère d'un
Confeiller aux enquêtes ^ mats homme finiple & modefle, un de. ces béats
aécetiâires â toutes les feâes pour en impofer aux fots fie aux crédules ,
parce que le fânatilme \t\$ ptiit à fon gré, mort appellant & réappellant , fut
le héros qu'il choifit. ^ i Mai 17217.] Un hiflorien non moins benêt & non
moins zélé pour le Jan* fénifme^ écrivit fa vie, où , entr'autres traits édi«
fians on lifoit^ qu'il étoit quelquefois deux années entières fans faire fes
p^ues ; que dans un codw cille (igné peu de tems avant fa fin^ il avoit fût
part de Ces biens à de pauvres prêtres pour leur ôter la tentation de dire
(buvent la mefle ; que dans ûm enfance il fe réjouiffoit à brûler de la paille
dans une cheminée pour mettre le feu au collège de Nanterre ; qu'à dix ans
il commença à donner beaucoup d'pceiv cice à fes maîtres , dont la patience
fe dédommagea â exercer la (ienne , qu'il fut enfuite chafié deux fpif delà
maifon paternelle , puis déshérité en partie ; qu'il avoit appris I faire dçs bas
au métier ; qu'il s'étoit tçmi loin des autels , Se de tout miniflere
eccl^aftique; qu'il s'étoit borné à faire le catéchiime aux en&ps êc la
conférence aux jeunes clercs ; qu'il haïflbit furtouc cordialement les Jéfuites
, & peu de tems avant ft mort avoit proféré ces paroles prophétiques : on ne
peut trop Us démafquer. Tel étoit le nouveau fujet au'on vouloit canooU fer
^ &c comme les miracles u)nt la pierre de touche de la (âinteté , on ne tarda
pas a lui en faire £^p 9c à en imprimçr l^ liftç. Un magiftrat celé* \

The text on this page is estimated to be only 24.14% accurate

bre du parti , M. Carré de Montgeron , confciller au Parlement , dans un volume qu'il préfenta luU même au Roi, réunit les témoignages qui prouvoient la certitude conCdérable de ces prodiges , &C peu après fut enfermé pour cette extravagance. Cela n'empêcha pas vingt-trois Curés de Paris dans deux requâtes à M, de Vintimille , d'en certifier plufieurs. M. de Colbert, Evêque de Montpellier & M. de Caylus , Evêque d'Auxerre , en publièrent, folemnellemeat deux opérés dans leurs diocèits par h même interceffion , &c M. le Cardinal de .Noailles, avant eux, en avoit fait conftater quelques autres par des informations juridiques. Il eft vrai que les miracles de M« Paris étoient d*une e(peçe particulière. Ceux qui l'invoquoient fur fk tombe, étoient tourmentés d'agitations horribles , &: pires que les maladies dont ils pouvoient -demander la guerifon , d'où eft venu le mot de . Convulfions , pour les diftinguer des anciens miracles , Se de Convuljionnaires , à ceux qui éprou-* .voient l'état dont il cA quef^ion. Ce n'auroit, fans doute , été rien , fi les cures eulTent été réelles ; mais les adverfaires ne manquèrent pas de les contefler , & même de plaifanter amèrement fur le moderne Thaumaturge. Là , dirent-ils (*) , c'eA une fille délivrée d'une efpèce d'hydropifie , que le cours ordinaire de neuf mois ^t difparoiotrç fans jmiracle. Ici c'eft un œil recouvert qu'un oculifle s'étoit offert de guérir , mais avec la perte de l'autre œil dont le même oculiilç n'siyoit ofé promettre la guerifon. Ailleurs , c'eft un chanoinç impotent qui f)eut aller partout , excepté à Toffice , où l'on ne e voit jamais. Plus loin , c'eft un fourbe maladroît, qui vient au tombeau boitçux d'une jan^(*) Voyez Mémoire touchant les vertus fif les miracles de JH. Paris 9 Diacre y inhumé à Saint-Médard | faroiijfe d^ farifikiMdiipz^

The text on this page is estimated to be only 22.06% accurate

be > Se à forde de contoruon retourne toîtctix iêê deux. Enfin, la cure d'Anne le Franc, fi vantée < ne tient pas même à la difcuflion. La relation de fa maladie & de fa guérifon , telle qu'elle a été drelTée , efl folemnellement démentie par là tante f le frère , la fœur , la mère même de cette fille , pail les deux chirurgiens qui en avoient eu foin, pat trentre-quatre témoins , & par le rapport juridique de deux médecins & trois chirurgiens jurés , exa-« minateurs &C contradideurs du fait. L'Archevêque d6 Paris la proferit dans un mandement, où il prononce qu'on abufe vifiblement de la crédulité dès peuples , Se la miraculée en eft réduite à un appel* L'homme eft fi avide de merveilleux, que lo concours fut bientôt immenfè au tombeau de M* Paris; il fe foutim ÔC s'accrut durant près de cinq ans. Voilà le plus grand & le feul miracle qui s'y opérât* r«iK-on concevoir en effet la flupidité des fpeâateur* , qui fe refiifant aux preuves de feufleté , de charlatanerie , de fourberie groffiere qu'il» avoient fans celfe fous les yeux , fe complaifoient dans une erreur d>imentie par le témoignage continuel de leurs fcns / Peut-on concevoir encore mieux qu'il fe ibit formé dans les elprits , S(même entrd les théologiens , un partage éclatant fur la manières Je penfer , folt du total de cet événement , foif de tes parties diyrcfes , & que ce partage ait produit plus de douze ou quatoize volumes m.4, pour & contre; que tous, ou prelque tous ces écrivains fbient convenus de la vérité des faits ; que qûeU ques-uns feulement fe foient enbrçés d'y trouve^ 1 ouvrage de la pure nature &: de fes fecrets inconnus ; tandis que les D odeurs de notre religion réunis , au contraire , pour y rec<dnn<jître un agent iuinaturel , ne différoient que fur lwi genre. Les uns y remarquent fenfiblement le do.gt de Dieu , & les autres la main du Diable. Non, la poikrité ne pôurroic fe le perfuader 9 fi elle n'avoit ce» G 'ù\ '

The text on this page is estimated to be only 28.40% accurate

» Ifftplbdtes fous Us yeux. Le délir[^] devint tel , qu'il &ihit que M. de Vintimilie défendit férieufement [J»i/fcri73i,] d'invoquer M. Paris non encore cànönifié / qu'on appelb encote comme d'abus de (on mandement ; que quatre Avocats célèbres fignerent h confultation , &c que le Parlement ne rejetta point cet appel qui y refla toujours pendant L'autorité fut obligée de venir au fecours du Prélat , &C pour empêcher toute contravention &c défobéiâance k fes défenfes , pour arrêter d'ailleurs le fcanda^e fic la foule du peuple au tombeau , devenu une occafion continuelle de difcours licenrieux , de vols &C de libertinage , d'après les procès - verbaux drtlfés fur les dire , examen &c vifite des convul-fionnaires , il fut rendu une Ordonnance du Roi le 17 Janvier 173a, qui ordonna que la porte du petit cimetière de Saint-Médard f&t fc demeurât fermée , fit inhibition de l'ouvrir autrement que pour cau(è d'inhumation , &C défendit à toutes per*fonnes , de quelque état fc condition qu'elles fti£(ent , de s'afflembler dans les rues &c maiibns adjacentes , à peine de défobéiflance &C même de punition exem^{^^}aire. Nous verrons dans la fuite ce avm produifit cetie ordonnance. Nous obferverons feulement ici que le lendemain de la clôture du cimetière , on lut affiché fur la porte cette pafquinade Janfénienne : De par le Roi , défenfe i Dieu 9 De plus opérer en ce lieu. Nous approchons de l'époque [^] où nous occu-* pant plus particulièrement du jeune Roi fit de fon intérieur , nous verrons fe développer chez lui le germe des pafCons , qui , fomentées par des courtifâns pervers , portèrent le ravage dans fon cœur Scie défordre dans le rgyaume. Il étoit encore dans rage aimable , oii tous les objets frappent par leur nouveauté, où l'on fe plaît à ce qui eft appareil Se fpeâacle , où les en&ntlUages même intéreifent. Ce fiit une fSte amu&nte pour S. M. d'armer che*

The text on this page is estimated to be only 20.77% accurate

V4li[^] M»,Mori&ii[^]. iunbaMeur de VetACt , <i€ Itti donner
rdcçolaje fuivant Tancienne coutume ^ Sc luifiaire prclent dune épée très-
riche & d'un bau«* drier d'étofiê d'or , pendant que les autres Sénateurs ne
la portent que d'une étofie noire* Mais rien ne fauroit approcher de la joie
qu'il eût de la groflcfe de la Reine Se du bonheur d'etrdt Scre. Elle ne fut
pas auflî exceffive fans doute Icèi eux premières fois , lorfqu'[^]l n[^]embrafTa
que deu3(Pfinceiïes. Il prit le parti de folliciter le ciel pat des priercs ^ ainfi
que ton augufte compagne, pour avoir un Dauphin. Le 8 Décembre 17[^]8
tous deux lui ofirirent a une manière (péciale leurs vœux & ceux des
peuples , ftc , par . une convention exprefle , i ce qu'a déclaré plufieurs fois
la Reine (*) , ib communiquèrent à cette intention. Ils ne s'en tinrent pas là ,
car au bout dé neuf mois S» M. mit ai[^] monde le feu Dauphin. Cet
événement defiré ti[^] pandit l'allégreflè chez un peuple accoutumé k
idolâtrer ks m[^]utres. On rendit à Dieu de (olem« nelles aftions de grâces.
Le Roi affifta au Te Deum qui fut chanté dans l'églife de Paris , &c fouda
enfuit à l'hôtel-de-[^]vlUe avec les Princes de fon fang Se nombre de
Sei|tneurs. Le Prévôt des marchands ^ Turgot) fervit S. M. , Se les
Echevins Se autres oflBciers fervoient les Princes. Quand la Reine fut
relevée t qu'elle eut fait acquitter un vœu qm avoi[^] eu pour objet fbn
heureufe délivrance , qu'eUe fut venue à Ton tour remercier le ciel , ce qui
ne l'em-pécha pas de faire quelques années après un voyaga k Notre-Dame
de Chartres pour confacrer o'iuie manière fpeciale i la Sainte-Vierge le
jeune Prince ^ [*] Voyez la vie du Dauphin f père de Lmùs XFI % 4critt fur
les mémoires de /«« costr , présentée au Roi 9ù à la famille Royale , par M.
Tabbé Froyart. G ÎT À

The text on this page is estimated to be only 20.76% accurate

Î fut effleuré par le public ! les fêtes les plus brillantes, etc (ut incitée par toutes les villes du royaume. La joie générale de la France se communiqua même aux pays étrangers. La naissance de ce Prince auroit été le plus grand événement de l'Europe. Les États généraux firent graver d'une médaille d'or de cent sols au courier que Mr. Van-Hoey, leur Ambassadeur, envoya à la Haye. On lui donna à Paris, sur laquelle étoient représentés le Roi & la Reine. Au revers on voyoit la Terre entourée d'un globe, tenant le Dauphin entre ses bras, avec cette légende : Vota orbis. - Les vœux de V univers, . L'arrivée à Paris, au commencement de l'année suivante du Duc de Lorraine, venant prêter foi & hommage entre les mains du Roi > pour le Duché de Bar & tous les Domaines qu'il possédoit, sous la couronne, étoit un autre genre de spectacle, qui ne pouvoit que lui présenter à lui-même la plus haute idée de sa grandeur. Il s'étoit en quelque sorte effrayé deux ans auparavant à ce rôle de représentation imposante, en admettant, à son audience les envoyés de Tunis, ainsi que les ministres des États des excuses de cette Régence sur ses infractions aux traités avec Sa Majesté. Il avoit reçu leur parole au nom de leur République ^ de ne jamais rien faire qui put lui déplaire. Le Cardinal avoit le soin de lui ménager ainsi de temps en temps la pitié du spectacle de (a puissance, propre à flatter la vanité puérile d'un jeu ; d'un Prince, tandis qu'il en possédoit toute la réalité. C'est à lui qui faisoit & défaisoit les autres Ministres. [9 Mai 1718.] A la mort de M. Le Blanc, il fut nommé Secrétaire d'Etat de la guerre Mr. d'Angervilliers, Intendant de Paris y il avoit fait rappeller précédemment de son exil M. d'Aguefleau, qui, l'année suivante fut le champ de bataille, y revint repris les fonctions de sa charge aux couches

The text on this page is estimated to be only 17.85% accurate

éc la Reine , mais qui resta toujours acititué (fe^ iceaux malgré la difgrace de M. d'Armenonville , remplace par M. Chauvelin , Préfident à mortier du Parlement de Paris , [IJ ^oât 1717.] réunit» fânt auio en* fa perfonne le miniftère des affaires étrangères, [17 Mars 1719. } Enfin il confia lesfinance* a M# Orry , fa créature.* Mais tout cela n'auroit été que des éclats de pouvoir pafTag^rs , fi le cardinal n'eût eu foin d'écarter de Ton royal pupille tous ceux dont le génie > ou la naïflance , ou le cara<^ere • auroient allarmé (bn ambition &c pu le fupplanter infenfiblement. Depuis qu'il avait fait difgracier M^ le Duc , 'û redoutoit entre les Princes du fang alors k la Cour le Comte de Charolois , également renommé &c par la férocité de fes mœurs (*) , & par l'étendue de Cûs lumières : k Prince de Conti , plein d'efprit ^ aimable , infmuant ,. brave , aimant la guerre , vif, ^loux d& fon rang &c prodigue â l'excès ; c'eft ce JPrince , à qui'un jour fen écuyer vint rendre compte qu'il n'y avoit plus de fourage pour fon écurie , il fit venir fon intendant , qui s'excufa fur ce qu'il n'y avoit point d'argent chez le tréforier, & qu'il ne trouvoit plus de crédit chez le foupifleur : tous' les autres le refaifent aulS , ajouta-t^F , excepté vo-^ tre rôtiTeur : eh bien ! dit le Piinçe , qu'on donne des poulardes à mes chevaux : le duc du Maine enfin ^ don» on connoiffoit la capacité pour le gouvernement, Pa^ mour de l'argent , raflerviflément à fa femme , &C qui avoit donné de l'ombrage au Régent même. (*) G'eft une tradition coudante , que ce Princè dans fa ieunefle , goûtoit un plaifir affreux A barbare à tuer un homme , comme les enfkiis à érafer une' siouche. Mais quaml il demandoitfaf grâce, le meurtre étoit toujours l'effet ou «Tun malheureux h«fard , on de la néceiTité. Un iour, en lui accordant une pareille yk Roi lui dit ; la voilai je vous déclare en mime tems quel» ijrau éU celui fca vom, tuera efi touU ^rhe, G- ^

The text on this page is estimated to be only 25.44% accurate

(m) . Heureufcment les goûts du Roi le portèrent à s'attacher au Comte de Clermont , prefque du même âge que S. M« , avec qui elle avoit été élevée ; Prince épais , d'un e(prit borné , ne s'occupant que des fêtes , de plaifirs &c de filles ; &c au Comte de Touloufe 9 peu brillant , d'un jugement exquis , de mœurs très^reglées , n'étant mu par aucune paiTion forte y d'ailleurs circonCpeâ &C fort honteux du mariage diCproportionné qu'il avoit obtenu de déclat-^{*} rer, pour ne pas ménager mieux TEMmence qui gouvemoit. Les Princeflès qui méritoient rattachement du Monarque en ce tems - là , ne parurent pas plus à craindre au premier Miniftre. La reine étoit la première : elle pofTédoit entièrement le coeur de fon augufte époux ; elle feule enivroit fes fens , &c ne defiroit que ce bonheur. Elle étoit déjà dans la dévotion ; mais dans une dévotion douce , fans fânatifme / ce qui donnoit peu d'afcendant fur fon eCprit aux prêtres qui auroient voulu intriguer. Elle étoit d'ailleurs fous la jurifdiftion d'un Jéfuite , & cet ordre étoit voué au Cardinal , qui fe prêtoit à toutes fes fiireurs contre les Janféni(tes« Louis XV goûtoit encore les douceurs d'aune amitié tendre avec Mademoifelle de Charolois &c Madame la Comteflè de Touloufe. Quoique fille de Madame la grande-Ducbeffè , &: fœur de Monfieur le Duc y Mademoifelle de Charolois n'étdt point de leurs jcabales. Dès fa jeuneffe , faite pour les plaifirs par fa beauté te fes grâces ^ elle s'étoit trouvée douée d'une (enfibilité extrême , qui la tournoit toute entière du côté de Tamour : elle avoit eu une foule d'amans 6c fait des enfans prefque tous les ans ^ (ans beaucoup plus de myfteres qu'une fille d'opéra ; cependant pour la forme on la difoit malade pendant les fîz femaines , &c toute la cour , d'accord là-defliis , envoyoit favoir de (es nouvelles» Une fois cUe avoit UQ Suiflè peu fiylé à ce manège; (ans y

The text on this page is estimated to be only 22.25% accurate

Être tant de façons , il répondoit à ceux qui venoient : la Princesse se porte aussi-bien que fort état le permet , 6r V enfant aussi. Les sœurs de cette Princesse ne se étoient pas davantage. Mlle, de Sens avoit en titre M. de Maulevrier-Xangeron , &c Mlle, de Clermont M. de Meunier* Ce dernier (fut tué à la charrée dans le bois de Boulogne , par une bête fauve. Comme «lle étoit fort indolente. Madame la Grande-Duchesse^emanda si cette nouvelle lui avoit causé quelque émotion ? Mademoiselle de Charolois parloit pour s'être mariée en secret à un Seigneur du premier rang 9 !' **) mais dont par cette étiquette à laquelle font obordonnés si impérieusement les personnages les Indes anglaises , elle n avoit encore pu obtenir d'en avoir hautement son époux. Le Cardinal les tenoit !)ar-là l'un &c l'autre , 6c l'espoir qu'il leur feroit avoir le contentement de S* M. les^ entraînait nécessairement dans son parti. Mademoiselle de Charolois étoit intimement liée avec Madame la Comtesse de Toulouse , dont le mariage déclaré , autorisoit \ reconnoître le sien , du même genre en quelque sorte , à le tolérer au moins , si la politique s'opposoit trop à sa publicité , par les suites qu'il pouvoit avoir : quoiqu'elles différaient en beaucoup de choses , puisque la première étoit galante &c l'autre dévote ; que l'une aimoit le tumulte , l'éclat 6c les fêtes bruyantes , 6c l'autre la campagne , la retraite 6c les plaisirs tranquilles , elles se convenoient dans d'autres. D'ailleurs , l'intérêt qui forme 6c entretient tant d'«nions , excitoit "Mlle, de Charolois à conserver l'amitié de la Comtesse , puisqu'elle la mettoit à portée d'obtenir pour elle 6c ses créatures toutes les grâces qu'elle demandoit au Roi. •r«» [^jM. le Prince de Dombès. C v|

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

Ce Prince alloit souvent chasser à Rambouillet chez le Comte de Toulouse, qui depuis son mariage y passait une grande partie de l'année. Cette Thérèse délicate lui plaisait pour s'y délasser des fatigues d'une cour importune, d'une grandeur dont le poids l'accabla dès qu'il put le sentir, pour n'y être plus Monarque. En effet, c'était un ami tendre, qui venait chez son ami passer quelques jours dans une familiarité charmante : un petit nombre de Dames & de courtisans choisis l'accompagnaient & jouissaient de cette intimité. Le jour on se livrait sans mesure à faire la guerre aux bêtes fauves & le parc immense était rempli. Cet exercice violent, d'abord (impie passion chez Louis XV, était devenu insensiblement un besoin pour lui, qu'il n'aurait altérée la formation des humeurs, ?) C'était pour son âme disposée à la mélancolie. Le soir il se reposait en jouant, & se reposait (ses forces à table, ; dont il goûtait mieux les plaisirs. Là content ^, parce qu'il était libre, il était gai & aimable, se livrait à la conversation, se prêtait volontiers à l'enjouement de Mademoiselle de Charolais, goûtait les faillies- spirituelles, fines & délicates de la Comtesse de Toulouse, qui lui avait tenu lieu de mère, qui l'avait mis en quelque sorte dans le monde ; & encourageant (à l'imitation de la Comtesse de Charolais, qui avait appris à parler & à bien parler, il était attentif à adresser la parole à chacun, à mettre cette petite cour à (on aide ; en un mot > satisfait des divers convives, il semblait chercher à leur plaire à son tour. Pour donner une idée de la familiarité, qui régnait dans cette société, nous n'en citerons qu'un trait. Une des Dames, qui était enceinte, éprouva tout-à-coup des douleurs préliminaires d'un travail prochain. On fut effrayé, & ne pouvant la transporter à Paris, on envoya chercher en diligence un accoucheur. Le Roi était dans la plus grande />clac^ H Eofiii,, dit S. M. T. fit l'opération ^rète,^uL

The text on this page is estimated to be only 19.79% accurate

»» s en chargera ? Le ficur de la Peyronîe ^ le pre^ » mier chirurgien, répondit: Sire y ce fera moi\, n j*ai accouché autrefois, — Oui, dit Mlle, de ChaiM rolois , mais cet exercice demande de la prati^» »> ûue , vous ri êtes peut - être plus- au fait, — * w rf'ayeiaucune inquiétude, Mademoiselle ** , re*priit - il , un peu piqué du doute . injurieux à fon amour-propre , » on n oublie pas plus à les ôter » qu*à les mettre " S. A. furieuse rougit, &c dfe «eur de laifTcr échapper fon in(fignation devant le Loi , fortit. LTJculape fentit Tindécence ou plutôt rimpudence de ibn propos , & malgré tout fon cfprit étoit fort embarrassé, lorfqu'en jettant fes regards honteux fur le Monarque, il^ le vit rire; ce qui le raffura. On déterminabientôt Mlle, de Sens à en faire autant que Sa Majefté» Le cardinal étoit fans inquiétude, lorfqu'il favoit fc Roi au lieu dont nous parlons : fa (ecurité étoit telle que , quoiqu'ami particulier du Comte de Touloufe , il reftiftoit d'être de fes parties , à raifon de fa vieilleffe & de ion régime. Sans afiOfler â ces fêtes, il favoit ce qui s'y paffoit ; il n'ignoroit pas que dans ces voyages particuliers , les Princeffes profitant de leur crédit auprès de Sa Majefté , gagnoient tout ce qu'elles foHickoient y mais elle& foU Ecitoient cependant avec réferved- Il ne s'y accordait point cfe grâce qu'il n'en fût prévenu ; il dirigeoit ainfi même les bienfaits^ du- Monarque ^ fans que ce Prince s'en doutât. Ce fiit dans les petit»^ confeils qui- fe tenoient it Rambouillet^ entre les perfonnage» auguâcs qui^ s'y rafsembloient , & furtout fous Tinfluence des* Princelfes, qu^au préjudice des Princes <lufàng onménagea pour le Duc de Penthièvre , fils- dtt Comte de Touloufe , encore enfant ^ la furvivance de la. charge d'Amiral & des Gouvernemens do fon père-: que la Comteffe de Touloufe travailloit. fans relâche z. la fortune de fes enfans.du premie]; Ut ,^ les Pue

The text on this page is estimated to be only 25.94% accurate

< 1J8), & Marquis d* Antin ; qu'elle obtînt pour eux les &vcurs les plus diftinguées ; qu'elle parvint à faire jrappeller de fon exil l'un deux qui , par une imprudence que fa jeuneûTe feule pouvoit faire excu1er 9 étoit entré aans un complot » dont le but étoit .de détruire le premier Miniftre , crincie que fes pareils ne pardonnent guère : ce ait dans ces têtes à >têtes qu'on prépara de loin la difgrace de M. ChauveUn , alors Garde des fceaux , ftc Miniftre des aSàires étrangères. Ce fut-là enfin qu'on crut découvrir •dans Louis XV , fon goût nalf&nt pour le beau fexe , &C que dans la crainte qui! ne confultât que fes yeux :& fon cœur pour élever au rang de favorite une femme jeune &c belle , ambirieiAfe &c capable de le .gouverner , on eftima ne pouvoir mieux faire pour l'intérêt commun , que de déterminer fon penchant ^n faveur de la Comteffe de Mailli , n'ayant aucune des qualités qu'on redoutoit , mais femme fur laquelle on pouvoit compter , &c à qui on eut foin de ndre:pr omettre qu'elle s'en tiendrait aux feuls honneurs du mouchoir, &C ne tenteroit rien auprès de fon royal amant , fans le concours des perfonnes .qu'elle fa voit avoir la confiance & l'eilime de ce -Prince. Nous développerons fucceffivement ces in4rigues , autant qu'elles le mériteront : repofons410U9 un moment avant fur l'adminiflration bienfai* .&nte du Cardinal de Fleuri , qui profitoit de la paix .pour rétablir les finances ; foit par une épargne générale 6c foutenue , que les courtifans rumrés qualifioient de' lefmerie oc d'avarice fordide , mais moyen néceffaire, iâns lequel tous les autres de«vienoent inutiles ; (bit en faifant fleurir le commerce .6c les arts , fpurces véritables &c fécondes de Topuknce d'unEtat. Ce qui prouvoit que l'économie du premier Mi.niftre étoit éclairé ôc bien entendue , c'efl qu'il favoit prodiguer l'argent lorfqu'il en fentcjit la néceffJivé 9 fit qu'il prévoyoit que des fonds avancés à pr^

The text on this page is estimated to be only 21.12% accurate

fos procluiroient au centuple. Dhs fon avènement l'administration, il s'empresTa de concourir au rétablissement de la ville de Sainte Menehould, brCU lée en 1719. En conséquence des ordres du Roi, (<) Août 1716) qu'il ht donner en diligence, M^{re} Lefcalopler Intendant de la province de Champagne, en fit tracer les alignemens, &c posa la première pierre, dans laquelle on mit une médaille d'argent avec une inscription, pour transmettre à la postérité l'événement &c le nom du Monarque, fondateur &c bienfaiteur. (16 Décemb. 1706.) Il fit rendre une ordonnance du Roi, portant établissement de six compagnies de cadets, composées chacune de 100 gentilshommes, qui dévoient être commandés par des officiers expérimentés, instruits par les meilleurs maîtres dans l'art militaire, &c formés par eux à tous les exercices convenables à la Noblesse. Il jettoit par-là les fondemens de l'école militaire, depuis substituée à cet établissement, qu'avoit fait bientôt supplanter Mr. de Belle-Isle, par une ambition partielle. Connoissant l'importance des services des officiers des troupes, &c la nécessité que les récompenses que le Roi leur donne, soient exactement payées > il fit accorder par S^{on} M^{ajesté} à l'ordre militaire de Saint-Louis, 70,000 livres de rentes sur le trésor-royal (l'Edit de Mai 1730) en accroissement de dot &c de fondation, pour suppléer au paiement des pensions des Chevaliers de cet ordre. Il trouva facilement cette augmentation de dépense par la suppression pour la seconde fois de la charge de colonel-général de l'infanterie française, dont M. le Duc d'Orléans donna sa démission le 3 Décembre 1731. C'étoit le Régent qui avoit établi cette dignité pour son fils. Outre l'économie qui en résultoit on étoit à celui qui en étoit revêtu, un pouvoir immense, &c d'autant plus dangereux dans la main

The text on this page is estimated to be only 21.45% accurate

(i6o > iTun fujet , que celui qui le poffede , doit être plus relevé ,
{^us voifm du trône. . Il fit établir la même antée trois camps de paix f
tous cooipoTés de cavalerie , parce que ces fimulacres ^ quoique
difpendieux , font néceflaires pour former les troupes aux manœuvres-de
guerre fte les y entrete-* iiii. Ils furent ouverts au mois de Juillet ; un fur 1»
Sambre , commandé par le Prince de Tingry , uà fir la Meufe y par le
Gomte deBeHe^I{le>- 6c le der« nier fur la Saône , fous les ordres du Duc
de Levvr Le Duc de Lorraine alla avec toute fa cour voir celui de la Meufe.
Le Général Vy reçut en Souverain , &c d'une manière digne de celui qu'il
repréfeatoit. . Quoiqu'on ait accusé a j>ufte titre le Cardinal d'avoir négligé
la marine , il favoit cependant de quelle utilité elle pouvoit être , &C Is^ mit
en ufage avec beaucoup d&. dignité contre les Barbarefques. (6 Juillet 1728
) Il fit fortir de Toulon une Efcadre de treize voiles , fous les ordres de M.
de Grand-' pré , Chef d'Efcadre. Ce Général arrivé devant Tripoli , fur le
refus fait de fatisfaire'aux réparations exigées pour des infultes commifes
envers le commerce françois , bombarda: cette ville &€ en détruifit la plus
frande partie» I) réduifit ces corfaires ;: ils envoyèrent année (ùivante une
députation demander pardon &c grâce à S. M.. Il envoya encore quelques
années après une Efcadreconunandée parle Bailli de Vatan, qui mouilla à
ieux lieues de Gènes , &c intimida tellement le Sénat ^ (1É Juin 17 JO) que
ce corps députa un de ks membres j>our le complimenter , &C prévenir la
juftle indignation du.Koi , en payant le prix d^un navire françois infulté &
brûlé par un armateur de ki république. (a} Mai 17.3a.) L'établiffement du
Confeil royal du commerce , qu'il fubflitua au fimple Confeil de commerce
, établi dès 1720 , atteste Tattenrion que îc premier Miniftre y port jît , & le
cas qu'il en fai^ bix II ordonna que ce Confeil feroit tenu tous les

The text on this page is estimated to be only 22.47% accurate

The text on this page is estimated to be only 20.26% accurate

(1640. y Dès 1640, le Roi avoit ordonné qu'il fut créé un collège des Jéfuites de Paris, à ces frais » dix jeunes enfans François dans l'étude des langues latine & grecques, orientales, pour servir de drogmans & de truchemens à ces Connues dans les Echelles du Levant. Avant ces enfans de langue, appelés vulgairement Arméniens & les Ministres & les sujets de S^m. M. étoient exposés à l'ignorance, & à la mauvaise foi) à la perfidie d'interprètes étrangers. Le Cardinal rendit cet établissement, purement politique, également littéraire en formant à Constantinople un collège où ils traduiraient les livres du pays. On dépouilla la bibliothèque du Roi leurs traductions & les livres originaux. En 1719, M. l'abbé Surin avoit été envoyé à Constantinople & dans tout le levant, pour y acheter les divers manuscrits Grecs, Turcs, Arabes ou Persans qu'il pourroit acquérir. De cette manière cette bibliothèque, dès 1731, fut augmentée de dix-neuf manuscrits, trésor inestimable. On fit appeler une médaille pour célébrer & consacrer le fait. En outre six favans, ou hommes de lettres distingués, furent attachés à cette bibliothèque, pour faire continuellement la recherche des livres dont ils pourroient l'augmenter, chacun dans leur partie. Le Jardin du Roi, qui renouveau aujourd'hui, attira l'attention du Cardinal : ce fut lui qui déterminâ S. M. à prendre un soin particulier de ce lieu & à le mettre à cet effet dans le département du Secrétaire d'Etat (*) de sa maison, & à en confier ainsi la première fois la direction à M. Dufay, favant distingué & membre de l'Académie des sciences (») Louis XIII par Edit du mois de Janvier 1646, j'érigea au Parlement au mois de Juillet de la même année, établit le Jardin royal des Plantes, & unit en même temps la surintendance à la charge de premier Médecin & mais elle en fut séparée par une Déclaration du 31 Mars 1718 & le titre de Surintendant fut changé en celui d'Intendant,

The text on this page is estimated to be only 24.63% accurate

sciences. Le jardin , négligé jusques-U[^] fleurit tout^{*} 'On y fit des dépenses très-considérables , tant pour rassembler de toutes parts un grand nombre de Jisami pies [^].de plantes &c a arbrufies étrangers , que pour la coaftruâion des bâtimens &c ferres néceffaires à' leur confervation. On y admira bientôt un très^{*} beau cabinet d'hidoire naturelle &c deux herbiers des plus complets qu'il y ait en Europe. On y inf« titua chaque année des cours de Botanique 9 de Chymie ftc d'Anatomie gratuits , où purent affifter tous les particuliers empreifés de s infiruire dans quelqu'une de ces fciences ; &c c'eft à cette école que fe fi:>rmerent cette foule d'hommes illuftrés qu'elles ont eu pour feâateurs en France. Mais ce qui rendra fon adminiftration â jamais mémorable dans Thiftoire des fciences , ce fut Vtxé[^] cution du defl^{*}ein hardi de déterminer la figure de la terre 9 fi importante à connoître pour la navigation; Il étoit queftion , afin d'y parvenir , de mefurer un degré du Méridien tous le Pôle 6c un autre fous l'Equateur. Le premier Miniftre n'épargna aucune dépense à cet efièt ; il fuivit facilement l'impulGon du Comte de Maurepas» alors Secrétaire d'Etat de la Marine , qui lui fit comprendre qu'un tel projet ne rencontreroit jamais de circonfl^{*} tances plus favorables; qu'il n'étoit praticable que fous le règne d'un Prince au(G puiAant, au(S refpeo té des autres Souverains , qu'amateur des fciences Se proteé[^]eur du commerce. Lts Agronomes de& tinés pour le Sud , au nombre de trois , Mrs. Bou^{*} guer , Godln bi Ae la Condaminc\ partirent les premiers en 1733 ; Mrs. de Mauptrtuis , Clairauh[^] Camus &c U monnier , envoyés dans le Nord [^] ayant un voyage moins long à faire , ne fe mirent en route qu'en 1736 , & ils revinrent en 1737 , après avoir fait ériger à Tornéa fur les confins de la.Laponie, avec la permiffion du Roi de Suède 9 une pyramide, monument de leurs travaux &C de

The text on this page is estimated to be only 25.56% accurate

(1⁴) leur gloire. Une année fufnt à leurs obrèrvatiôhs i mais ii fallut en employer une autre à voyager fit à combattre la nature dans ces climats déferts. » D'abord ik cherchèrent un lieu favorable à kurs opérations : (*) fur les bords du golfe de ^othnie , ils n'en trouvèrent point : il fallut s'enfoncer dans l'intérieur des terres ; il fallut remon-* ter le fleuve de Tornéa , depuis la ville de Tomo au nord du golfe ^ jufqu'à la montagne de Kiltès au-delà du cercle polaire. 'Il fallut fe mettre à couvert de ces terribles mouches qui font la terreur des Lapons, qui tirent le fang â chaque coup qu'elles donnent de leur aiguillon , & qui feroient bientôt périr un homme fous leur nombre. Elles infeP' foient- tous les mets. Les oifcaux de proie, trèsnombreux &c très-hardis dans ces climats , enle voient quelquefois les viandes quHjn fervoit k ces Académiciens* Ils étoient comme Enée au milieu des harpies. Il fallut franchir les caractères du fleuve , il fallut fe faire jour k hache à la main au travers d'une forêt immenfe, qui embarrasflbit leur paflage &C nui-* foit a leurs opérations. Il fallut gravir fur toutes les montagnes i il fallut dépouiller leUr fommet de» bouleaux , des fapms j £i de tous les arbres qtii ks déroboient k la vue : il fallut dre (fer fur la cime de^ huit plus hautes , des fignaux propres à être apperçus de plufieurs lieues , afin de déterminer les triangles neceffaires. Il fallut établir une bafe qu'otl pûtmefurcr , fur un fleuve glacé li couvert de plufieurs pieds d une neige fine &c feche , femblable k du fablon , qui rouloit fous les pieds &c qui déroboit aux yeux des précipices où l'on pouvoit être enfeveli ibus elle. Il fallut braver un froid fi vif fie fi rigoureux | (*) Voyez TonTrage de M. Gudin, intitulé : hupê Monts 4e JLeuis KV.

The text on this page is estimated to be only 25.55% accurate

que les habitants des pays accoutumés à son air, en perdent quelquefois un bras ou une jambe. L'eau-de-vie étoit la seule liqueur qui ne gelât point. Si Ton appuyoit sur ses lèvres le vase qui la contenoit, le froid l'y attachoit &c il falloit déchirer les lèvres pour s'en séparer. Rien ne rebuta les Académiciens, Chacun fit des observations en particulier. Toutes furent rapportées avec une justice qui en démontra l'utilité. Et après tant de soins, de peines &c de travaux, ils firent naufrage sur le golfe de Bothnie & périrent. perdre la vie &c le fruit d'une entreprise si difficile &c si pénible. Les Académiciens qui allèrent au Pérou, éprouvèrent de plus grands obstacles : ils comptoient ne passer que quatre ans hors de leur patrie, il leur en fallut dix. Les hommes parurent d'accord avec la nature pour les contraindre &c les tourmenter. Ils étoient accompagnés de M. de Jussieu, Botaniste, de M. Seniergues, Chirurgien, de M. Hurgo, Horloger &c Ingénieur en Instruments de Mathématiques, de M. Verguin, Dessinateur pour les plans &c les cartes &c de M. de Morainville, Dessinateur pour l'histoire naturelle. Ils avoient des recommandations du Roi de France pour tous les Gouverneurs des places étrangères, &c des passe-ports du Roi d'Espagne. Ils avoient de l'argent &c des lettres de change. Enfin tout ce qui peut faciliter un voyage &c le rendre utile &c commodé, avoit été prévu &c préparé. Après un voyage long, pénible & périlleux, M. de la Condamine prend le premier en quelque possession du pays au nom des sciences Il gravit en latin sur le rocher de Palmar.; On reconnut par ses observations astronomiques que ce promontoire est situé sur l'équateur Ce prélude est suivi de nouvelles difficultés pour se rendre à Quito Ici le lecteur est informé du seul récit qui

The text on this page is estimated to be only 23.65% accurate

(i66) d[^]pendtrament de leurs fatigues > que rieA ne pou* ▼oit égalier j fi ce n est leur patience. Les Académiciens manquent d'argent ; ils font obligés de s'en procurer avec leurs effets , &c on les accuse de faire la contrebande , pour avoir vendu leurs chemises , on leur intente un procès. Enfin ils parviennent à drefler leurs signaux fiir la cime ou fiir le penchant de trente-neut montagnes , dans une étendue de quatre - vingt lieues , zyjunx commencé im peu en deçà de l'équateur , &c fini â bois degré au-de&* La fiiite de leurs triangles s'étendoit depuis Cabaraou , au Nord de Quito ^ jufqu à ' Chinan , au Sud de Cuença. . Leurs travaux n'étoient point encore finis , lor& ou'aflâans dans cette dernière ville â une couHe •de taureaux , la populace foulevée se jetta fiir eux en les menaçant de la mort. Le feul Seniergues se doutant bien de la cause de ce tumulte , se mit çn défense , en impofa un moment i ces futieux , les repoufia d abord : mais leur réfiſtant toujours avec intrépidité , il tomba percé de coups aux pieds des Académiciens ^ qui l'emportent tout fanglant , en se défendant eux - mêmes contre ces hoſtilités imprévues* jL'amour étoit la cause de cet attentat. Un Péruvien , jaloux de Seniergues , avoit réſolu de le Êire aflâifiner , &C il n'y réuifit que trop bien. Seniergues mourut dans les bras de M. de la Condamine , en le chargeant du fi>in de fa vengeance. Ce fut un nouveau procès que les Académiciens curent i fi>utenir« Il dura trois ans. L'auteur du meurtre &t condamné au banniflcment ; il ne quitn poîiu le pays , il se fit prêtre. Avant de partir ils en eurent un troifieme. Ce fut au fiijetde deux Pvrarnides qu'ils defiroient poicr aux deux bouts de labafe meüréeà la loife fiir h mm^ ailœtt f ^our (frvk de Soaicw^t k

The text on this page is estimated to be only 13.31% accurate

('6?) , tous leurs calculs. Elles dévoient déformais fournir un moyen facile & fur de vérifier leurs obfervations. On voit que e'étoii un objet d'utilité , plutôt que d'amour-propre. Des oâîciers jEfpaoenU s'allarmerent de rinfcryption , ou il écoit parle du Roi de France , & s'y oppoferent. M. de la Condamine , au nom de Tes confrères , l'emporta ; l(s deux Pyramides furent élevées , mais elles ont été >b»itues depuis le départ des Académicien^»

The text on this page is estimated to be only 1.57% accurate

$r \cdot > J \cdot .r'$ ViECfift

The text on this page is estimated to be only 13.67% accurate

PIEGES RECUEILLIES POUR SERVIR A CETTg HISTOIRE.
İQftU 1%

The text on this page is estimated to be only 26.73% accurate

(i7* > H^ . l.page 14» Liste des Gens d'affaires; QUI ONT ETE TAXES. £; AVERTISSEMENT. N conservant ces Liftes ; en les rendant puhll^ ques : en les tranf mettant à la poftéritépar U voiÉ de ïïmprejjôn , on n^a point le defir d'affliger Uâ familles des Traitans contre qui s*eft exercée là vindicte des loix y ce feroit un plaifir barbare qui rendrait odieux Vhiftorien, On n^a pas menu le but ^ plus louable , de réprimer l'impudence de ceux qui ^ /e prévalant d'une fortune flétrie dis fon origine, croient pouvoir le fiire impunément , parce que Id trace en eft perdue : ce feroit une peine inutile dani ce fiecle oh l'on ne rougit de rien. Au lieu de fe répandre en déclamations vaines contre fa cortup^ tion ^ on a cru devoir, la peindre plus énergiquement tunfeul trait dans ce tableau d'une fouit d^horttmes nouveaux , entés fur Us t'gfs les plus illuftres df Us plus anciennes de la France. Quel fpeSacle pouf uh Lecteur pkilofophe , de voir leurs defcendans , loin de gémir dans la retraite du crime de leur* pères , occuper les premières places de la finance , de la magiftrature , de Vépée , s'élever jufqu'au miniftre & aux dignités de la cour , enfin prouvet qu'il n^eft point d^U^amie que ne couvre ou n'effaCê l'argent l I ■ ilVx

The text on this page is estimated to be only 16.40% accurate

(17^e) Premier RèLS. Du 7 Novembre 1660 X Chindé & fa femme
• . Lir. 414000 t Chapelle. • , 166000 3 Cabou. . • 1 230000 4 Beaujour
DuflTon « ,. . dSoooo S Le Préfident Aubert • I 10000 6 Châtelain • 130000
7] Ferlet . • , 900000 S ArdiUier . . • [. 20000 9 Cavalaux. • [, 330000 10]
Le Chevalier Ogier • , [, 109000 II Adine 210000 12 LaVieuvillePaîné . [.
600000 ' , 380000 75000 14 Berault . iç André 420000 I6 André Auvray •
370000 17] Aubert PoMilletier , 3ÇO000 18] Arnault •] 18000 19 Andiger
Courferin . 2278I 5to Avril (de Topera) . 190000 SI Pierre Bu calt . [
220000 3f Veuve Aubry . * 296000 A3 Auboin • • * 210000 d4]AYiat \
lio000 Liv. 61 16782 7] Il y a eu au palais un procès contre Ferlet, où M. le
Normant a écrit 8c a prouvé qu'il étoit r«n des plus cruels ennemis de la
France. Cela a été démontré dans le mémoire. 10] Mort Receveur général
du Clergé , père d'Ogier, Préûdentau Parlement, & depuis Ambailadeur en
Danaemarc. Cet Ogier, Chevalier de St. Michel , étoit fils 4*an Notaire de
Paris. 17] Inde. PouUetier , Maître des requêtes. Intendant ie Lyon ,
Confeiller d'Etat. Voyez N**. 714. 18] Père d' Arnault de Bœ&, Maître des
requêtes. Voyez fon frère N^. 322. 24] Receveur des tailles de Paris , a
depuis fait baa« fgcrooti de deux à trois millioas.

The text on this page is estimated to be only 21.37% accurate

Ci - contre « !t\$ Aîmier 26 François Amé 27 Etienne
Avignon [depuis 4' Avignon ^S JofephHaby . . £9] François Aubert 30 Jean
Befanqon ^l Blanchard de Bonneville. 32 François Bnmeau . 33 Bonncau <
• « « 34 François Barbier 3^ François Boval de St. Louis 36 Jean Baudoin
de Pajot 37] Gérard Bazin . 35 Amelin & fa fenime 39 Béguin . . • é 40
Beisrard . . • 41 Antoine Champvallié 42 Jean Boifié 43 Jean Jacques
Dtrally 44] Nicolas Carillon 4ç] Les héritiers Coufin . , 46 Jofeph^Chalmct
47 François Godemcl 48 La fucceflion de Chabert . 49 Viftor Fovonice 50
Pitrre Maringue liV. €1167^ 12000 6000] . 7000 20000 710125; 234000
Soooo 140000 400000 103000 I 00000 140000 220000 4200«0 195000
300000 150000 220000 887000 720000 570000 319000 400000 loooeo
495000 1500000 Liv. 145349<'7 29] Inde. Aubert de Tourni , Maître des
requêtes , Intendant de Limoges & de Bordeaux, Confeiller d*£tat. Ce
François Aubert avoit été Intendant du Chancelier Fhélippeaux , &c. 37]
Parent du Maréchal Bazin de Bezons. 44] Père de la Carillon , fameufe
catin , courant les hommes en 173c. 45] Son fils , Procureur général des
Requêtes de rh6« tcl , a fait bâtir le beau château de Villette , & eft mort
gueux pour les fuites de fon procès avec Michel d'Ennery, fils d'un
Procureur de Metz , à qui il avoit marié une nièce , fille de fa femme ,
laquelle nièce étoit fa concubine H iii

The text on this page is estimated to be only 24.07% accurate

(174) DEUXIEME RÔLE. Du 14 Novembre 1716. fi Giiyon
Demarets • 5 A Millet de Barilly . 53 François Desportes . 54
FaubertDes^geres . 55 Antoine Duhamel > 56 Charles Boucher . » %'j Le
Roux, Caiffier Traitant • \$8 Benoit de la Combe 59 Jacques Deshayes,
Caiiiiier . 60 Chardon de Bonnières . 61 Guillaume Hurault de Bérole • 62
Doval 63 Claude de BeauFort ^4 Bertrand d*Herbault. 6% Eftienne Jean
Pigon de St. Patcrval 66 Jean Doré 67 Jacques de Floflae 6s Charles
JuUy 69 Jean-Pierre Duc , Entrepreneur fc Germain le Duc . 71 Pierre le
Magnan . 72 Pierre le Juge de Baucher . 73 Nicolas Daudel . 74
£dmondJoirel,Commiflaire des vivres 75 Chevelingre . 76 Boucon , Agent
de change. 77 Denis L^œuf 78 Gérard de Villiers . 79 Anne Creton,
veuve de Pierre le Maffort go] Succeffion de François le Verrier 81 Pierre la
Rue de Parafy Liv. 376009 170000 50000 II 0000 160000 50000 400000
86000 200000 150000 lizçooo 1^8000 looooo 73000 118000 40000 133000
350000 200000 171000 126000 60000 78000 212000 23000 logooo 89000
336000 35*7^5 168620 Liv. 6103947 80] La Veuve de ce François le
Verrier ^toit de Vendôme , & s*appeloit Dey de la Chapelle. Elle fe remaria
en fécondes noccs au Chevalier deBethunede labraa* che de Charoft ^ dont
il n*y a point eu d*eiifons«

The text on this page is estimated to be only 12.54% accurate

(175) Ci . contre . Liv. 610391? Bi GuilUume de Roche-Savion .
.. XSSS^^ 83 Meri de Trefinel logooo 84 Jacques de Magnieres de St.
André • 50000 85 Pierre de S. Marc, Etapier . w é 33000 86] Nicolas
Francois Fillon de Villemure é 41000 87 Savoye & Brivady » * . . ^
X58000 88] Jean Thevenin . » . • » » 400000 89] Francois Copitain. • » » k
k 125000 90 Martin Pierre Champion . . . • 90000 91 Je^ Chappe looooo 92
Adtoine Gien , Entrepreneur. . . » S7S04 93 Claude Pafquier de Merel . » ».
5d^o 94 Francois Chevalier 144400 95] Cofte de Champerott ^ . < > -
X25000 96 François Crucheron • . » . . 50000 97 Claude Remond de Bauze
.. . . 33^9000 98 Jean Guvon • . . » k 44000Ô 99] Louis Hérault . -, , • \ ^
looooô îoo Claude Paul Javoy 479000 toi Gilles le MaUon,Conimiffaire de
Montaria. xzoooo toi La fuccelfion de Poullétier • . . 800000 X03]
Silhouette,Recevenr des tailles deLimoges.350000 ^ LlyT 10549131 86]
Inde. LesVilleœuied'auîôurd'hui. 88] CcThevenin avoir acheté la terre & le
magnifique chi» teau de Tanley en Bourgogne , gravé par iSilveîre. Sa terre
n*étoit pas encore achevée d'être payée en 174g , que j'ai vu ûs fils,
Seigneurs de Tanley.folliciter la remiled'un leliquac alTez confidérable chez
le Contrôleur-général Oiry. 89] Seroit.ce Capitaine ? 95 j lade.Cofte
deChamperonsmortConfeiller aufarlement* 99] Riche marchand de bois>
natif de Blouen> père dé É.ené Hérault , Maitfe des requêtes , Intendant de
iTours > (uis Lieutenant de police ^ Paris; lo}] Ancien homme d'affaire de
la maifon de)^oailles>puis Receveur des Tailles de Limoges Se secrétaire
du Roi en 171 z* Etienne Silhouette, fon fils,& publié en 17; i,à l'âge d'en
vîroa ZZ ans , tJtlée dn Gouvtrnement 9U de U l^ordle dex Chinoit > tc des
BjHèxiâns politiques de Baiia\dr ûracian , tr^dnites de l*Èf* pâ^noh avec
desHotes^ tcc. Il a depuis époufe la fille d'Altruc» riche médecin de Paris ^
pourvu d'une charge de Maitre desrequêtesen 1745 » fait Chancelier du Duc
d'Orléans eii 1^48' jtffqu'en 1757 , qu'il palTa au CommifTarht de la
Compagnie: des Indes , enfin nommé Conrfôlcure-gcnéral des finance*, l^ 4
Mars 1759 , après la difgtacc de 3cîkw'&o\3Î\Q^^^'» "^^^

The text on this page is estimated to be only 15.83% accurate

De l'autre part 164 Succeffion de Nozieres 105 Dutnoulia Fieubet
• lo^ Succeffion de St. Amant 207] Parai de Puy-ncuf . 108 Jean-Baptiftc-
Pierre Léger 109 Brochet lio Jean Boucher . JLii DuRey de Viencourt. • liv*
xoÇ49i3t . 340000 • 40000 • 600000 . 3IÇ000 • 23988a é 94000 looooo .
^200000 Liy. 1^478011 Tb.oi»ieme rôle. Du %i Novembre 1716, 115 Paul
Etienne Brunel do Rancy . Liv. 4200000 113 Succefflon & héritiers deBazin
deCommcry 400000 114 Barel de Rouen «... 414000 II ç Veuye Carel
180000O 116 Veuve Chevalier . « . • çocoo 117 Veuve Le Vieux , . . . 25000
118 Armand Chevalier ^ . . * • çoooo 119 Vincens-Paul Couftii. * . . 57000
120 Chapuzeau de Baugé. . * • aïoooo 121 Edmond Cazot 2^000 122
François Camufet de Riancé • 4 130000 123 Courfeval 90000 124
Succefflon Coquille . . • • 79000 125 Veuve Chamblin . . . • 180000 126
Veuve de Lucé 137000 127 Marc d*Aubigny , . . - 320000 I2S Antoine
Bauny 360000 129 Veuve Carlier 33000 Liv. 6841000 107] Fils d'un
marchand de vin d'Orléans. Il a été Commis aux poftes & enruite aux Aides.
Il cft mort mil. lionnaire , & a laiffé fa riche fucceffion à fon neveu Parai de
Mongeron , Receveur général des finances en 1737 « lequel a époufé . . .
Dumas , parente de Grimot S^ des 0«ry, Voyçi N»» 387.

The text on this page is estimated to be only 9.45% accurate

(rr,) _ . ci -contre 130 CoRe de Champeron 191 Jean CafttI 13»
Sanoel Froment 133 Daniel Froment . 134 Venve Ebiard . İ3S M. Kanchin
13* fOrceaii de k Blonniere 137 lOcceaii des Arzenne i38-<Oreeaiide PalTr
139] iSucceffion Orceau 140 tLoiiiis OrcEau . I4i Veuve Duhoiichet i4»
LncienRobertFavant. 143 Venie Blin 144 Veuie Bacqnel 14Î Blot 14a
Barrière 147 Biniet 148 Bougy 149 Brofbtet . lio Buiflbn lli Bailleux . iça
Bonreatt iS3Berthault . II4 Montegly , IÇS Franqois Révolte . liS Jofeph
Révolte . IS7 Révolte , femme de CraGeie • ifS Romanet 159 Jofliints 160
Champ eron . I6[Michel Le Bel I6i] Daii . 163 Le Bel . 164 Flocourt,
Frères 165 BualdtPlantier . lîr. 6l4tM» 44000 loeoof isfiooa 3444*0
30000» iSoooo Sjooso 350000 370000 440000 540000 3= S 009 8000 3
0000 ' Siooo 9483S 40000 11300a 93000 looooo aooGs 4600a sa6ao
380000 I S 0000 19000 4453000 576000 45000a 460000 390000 39503\$
371000 11500a 139] liile. Orceau ije Fontette, Maitte des Req^nétei en
1745 , puis Intundaot île Caen. 162] Il y a en un Abbé Dazi, Janfe'ni&e
eitélé , ^nî eft Paul & fon £U.

The text on this page is estimated to be only 18.96% accurate

(178) Ae Tautre part • Liv. 1⁶ t)ufaux 167 D'Aime 168 De
Rifieii . Z69 Rozal , veuve de Dagan »7o Du Lac de Rct^s . X71 Caftcl
171] Fradel 173 FaucheroUe . 174 De la Rofé . 17[^] Holbacq • 176 Douday .
» 177 Eveillart de la Foreft lyS"} Démené de Ste.Marthe 279 Veuve
Guignon . 180 Veuve Guy, femme Dupleffis Moreau 18 1 Gougnot . 181
Levy X83 Succeffion de St. Gilbert 184 Grimaudet & fa femme 185
Jacques Charpentier t89oS3é< 3[^]000 8000 Z8S000 274000 110000 36000
140000 I 00000 70000 51000 8600 180000 166132 58000 6000 146000
IÇ0950 55600 123000 Liv. 2404459[^] Quatrième Rôle. k86 Carnet 187
Darras 188] Goujon 2)« . . » N'ovemhft 1716, Liv. 589000 » 55000c . . .
i[^]49[^]7i Liv. 2488572 *.*■ I7i] Il y a eu un Fradel [^] geôlier du Fort-
l'Evêque , fripon contre kquel le Noble a fait la FraMne [^] Us ongles rognés,
178] C'eft-à-dire de Meré de Ste. Marthe. Il a été dam les afiàircs fous le
nom de Meré , & je fais de lui-même qu'il a en un million de bien avant la
révolution des billets. Il vivoit encore en 175g , & avoit 83 ou 84 ans il
avoit été mis dans les affaires par Caumartin , Inten* dant des finances , qui
avoit époufé une DUe. Marthe[^] Voyez la Biblioth. de Poitou [^] Tome V.
1754. 1%%] Père de Goujon de Gaville, Maître des requétc[^]i ZatenJant de
Ro[^]ien* Voyez N«. 535.

The text on this page is estimated to be only 18.92% accurate

< m) ^ . ç i - contre . Liv. IS9 Begi in 190 Brishet Bouret 191
Rivier. 19»] Durey de Noinville İ93 Charles Broutin , 394 Louis Barbier
x9İ3Caze , 196 Jean Cafting . 397 Pierre Antoine Chevaliç İ98 De Vienne
de Valiere İ99 Veuve Thomé. tOQ Pierre Thomé , fils »oi Louis Thomé
*02] André Romain Thomé *P3 Veuve Pierre Dejean ^04 Charles Dejean ,
fils *0f] Veuve Chappin *o6 Denis Du jardin *07 Tabouret . ^08 Louis
Vironville . *P9 Antoine Dupouroy *'o Charles Guillauteau **î Pierre
Garneau & les frères Vouallon , '* Pierre Duquesnay, Receveur-général des
finances de Montauban 213 Charles le Lièvre ^x4 Nicolas le Vaêur 21 ç
Jean Pujos • . . . 2x6 Charles Moger 217 Jofeph Perouin , , , . 24885^7*
79400 40000 300000 46000 60000 283000 604S00 4(00000 246000 8437
6x1000 139000 zo000 5Ç00O 185000 18000 2M00 269050 36950 400000
22S00O XOOOOO 59000 I 00000 88000 9300a I 00000 41000 X30000
Liv. 73Î8409 192] Inde. Durey de Moinville , auteur de tbifloire des
Secrétaires du Roi , dît le Préfident de Noinville. 195] Père du fermier
général , ayeul de Caze de It Bave , Maître des requêtes , mort Intendant de
Champagne, à Langres , le 4 Novembre 17ÇQ. VideN*>. 260. 2oz] Thomé ,
Confeiller au Parlement, Ikmeux dans Je parti Janfcniftc. Vide N°. 37c, .
Aos] Chappin de Gouzampré , Premier PréfidCA t i ^ ^ Ç q x ^ x d « s m i i H O K S
I t ç ^ u le 15 Août 17 ^7r

The text on this page is estimated to be only 20.57% accurate

(i8o) de Tautre part. Liy. 73Ç«40> fis] Prouâre • 190000
«19] Ogier t 1167700 Sizo] Amonio 60000 £21] Antoine Crozat •
6600000 XZ2 Les héritiers Delpech. . IÇOQPOO aij Les héritiers Boiflbn,
femme Deîpech. 118000 224 Veuve Paul Delpech, femme de Mouchy
15:0000 2XÇ Menon » 274000 226 Claude de Cambray • . • 7000 227]
Surirey de St. Rémi . . • x^ozi6 228 Cotte de Fer . » 60000 229 Etienne
Chapelle deVelle. 41000 *?o Jaques Chapelle Moreau. 9x660 231 Etienne
Police . • . . 92000 232 Rémi Perouon du Bicos . 3Çai9 233 Jean-Baptifte
PrencviUe . 3652c 234 Charles Prouin 107000 23s Louis du Tareau
9000 236 Louis Geoffroy I97Ç00 237 François Geottrin • . . , 40000 238
Louis Hamel . . . » . 13000 239 Héritiers Jérôme Habert . 90000 240
Succei&on Henri Dupleffis 61000 241 Charles Gabriel Duclos 107000 242
£(bne de Corme de Fontenoy . 106000 "1 Liv. I8642119 218] Marguerite
Pauline Proudre , fa fille , a époufl Gafpard , Comte de Clermont-Tonnerre ,
Maréchal de France , en 1717 , & eft morte en if ç6 le 29 Juillet,âgée de 60
ana. J^nimal de Ferdwt^ Septembre I7s6. p, 240. AI9] Frère du N^ . lo. * ^ t
s^%6] RottflTeau en a parlé : J*ai TU , difoit Marot, en&ifant la grimace.
J'ai vu relevé de Clio , ' SedetUem in telouiâ \$ Je Tai vu calculer , rabattre ,
Et d'un produit au denier quatre , Raifonner mieux yiV Amonio. ail] Voyez
la Table dujournal de Ferdun.vtthoChzat. 2«7] Surirey fon fils, Receveur
génér»! des financer. tmt bjuiquerotttc, Voyca N;. 44î*

The text on this page is estimated to be only 17.65% accurate

(i8i) ci - contr c 143 Charles Legendre . 244 Veuve Henry
Landry »4ç]Viâor Legris Z46 Michel Legris S47 SuccesBon du Sieur Mony
fi4g Simon Montagnon . 249 Denis Veminon Xfo Nicolas Moreau iit
Femme Nicolas Magonlet x^s] Nicolas Trinquant . ZSl) Charles Savalette .
a^4 Jacques Saillant 2^S Michel-Nicolas de Rod & fa femme Z56 Réveillon
.... Lîr. 186411 If zo000 9 I\$0000 go000 x66ott 228O0Q 45oe« 60000
38000 168000 90940 26000 I8000 x00000 Liv. 20048081 Cinquième Rôle.
Du s Décembre 171 6. 257 Jean Baptiile Liv. zç0000 2Sg Michel Albin • •
3000 259 Guillaume Caze de la Carede . lg?000 z6o Jean Rouf . . , , 18
0000 261 Michel Saunîce . 74000 161 Veuve Jean Simon 4\$:000 063
Claude Langlois. 19000 264 Louis Taboureau 60000 26^ Nicolas Sezille . .
. . 43000 266 André Loubac 100000 Z67 Jean Baptiftc Rcgnard .
80C00 Liv. 887000 24sl Père du Sr.Legris de TouviUe,n tire à Chartres.
2Çi] Il y a peu de tems que Trinquai.t, Secrétaire du Roi eft mort. 2Ç3] Fils
du Notaire , père du Fermier ^éréial , depuislGal^de du Tréfor-royal. Voyez
la note iranufcrite dt la Chajjfè aux Larrons , page zo. Tome /• I

The text on this page is estimated to be only 11.81% accurate

(i8i) d€ l'autre part. Liv. g?.yoo« 96% Jacques -François
Bruneau . . 6000 ^69 Jean Chauvet . . • * loooo 5&70 François-Coquille
Dau truie » • 20000 %7i Jacques Beuzet • ... 1000 972 J^an Baudenet
Sooo %72 Claude-Céfar Ralle . . . , 6800a 274 Claude Ralle . , , , 59000 •7 S
Gabriel-François Bourdillet . . 6^:000 276 Pierre Boyer ^000 P77
Charles-François Broutin de Montigny. içooo ^78 Bifet , comme tuteur des
enfants de la Mortelier ». . . 4000 «79 Chirles Bifet . » . . 3000 980 François
B«ur2;et . . . loooo {i8i Jean-Joseph Veillacq , , , 6500 i%Z François
Chevalier , • • 983Ç W Charles CrelTs • . • • 27000 JÎ84 François Çampon
ou Campau • • 36600 S8ç Dominique Cotelier ^ . ♦ 33000 P86 Jofeph
Colombre leTooo SS7 Charles-Simon Bouillon . . . 6000 «88 Pierre
Comclet de Beauregard , , 1 14000 *89 Guillaume Quezelle ou Q.uerelle .
41000 *9o Veuve & fuccefiion Antoine Morct . 600000 ^^\ P; iul Paget
héritier , pour Louis & Jean Barlet , . . . " , îooooo 9\$ i] Fils d'Antoine
Barangue . . 48114 ^93 Charles Vircux des ErpoilTcs . • ^80000 494 Jean -
Pierre Chaillou . . 1400000 fl9Ç Moinel . , , . 580000 ^96] Louis Proudre
de la Sablière . 108000 597 Vincent Duilot 1 17000 598 J<îan Baptifte
Guyon de Saint Javoy , 32000 599 Veuve Beauvoifin . • . 34Soo 300
Philibert d'Hoc 35000 3Pi Louis Fefte dç Noyfy. . , . 106000 Liv.
4792539 S92] Il eft parlé de ce Barangue dans les Fartifans fUmafqués. Il y
en a eu un , Confeillcr au Chitelet 1 fgtyrifé dans la Calotine du C^çUeltf*

The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate

(t83) ci -contre . Liv. 479-Slty 3Dİ] Philippe Boiiret . . . 373o#
303 François Bazoton de Villeneuve . . 33000 304 Jean Gaillard Boiffiere. '
. « • 17400a 30^ JulieR de U Faille . . • • 22^000 906] Philippe Corvifier »...
loooo 307 Nicolas Hamel . • , • « 20oo« 308 Guillaume Minard . « • .
34^000 309 Honoré Pouges ..«..* 114300 310 Veuve & fuccffion de
Charles Neret 11 0000 311 Henri Girault looooo 312 Jean Jemet 23100 313]
|. Veuve & fucceffion Charle.s le Normant 300000 314] < Henri -
Guillaume Le Kormant . 25900 315] ^Charles-François Paul le Kormant .
41000 316 Héritier Paquet 24000 317 Laurent Davié % ... * 57000 318
Veuve & fucceffion Etien^ie Janet . 43000 319 Etienne Aubry des
Lombards • • 4000 320 Charles-Henri- Armand de Bellombre . gooo 321
Antoine Aubel 4000 322 Pierre Arnault 6000 323 Charles - Simon Bernard.
. • . 15600 324 Thomas Bille 126500 325 Jacques Aubert » . m. • •
3000 326 Nicolas- Gilles Bodoa 15500 327 Etienne Bouret . % . . .
4\$oco 328 Jean Tout vu (Touvu) 219000 329 Jaques-François
Bertault* . • • 8000 330 Veuve Louis Bonnet . « . » 4000 331 Jean Contans
* 9 • • • 280000 332 Jean-Baptiftc Touzard 3300 333 Veuve & fucceffion
Heulin. , ■ . 300000 7SI8039 IV. 302] Vide N*. 190, 327 & 359. 3o6jJ'aî
connu en 1738 fon iils,Tréforîcr des troupes. 313>3I4&3I5] Inde. Le
Normant de Tournehen, fermier général, fait en 1745 Dircé^cur craonnatcur
des bâtimens, mort le 27 Nov. 1751, âgé de 67 ?m, oncle de Le Normant
d'EftioUe , fon héritier & fuce fleur dans le poftc de Fermier général , ex-
marî de Jeanne-Antoinettft Poiiton , dite la Mar^uife de Pomçadour. I i/

The text on this page is estimated to be only 15.94% accurate

(184) de Tautrc part . Lîv. yÇiHoSf J34 Pierre Dauvrt ?oo« W
Jofcph Charle 8çiÇ flĭ6 Simon-Louis Coterond . . . • 4000 337 Antoine
Courtade . . . , 7000 338 Veuve Pierre Binard . . . • 3000 339 Louis Durant
3000 g4o] f Héritiers Franqois Raffy , , , çioooo 3413 \ Georges Raffy . . • .
, «04000 142] Alexis Antoine Raffy . , . 336000 94^] Veuve Gafpard
Dodun . . . , 8000 1^44 Antoine Charpentier » • . , 2000 345 Romain
d'Auffeve , . . aooo 846 Etienne Coiteux de Vivien , , , 6^00 347 Léonard
de la Chabrerie . . • 8000 048 Snccefiôn Louis Champion . , • 7^00 ■49
Veuve Camoifin d*Armancourt. ; • 34^? 35e Jean de la Porte . . , . . 6000
35 1 Germain d'Anere . , . . ^000 JJ2 Veuve Nicolas Çoquillç , . . loooo
353 Charles Dejean * , • , 400Q 9(4 Jean Durand . , , * • 5^0000 |5çJ Jean-
Remi HçnauU t • , 1800000 Liv. 10631729 g4o, 341 & 34a] Suivant les
Mémoires fur la fucceffion de Franqois-Nicolas Raffy de Bazoneourt , (
1760) ancien Maitre-d'hôtel du Roi Se Grand-maitre des eaux & forêts du
Poitou , la taxe fut de 1400000 livres, dont Haffy dit de Bazoneourt obtint
fa décharge en époufant }a Hlle de Bonnet, dit St. Léger, valet de chambre
& fa<r vori du Régent , mort depuis pourvu de la charge de Grand-maitre
des eaux & forêts du Poitou, qui a ei^uite pafſTé à Bazoneourt , mort fans
enfans , & dont la riche fueoefSon a pafi'é à deux de fes parens
maternels,favoiF, Panielrjean-Antoine-Franqois Morel, du Parlement de
H^ti,^ Charles-Jofeph la Vallée de Pi nerdan, comte de Çhenoy. Ce Franqois
Raffy étoit fils d'un Juif de Metz. 3433 inde. Charles-Gafpard Dodun,
préfident au par^ len^ent, puis contrôleur-général,fous le miniftère de M. Je
Dtic,depofé en i7^6,mort fans enfans. La terre d*HerI^ult pr^s de Blois, fut
érigée enMar(]uifatpour lui. ;5ç] Receveur général des finances , perç de
JeanFranqois Hénault , préfident au parlement , auteur de fAhrégi
Chronologique de VHiftoh-e deFrance^&c, Ce RçmÂ łt0if^U4^f^^trW
4'W riche labgureur^

The text on this page is estimated to be only 14.82% accurate

(m) Sixième R^{le}. Bu II Décembre 1716 j|6 Denis Âubri ^ 557
Brunot ... * |58 Veuve Bouvart * âÇ9 Bourct ... * 360 Boutct de
Guignonville 3dt Louife Dunoyer , veuve Châtekin 6Ssfueceflion . « . < 362
Châtelain de Rancy \$63 Fontagneux « 364 Somvaillet 365 Pierre Langlois .
* * 366 Succeffion Grandval . * 567 De Blair, fermier général. 368
L'Anglois , Idem . 369 Remond de la Renouilliere , Idem 570 Démon» , Id.
371 Âdine , Id . . i 371 L'Anglois , Id. * * 373 Pilard, Id. - * • • 374] Tho«té
* . . %JS Biillette de Ghamblain . 376 Jean Dary . * * 377 Laurent . • 378
MiUy 379 Veuve & fuceeffion Lamblin 3So Sonning, caiiTier général
des fermes 381 Prot 38« Boron de Lord 383 Antoine Poitevin 384L Rouillé
dt Peroy 385] i Rouillé de Beauvoire LiV. ti%a(iO 14000(1 148000
40000(9 30000(9 3^00(9 « 6600C9 • 10000(9 • çççooo • 7)000(9 • 400000
«#iz4oooa 360000 4370fiO g^eoo soocr 3000 zooooa zooooa 4soo(9 42000
3*0000 390000 60043& 7Ç8000 180000 174000 45000 loooo tlV.
689943^» 374] Conreiller au Parlement, fils d'un vitrier. Il elt devenu
célèbre dans le parti Janféifte. Voyez fon épi-» taphe dans Téglife St. Paul
à Paris. 384 & 385] Inde. Rouillé , Intendant du commerce, puis recrétaice
d'Etat de la Marine* T ••• 1)&\

The text on this page is estimated to be only 17.57% accurate

(1»<Î) De Tautre part ^%6 Bfrtmel , Tétive de La Corne 387]
Parai de Vareille . 388 Radix . • • . 389 Hti'ritiers Roffigiol . 390 Volent 391
Baudin de la Henoye 39* Veuve & fucceiBon deRocherot 393 Franqeis
Chamblin 394 René fils 39f Bonnefin 396 Desnoyers de Lornte 397 Jean
Caneloit 398 L'Abbé Cofte de Champeron 399 Le Menau du Rivice , fa
femme 400] Bourean de la Bofle 401 Crozat de Romon 402 BAe 403
Chauvin » 404 Veuye Chopine 40 s Mailler on . 406 Du Moutier 407 Le
Lay 408 René Nune 409] De Vienne 410 Huillier . 411 Jean Chafstetain 413
Couloudre 413 Chartier . 414 Lompré . 41s] Veuve Dnry 41^ Chauvelot.
417] Le Vieux . 418 Moufle de Champigny 419 Fontain e la Cuiffñniere
LiV. 68^943 « 375000 66000 66000 15:0000 106000 25:0000 48000
310000 130000 çoooo loooo 36000 440a 30000 25000 3SO0O I sooooo
4800O 900a 25000 30000 650a 30000 32000 25000 3000 30000 10000
8600a 280000 27000 80000 780000 8000a Liv. 1064833* 387] Frère de
Puineuf , mort imbécille , père de Parai de Mongeroa. 400] On plutôt
Boureau. Le favant Bourean des Lan* des étoit de la m^me famille. 4->9]
Soii frère eft mort Confelller-clerc de la Grand» chambre. 41^] Receveur
[des tailles d*£ftampes* 41ZJ RccQvmr îdcs tailles de Crcpy.

The text on this page is estimated to be only 12.92% accurate

(i8y) • ^ rk ^ Cl - contre , Li V. i<i^%i'i 4io La Rivière . • . , 1 .
isoooo 421 Veuve Le Mercier. . ^ 1 62000 422 Rdumilleîr ...» 60000 423I
Préfident Brunet ... * ai;oo(» 424 Héritiers Baudran. f 6ooooar 42c Le Len .
... , i 26000 426 Rollin > 100000 427 Boudart . . * , t looooo 428
Henri Adam . . . , 1 6ood 429 Boiivart . t . . i 8^00(1 4go Ruel »
25:6000 4U Le Fevre . * < . , ► 2500(^ 452 Jacques de BeaufTe. * é 60000
Liv. 1296%; gi Septième Rôle, dit le 6&AS. Du 19 Décembre 171 6. 4j;
Veuve Pierre B«anfie * Liv. 3;400(f 434 Jean Alexandre . . Z)Z00tf 4?ç
Héritiers Cofte de Champeron . 3S00» 4^6 Louis ChevrJâer fermier
général, p our fa femme . i g4000()l 4^7 De la Porte , fermier général.
144000 4J8]Thiroud, Id. . 400000 459 Le Febvre , fermier général. 310000
440 Le Courtois d*Avertyj Id. . 192000 441 De Vitry , Id. 143000 442
Chrillope La Live , Id. . i 120000(1 44j]j L'AUemant , lii. é . . 480000 Liv
' . g^o8ooc^ 42?] Père du Maître des requêtes , Brunet d'Evry. 4Î8] Inde.
Thiroux d'Houaville, Maître des requêtes? 1740 , & Thiroux d'Ëfporfennes
9 auifi Maître des requêtes 1741. 44^] Inde. L' Aliénant de Betz , fermier
général : L*AUemant de Nanteuillet : L'AUemant de Levignen, Maître des
requêtes , puis Intendant d*Alenqon : VÈât» kmanti Èvêque de Seez j mort
en 1740» I iv

The text on this page is estimated to be only 18.80% accurate

(m) . de râutre part . 444 Sarirey dé Saint - Reiiii. 440D'0gny.. .
, 446 Moreau de Chaulieu 447 De Buzance ... 448 Antoine Etienne de Selle.
* 449 Cha?anne Dumont . « 4\$0]Rene' Boutin 4SI Simon Lacune ou
Baeque t. 4\$£ Vaubert ... 453 Monmarquet ... 454 Guyot de Chenifot . 45 ç
L'héritier ., * . 455 De la Menardiere , Receveur-g^neral 4Î7 Nicolat Megret
, Id.. . 4Sg Charles Claude Poirier 459 Jean-Franqois Gallois ' 450] Mailly
Dubreuil & fa femme , (Receveur - général . 46X La Demoifelle Amelin
462 Pierre Robert 4<^3 Jean- Jacques Le Mercier 464 Charles Michaux.
. 4^>5 Jean-Baptiftc Lucot & héritiers 466 Claude Balthafar de Marcy 467
Gafpard Faifant, Banquier 465 Pierre Le Tellier 4<î9 Veuve Pierre Ruby .
470 Veuve Jeun 471 Ln.iirent Froment de Villeneuve 472 Aiiitoiôe de
Novenien ou Tournîry 473 V- :ii^ois L'Efcault >y'ir Jeiin-Baptifte Lombard
>i s Pierre - Chriftophc Le Noir . Liy. 3éo80o# i 33000 f A644000 , 36000
30000 IZO000 4^000 11S8607 2X4000 386000 480000 83ÎOO* 579000
300000 570000 464000 içoooo) loooooo 6000 25 000 lOOOO zo000
30000 20000 4000a 46000 51000 39000 120000 333000 25000 loooo 5700
Liv. 13440007 44s] Père d'Etienne d'Ôgny 7 fermier gênerai, quî^ fait bfitir
une des plus belles maifons de Paris à laGrange Batelière , avec un manège
couvert & de petits appartemens pour Tes inaitreïies , peints par Boucher,
Pierre, Eifen , Vanloo , &c. 17^ i. 450J Inde. Le maître des requêtes,
commiflaire de la compagnie des Indes 1759 , à la place de Silhouette t
enfuite Intendant de Bordeaux, a epoufé un Chauvelia» Vide 67. 4^oJ
Eçcevcàr génétal, Ç*) Elle ^toitnne Defchîens»

The text on this page is estimated to be only 12.02% accurate

(i89) , fi - c outre • Liv. i 476 Pranqdl Le Gendre , caiffier . 477
Marie Alina, veuve de Nicolas Filiau 478 Jacques Mordelay 479 J^^
Freauveau . ^ : 480 Claude Martin b- ^ » 4gx Louis Pean . ^ • • 48 s]
Gabriel Hi^rauU 483] Nicolas - Denis de La Chauffée , ou NÙ ▼ elle . . * .
; 484 René Louis de La Chauffée , ou Nivelles 48 { Succession de Jean
Galdy . ^ ^ 486 Héritiers de Louis Langlois . * 487 Duraulf de Chatioir .- ^
488 Héritiers Léonard Forcet . ^ * 489 François- Maillard on Mole 490
Louis-Abraham Coufart * » * 491 Jean- Baptiste d'if Romily . 491 Jean-
Claude de la Chauffée ou Nivelles 493 De Beauval & Mangar , ou Henault
494 Charles Bourgouin 49s J!!ic<iues Douilly Rioult • 496 Veuve &
fucceffion de ; 497 Jean Bonneau de Villemaré 498 Veuve Antoine
Felifier . * 499 Philippe Pelifier . • • .. ^oc Héritiers Charles- Jofeph de
Courcelle 501 Héritiers de la Chauffée . ço2 Antoine Habert . . . » Ç03
Pierre Guichon . . . r Ç04 Veuve & Courcelle. ^ {o5 Claude Thuilier
^06 François Menant, Dnpleifis fafenme ^07 Antoine Chauleau . • • «• \$08
Jean MeillairouMiltot. * • ^ <o9 François Vicitk . . ^ • f 10 R^llin de
FauroUe • *« 344000? 20006 9000 700a 6000 8400 1)9000 loooa 4O0(f
2^000* 3300Ô' loodô 417*0^ i23eod' 2Z00C^ 4800a 18000a itçootfûoo
j;C8Soo Sooor 4Zoo»d' ^6000 lAoeo 4x006' 1^006â6ooor ^Ô«9 fooca
120000' 20000» S8O0O» >f m'Liv.. ^8x497*5^ 48 2Î Voyer N». 99. ^ ^ ,
483] Inae* NivUc ds laChiufféc, «fc rAcadémi* Inwqoi&p. 1 ▼

The text on this page is estimated to be only 15.78% accurate

de l'autre part . Liv. x^V9T[^] fix Héritiers de Jacques Douilly
Rioul . 52001 f 14 François Rouillé d'Orgemont . . 1x700a 5x3 Urbain
Corbcron de la Barre . . 2 1000 ,[^]14 Pierre François Eude . . • 1x9000 SIC
Héritiers Edme Poitiers • . • 516 Orfeoin, Dequins pour fa femme . i\$ooo
ÇX7 Nicolas Sorel fig Jean Touret . . ; . loooa 519 Veuve , Héritiers
Léonard le Droit • 3S000 520 Veuve François Brifacier . . . 8000 \$11
Philibert-Philippe Marin . . • 900c. [^]22 Charles Neret 6[^]00S23 Aubri 9
Madame , Mon gîpot & la femme 900000Liv. 17127481. fe Huitième Rôle»
Du % Janvier 1717. 514 François le Gendre , fermier général fxÇ]Le
Pelletier de Saint-Gervais 516 Charles Le Grand [^]17 Jean Voigny 518
Charlet Ruot du Tronchet 519] Alexandre le Riche 530 Claude Tiron de
Villeret f3i Jean-Baptifte Viziner 531 Graticn Copronier . • [^]33 Thomas
Mention • [^]4 La fuccellion de Claude Guesdon 53c] Pierre Goujon 5[^]6
Kaac Claude de Luce Liv. 300000 1Oooa 60000 2Ç00O 30000a S[^]zooo
16400a 4800a xoooo 28500a 4500a 6600a 20000a Liv. 204500a [^]. *i 52 5j
Inde. Le Pelletier de la Honffayc » Contréleur. i;énéral , prédéceifeur de
Dodun. 529] Inde. Le Riche de la Foupelinier , feimicr i;énéral. S 3 S]
Vide N[^] Z&3.

The text on this page is estimated to be only 15.52% accurate

ci - contre . Liv. 204 Çortt>' 537] Pierre Dotlun 50000b \$38
Philippe Langlois 113500^ \$39 Jacques de la Croifelle . . . 1700a Ç40
Nicolas Fouchet ... 1 30000* 541 JeanirAgoiiftde laGrange. . . 15006 \$41
Jean de la Mothe 6\$oa 543 Femme de Nicolas Frelet. . . 54000 Ç44
André Dwval iSooo 545] Charles Geoffrin , . . . 62000 576 Jean
Dupiis , j. de la JMaifoB au Roi 105000 547 Pierre Colin 27000 548
François Thomas Dodebef . . 72000' 549 Philippe Aiibertin de la Roche . .
21000 55^ Alexandre Dumay 6200 551 Louis Doubleau de Beiiny . . .
zoooo 552 Icon de St. Léon du Monrice • . . 171000 553 Jacques de Prince .
. . 82300 ^54 Nicolas Leilang de Valiconrt . . 6800a 555 Thomas Fleury
600a 556 Simon de l'Autel . . . , • 5400' 557 Louis-Antoine Charles , de
Charller . xiooo ^58 Sa femme 6000 559 Pierre Nicolas de la Cfoix . ,
9000 560 Jacques de Lage • • . 1500GO 561 George de Laure . . . 22500
562 Pierre Rolle 450000 56} Claude Barré • ... 20000 564 Bernard
Maugris • . . 40()0' 5<>5 Marie Petit , femme de Dumefnil , iiiiio 566]
Marin La Haye . • . , 6400 ^iv. 53S7SO<> 537] Frère de Charles-Gafpard
Dodun. Vov. N®. 348^ 545] Ce Geoffrin était un payfan qui , après avoir
été Clerc de Procureur , fut Commis à la Verrerie , puis ief mit dans les
affaires. Sa veuve vit & fait le bel efprit» Il en eft parlé dans le Mémoire de
Jean-François Cor«* neille , au fujet du teffament de Fonteaelle , i758<
566] Mort fermier-général. Son fils auili mort fermier-t général (1753) avoit
acheté & occupoit le magnifique hôtel Lambert , une des curiofités de Paris
, qu'il avoit acheté 500000 liv. de Dupin , fon confrère. Ce Masia La Haye
étoit alors va de& Csûfiers des fermes.

The text on this page is estimated to be only 10.87% accurate

C 191) de l'autre part . Lîv. S3i/W>' ^Et Geneviève de Saulx ,
yeute Chantreau 900» f6^ Louis de la Barre . • • ziiça 5^69 Veuve G. de
Fontcnoy . ^ * 6000 570 Pierre Defportes , „ • 900000 571 Veuve Vincent
ile Montcourt ^ ^ 1000 Ç7S Claude de la Bullière ^ ► . 7600 S73 J«rôme la
Grenne . «^ ^ ► 10000 Ç74 Etienne Le Cour • .. 43^00 575 Louis AUouff
^ .. ^ ^ îîçoo 576 Pierre Cavernon 20000 ^77 Pierre Donnaire-
1700a' 578] Gruin de Gery . . ' • .- iioot 579 François Dejean & fâ £^mme ^ .
igfooo çSo Regnault Porbet . . . I84300 f8i Jofeph Le Noir . . . 165000* Ç8i
François-Michel Goupy de Bergft . 4200a 583 Charles-André Schinide
Saint Martin' . 4000 584 Jean - Baptifte Belon . ^ ^ açooo' t8Ç
Bonnaventure Mortier . » . , 26oo(r 586 Louis Magnat 15000f87 Jean
Simon- Ladagre . . . 43000 f88 Jofep Foury • . . looo i^9 Jean La Fons , ^
.m^ xoooo Î90 Pierre- François Horeau . ^ * . 8000 591 Pierre Roufseau . . .
.. 900000592 Jacques le Vigneur . . . içioo» 593 Jean k Normant 17500
594 J^*" Gérard ^ . . . 6800^ 595 Claude Guillery . . - ^ 6000 596 Euftache
Phellocojie » • . 4000 597 Charles. Jacquelot » . . 400»^ 598 Pierre Le
Ntvttt de Baaval • . 37000599 Philippe Lopes de la Poterie . » 44000600
Henri BertKe . . • .. 37o«o' 601 Hcnri-Franqoi* Couiard dé Sauvry . 40000
601 Louis PouUetier de la» Cour .. ». 65000^ 663] Auguftin Malezieu de
Mongybert . 7ooo<» Livi 74i79f* 578] Inde. Gruin., Gkxdé du tréfôr-royal.
603] Mort en I74f , ancien chevalier d*honneur aut Bureau des finances de
Paris , très-habile dans la ma-tiere des fermes- Son . dernier
twvMlkSi^fait^bwiJfcf 4c plu& de 10 milUoasi,

The text on this page is estimated to be only 10.82% accurate

(m) ci-contre . . Liv. f^{if}f^f 6⁴ Veuve Hyerofoie Rofle . • •
2500»' 60Ç Jacques Len^{nt} isoe(W 606 Edouard de Machin
litfooo» 607 Thibaut Fofgues . , » , , t^{ooof} 60s Jean-Baptifte de Kavere • •
• 16000 609 Roland Peftei *- . . . ^ . 2ooo(y 610 Jean-Baptifte Jacqninet ►
. , leooo[^] éii Nicolas-DominiqueleFoin; » • 17500; €12] Louis Moreau . • ; .
soooo* Ci'ⁱ IVtichel Bouvatt 3S000 614 Jean le Franc de Befbpré . . ^
sÇooO' é'iç Gabriel Marot . . . - .[^] éooo' 616 Etienne Baltazar le VafITc db
L\icé • 23;ooo(y 617 Louis de Poix de Parigny , , igooo» 618 Pierre Pieron
60000 619 Théophile Peclayé .-....- 49000[^] 620 Philippe Rej^{nault}
éoooo» 6zi Jean le Noble du Petit-boisr, fous[^]fermiér 76000? 62s
Pomponne de Lanta|;e . . . 19000 [^]23 Anne Franqois Gaffe . . . 6000 624,
Gafpardc BalUrde . . . 1[^]2000 6iç Philippe le Bert 7ooO'626 Veuve &
Héritiers Denis le Fevre . 40000 627 Touffâint Berthault z^{oo}[^]a 628
Léonard Breton ...» S^{ooff} 629 François de Lof me 24000 [^]30 Veuve
Claude de Perligny . . . 23000' [^]51 Veuve Ifaac le Maître . . , 2500» [^]32
Bartheiemi Moufle de la[^] Thuilerie . 60000 [^]33 Nicolas Godefrin
400000 634 Jean - Louis Héron . . . r . 33Ç00O' €2S Jean-Franqois Maffon
.... [^]ooooo. (>36 Jean-Baptifte- Jacquet Pemet . . 90000 637 Jacques-Aiîdré
Dlipille' . . . 9240e; 63* Jean Paul -Cburtin goooo 639 Marguerite le Roy
, veuvclc Gendre. igeo00 Ô40] Paul Edouard Dediaiiffoud . . - [^]7000 Liv.
iiÇ978Çr. 6i2]\yota. Des gens d'affaires du nom de Moreau d«r ce rôle
viennent [^]le Moreaade Sechelles y fait contrôleur-général en 175-V, les
Moreau dn Parlement. &. le» Moreau du Châtelet , &c. é4al Brûle iParisle
to juillet 1 7[^]6.8911 jugement dii

The text on this page is estimated to be only 21.71% accurate

/ (^94) de l'autre part ^41 Jean - Alexis Corqneville 642 Jean - Baptiste Loubett 643 Claude Patu 644 Michel Racine . é4f Gérard du Rey de Pobigny 646] Gérard-Michel de la Jonchre 647 Michel-François le Bas du PlefCs 648 Joseph du Rey de Sauroy 649 Pierre - Nicolas Gaudin é^o Philippe Milieu 6Ç I . Pierre-François le Merci^ 65» Jean- Laurent Verziere 653 Joseph le Gendre d'Arminy . 654 Louis Bille . 6Ç5 AllBxandre Bertrand du Vau-Palu <»S^] Antoine Grimod 657 Veuve & Héritiers Jacques Fermé 658 Pierre Benoît Pouget . (Îf9 Pierre Arfaut . 660 Hilaire' Maréchal 661 Nicolas Duchange é^a] Héritiers Claude Antoine Dupré 663 Pierre - Pougin de Novion 664 Jean-François Février . 66ç Ant. Louis Langlois, femme Boucher 666 Henri- Marie-Benoît 667 Antoine le Clerc de la Mode 668 Louis Petit 669 Jean - François le Rey . 670 Succellion d'Edme Dudoyer . Liv. II 5978 Çi Liv« 35 0000 493000 87000 200000 3^0000 609000 ' 1^044»^ 200000 120000 f 40000^ 230000 300000 Z8000 100000 150000 300000 25000 300000 15000 20000 8000 53000 10000 250000 44000 6000 30000 17000 110000 Liv. 19028266 Dechaufour. Il avoit une fœur mariée au Marquis de Pont Saint . Pierre » & une autre au Sieur Aubron» Commiffaire des guerres à Weiffembourg , dont eft as Aubron , Directeur des fermes à Metz en 1740. 646] Son fils eft auteur d'un nouveau fyltème fur les finances. 656] Inde. Grimod du Fort & Grimod de la Reyniere , fermiers généraux. Ce dernier a marié fa filW au fils du Chancelier de Lamoignon. 662] Inde. Dupré de Saint - Maur , traduteur de MiltOf.

The text on this page is estimated to be only 17.94% accurate

(195) ci - contr e 671 Annand Piche 672 Franqois-Nicolas
Aubourg 673 François - Habert Veron 674] Jean Ourfin . 67^ François
d'Honneur . ^\$76 Sa femme 677 Mathieu Randon 678 Jofeph Be rifle . 679
Auguftin Fériol . 6S0 Vincent Le Né . . 681 Succeflion Jean Joly . 681
Héritiers Moreau Le Noir 683 Louis d'Apoigny 684 Romain Dru de
Mongehs 6*85 Etienne Landais 686 Claude Le Bas de Girangis 687 Claude
Le Bas de Montairgis 688 Veuve Claude Accault 689 Héritiers Claude
Accault 690 Pierre Rodes de Bro&he 691 Noël AUéon 692 François
Gabriel' 693 SuccelTion René Aubry 694 Nicolas Dunoyer 69f Raphaël de
ChâtiUeau 696 Pierre de Rey d'Arnoncourt, 697 Guillaume Juillet 698
François Le Bas 699 Charles le Queux d*Osfry 70D Jean Larey 7c 1
François de Ganeau . 7joz Charlotte Le Tellier, fa femme 703 Veuve le
Beffier 704 Nicolas Mailly de Framonville 70 ç François Bouifé 706 Uaac
MoBimerqué Liv. i9oz8i<>6 98000 440000 Soooo 2^0000» 25^000 57000
22^000 150000 ifooto 380000 15000 I8S00 44000 1400000 330000*
33ooo# 700000 270000 444000 zfooo 130000 iiioooo 88700* 153000
67&ooOi Z74000 18S000 zi^ooo 6soo 86000 7Ç00O 2200a 6000 48ooa
99000 800a Liv. 29796266 mm 674^ Natif de Caëit, fils d'un chandelier.
Sa filfe a époufe Chauvelin , Intendant d'Amiens, de plus Intendant des
finances « mort le 14 Miii 1767 9 remplacé pas Boutin Ton gendre.

The text on this page is estimated to be only 15.41% accurate

< 19^) ie t* autre part • Lir. yo73 Bernard Girardin î^o8 Jean
Refregé . * ^09 Le VaiTeur de la Baure • j^io Thomas Dubarry 711 René
Poftolle fiz ^Tenve & fncceflion Florent Rotillard 71^ Jean Allinat 714
François Roblartre 7^5 Jacques Senault 716] R^oul Penltier (ou PouUetier
) 717 Pierre Gallois . . • 718 Simon Sezille . « 719 Antoine Clary . . 710
Pierre Romon . - * ^ 7H Jean Vrel 711 Plautier du Viel 713 Jean Prats 714
Jean le Quay . 725 Jean de Saint Auran. 716 Jofeph Pichon . 6ooo X5000
tooooo 20000' 2S00tf 63009 1000» xsooo 3000 94od(^ 16000 losoo»
to%20(y 20000a I24Ç0O 9000a 6000a 216000 l'iv. 3^55^296 RÉ
CAPITULATION^ Premier Rôle Deuxième Rôle Troifieme Rôle
Quatrième Rôle Cinquième Rôle Sixième Rôle Septième Rôle Huitième
Rôle Total LiT. i4fJ49«7 IS46001P 24044596100480s* 1062 1725^
12962332^ 171274^* 3^59629^ livres 14735543^ 707] Père du Maître des
requêtes , Girardin de Vãofcvray , qui a eu ordre de fe défaire de fa charge;
7x6] Père de PouUt^er ^^Inteodant de Lyon. Voyci» b

The text on this page is estimated to be only 18.98% accurate

(1797) 2090009 3060000 ^0000t AUTRES TAXES l»Aa
ARTICLES SÉPARÉS DES RÈGLES. Extrait du Sommaire manuscrit du
Procureur - général à la Commission pour le recouvrement des taxes de la
Compagnie de J, a] Le Juif Samuel Bernard. . Liv. 400000« *] Fargès ,
vivrier & son gendre & associé Pereine de Moras Chaumont & sa femme
Catherine Barré de Kamur , vivriers & associés de Fargès aux vivres de
Flandre , Hainaut , Brabant , &c. Surcis. Jean Orry , vivrier d'Italie r] Les
quatre frères Paris, Vivriers. Savoir : Paris Tainé , dit la Montagne > Paris
dit Mottmartel & Paris Duverney, Les frères Pajot , fermiers des Foires.
Le Rouillé dit Poiles. Les Héritiers Paparel Bouteroue, dit d'Au' higny. Le
Blanc , (Claude) taxé à 788^335 livres, dont il fut déchargé par Arrêt du
Conseil du 23 Janvier 1725; \ Intendant d'Auvergne , de Bordeaux , de
Dunkerque , 170g , Secrétaire d'Etat de la guerre , disgracié & emprisonné à
la Bastille & à Ponscennes 1723-1714 ; refait Secrétaire d'Etat de la guerre , à
l'avènement du Cardinal de Fleury au Ministère 1726 ^ mort le 10 Mai 172g.
Fouquet de Belle-Ile, & le Chevalier son frère , furent compris dans la
disgrâce & mis à la Bastille. Extrait de la table générale du Journal de
Verdun. Tome 2, Art. le Blanc y 1759r a] Dont deux fils, l'un Président au
Parlement ; l'autre Maître des requêtes , ensuite Conseiller d'Etat. b] Père
de Fargès de Polignac, Maître des requêtes, ensuite Conseiller d'Etat, & de
Fargès ^ Intendant des finances. c] Depuis homme d'affaires de la Princesse
des Ursins en Espagne , où elle le fit Contrôleur - général. Il est mort
Secrétaire du Roi & Président à Mortier ; père de
Philibert Orry, Contrôleur général, 1730-1740 j & d'Orry de Fleury , mort
Intendant des finances 17^

The text on this page is estimated to be only 25.99% accurate

(i9«) ■ ■ ti K^ . IL (Page 45.) Mémoire pour le Parlement contre les Ducs & Pairs , présente à Monseigneur le Duc d'Orléans , Régent, Monseigneur, Le Parlement se flatte d'avoir donné assez de • preuves de son zèle à V. A^{te} Royale pour espérer qu'elle ne voudra pas le dépouiller de ses honneurs ; honneurs dont il est en possession depuis tant de siècles. Si les Pairs de France avoient regardé ces distinctions comme des usurpations récentes &c des attentats faits à leur dignité ils auroient-ils négligé de s'en mêler en 1664? N'auroient-ils pas tenté de les détruire dans un tems où le feu Roi paroît peu favorable à cette Cour, & que par leurs clameurs importunes , ils obtinrent l'arrêt du Tordre é. pour opiner feroit interverti leur silence & une convocation de la nouveauté de leurs prétentions. > , • elles n'ont d'autre source que la témérité du Duc d'Uzès qui , par un orgueilleux caprice , ne voulut pas se découvrir en donnant Con. avis. Et ce qu'ils osent appeler aujourd'hui une interruption qui viole la prescription , est l'unique fondement de leur chimère. Attentifs à profiter des moindres occasions , ils voulurent se prévaloir de l'entreprise du Duc d'Uzès ; ils firent tous leurs efforts pour qu'elle fût approuvée & autorisée par S^{te} M. mais un Prince si rempli de respect comprit aisément que c'étoit donner atteinte à sa propre grandeur , que de diminuer celle des personnes qui ont l'honneur de le représenter , & il défendit de pareilles entreprises à l'avenir sous peine de sa indignation &c d'une punition exemplaire. Les Pairs doivent se souvenir de ce que le Parlement a fait en leur faveur depuis quelques années. Ils se présentent dans la même place que

The text on this page is estimated to be only 27.79% accurate

(199) les Sénéchaux pour prêter leur ferment , & ils étoient reçus en qualité de Confeillers de Cour Souveraine. Mais ce titre que les Princes du fang autrefois , ic les Ducs de Guife dans leur plu» grande fplendeur , n'auroient pas dédaigné , bleffant l'orgueil des Pairs modernes, le Parlement a bien voulu confentir qu'il fût fupprimé, & par une molle cOndcfcondance dont le premier Préfident de Harlay fût le premier mobile , il fe relâchèt Inr un point qui marquoit hautement la fu* périeurité des Préfidens qu'ils conteflent aujourd'hui avec tant d'cigreurw Leur ambition démêlée ne sert pas contentée d'un avantage dont ils ne font redevables qu'à la modération du Parlement. Comme Ji\$ vont de prétentions en prétentions & qu'une grâce accordée eft à leur égard une raifon pour en demander une autre , ils longèrent à être élus comme les Préfidens , &c croyant trouver une entière complaifance dans un Magiftrat fort répandu à la cour , ils s'attachèrent au premier Préfident d'aujourd'hui (1) & s'imaginèrent qu'il voudroit bien fe relâcher fur le bonnet. Mais ils ne purent le féduire par leurs flatteries , ni l'intimider par leurs menaces , dont les indignes effets n'ont que trop paru depuis» Il fcutint l'honneur de (k compagnie avec tant de zèle &c de fermeté , que malgré les preilantes inflances des Pairs auprès du feu Roi 9 il tira parole de S. M. qu'elle ne dé* cideroit pointsLeurs efpérances fe tournèrent alors vors votre AltcflTe Royale ; ils s'oflFrèrent à la fervir , quand le Roi , dont la mort étoit prochaine 6c inevitable, &c fes difpofitions incertaines, auroit terminé ià deftiaée. Mais ils ne s'engagèrent , ni fe déclarèrent pour V» A. Royale que fur Taflurance qu'elle leur donnât de favorifer leurs prétentions ; ÔC ils (0 Jean Antoine de Mefme*

The text on this page is estimated to be only 26.35% accurate

(iôo) fuî érent entendre qu'elle ne devoii pas comj^îtf fur eux fans cette promeiTe. Votre Alteſſe Royale voudroit-elle faire uû moiï» ment d^atténtiori , fur la difieretice du procédé dtt Parlement & celui des Pairs. Notre zèle feul nous a porté à vous fervir. Nous n'avons rien extorqué de vous» La Régence vous étoit déjà aillirée par nos fuSrages , avant que les Pairs fuſſent en état d'opiner. Car nous ne croyons pas qu'ils ofent foutenir férieufement , qne c'eſt à eux à difpoſerde la Régence f &c niétie du Royaume en cas de litige. Quoi qu'ils aient eu la hardieſſe de le répandre dans le monde , 6c de Tinfinuer dans leur Memoire de 1664 , fur quoi pourroient-ils fonder tine telle prétention? Eſt-ce fur ce que leur -Corps enfemble eſt compoſé des trois Etats du Royaume ? ou fur ce qu'ils croient avoir fuccédé aux Ducs de Bourgogne , de Guyenne bc de Normandie ? Vous n'avez pas , {ans doute , oublié , Monſeigneur , que vous avez chargé pluſieurs fois le Préſident de Maifon d'affurer le Parlement qu'il pouvoit compter fur l'honneur de votre proteſtion , 6c que vous en augmenteriez plutôt les prérogatives que de les diminuer, lorique vous feriez chargé de Fadminif. tration du Royaume. Et que demande aujourd'hui le Parlement a V. A. Royale , finon la feule grâce de le laiflér dans la poâeſCon de ſes droits. Ce n'eſt pas que nous prétendions vous diſputer h droit de juger de tels diſſFérends , & fi un de nos plus îUnres Magiflrats a dit en préſence de V. A. JLoyle , que c'etoit au Roi à les juger, ce fut moins par un doute de votre autorité , que pour vous fuggérer un prétexte fpécieux de laifler les chofes indécîſes juſqu'à la majorité du Roi. Dans un tems où l'union entre tous les corps eſt fi néceſſaire , 6c qu'ails devroient concourir unanimement au bien de la paix , n'eſt-il pas étrange <[ue les Fair& ^ qui ne font qu'une portion du Pax*

The text on this page is estimated to be only 27.09% accurate

Ijement , y excitent des troubles pour fatîsfalre leur vanité ? S ils étoient affeitionnés k V. A. Royale , la mettroient-ils dans l'embarras d'une décifion , dont les fuites pourroient être dangereufes ? Vous n'ignorez pas quelle efl la confideration du Parlement dans la ville capitale &c dans toute la France) de quel poids eA Ton autorité dans les affiiires importantes de l'Etat, ôc ce que peut fon exemple fur les autres Parlemens. Envain les Pairs veulent fe donner pour redoutables : feroit-ce par leurs grands biens? Ils n'en ont pas la plupart autant qu'il en falloir pour être fimple Chevalier Romain 6c ils ne fe foutiennent que par des alliances peu fbrtables. Seroient-ils à craindre les armes à la main ? Contenfi de leurs dignités pacifiques » ils font peu touchés des emplois militaires , Sc fi l'on en excepte un petit nombre , ils fervent mal dans les armées > &c ils ont donné (i peu de marques de valeur, qu'il femble que l'exercice de la juftice leur çonviendroit mieux. Mais peut-être engager oient-ils la Noblefle dans leur parti? On fait qu'ils l'ont aliénée par leur hauteur ridicule en toute occafion , 6c particulierement lorfqu'ils vouloient qu'elle marchât â leur fuite le jour du décès du Roi > ou faire un corps diftingue 6c féparé» L'air de Pairie eft fi contagieux , que l'Archevêque Duc de Rheims même, dont la dignité eft paflagère , n'eût pas honte d'entrer dans un dçffein fi odieux , 6c de facrifier ainfi à un honneur d'un moment les intérêts de la Noblçîië , pour qui Ton connoiflbit aflèz d'ailleurs fqn entêtement. Mais ce n'eft pas la diflin^ion des Préfidens à Mortier qui les irrite ; des idéçs plus élevées animent leur ambition , 6c n'ofant ouv^rtement s'égalier aux Princes du fang , ils tâchent de diminuer les honneurs 6c les prérogatives qyi , malgré la conformité dçs dignités, mettent eQtr'eui; unç fi grande diâerenc^i

(loa) HJcn ne peut obliger V. A. Royale de prononcer. En lailfant les chofes en Tétat où elles ont été de tout tems , les Pairs auroient-ils lieu de fe plaindre ? Et ne feroit-ce pas avilir le Parlement , de le dégrader des honneurs dont nos Rois ont voulu décorer les perfonnes qui les repréfentent 7 L'annulation de l'Arrêt du ay Septembre , qui n'eft qu'une (impie précaution de police pour, empêcher le trouble que les Pairs fe propofoient d exciter le jour de la Déclaration de la Régence, vient de donner un alTez grand dégoût au Parlement , pour ne pas augmenter fà juAe douleur par de nouvelles mortifications. Cependant fi V. A, Royale eft abfolument déterminée à juger (fiippoition^ppofée à la politique) ce ne pourroit être que fur des titres ou fur la poffeffion. Les Pairs ne peuvent difconvenir que Tufage eft contrcux, puifquils le combattent, & s'ils ont des titres , qu'ils les raanifeflent ; nous préviendrons le jugement de V. A, Royale , &c nous nous exécuterons nous-mêmes. Mais , non-feulement notre poffeffion eft certaine & immémoriale , elle eft encore atteftée par nos archives , monumens éternels qui en établiffent Tétat. Ces folides fondemens de la fureté publique , ces dépôu (àcrés de la volonté des Rois, oferoit-on en attaquer l'autorité ?. Les Pairs n'avoient autrefois point d'autres prérogatives que ceJes dont jouiffibient tous ceux qui avoient des fiefs nobles , ils étoient admis les uns &c les autres dans les Parlemens ambulans , qui étoient à la fuite des Rois , pour y traiter des affaires d'Etat &c rendre la juftice aux particuliers* Les aflcmblées générales étoient ordinairement tumultueufes ; les Rois , peu maîtres des Délibérations ou'on y prenoit ; les Juges , nullement , ou médiocrement inftruits dts Coutumes , ou du droit écrit , &c les Parties expofées à de grandes injuP tices.

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

(103) Philippe le Bel reconnoissant qu'il étoit d'une nécessité indispensable de changer la forme de ces Parlemens , les rendit fédentaires , où fixa le tems & le lieu de leurs assemblées , pour la commodité des sujets où l'expédition de la justice. Celui de Paris fut mi-parti d'ecclésiastiques &c de Laïques , que le Roi nomma à l'ouverture du Parlement. Deux Prélats & deux Seigneurs étoient commis pour y présider. Mais quels furent ceux qui furent nommés par le Dauphin Charles pendant la captivité du Roi Jean ? Le Comte d'Evreux & le Comte de Bourgogne» Ces douze Pairs de France eurent entrée au Parlement , comme Conseillers honoraires &c perpétuels par la qualité de leur Pairie , à la différence des Conseillers que le Roi choisissoit & changeoit souvent à sa volonté , & pour faire sentir à ces fiers vassaux la grandeur du Souverain , Philippe le Bel donna la préférence sur eux aux Préfets , comme représentant leur Souverain Maître dans l'administration de la justice. Or le nombre des Présidents ayant augmenté dans la suite , les derniers ont fiégé à même titre que les anciens à la tête des Pairs. Preuve certaine que le nombre des Présidents n'empêche point leur unité &c leur indivisibilité par rapport à la représentation & aux honneurs qui en sont inséparables. Des Princes si puissans (eussent-ils offencés , sans doute , de voir tant de gens placés au-dessus d'eux , s'ils ne les avoient _ regardés tous comme ne faisant qu'un seul & même chef. Ils ont souffert sans murmurer que les Conseillers ordinaires eussent une sorte de supériorité sur les honoraires , où c'est pour marquer cette prérogative qu'un Conseiller ferme le Banc des Pairs encore aujourd'hui. Comme les Pairs font partie du Parlement & que d'ailleurs ils y ont leurs causes communes , on ^ appelle quelquefois assez improprement cette

r «>4 -) Cour ta Cour des Pairs, Mais c'est la Cour du Ro! , où Ton rend la justice en Ton nom 6c à laquelle les Pairs font attachés. A la vérité ils ont feance dans les autres Parlemens , mais c'est en qualité de Confeillers honoraires , & Ton défère le même honneur aux Confeillers de Grand'Chambre , par considération pour le premier des Parlemens. Les Pairs Ecclésiastiques , qui se glorifioient tant d'être les anciens Pairs du Royaume , & qu'on entend sans cesse regretter la préférence qu'ils avoient sur les Princes du sang , ont-ils d'autres distinctions dans les Parlemens que de siéger au dessus du Doyen, de même que les autres Evêques qui y ont entrée par la prérogative de leurs sièges ? Ces Prélats font , comme eux , conseillers d'honneur ; comme eux ils ne sont reçus qu'après avoir prêté ferment. Us ne sont ni les uns ni les autres conseillers nés , leur droit étant suspendu jusques à leur réception. Et cette loi étant commune aux Pairs Laïques, sur quoi peuvent-ils fonder la nouvelle difficulté qu'ils ont formée au sujet du Duc de Richelieu , pour arrêter le cours* de la justice dans l'exécution du plus important &c du plus sage de tous les Edits? Enfin, les fils & petits -fils de France voient tranquillement les Prélats assés au dessus d'eux. Le Dauphin > cet image la plus parfaite de la Royauté , qui touche la couronne d'une main , tandis qu'il baillè l'autre en terre en qualité de sujet. Le Dauphin , dis-je , ne peut sans une commotion expresse du Roi se mettre à la tête des Prélats. Et dans le tems que les Princes du sang n'étoient regardés que comme des Seigneurs du sang &c Pairs des fiefs , le premier président ne les falloit point en demandant leurs fuâges. Ce n'est que depuis qu'Henri III les a déclarés Pairs nés , qu'il se découvre pour prendre leurs avis. Et les F[^]irs y ces Pairs modernes se recient contre

The text on this page is estimated to be only 24.32% accurate

(aoï) Hti liônneur attaché à la dignité de Prédent l'âme* l'ou, sans doute | de ce que les Princes du fan { « n'ont joui. L'histoire nous apprend que le Chancelier de Roche fort allant recevoir au nom du Roi Louis XII l'hommage de Philippe Archiduc d'Autriche, pour les Comtes de Flandre, Artois, Charolais, prit le pas sur lui au moment de son arrivée dans la ville d'Arras, destinée pour la cérémonie* il demeura assis &c couvert dès que le Prince (se présenta pour prêter ferment de fidélité* Les Prédents qui représentent le Roi, fût dans une fonction qui fut pas moins éclatante & fécurent sans doute, en droit de ne pas valuer les Pairs l'orsqu'ils entrent dans la Grand'Chambre pour venir se mettre en place; &c puisque les Pairs pour quelques honneurs limités, dont ils jouissent à la cour se font iuxaginé pouvoir obliger la Noblesse à marcher à leur suite, les Prédents qui sont assis d'eux au Parlement, pourroient avec bien plus de justice demander à les précéder partout ailleurs, s'ils étoient aussi inquiets &c aussi remuants qu'eux. Les Grecs & les Romains, ces nations si belliqueuses, donnoient la préférence à la robe (sur l'épée, parce que la force n'est que l'appui de la justice &c ne doit être considérée qu'autant qu'elle sert à la maintenir. Les Républiques de Venise de Hollande, de Gènes se conduisent encore selon les mêmes maximes: Se ces Meilleurs qui, dans le cours de leurs moindres affaires, se prosternent devant ceux qui sont revêtus de la robe, sont glorieux de la mépriser! Si le Parlement qui, dans sa première institution ne fût rempli que de nobles » a depuis été ouvert à la roture par la vénalité, ce mélange ne ternit point le lustre de la profession &c le Corps 4» Tome I. K

The text on this page is estimated to be only 20.95% accurate

i w6) JPûÎK cpiê est encore bien plus défigur   , n'cfl pas ^n droit de nous faire ce reproche. ^ Il n'y a qu'une forte de noblesse , elle s'acquiert diff  remment , par les Emplois Militaires , bc par ceux de la Magiibature. Mais les droits &c les pr  rogatives en lont les m  mes. La robe a fes il  ustrations comme T  p  e. Les Chanceliers & les Gardes des fceaux font en parall  le avec les Conn  tables &c les Mar  chais de France ; les Pr  fid  ns    Mortier , avec les Ducs (c Pairs , qui c  dent , comme   ux, fans difficult   au Chef de la Mag  drature. Mais fi Ton vient    l'examen des familles , nous lie craindrons pas de dire qu'il y a un grand nombre de Maifons dans le Parlement , qui (ont au - deflus de celles de Pairs. Aui   ne croyons-nous pas de    voir ajouter foi a leurs fabuleufes g  n  alogies , adopt  es par le trop cr  dule Dufourny(a), &c fans vouloir entrer dans un plus grand Q  tail fur ce fut*et^ il ne fera pas inutile de donner ici    V. A. loyale une connoiffance du moins fommaire , mais fidelle , des maifons de plufieurs Ducs. Vous jugerez   pr  s cela , Monfeigneur , s'il fei'oit jufte d'abaiuer en faveur d   telles gens la premi  re Compagnie du Royaujne , t   s'ils iont fages de l'attaquer. Nous confervons dans l'enceinte du palais les (innob)i(I  mens des deux premiers Ducs. C  rault Bafl  t (3) fut annobli par l'Evoque de Valence en 1304. Il ctoit fils de J  an Ballet, apoibicaire de Viviers, qui , en 1300 , f  lon le m  me regiftre, ache:a la terre de Crulfol des h  ritiers de   tttt Maifon. Nicolas de lu Tr   mouille y que fon efpritdivertlffant avoit mis en faveur aupr  s de Charles V, fut annobli par Lettres-patentes en 1375- Un tor-   (^J Auditeur,des Comptes, auteur du Nohilmre Frw  ois ^ 13) V  ritable Htm 4=^ Pues d'Vas  s,

The text on this page is estimated to be only 22.93% accurate

(io7) ^, ^ itnt it biens il de grandeurs enfla bientôt cette petite
(burce. Maximilien de Bethune est traité d'homme de néant par le Maréchal
de Tavannes dans ses Mémoires. Jean de Bethune, son père, étoit un
aventurier qui se disoit venir d'Ecote. On l'appelloit Bethon, suivant la
prononciation étrangère* Les additions aux Mémoires de Cailleau
influencent l'incertitude de son origine, en disant que les Bethunes
d'Écoie étoient des Bethunes de Flandre. Jean de Bethune son père,
débaucha Jeanne de Melun, fille du Seigneur de Roquie & Tépoufà» André
Duchefne les fit enfiite descendre des Bethunes de Flandre, & en fait
bien récompense» Luins (^), Brame & Cadenet, étoient trois frères qui
n'avoient qu'un manteau, qu'ils portoient tour à tour lorsqu'ils alloient au
Louvre. Le père Honoré Albert étoit Avocat de Mornas, petite ville du
Comtat, où les Avocats sont qualifiés nobles. Jamais fortune ne fut si
grande, ni si prompte. Charles Albert fut Duc de Luins & Connétable :
Bran tes qui avoit plaidé en qualité d'Avocat, fut Duc de Luxembourg par
son mariage, & Cadenet fut créé Duc de Chauvins. On les fait venir à
présent des Alberti d'Italie. Les Coiffé Briffke ont beaucoup d'illustration &
peu d'ancienneté. Ils ont prétendu un temps descendre des Coiffé d'Italie,
comme on le voit dans les additions de Cailleau, maintenant ils veulent
venir d'une maison de Coiffé au pays de «Maine» René Vignerot (j),
domestique du joueur de luth chez le Cardinal de Richelieu, le servit si
adroitement dans ses plaisirs, qu'il consentit à lui donner sa sœur qu'il
étoit devenue éperdument amoureuse. Il lui subtilisa ensuite son Duché de
>*■«■«■«■« \ 4) Leur vrai nom est Albert. 5) Vrai nom des Ducs de
Richelieu»

The text on this page is estimated to be only 18.99% accurate

(a<>8) Rîclielîeu. La mère de Vignerot avoit époufé tn feconde
noce un fauconnier. Le Duc de Saint Simon eft d'une noblefc fic aune
fortune fi récente , que tout le monde en eft iniïruit. Un de fes coufins étoit
prefque de nos Jours Ecuycir de Madame de Schomberg. La relfemfclance
des armes At La Vaauerie^ que cette fa^aie écartelle avec celle des
Vermandois , lui a fait dire qu'elle vient d'une Princefle de cette maifon,
Enfin la vanité de ce petit Duc eft fi folie , que dans fà généalogie il fkit
venir de la maiu>a dr Bojjii jan Bourgeois , juge de Mayenne , noqimé le
Bofili, qui a époufé Thériiïere de la branche aînée de fa maifon. Qcorgt Vert
» du haut de foa état , (6) feroît tien furpris de fe voir père de la nombreufe
poftéfhi de jLa Rohefoucault ^ Roujp^ &cc. Les NeuvilU^VilUroy fortent
d'un Marchand de poiilôn , contrôlour de la bouche de François I. Il
€&m^ruàonné en la Chambre des comptes en cette qualiïiC* Son fils ^
Greffier de rMtel de ville , (IU JPrevôt des Marchands , & père d^ Nicolas
de JfeuviUe ^ Audi^ncier & Secrétaire d'Ëtat. La inorgue du Maréchal de
Villeroy a bien de la peine k s'accommoder d une fi mince extraâion. Les
d^Efirées ne font nobles que depuis ajo ans;)e Cardinal d'Eftree^ , après
beaucoup d'efibrts n'a pi rien trouver au-delà. Les Boulainvilliers , Boufiers
8c Lauyin n'étoient iponnus il y a ĨJP.ans qu'aux environs de leurs villages.
Les Gramont ont enfin fixé leurs armes , te ils \$^en tiennent à la maifon
d^Aure, Le Comte de Gramont demandoit un jour au Maréchal quelles
firmes ils porteroient cette année - là ? Ils doivent l^ttr élévation d'abord à
Confonde Dandoidn , leur -^ - - * ->>- •*■-•

The text on this page is estimated to be only 19.29% accurate

ffandWrt , triâitrefle d*Hcnri iV ; pais k faffia»df u Maréchal avec le Cardinal de Richelieu. Les Nouailles viennent cl'im demeAiqtt& d# FURRE Roger Comte de Bûouforty Vicomte de Tu^ renne , qui les annoblit , hi érigea en fief un petk~ coin de la rerr« de Nouailles , dont il étoit (brtî; Lei^ Montmorin en ont le titre , qu'ils n'ont jamais voutf donner au Duc de Bouillon durant leurs querelles.^ De Nouailles , fvvêqu& d'Âcqs , acquit des Ligneraï une portion de la terre de Nouailleis, enl^j^^, &€ en 15)9 il acheta l'autre &c le château. La famille* de Montmorin conferve encore une tapiflèrie , où an NouaiUes préfente les plats fur la table. La tige de cette famille fi arrogante étoit bien baffe ! Charles de la Porte , (7) Maréchal de la MeiU teraye , père du feu Duc de Ma\arin , étoit fil» d'un fiimeux Avocat en ce Parlement , dont le père étoit Apothicaire à Partenai. Ce Maréchal , fils de }a tante du Cardinal de Richelieu^ lui dut enfuite h fortune* Le Duc d*Harcourt fort d^un bâtard d'un Evêque de Bayeux. Jean d'Harcourt Beuvron ét<nt vicomte^ «u juge de Caen en lJ54r Son fils (iit^u nombre^ des jeunes enfans de la bourgeoifîe choifis pour jetter des fleurs à l'entrée d'Henri IV dans cette ville ^ comme le livre des antiquités de Caen en fiiit foi. Le Duc d*Epemon, Rouillac , grand généalo**^ gifle nous a appris que les Pardaillans' (8) Mon^ tefpan viennent d'un bâtard d'un chanoine de Leyu tour en Gafeogne. Cantien de Villars , Greffier de Condrîeux efi^ j^%6y de même que fon perC' Claude de Villars-, Sott* neveu profita des lettres de nobleflè qu'il avoit obtenues , 6c après avoir tenu des tetres à ferme-^ il fut réhabilité le î6 Février lJ86.. MiM (7) Vrai nom des Ducs de Mazarin. U;>^em propre des Ducs d'Sperntn. aujourd^huiéteint^*^ i

The text on this page is estimated to be only 21.95% accurate

Les Potiers , Ducs de Gejvres & de Trêmes f lartent du fein du Parlement &c ne font pas des meilleures Maifons. . D'autres Maifons y ont pofledé des charges. Un Jean de Mailli étoit Confeiller en la Coui fous Charles VI. Les Clermont' Tonnerre n ctoient que Confeillers 4u Dauphin de Viennois; ôc \ts autres Clermont^ ëont eft l'Kvtque de Laon , quels étcient-ils avant le mariage dâ François de Chatte avec la veuve d'un Polignac , dont il avoit été domeftique ? Telle eft Textraélion , Monfeigneur , d'une partie confidérable djs Pairs du royaume : mais ni parmi ceux-ci , ni parmi les autres que nous ne nommons point ici , aucun , fans exception d^un feul , n'eft exempt d'alliance avec la robe , &c fouvent même ils ont pris ces alliaaces avec ce que la robe a de plus abjeâ ; car nous ne diflimulons pas , que npus avons parmi nous plufieurs claffes> que nous diftinguons par la grande » la moyenne &c la baffe robe« Cependant ce font ces gens-là qui fe comparent aux Ducs de Bourgogne ^ de Guyenne & de Nor-^ mandie; aux Comtes de Flandre', de Champagne ÔC de Touloufe. Ce (ont ces gens-là qui cabalent , pour mettre ie> Princes du fang Légitimés dans le rang de leur Pairie ; qui ne Le contentant pas de traiter le Parlement avec mépris , veulent fiiire marcher la noble* fe à leur fuite , en exiger le titre de Monfeigî^ur dan; les lettres , lui refulèr la main chez eux , obtenir même des diftinâions jufques ici inouies^ &C fe difpenlcr de mefurer (9) leurs épcesavec les Gentilsh.^mmeç. Ce font enfin ces gens-là qui , oubliant qu'ils font partie du Parlement , ofent comprendre dans le Tiers-Etat cette Compagnie, la plus augufte du Royaume* O Surgis Jusques ala MaJorité du Roi. (9)C*e(l peut-être pour un autre motif que celui de la vanité. i*)
Prononcé de Monfeigneur le Duc d'Orléans.

The text on this page is estimated to be only 16.48% accurate

(ai*) N". III. (Page 64.) Relation de t AJembUe gértè' raie des Aâiunniires de la Compagnie dOcci^ dent & le cell des Indes qui^ y efi riunieé Du XO Décembre l?!^» T . I ./an 1719 , le trentième ;our de Décembre ai< matin, en raffemblée générale de la Compagnie d'Oc-» cident &C des Indes , convoquée par affiches , cnl exécution de l'article XLII des Lettres patentes d*é-« tablilTement de bdite Compagnie d'Occident , êc de l'Article de l'Edit , portant réuniwi de ladite Compagnie k celle des Inde> ; en laquelle Aflomblée y tenue dans la galerie haute de l'hôtel de la Banque' royale , érolent S. A. R. Monfeigneur le Duc d*OrKans , S. A. R. MonreigHeur le Duc de Chartres , Son AlteSe Royale Monleigneur le Duc, Princes du fang, &c autres grands ÔC notables perfonnages dik Royaume; comme aufiî le Sr. Law, Dire<5leur gŕ^ néral de ladite Compagnie 6c de ladite Banque royale, les trente Direâeurs particuliers de ladite Compagnie des Indes fcc affaires y jointes, & les àdionnaires au nombre de plus de deux mille ; ' après que Mrs. les Princes du fang &c les Seigneurs^ ont eu pris féance , Me. Corneau , Avocat au Confeil , ÔC defdits Directeurs de la Compagnie de» Indes y a falué S. A. R. Mgr. le Régent, ôc por-* tant la parole pour lefdits Direifleurs a dit : Monseigneur j. »y L'Aflèmlée générale des Aélionnaires Je tê »> Compagnie d'Occident & des Indes , convoquée? » de l'agrément de V. A.. R. , en exécution de TAr-» n ticle XLII des Lettres patentes d'établiflément »» de la Compagnie d'Occident , & l'Articl j, . . .de? >» l'Edit de réunion qui y a été faite de la Compas-' ^ gpie des Indes y a deux principaux obj.çtSrK IV

The text on this page is estimated to be only 23.44% accurate

(»»*) li L^un eft de (àire part aux Aftionnaires die-c» »* qui a été (ait par Mrs. les Direé^eurs , pour 6c f». au nom de la Compagnie , depuis la acrniece M aflêmlée , pour le faire ratifier éc approuver par y les Aâionnaires*. »> L'autre e(l de repréfenter aux AéHonnaîres le »» Bilan des recettes &c dépenfes , pour conftater ^> le produit qui doit former le dividende det^ Ac«^ 99 fions» n Quant à la première partie , Mrs. les Direc99 teurs font en état de fatifàire les Aâionnaires ^ » en leur expofant tout c» qui a été fait pour Sc 99 aa nom de la Compagnie , depuis la dernière af* n femblée générale. '» Mais, à regard du bilan des Recettes Sc Dé)t penfes , il n'a pas été poffible à Mrs* les Di* n reéleurs de le compofer oc de le mettre en eut , ■H- VU le grand nombre d'a&ires qui ont été jointes. H a la Compagnie I Se qui ont été confiées aux foins i> de Mrs. les DireAeurs , qui ne leur a laiifè qu'à 9> peine le tems d'en faire les établiflèmens nécef99 faites pour une bonne régie.. » En effet , établir les Colonies de la Louifian'e , >» faire partir les vaiffeaux chargés de riches cargair Il fbns pour les Indes , remettre en vigueur le »»• commerce d'Afrique & des pays du Nord ,. faire }9- rétabliifement de la Régie ats fermes générales , f> traiter avec S. M* pour l'aliénation de la fabrica^ »9 tion des monnoies pendant neuf années &c pour 19 le raffinage , admîniftrer les recettes générales des 99 vingt Généralités du Royaume & des pays d'E99 tats , offrir de prêter à S. M. quinze cents mil9h lions de livres ,. pour employer au paiement des 99 dettes de l'Etat , taire délivrer au Public cent cin99 quante millions de nouvelles Aâions ; toutes ces »9 ^ires confiées aux foins de Mrs. les Direéleurs y ff font les raifons fenfibles qui ne leur ont pas perr

The text on this page is estimated to be only 19.14% accurate

(5LtJ. f *v nlis de former leur bilan général poUrlc rquiré-^ rt' fenter aux Aélionnaires dans cette affemblée". 9> Cependant , quoliaue le bilan n'ait pu être forme' Il &c les produits conuats , on eft en état d'alTurer » les Aélionnaires que tout fe paflè pour le bieu H &C l'avantage de la Compagnie ; que les Colo-^ >» nies de la- Louifiane set^iflènt avec fuccès^ 17 que le commerce des Indes, celui^ d'Afrique IC ty du Nord prennent une- nouvelle force ;^ que les 9» produits des fermes générales augmentent à vue >4 d'œil ; qu'il y aura des profits très-^confidérables M fur la régie & fabrication de\$ monnoies & fur le n raffinage des matières , que la Compagnie écono* 79 mifera la dépenfe dès taxations & des émolu-^ >» mens qui y étoient attribués ai» Receveurs-gé-' » néraux des finances , de manière qu'on peut de\$ »• à préfent fixer le dividende des anciennes Aâions 7f de la Compagnie d'Occident , à raifon de 40' }» pour cent , & de pareille dividende pour les cent » cinquante millions de nouvelles Aâions de h^ » Compagnie des Indes, „c Slgr» le Régent interrompt l'Orateur en cet en-^ droit oc dit que la totalité des aâions anciennes &C nouvelles étant de 300 millions , c'étoit donc- llamillions qui feroient diilribués aux aâionnairespendant l'-année- 1700. M. Law dit: '* oui , Mpnfeigneur , • '* & ajoutaque les nouveaux Aâionnaires ne pouroient partici-per au dividende- qu'après le parfait paiement des U)ufcriptions , c'efi-à-dire , au mois de Juillet lyiOy. i moins qu'ils n'aimaflent mieux les remplir dès-â-préfent ; ce qu'il paroiflbit Juftè de laiflèr à leup»' option. Il ajouta encore que Pon donneroit aux:nouvelles aâions un dividende de 4 pour lOO pousl'année 17x8, &c autant pour l'année 171 9. Mgr, le Régent reprit la parole &C dit , que c'étoit donc par un effet retroaâif, parce que les founif— ^ fions a*fl voient éti iilxwié^s qu'à la fin de 1715^

The text on this page is estimated to be only 21.81% accurate

114 > M, Law répondit; oui, Monseigneur, 8c Taillable
applaudit en claquant des mains. Ensuite un Actionnaire connu, qui étoit
proche de la table de l'Assemblée, demanda la permission de parler, qui lui
ayant été accordée il demanda (tous les Actionnaires nouveaux qui
rempliroient dès à présent leurs souscriptions en un seul paiement, ne
seroient pas traités plus favorablement que ceux qui ne les rempliroient qu'au
mois de Juillet, &c. ces premiers n'auroient point de préférence? Mgr. le
Régent lui fit l'honneur de lui répondre &c lui dit, qu'il n'étoit pas possible
d'accorder aucune préférence aux plus anciens, parce qu'il falloit que le
fort de tous les Actionnaires fut égal, 6c qu'on ne pouvoit pas donner aux
uns sans ôter aux autres. M. Law ajouta, que les Actionnaires qui rem-
pliroient dès à présent leurs souscriptions, auroient un avantage sensible,
en ce qu'ils recevraient 20 pour 100 de leurs Actions pendant les six
premiers mois au lieu que les Actionnaires qui ne les rempliroient qu'au
mois de Juin, n'entreroient en jouissance que dans les six derniers mois de
l'année. La Compagnie n'applaudit point. Me. Corneau reprit ensuite son
discours, par rénumération qu'il fit successivement de vingt articles, dont
la ratification fut proposée aux Actionnaires, laquelle feroit ici
superflue. Ces vingt articles n'ayant pour objet que la réunion de la
compagnie des Indes à celle d'Occident, 6c la réunion de toutes les
affaires qui ont été jointes à la compagnie des Indes qui comprend celle
d'Occident. Le Me. Corneau fit la lecture sur chacun de ces vingt
articles des Lettres-patentes 6c Arrêts portant lesdites réunions, 6c
notamment des Lettres d'établissement de la compagnie des Indes, de
l'arrêté de cession du bail des fermes générales d'Aymar Lambert 9,
de l'arrêté concernant la cession

The text on this page is estimated to be only 21.78% accurate

ces Hïonnoics & des privilèges du raffinage; fe comme ces Lettres
- patentes & Arrêts font très-^ étendus , & que d'ailleurs ils font publics ,
la lecture qui occupa raflèmlée pendant une heure y^ feroit iiiutile dans
cène , Relation. Après rénumération des vingt articles connus de' ft)Ute
laflèmlée par lès Arrêts publics dans leur rems , ledit Me. Corneau a pafié
a la propofition Je quelques articles nouveaux , qui redoublèrent* l^ttention
de la Compagnie & fon filence. Le premier article propofé fût de rendre le
tabac/ marchand , en convertiflânt le privilège , qui elS l'objet de la ferme ,
en droit" d'entrée. Mgr. le Régent dit que fans doute Mrs. les Direôeurs
avoieht* examinés ce que Ton devoïc" attendre du produit du droit d'entrée
y qu'il corn* prenoit bien que ce feroit une plus grande fecilité pour le
commerce , mais qu'il s'en rapportoit à l'examen de Mrs. les DircéleUrs
pour s'aflurer (l le produit du droit d'entrée égàleroit celui de la^ ferme. Le
deuxième article qui Âitpropofé, concerna^ le droit ou redevance à
percevoir fur les cotons de^ la Louifiane. Cet article ne fut pas traité d'une
manière fore intelligible ; il ne fut pas même ap-^* profondi & pa(Ia fans
examen. Le troificme article propofé fiit de permettre à la compagnie des
Indes d'établir des magaCns dans tous les havres & ports du royaume , &c
même' dans pluGeurs autres villes dénommées dans l^e^ Mémoire qui fut lu
; dans lesquels mcgafuis tousr les chanvres qui ferotent dépouillés dans le
royau-^ me, feroient portés d'obligatioa par ceux qui ea feroient la récolte >
& à eux payés par la Compagnie des Indes à difierens prix , eu égard à
lafituarion des magafms , fuivant un tarif qui fi ^ au(&' entièrement lu. Cei
article , ^uoiqu'auflS important qu'étendu* ^K vj,

The text on this page is estimated to be only 24.53% accurate

116 ; <]an\$ Tes conféquences , ne fiit pas difcuté à raflem*blée y
&C il parut être approuvé de Mgr. le Régent , am. fofids fauf un plus ample
examen*. Le quatrième article propofé , fut la remontrance de Mrs. les
Direâeurs , qui demandoient qu'il leur fût permis de retirer IJO. des IOQ
aérions qu'ils avoient dépofées.â leur entrée dans la Compagnie d'OccidèAt,
pour fureté de leur adminiftration. Xe motif de cette demande propofée. par
Me^ Corneau , leur Avocat,, fut que lors de l'établifment de la
Compagnie d'OjCcidènt ,. ces aooiaé^ions* ne valoient que IpO,000 livres ,
mais qu'à préfent ^ flu prix qu'elles étoient montées , c'étoit un fbndi de
deux millions de Tivres, de. manière que les cinquante aéti.ons qu'ils
propofôient de laifTer dans lacaiflè, montoient a îoo,000 livres ,"_ ce
qu'excédoit des ^ le fonds dô 100,000 livres qu'ils avoient 'entendu faire
pour être nommés Directeurs de là Compagnie d'Occident» .A quoi Me,
Comeau ajouta ^ qtie, quoique Timérêt de Mrs. les Di rêveurs At allez
(enfible dans cette proportion, qu'ils eftimoient juftè, l'avantage de Mrs. les
Aébionnaires^ n'y étoit pas moins intéreU^^ parce que lorfqu'il ferpit
queftion , foit par le défaut de quelqu'un d'entr'eux^ foit la neceffité. Se. le
nombre des affaires , jointe à la compagnie At Indes , de remplacer
quelqu'un de. Mrs. les Dire<fleurs , ou d'en augmenter le nombre, comme
la. condition de tous les Dire^eurs devoit être égale, il feroit difficile de
raifembler dans les mêmes fujets, &c aflèz dé richeflès pour faire un fonds
dé. deux millions qui refleroit en dépôt dans la caiiTe , Sc afKz d'intellir
gence &C de capacité pour régir les affaires qui fer oient confiées à leurs
foins; en quoi la Régie &cle\$ A^ionnairespourroient foui&ir
confidérablement. Mgr. le Récent répondit , que , quoique les fonds
d'avance de cnacun de Mrs. les Direéèeurs fe trouvaient aujourd'hui, d^
deix milHûni d\$ livcçs^

The text on this page is estimated to be only 22.15% accurate

(117) . c[^]toit un événement dont ils nes'étoient pas fTattéi.
lorfqu'ils avoient accepté la condition de les laifler. en dépôt ; que ces deux :
millions ne leur coûtoient toujours originairement, que IOO,OCX) livres,
qiû. leur rapportaient, aujourd'hui un dividende de 40,coo livres y &c qu'ils
ne pouvoient avoir leurfr fonds ni plus furement ni plus utilement ; que
d'ailleurs Mrs. les Direé[^]eurs ne feroient pas honneur, à la Compagnie , s'ils
infiftoient a retirer une partie, de leurs fonds, parce qu'ils ne pouvaient pas
en faire un meilleur emploi. Les cbofes en demeurèrent là fur cet article[^]
duquel on pada à celui de la rue Quincampoix. Me. Corneau dit [^]. quç pour
arrêter les abus Sc lès infidélités qui fe pratiquoient journellement dans la
négociation des aâions fur la placp , Mrs. tes Dire(fleurs demandôient qu'il
fût établi par la. banque Royale un double bureau , a la porte auquel on
afficheroit chaque jour le prix des aéèions au cours de la place , fui lequel
pied la banque feroi» d'un côté acheter , 6c de l'autre vendre & délivre& à
tous venans les . foufcriptions, Mgr. le Régent demanda la-deffus quelque
explication à Mr. Law. Sa réponfe ne fut point entendue de l'aflèmlée :
mais on en peut juger par là réplique de Mgr. le. Régent,, qui 'répondit en
cea termes : Pentends , cefi-à[^]-dirc quun Agent dé change 9 qui ejf chargé
par un particulier d'ache-[^]ter ou de vendre des foufcriptions , eft en, état y.
par la variation continuelle de. leur* prix d[^]heuret en heure , de dire qu'il
les a achetées plus cher ou. vendues à meilleur marché y & par ce moyen
faire: tourner la variation à fon profit j au préjudice, di[^] public. Teftime
l'étabUffement du Bureau pouracheter & vendre a ta banque fort néceffaire
pourjfrévenir ces, infidélités. Il fut enibitc déterminé que ce Burea» feroit:
ouvert, la vingts-cinq de Janvier [^] mais l'je&t.a pré-

The text on this page is estimated to be only 18.04% accurate

tètt Tattente* du public; L'aifemblée applaudit pav on bruit redoublé. L'aflèemblée croyoit l'article de Mrs. les Directeurs décidé fans retour ; mais M. Law le remir fir le bureau Se piopofà d'indemnife^ Mrs« les DU feâeurs par une ati^meitiation d'honoraires ,. lef' queli furent fur le champ réglés par Mgr. le Ré-^ gent à 30,000 livres chacun , au lieu de 6,000 li-' vres qu'ils a voient auparavant* Me. Corneau reprit la parole pour demander ,> au nom de Mrs* les Direâeurs , qu'ils fudèitt auto-* fifés , tant pour ce qu'ils jugeroient à propos deÊtire &c de régler pour le oien &c avantage des^ Aélionnaires-, que pour augmenter le nombre des Direéleurs , félon que les atfâires le demandoient. Le Secrétaire apporta le régiAre des délibérations;, il y fut écrit quelque chofe , qu'on eftime être le règlement des nonoraires de Mrs. les Direâeurs.Le régiffare fut préfenté à Mgn le Régent, quiigna la délibération &c fe leva; toute fa cour le ibivit tl le régiitre refla fur le bureau^ où tous les ^ Aâionnaires furent reçus à figner. Il dn ^ N? IV. (Page 68.) Véritable Portrait du très fa* meux Seigneur Mejpre Quincampoix, Certain Diog^ene moderne , Cherchant dans tout le genre^ humarn Quelqu'un que la raifon gouverne. Tint à Paris uh beau mptin : U portoit en maia fa lanterne. Quel fpeftacle s'offre à fes yeux! Qnincampoix , un fourbe odieux , Qpî mérite qu'un coup de berne Lui montre le fauxbourg des cieiHc. Je trouTe , dit il , dans ces Ifeu».^ Des focs de plus d*une maircre. • lifiit fu rpris d'une chaudière r j

The text on this page is estimated to be only 18.77% accurate

C ^19) irie botilloit fur ua foyer : Uti Diable y brûloit du papier>. Billets d*EUt & de tnonnoie , Primes du Wefti Primes du Sud ^ Papiers plus faux que le Talmud } Il en faifoit un feu de joie. Dans U chaudière , à pleine main , Un fou jettoit fur refpérance D*une ambitieufe opulence , Son or & l'argent du prochain. Quand la matière étoit fondue , Qu'en fortoit-il"? Papiers nouTeaux> Billets de Banque des plus beaux ,. Marchandife bien cher vendue. L'extravagante vanité Montroit pour dévife un Icare- ^ Vrai fymbole du fort bifare D*un Quincampoix décrédit^. Dierriere elle un monftre barbare>. L'Envie avec (a noire dent Gru^eoit la> tête d'un ferpent^ La fiâme d'un botteau de paille. Repr«fentoit naïvement Le court éclat de la canaille. Armé d« torche & d'un poignardai Le Défefpoir d'une autre part Attendoit poir faiir un homme ^ . ^ Qu'il eût fondu toute fa fomraei. Sur une truie un faquin nu Crioit : hébs^! j'ai tout perdU; Mè revoilà donc dans là crafle; Un Satyre à laide grimace Fetloit contre les Âftions , Qui, comme d'affceux fcorpions y... Ont une queue envenimée. Troupe digne d'être enfermée , Grîa Diogene en courroux ; Un âne eft moins bête que v»ns>. Vous recherchez une couronne De plumes de paons , de charddn»\$fCeft la S«tafe qui la donne >

The text on this page is estimated to be only 19.63% accurate

> <• C[^]eff pour elle qu*en nos maifon» Vous introduirez la famine. Vos ufteafiles de euiiine Sont à9s meubles à retrancher i Vous méritez qu'on vous aflbmme. Et loin dis vous je vais chercher Oà je pourrai trouver un" homme. "N[^]. V. (Page Il6.) Origines[^] noms, qualités[^] &c[^] des Fermiers généraux , depuis tjlo pifqu[^]en A D I K E. Cette famille eff originaire de Boup* gogne , du côté d'Auxerre. Us font parens aflez proches des Viltar, marchands de vin à Paris &c au Port-à-rAnglois, Le père du fermier-général [^] après avoir paffé fiicceiïvement par les emplois les plus fubalternes 9 étoit devenu Sbus-fermier ., après avoîi été Ibngtems Direé[^]eur. Le fils fut Sous-fermier du vivant de Ton père; il lui fuccéda &c fut nommd Direé[^]eur de la Compagnie its Indes en 1719* Il fut aufiî un des Régi(ieurs qu'on venoit a unir i cette Compagnie. C[^]étoit un de ces hommes uniques qui embrafTent tout. Il entendbit fupérieurement les fermes , &c avoit le rare talent de la précifion. Il étoit de TAcadémie françoife ,■ honneui auquel peu de financiers afpirent. Il avoit achett le Marquifat de Villefavin[^] dont Tes enfans jouif? fent encore. Il fut «leftitué de fa place, parci qu'on trouva chez lui environ yy[^]ooo livres à\ pièces vieilles, ou nouvelles, malgré les défenfe: portées par T Arrêt du Confeil j qui défendoit à tou particuliers de garder plus de 500 livres. Il fu trahi par un laquais qu'il avoit grondé un pei plus fort, un jour qu[^]il avoit la goutte plus violemment qu'à' rordinaire , dont il mourut âgé de 3; à. 38 ans ., dans» une grande union avec fa famille

The text on this page is estimated to be only 23.63% accurate

(«1) II. Sèrgeret ctoît frère de la femme du Sr. Pim, dit la Montagne , le fécond des quatre frères» qui portoit le nom de (à femme. Il fut nommé Fermier général de la régie de Charles Cordier , en 1721 , fous le minifkre de M» le Pelletier de 1^ HouÔàye (*) , contrôleur général des finances. Il fut confervé dans le bail fuivant par une fur5rife que fit le Duc de Villeroi au Cardinal dit leuri , qui lui avoit accordé une place pour un fiijet qu'on ne lui avoit pas nommé. Quand il fut que c étoit pour Bergeret , il penfà tomber en fyncopc , car tout ce qui étoit protégé par M. le Duc , premier Miniflre (•}•) avant lui^ ou qui avoit rapport aux fireres Paris , étoit alors odieux. li ne put cependant s'en dédire , ayant donné ùl parole^ de façon qu'il lui étoit prefqu'impoiCble de la retirer. Ce Ber> geret eft un bon travailleur , aflez férieux , aifé 4 Yivre, fort rangé, très-honnête homme &c nullement fier. H eft chargé d'iine nombreufe famille ». qu'il élevé fort bien , fie à laquelle, quoique veuf depuis long-tems , il eft fort attaché. Bergeret eft mort depuis quelques années , mais fon fils exifte. Il eft Receveur général des finances |, Se renommé par fon goût pour les Arts. iir. Briffard , originaire de la ville de Meulan ^ étoit Prévôt dans cette petite ville &c n'auroit jamais été plus loin , fi le hafard n'avoit placé fon frère chez le Cardinal de Fleuri , dont il étoit Aumônier ; il en devint enfuite Intendant. Le Cardinal ,. dès la première année de fon Miniftère ^ fit intérellèr dans les. (*) Ce Pelletier n'étoit point de U Éimillc Le Pellic-^ tîer du Parlement. (t) Dépofé le II Juin. 1716..

The text on this page is estimated to be only 20.37% accurate

(lii) Sous-fermes le Prévôt , frère de BriffarJ , & cnfulte dans le traité de la vente des oflfices fur les Ports & autres places de Paris , où il avoit deux fols d'intérêt pendant que les alToçiés n'avoient qu'un fols. Il a Çagné des fommes immenfes , ainG cjue dans la fourniture des lits des hôpitaux de Tarmée , ôc dans Fcntrcprife des vivres de Tarmée d'Italie 9 en 173 j (*)# Il fut enfiîire Fermier général. Il avoit été obligé de quitter la Prévôté de Meulan , fur le foupçon qu'on eut qu'il avoit reçu de l'argent pour laiflér fauver un homme qui avoit mérité d'être pendu. Il étoit brutal , înfolent , vain ÔC peu habile dans les af&ires. Il faifoit peu de dépenfe à Paris , quoiqu'il en fît de fort grandes a fa Seigneurie de Triel , q^^I tvoit acquife depuis qu'il fut Fermier général. Il efl mort en 1753. Son fils lui a luccédéen la place de Fennier général» Il a marié fa .fille au Marquis de "Thiard , de l'Académre françoife. Brifiard avoit acheté depuis quelques années l'hôtel d'Armnoaville , rue PÛtricie ; il s'y trouvoit logé à l'étroit, & étoit prêt d'y faire pour cent mille livres d'embelHffèir.ens lorfqu'il mourut. Il avoit une nombreufV bibliothè:;ue, fournée par foa ftere VAbbé Brifiard, oui avoit pillé prtil'que tous les livres du Cardinal de Fleuri pour la compléter. Le fils a depuis été rayé de la lifte des Soixante par le Contrôleur général Laverdy , pour foa luxe mfolent. IV. Bormevie, Cet homme a commencé par les plus petits emplois des finances , & , à force de fou-' pleflès & de fubtilités , il parvint à s'approprier une fûcceffion qui ne lui appartenoit pas , êc qui lui fecilita pa^la (îiire les moyens d^enrrer dans les Sous■—■ — ■ — - ■ ■ --■ (♦) Avec le nommé Marquet , ci-devant marchand de Med à Bordeaux. Barjac, valet d« chambre du Cardi■al ,. étoit auHileuraflbcié..

The text on this page is estimated to be only 25.73% accurate

«ennes des domaines & autres droits , qui! cmcn-' doit fort bien*
Il fut nommé Fermier-général en 1721 , fous le Miniftre de M. le Pelletier
de la Houflàye, &c continué dans le Bail fuivant , en 1716. . C'étoit un
grand travailleur , mais bourru , brutal &c extrêmement dur , particulier dans
Ces manières ^ iâns aucune politeflè. Bouret. Il étoit fils de Bouret, qui
avoit été laquais de M. Feriol , Ambaflàdeur â la Porte , fie avoit époufè la
femme de chambre de Madame Feriol. Ce laquais étoit fils d'ui payfan ,
originaire de Mantes. Il eft mort Secrétaire du Roi du grand collège. Il étoit
dans plufieurs affaires , entre autres dans les étapes &c voitures des fels du
royaume , 'où. 3 a g^gné des fommes confidérables. Bouret a été nommé
Fermier-général dans le bail de Nicolas Desboves. Il a époufè la fille de
Tellez d'Acofta^ [ui étoit entrepreneur des vivres , fous la protec^ioa u
Marquis de Breteuil , Miniftre &c Secrétaire d*Etat au Département de la
guerre. Il eut la direâion des bleds, pour la fourniture de k Provence. C'eft
dans ce délicat emploi que ce bon citoyen s'eft conduit avec tant de
prudence 9 de fagefle > d'intelligence &c de défintéreifement ^ que pour
éternifer fes bons offices , on a frappé par ordre du Roi une médaille d'or ,
monument bica glorieux pour lui &c pour fa famille. Le Roi lui accorda
l'expeéhitivè d'une place de Fermier - général pourie fleur Bouret de
Valroche fon fécond, frère ;. qu'il a cédé à Bouret d'Hérigny > fon frère
piSné ^ en faveur du mariage que ledit d'Hérigny a contraâé avec la
demoifelle Poiffon , coufinc iuiie de germain de la Marquife de Pompadour
, qui a fait accorder l'agrément du Roi pour une recette générale desi
finances à Valroche.i

The text on this page is estimated to be only 23.09% accurate

(22.4) • Ce Bouret cft mort en 1777 ; on â crû qvTii sftoit empoifonné. Il n y en a pUis de ce nom dans fes Fermiers-généraux. vr. Bragoufe , originaire de Languedoc y natif de Montpeilier, vint â Paris fans autre équipage qu'une troupe garnie de rafoirs. Il débuta comme h plupart des gens de Ton pays , il fe mit garçon-bar-' Dîer. Le Syftême lui fit quitter fa boutique pour aboyer daÀs la rue Quincampoix , où il gagna rapidement de quoi faire un bon établiflement. Il époufa une blanchifleufe qu'il aimoit, &c peu de tems après il acheta une charge de Tréforier de la maifon du Roi , dont il ne paya que la moitié , n'ayant pas de Ibnds &f5rans , ce qui dans la fuite a fait fa ruine. Il y avoit déjà quelques années qu'il jouiffoit paisiblement de fa charge ^ lorfqu'il vint à- vaquer une place de Fermier-général; il la foUicita te l'obtint par le crédit de fon ami Barjac y valet de chambre du Cardinal de Fleuri. On ne douta nullement qu'il ne fut de moitié avec lui ; mais comme Bragoufe n'avoit aucun bien au jour> fie que fa place n'étoit point tout*à-&it à lui , lorfqu'il mt quettion de fiire Ces fonds, il eut de la peine k trouver de Pargent; perfbnne ne voulut lui en prêter qu'à un intérêt •xœâif : ce qui fit que ne pouvant payer ni inté^ rôl ni capital , ces femmes s'accumulèrent au point qu'il fut obligé de fe cacher Se de faire banc^ueroute* Il perdit auSi quelque tems^ après un procès contre celui qui lui avoit vendu fa charge : il tut condamné au» dépens &c à payer en efpeces ce. qu'il devoit , Êiute de quoi le vendeur rentreroit de plein droit dans ^exercice de fa charge ; en rembourfant audit Bragoufe le montant de ce qu'il avoit payé 6c en mêmes effets qui fe trouvoient encore en nature V^irla fâveiu: de Barjac il lui fut accordé un quart

The text on this page is estimated to be only 22.41% accurate

Ji*intétêt clans la place de Ton fucceueur Fermier- . général. VIL Camufctj étoît Notaire au Châtelet de Paris « fils du CommilTaire favori de M. d'Argenfon. (* } Par quelques af&ires de fon refTort , il (e procura la pratique de feue Madame la Duchefle de Châteaur«ux. Elle demanda pour lui la première place de Fermier-général qui viendroit à vaquer. Il n'eut pas cependant cette première place , parce que la mort enleva cette Dame trop tôt. [^ 1 Elle fut donnée i la Motte , oncle maternel de la Marquife de Pompadour ; mais le Roi ne l'ayant point oublié , il fut nommé à la Seconde , qui fiit après le décès de GuiAod-Dufort. Camufet eft mort de la vérole à Nantes ^ 4Kn 1753 , où il étoit en tournée. VI IL Cai{e , ^ginaire de Languedoc , de très - bonnt Êtmille avancée dans le fervice. Il vint k Paris pour l»rendre de Temploi , 8c fut d'abord Commis dans es bureaux d*af{àires extraordinaires. Comme il avoit de grandes proteftions , on lui fit époufer une Den:K>ifel[e de Saint-Cyr. En iâveur de ce mariage ii fiit pouffé vigoureufement dans les mêmes sffiîres extraordinaires qui fourmilloient dans ce temsb. Il y gagna des fommes confidérables , &c entra enfuite dans les Sous-fermes des Aides du Domaine* Il fiit nommé Fermier-général en 1711 , êc confervé éatcis le bail fuivant , ainii que dans les autres baux. C'efl un homme qui n'eft point fier » quoiqu'il foit grand dans fes façons. Son fils a eu la furvi* vance , &c l'exerce. Il n'eft plus des Soixante. 'O Lieutenant 4c FoUec 1 depuis CanU^lcur^éa^rat." i

The text on this page is estimated to be only 25.28% accurate

t aî6) IX. Chamhon , originaire de Languedoc , Junt liès - bafle extraélion : on croit même qu'il avoit ^té laquais. Ce qu'il y a de vrai , c'eft que de petit Commis buralfle d'un Receveur particulier de Domaine ôc Contrôle des aéles de fa province, il devint Commis de la Direélion générale de ces mêmes droits â Montpellier , 6c donna tant de preuves de (à capacité dans cette partie , qu'il fut appelle à Paris, ôc qu'en 1719 il fut fait chef d'un des Bureaux de la Régie des Droits du Bail de Pillavoine^ eafuite de la Régie de Charles Cordier en 17x1- Il fut fait Sous-fermier en 1726 , étant intércfle dans plurCeurs fous-fermes par fon mariage avec la tille ainée du fleur Bellon , Direé^eur des petites Gabelles* Il fut nommé à la place de Desvieux, Fermier-général. Cette famille n'exifte plus dans les Soixante. X. Chevalier de Montigny , ctoît fds du Chevalier •ncien , Fermier-général , qui étoit frère du grand Chevalier, le bras droit de M. Colbert, Miniftre d'Etat. Ils font originaires de Sedan , où le grand-pere de celui-ci étoit Bailli. Sa mère étoit une Demoifelle d'Augny , d'une famille de robe de la ville de Metz (*) , dont il y a eu deux Préfidens â mortier au Parlement de la même ville. Elle étoit tante de d'Augny , Fermier-général , pçrc de celui d'aujourd'hui. Le père de ce Montigny étoit riche la fort avare : il ne voyoit que fà famille. Ils dévoient toute leur fortune aux Etapes des trois Evéchés , dont ils ont eu Tentreprifè pendant longtems. Le Montigny dont il s'agit , a commencé par un emploi de Receveur des fermes de Metz , fie i*» L C) Dont .le nom eft EtUonc.

The text on this page is estimated to be only 23.48% accurate

(aa7) eil parvenu à la place de Fermier-général qu*av Ton père. C'est l'homme le plus dur qu'il y ait dans les fermes. Il est si bien connu de les confrères , qu'ils l'ont chargé de l'examen & vérification de tous les mémoires des fournitures faites pour le service de la Compagnie. Aussi n'a-t-il pas de plus grand plaisir que lorsqu'il peut trouver à retrancher , soit sur la fourniture , soit sur les états de régie , où si l'on peut dire le louage de quelques-uns de ses confrères, qu'ils font les pères des Employés^ celui-ci en est le tyran. XL Dangé: on prétend qu'il a été laquais; d'autres lui donnent une ^l'union plus relevée 9 bi le font fils d'un tonnelier , ensuite Commis de Mr* d'Argenson le père ,. alors Lieutenant de Police 9 puis Garde des sceaux. Sa place lui a coûté aoooooh pour la puissance qui la lui a fait obtenir. Il avait marié sa fi^Ue qui eut morte 9 au Marquis de Paulmy d'Argenson , alors Ambassadeur en Saïfle. (*) Il lui arriva une aventure à l'opéra , qui mérite d'être mise ici. Un jour qu'il étoit à ce fpeé^ach , M. de Berenger. Lieutenant-général & Cordon-bleu, passa à côté de lui ; Dangé le prit pour un de ses amis , &C lui donna un fouet , politesse établie entre les gens de son espèce ; mais s'étant aperçu de sa méprise , il se jeta aux pieds du Comte , 6c lui demanda pardon de son impudence. Le Comte , qui a une réputation faite , &C qu'une pareille espèce ne peut offenser, lui pardonna en lui disant d'être une autre fois moins familier. Il est fort riche 6c fort avare , (*) Depuis Secrétaire d'Etat de la guerre , après la disgrâce de son oncle le Comte d'Argenson , le 4 Février 1757 •• déposé depuis et envoyé Ambassadeur en Pologne , d'où il est revenu en 1764. Ce Marquis de Paulmy a ^poufc en fécondes noces la fille du Premier Fraudent 4c Dijon« ^

The text on this page is estimated to be only 24.29% accurate

(148) Infolent & (ât. Cest un des plus zélés proteAeiin de la Paris , chez laquelle il va fe délailler des fatir gués du grand travail des fermes. On prétend qu'il ne borne point là fes plaifirs j 6c t*on racgnte de lui Thifloire que voici. Au mois de Février 1755 , étant à fa oiaifon de Puteaux, avec quelques jeunes Seigneurs que le plaifir lie volontiers avec les gens de fa trempe , il fè fit un fouper fort gai avec des filles , du nombre defquelles étoient les foeurs Fauconnier , dont Tune a été maîtrefe du Duc de Grammont. La converfation Ayant été long-tems analogue au caradere & â la fituation des convives , Dangé changea fur le champ de batterie , &C après avoir baifé la médaille, il ht réloge du. revers. Il vouloit même en venir là-deA fus à des eclalrciffemens qui n'étoient point du goût des DonzeUes. Elles trouvèrent le fecret de s*échnapper toutes fucceÛivement. La converfation continua lur le même ton , &c Téloge du c . • fut pouile fi loin j qu'il fut queflion d'en faire TeUâi. Dangé, qui «n avoit été l'âpologille , s'élança fur le champ de bataille , ftc demanda un champion. A (bixante ans ! le croira- t-on ? L'infime fervit de plaflron à la plus afireufe crapule ! Ce trait eft parvenu au Roi , qui en a été extrêmement fcandalifé. Ce Dangé efl mort depuis peu très-âgé &C fort riche. XIL Darius , étoit fils d'un marchand de la ville d'Angers , &c parent de tous les Darius , marchands de vin 6c marchands de drap. Il a été Commis fous Goflèau , Fermier-général ; ion habileté &c fon exactitude extraordinaires le firent parvenir aux meilleures places j qu'il a toujours dignement remplies. Après avoir été Sous-fermier dans les Aides, il devint dief du bureau des comptes des traites foraines ^ à rhôtel des fçnnecs , fous la régie de Charles Cor

The text on this page is estimated to be only 23.62% accurate

{ aa9) fer. Enfulte il fut nommé Fermier-général dans le bail de 1726. Sur la réputation qu'il avoit d'être le plus habile homme des finances , ftc fur Téloge Ju'en fit le fleur de la Porte , chargé du porte^feuiUe es fermes , M. le Pelletier Desforts , en voyant la lifte des Fermiers-généraux , y plaça le Sr« Darius dans une des dix places â donner , quoiqu'il ne le connut que de réputation. Darius étoit un trèshonnête homme 9 d'une grande douceur , d'une politefle achevée > ftc fort charitable. Il a laifTé deux filles mariées , l'une à Thiroux , &: l'autre au fleur Dal«ray , homme de robe» XIIL De Beaufort^ étoit d'aflez bonne (â mille, mats lans beaucoup de bien. Il avoit été mis fort jeune dans les emplois , &c avoit aflez bien réuflî , de façon qu'après avoir été Direé^eur des afiâires extraordinaires pendant la régie du feu Roi , il devint intéreilë dans un grand nombre de traites fous le minif^ere de M» de Chamillart , où il gagna confidérablement. Il (ut en fuite Sous-fermier des aides 9 & nommé Fermier-général en 1711 , & continué dans le bail de 1716. Il avoit marié fa fille au fleur Boulongne , [*] premier Commis des finances, 6c à préfent Intendant des finances. Ce BeauforC étoit un habile homme dans plufieurs affaires, très-bpnnête homme , mais d'une grande économes X IV, De Beaumont. Il a été long-tems fubalteme dans les fermes générales , où , après avoir exercé différens emplois du premier ordre , il par<« (*) Fils de Louis Boulongnt , mort premier peintre àvk Roi. Le poſte de premier Commis des finances avoit été occupé par le vieux Cottvtier 9 àonï fioulongai Itoit Commis. Tçm h là

The text on this page is estimated to be only 26.23% accurate

. (^30) vînt par fa capacité à être Diredeur général des fermes du département d'Amiens Il fat nommé fermier-général fous Mr. Orry , {•f] Coiitrôleur général en 17JO. Il eft de bonne famille bourgeoife » alTez honnête - homme , grand travailleur. , . XV. De Guijy , originaire d'Andely en Normandie , fils d'un chirurgien du lieu. Il a époufé une des nièces de la Haye , Fermier-général , qui étoit fon proteâeur. H a été d'abord Commis aux aides à Corbcil , à pied &c à cheval, puis Contrôleur ambulant , enfuite lone-tems Direéleur , Sous-fermier 6c enfin Fermier-général , place qu'il a eue par fa capacité. Il a une belle maifon de campagne i Clamait fous Meudon. XVI. De Dday de la Garde , natif de Paris Se fils de D«lay , Commis à l'hôtel des fermes au bureau du Secrétariat. Celui-ci originaire de Suillè {>ar fon père qui étoit Suiffe de porte du Cardinal de Bonzi , mourut dans fon emploi , 6c laiflà fa veuve fans bien. Son fils , pour commencer , fat fdacé en qualité de furnuméraire dans le bureau du Jêur de l Epineau y chez lequel il a verfé à boire ; tandis qu'il étoit un des premiers Commis de M. Defmaretz , Contrôleur général des finances au département des rentes de Phôtel-de- ville de Paris. C'eft-lk oii le fieur de la Garde s'eft avancé par fon aiSduité au travail. Il a fait une fortune confidérable , au moyen des différens changemens arrivés dans cette partie par les nouvelles éreftions 6c mutations des Payeurs , Contrôleurs &c Syndics , 'ayaht toujours été chargé du recouvrement de la fnance de ces offices* Le bonheur 6c les xirconfUnces 9 plus que fa capacité , qui efl médiocre , le ■i»i m^m 1 (^ } Suac^fletts 4e M* Oesferts.

The text on this page is estimated to be only 26.05% accurate

(^31) firent parvenir peu-à-pcu a une charge de Payeur des rentes. Il trouva moyen de revêtr d'une pareDle charge Roulfel , fon beau^pcre , qni étoit fripier aux halles , &c dont la fille lui avoit apporté 150000 liv. en mariage. Il fe fit enfuite Secrétaire du Roi du grand collège , dont il eft aé^uellement le Syndic. Il a été nommé Fermier-général fur la fin du bail de Charles Cordier, â la recommandation de' M» le duc du Maine , dont les rentes étoient dans fa partie. Il lui en a coûté iao,ooo livres (*) pour avoir obtenu cette place , après le décès de Salins. C'eft un petit homme 9 d'une phyfionomie aflêz heureufe , aimant beaucoup fa perfonne 9 d'une poli tefTe extraordinairement aôée^ée', mais d'un enttm tement fans exemple , &c alTez heureux fans raifbo. Il n efl point du tout au fait des finances des ferplus jufqi , , ^ . dans la charge payeur de rentes , &c la furvivance de la place oe Fermier^général 9 par le mariage qu'il a fait avec Mademoifelle de Ligneville. (**) L'autre efl Confeiller au Grand-Confeir9 Maître des requ|-« tes , 6c Commandeur de Tordre de St. Lazare. Ce dernier efl fort aimable , &c aufC généreux que foa frère efl ladre. Son père avoit obtenu un ordre du Roi pour renvoyer à la Flèche 9 où il n'a été que fix mois 9 à caufe d'une amitié plus d'efprit que dç corps 9 qu'il vouloit contraéèer avec Mlle* de SaintFhalier. Il en a coûté au Heur de la Garde père» 60,000 liv. pour racheter les droits de cette Dlle. fur le cœur de fon fils. Il époufâ en premier lieu la Dlle. Duval , fille de mérite fie bien élevée. La Dlle. Duval , fille du fleur Duval de TEpinoy ^^ ■m (•) Pour Mailame la Dueheffe au Maine. " * Ç^*) Pc la maifon 4e Li(a€TiUe en Lorraine. j

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

i (^5^) tft morte (ans enfans • &c le (ieur de la Garde t cpoufe en fécondes noccs Mlle, de Fenelon, fille du Marquis de Fenelon , qui a été Ambaflâdeur en Hollande* Le portrait qu'on fait ici du cadet eft vrai ^ Se çontralte abfblument avec celui de Paîné , qui a (il infpirer â fa femme Telprit d'avarice qui le guide , & qui perce à travers la hauteur fie la magnificence qu'il affeê. Le fleur de la Garde le père ed mort le lo Oâo* bre 17 J 4- Il 3voit des vertus qui l'ont fait regretter. Il étoit très-pieux &c extrêmement charitable. Il étoit obligé de fe cacher dç fa femme pour exercer fes générofités , qu'il ne faifoit pas toujours de - bonne grâce. Sa famille &c celle de fa femme (ont très-pauvres &c très-nombreufes , Se il leur a afluré à tous une fubfiflance honnête par fon teflament 9 dont il auroit dû retrancher les trois quarts. Il y fait de longs difcours fur le libertinage de fes txxr Èins , 6c s'amufe â des puérilités qui répondent ait caraâere qu'on li}i attribue , ce qui eft vrai, XVII, ' Dt la Borde , originaire de Languedoc ; d'une fort bonne famille de négocians de Bordeaux. Il ^toit lui-même Député de cette ville au Confeil du commerce , avant d'être Fermier-général. C'eft Vn des plus habiles financiers qu'il y ait dans la Compagnie , furtout pour l^ Commercet Il eft tr^Srhoii. pête homme. Il eft mort, XVIU. 'Gaillard de la Bouexiere^ honune de baflê extraé^ion , qui avoir été laquais êc en fuite valet-de-chambre d'un Seigneur , qui lui fit donner do l'emploi pour récompense de fes fervices. Il fiit

The text on this page is estimated to be only 29.83% accurate

(*33) 6 bien , qu'il y devint en fort peu de tems très** habile;. Il fiit Direâeur en cette partie dans difiSrentés provinces. Il fut fermier-général de la régie de Charles Cordier , en 1711. Pendant le cours de cette régie il fit un nouveau tarif des droits des contrôles des aé^es des notaires , avec des inflrttctions pour connoître la nature de chaque aâe; ouvrage très-utile à tous les Receveurs oc Côntrô^ leurs defdits droits 9 6c pour lequel on lui donna 100,000 livres de gratification. Il fut maintenu eil fa place au bail de 1716 , &c dans les fuivans. C'étoit un grand travailleur . qui ne parloir pas beaucoup , extrêmement dur. Son fils à eu la fur* vivance : quoique très-borné &c des plus grands bourrus qu'il y ait , il donne dans les curiofités. La Bouexiere a cédé fa place à fon fils , &c s'eft retiré k Gaeny , oix il fait une figure de Prince* Son fils eu garçon : il a fait bâtir un palais énorme au pied de Montmartre. L'édifice e(l fans goût, mal diftribué ^ les dedans font d'une richefle immenfe. Il y a pour 25,000 livres de bras de cheminée &c pour 60,000 livres de glaces* Il n'y a que fiz pie* ces. Ce Louvre fe réduit à un petit appartement de garçon. Il a un frère (M. de Gagny) Receveur-général des finances , qui eft fort aii^le > fie qui demeure avec lui. De la Bouexiere eft mort. XIX. De la Gombaude^ a été employé fort longtems dans les fermes particulières du tabac, donc il étoit devenu Direéèeur général, lorfque cette ferme fut donnée à la Compagnie des Indes. Enfin quelque tems après la réunion de celle du tabac aux fermes générales , il fiit nommé à une place de Fermier-général qui vint à vaquer | mais il n'y refla L iij

The text on this page is estimated to be only 28.69% accurate

\ i)a\$ long-ttms , k mort l'ayant enlevé trop tôt. Il a kiflë peu de fortune à (es héritiers , cette place lui ayant coûté fort cher, C'étoit un très*honnctc hovor me , bon travailleur &c fort charitable. XX. De la Haye , natif de Paris , & originaire de la Roche-guyon. Son père étoit fils d'un fermier de M. de la Roche-guyon. Il fut admis par la protection de ce Seigneur dans les Sous-fermes des Aides ^ où il ébaucha fa fortune > que fon fils a poufie fi loin. Celui-ci fit fon apprentif&ze dans les Aides à Corbeil & à Melun , où fon père i envoya en qualité de Receveur fous la direâion du fleur Chaumat , qui étoit une de fes créatures. Comme il aimoit le plaifir , il ne jugeoit pas nécefTaire de s'attacher à fon métier^ qui ne lui plaifoit pas trop dans les commencemens. Il fe répandit dans les meilleures compagnies du lieu , donna des bals aux Dames , en un mot il fe livroit à toutes fortes de plaifirs ; de manière qu'au bout de fept à huit mois Û en favoit autant que le premier jour. Le père voulant s'informer du prof;res qu avoit fait fon fils depuis qu'il Tavoit envoyé ans l'emploi , il en écrivit au Direâeur pour être infiruit. Le Sr. Chaumat lui avoua qu'il ne s'étoit attaché qu'à fes plaifirs. On le fit revenir k Paris , Se les mercuriales un peu fortes qu'il effiia , firent apparemment leur efièt ; car étant de retour à Melun , il s'attacha fi fort à fon métier, qu'au bout de dix-huit mois ou deux ans il fut en état de diriger une Eleâion , avec le fecours du fleur Chaumat. Son père, qui te vouloit occuper, n'ayant point alors de Direâion vacante , 6c ne voulant pas le laiiler refroidir fur le travail , fit confentir la CornItagnie â lui donner une procuration pour régir 'Eleâion de Melun à la place du Sr. Chaumat , qui fut mis à celle que quittoit le fleur de la Haye fils.

The text on this page is estimated to be only 23.42% accurate

Ce Walt fie paroîtra pas beau aux yeux it bitû du monde. En effet le fleur Chaumat refta en cet. état pendant bien des années; mais il n'y perdit rien. D'un côté la Haye père lui procia-a fucceffivement la dire<ftion de Montdidier & d'Amiens , qui font des emplois confidérables ; de l'autre le Sr. de la Haye fils le dédommagea de la mortification qu'il lui avoit donnée , &c lui a fait faire une fortune affez coafidérable. Le fleur de la Haye a été long-tems Sous-fermier, & fut nommé Fermier-général du bail d'Armant Lambert en 171 8. Il Tefl encore aujourd'hui. C'efl Tun des plus habiles hommes qu'il y ait dans la partie des Aides. Il efl très-dur , &c d'un froid à glacer , entier dans tous fes avis , peu obligeant; il joue le dévot. Il n'a point d'enfans; il efl d'une richelfe immenfe. Il a deux frères, beaucoup de neveux &c de nièces j dont il prend foin. Mort en 17 J3. Il avoit acheté île Dupin, Fermier-général , le fuperbe hôtel Lambert , fitué à la pointe de l'île Saint-Louis, auquel il a fait des augmentations prodigieufes. Le catalogue de (a bibl^theque, drelle par Martin » efl imprimé in-8?, XXI. Dejtan. Son père étoit Sous-fermier des Ai-» des &c Domaines dans différentes Généralités. Il étoit originaire du Berry , d'une très-bonne famille. Il fut long-tçms Sous-fçrmier , conjointement avec foa père. Il fut Fermier-général en 17111 , 6c 6it un des dix qui furent déplacés. C'efl un homme d'efprit, rempli de politeflc;. mais aui aime plus le plaifir que le travail , faç^ cependant fe déranger. Il efl aôuellement un des Fermiers des poudres & falpêtres. Il eft en tout d'une propreté Se d'une magnificence ^dniirable. Il a du goût hn de la délicateffe. U a un f^ere dans k fervice, qg; a été Cplpnel 4» ^^\$^^ ^^ ^P^ ^^i* L iv

The text on this page is estimated to be only 23.83% accurate

(»3^) / XXII. toc la Motte , <toit ci-devant Caiffier Se Rec€-«
Veur des fermes. Après avoir occupé d'autres emplois cônfidérables , il à été
dans plufieurs en^ treprifes. Il ef! oncle mäterilel de la Marquife dé
Pompadoùr , à la recommandatioti de laquelle il a été nommé Fermier-
général. C^eA un bonhomme^ aikii de la Berthelin de l'opéra. La Berthelin
n'eft point une Aôrice , c'eft uni fille de mérite , fœur de Berthelin , dit
Neuville ^ Caiffierde Topera, ci-devant chandelier^ It X 1 I L De la Porte ,
Vaîhé , fils de la Porte, auffi Fermier généra. , homm^ d*un grand favoir.
Celui-ci étoit un grand courtifan &c capable d'érre à la tête des finances. Il
fut long - tems chargé du portefeuille d^s fermes, en qualité de doyen de la
Compagnie , emploi qu'il a dignement rempli jufqu'à (à mort. Il promettoit
beaucoup , 6c ne tenoit pa^ toujours fa parole ; ce qui pro'^enoit
quelquefois du concours de certaines puiliânces qui enlèvent les meilleurs
emplois. Du refte , il étoit poli, aimé de tout le monde, ficilaimoità rendre
fervice. Il étoit fort magnifique , Se tenoit ui)e des meilleures table!^ de
Paris. Il avoit époufé la fille de Soubeyran , Secrétaire du Roi du eraiid
collège , confervateur des hypothèques , Sc adminiftrateur de Thôpital de
Paris , qui a laide 70,000 livres de reates à l'Intendant du Dauphine , fils du
fieur de la Porte , dont nous parlons. Quoiqu'il fût veuf, de très -bonne heure
, il ne s'eA point remarié , â caufe de fon fils , à qui il àoana une éducation
excellente. Il auroit dû laiflér des Uqus confidérables , mais \\ e& mott
^a^uvrc' ^

The text on this page is estimated to be only 25.58% accurate

3tXIV. .! « De la Porte de Serkncourt , étoît fils de U ^orf^ de Serancourt, ancien Fermier -général, &c neveu de la Porte , auffi Fermier -général , qui a eu le porte - feuille des Fermes, pour travailler avec M, le Contrôleur - général , en qualité de Chef de la Compagnie. Il étoit auIS frère de la Porte de Montel, Maître d'hôtel du Roi. Il s'en falloir bieu qu'il fut auif habile homme que Ton frère aîné» En récompense il étoit d^un commerce admirable &c fort répandu. Il aimoit un peu trop la table 6c la bonne chère : aufC efl^il mort au milieu d'un repas d'une attaque d'apoplexie , qui ne lui doima pas le tems de profiter une feule parole. XXV. De la Porte DupUjfls , fut nommé Fermiergénéral après la mort du (ieur de Serancourt : mais quoiqu'il portât le même nom, il n étoit point parent des deux de la Forte 9 dont on vient de parler. Il avoit été Direâeur-eénéral des fermes de Lille , avant d'être Fermier-général, il avoit paffé par beaucoup d'autres emplois , dans lefquels il avoit toujours donné des preuves de fa capacité. C'étoit un des plus habiles financiers dans les cinq groflés fermes. Il n 'étoit point fier , iBiifoit bonne chere , étoit très-poli , &c avoit toujours bonne compagnie. XXVI. De Rojfy , eft neveu , par (à femme des frères Paris, Il fut nommé Fermier- général , de la régie de Charles Cordier , en 170.1 , fous le Minif^ tere de M. Pelletier de la Houflaye , Contrôleurgénéral des finances. Il (ut deflitué de cette place en 1726 , parce qu'il fe trouvoit parent des Paris , fie protégé de M* le Duc ^ c^ cj^ ixmNxxi ^\\ss^ ^

The text on this page is estimated to be only 24.68% accurate

(a38) ce tems-là. C'est un homme simple i dont on ne peut dire ni bien ni mal. XXVII. De Satins « originaire de Bourgogne , d'après une bonne famille de ce pays-là. Employé dès sa plus tendre jeunesse dans les Fermes-générales, il commença par un Contrôle dans les traites Foraines ; ensuite il fut successivement Receveur , Contrôleur & Directeur des fermes pendant un tems considérable. Il n'en fut tiré que pour être Fermier de la régie de Cordier en 1721 , sous le Ministère de M. le Pelletier de la Houffaye. il fut continué au bail de 1729 jusqu'à la fin duquel il mourut garçon. Il avait de grands biens & des neveux & nièces. C'étoit le plus habile qu'il y eût dans les fermes , & une bibliothèque vivante pour les réglemens rendus depuis rétabliement jusqu'au moment où il existoit. C'étoit un honnête-homme , d'après bienfaisant & respecté de ses confrères , nullement fier , & il ne vouloit jamais d'autre équipage qu'une chaise à porteurs. De la Garde lui a succédé dans sa place de Fermier-général XXVIII. De Saint-Vatery , occupoit de gros emplois avant d'être Fermier-général , de la régie de Charles Cordier en 1711. Il a pareillement été révoqué en 1716 , parce qu'il étoit protégé par M. le Duc. Ce n'étoit point un grand travailleur , ni un homme de détail pour les fermes : il étoit superbe & rampant , d'une famille bourgeoise. C'est de lui que Gresset a dit dans Ton Méchant: Ce sont les vétérans de la république. XXIX. Desvieux étoit originaire de Paris , fils d'un Avocat au Conseil. Il l'avoit été Vers l'âge de 17 ans

The text on this page is estimated to be only 19.82% accurate

f ^59) . ^'être dans les Sous-fermes, oii il fot long-tems. On le nomma Fermier-général en 1711 , & il fut confervé par AT. le Pelletier Desforts en 1716. Il y refta jufqu'à fa mort , qui arriva d'une façon peu ordinaire à des gens dç c«tte étpfk , car il efl mort de chagrin , avec au moins trois millions de bien* Voici le fait. Il étoit venu à vaquer un emploi dans fon dépar» tement , auquel il avoit pourvu , malgré la demaade qui] lui en avoit été faite par M. Fazon , Intendant des finances , fils du premier médecin. Tout le monde a connu ce M. Faeon , ainfi que fa hauteur. Il fut piqué du p]:oGédé de Dîefvieux y dont le naturel étoit d'une vanité & d'une préfomption fans égale ; oe pouvant ni s excufer ni répondre cojoam^e il auroit voulu au reproche que lui nt M. Fagoa ^ il en prit un tel faiffement , qu'étant rentré ches lui , il fe mit au lit , (k mourut le troifieme jour. Il ^ laifféunfils, Préfident aux Requêtes du Parlement ^ bc plufieurs filles bien mariées 3 dont une a époufé A(i Joli de Fleuri , Avocat général du Parlement, XXX. Duché y fut nommé Fermier-général de la régie de Charles Cordier en 17H , fous le miniftère de M, le Pelletier de la Houffaye. Il étoit originaire de Montpellier, d'une noble famille de robe. Ses ayeux étoient Avocats généraux de la Cour des aides de la Ville. Il y en a encore aducilement qui occupent cette placvi. Il avoit été dans le fervice. Après l'avoir quitté il fut nommé Fermier-général , par la faveur c;u'il avoit auprès de M» le Duc d'Orléans , Régent. Il fut deftitué en 1716: ileftmort fans avoir pj rien faire pour {à famille. Il a eu plufieurs neveux tués au fervice. - C'éroit un fort honnjtc-homme , aimant beaucoup le lèxe unpeujêum* Tel étoir le goût du Roi David ! Rouifeau lui aadr«flccl^dc^^^^>^^^^• -.

The text on this page is estimated to be only 26.17% accurate

(140) XXXI : Du Clu\el de la Chauffée^ efl fils d'un fort bon gentilhomme du Périgord. Des raifons de famille l'ont forcé d'entrer dans les affiires. Il a éxi nommé Fermier-général dans le bail de Pierre Carlier en 1726 , fous le Miniflere de M. le Pelletier Desforts > Contrôleur général , ftc continué fous ceux de Mrs. Orry ftc Machault , dans les baux fuivans jufqu à ce jour. C'eft un fort honnête-homme , 6c qui n'eA point du tout fait pour être Fermier-général. XXXII. Duplelx de Bacquencourt , efi; du Mâtconnois ^ £c petit fils d'un Notaire de Mâcon. Il a un frère dans le même pays qui étoit voiturier. Leur père avoir été Sous-fermier dans la province. Il a en* core dans le même endroit , ainfi qu'à Chatellerand , des parens , pour qui il ne veut rien faire. Il vint depuis peu un de (es proches parens lui demander de l'emploi : fa vanité l'a empêché de le reconnoîm Se de s'employer pour lui. Il a été long-tems Directeur de la Compagnie des Indes : il a fait entrer fon frère dans le lervice maritime de la G>itipagnie. Il s'y efl diffingué, 6c eft parvenu au grade de Gouverneur de Pondichery. C'eft en cette qualité qu'il foutint fa réputation, lorfque les Anglois vinrent pour affléger cette ville en 1747. Il fit une vigouieufe défenfe , qui obligea les ennemis de lever le fiege. Le Fermier^général eft un hoamie haut , bas , bourru Sc très-dur , incapable de rendre fervice. Il a eu trois femmes , toutes trois de mérite. Il mourut le 13 Novembre 1750, âgé de j6 ans, dé chagrin du procès de fbn frère ^ Gouverneur de Pondichery, contre le (ameix la Bourdotinaye , au fujet du pillage de Madraflf, dont Dupltix ê(la Bourdonnaye ont profité au défavantage du Roi* ^

The text on this page is estimated to be only 27.94% accurate

XXXIII. Dupin , originaire de Château-roux en Berry ^ Généralité de Bourges , &c d'une famille de la Province. Son père étoit Receveur des tailles de VR* leélion de Château-roux. Il a été long-tems Lieu* tenant dans le Régiment de NoaiUes , &c fut cafië pour avoir fait tapage. Il efl aflez bon Ingénieur. Il prit la charge de Receveur des tailles , dont Ton père étoit pourvu 9 &c l'exerça jufqu à Theureufe époque de Ton mariage avec la fille de la Fontaine &c de Samuel Bernard. Ce mariage a été fait , comme l'on fait , de la façon la plus extraordinaire , &r par un pur efiët du nafard qui préfidoit au bonheur de fa deftinée. Mlle, de Barbançois, fille de la Dame Fontaine, api^ avoir pris les eaux de Bourbon-les-bains , pour une maladie de langueur , paflà , en revenant à Paris , par la ville de Château-roux , &: fe trouva fort incommodée k rhôtel de Sainte-Catherine, où elle étoit defcenduerDupin, qui eft naturellementfort poli , ayant appris fon accident , fans la connoître ftc fans l'avoir jamais vue , fiit lui offrir un appartement chez lui. Cette Dame fit beaucoup de di& ficulté d'accepter fes offres ; mais il les réitéra de fi bonne grâce ^ &C fit tant d'inflances , qu'elle vint s'établir avec toute fa fuite dans la maifon qui étoit la plus commode de toute la ville. Il pouda la galanterie encore plus loin , cette Dame fe trouvant ré* tablie par fes bons foins, &c fans qu'il eût voulu confentir qu'elle déboursât un fol pour toute ià dépenfe , il fe chargea de la reconduire à Paris , pour être à portée de lui donner du fecours, en cas^ -qu'elle eût quelque rechute ea chemin. Auffi-tôt qu'elle fut arrivée , elle engagea Dupin de venir voir fa mère pour recevoir fes remerciemens. La Dame Fontaine trouva , comme fa fille , le procédé fi rare , que ne cédant de s'en louer , le fameux So^ muel Bernard voulut abfolument voir Dupin. Il

The text on this page is estimated to be only 23.94% accurate

t (^^) trouva que refprît répondoit au dehors , Se ne voulut point être en refte avec lui. Il s'informa exaélcmnt quelle pouvoir être fa fituation. Dupin lui dit 'il étoit veuf. (*) Il lui offrit en mariage Ja féconde lie de la Dame Fontaine , avec les deux charges de Receveur général des finances des trois Evêchés. La demoifelle étoit belle &c jeune ; les propofitions furent acceptées. Dupin par fon mariage fixa fon domicile à Paris. Quelque tems après les Fermes-générales étoient affichées. Bernard , par fon crédit , obtint du Miniftre 9 qui étoit M. le Pelletier Desforts , une des dix places pour Dnpin , qui fut fait Fermier-génc* rai le 1 Oâoore ijlo* Il lui fît tous (es fonds» Deux pu trois ans après la Dame Dupin , étoit chez fa mère à Paffy. Celle-ci étoit incommodée^ êc eut befoin de quelque chofe qui étoit enfermée jdans fon armoire. IN 'ayant pas fous fa main fa femme de-chambre , elle dit à fa fille de l'aller cher^ cher. La Dame Dupin cherchant ce qu'on lui demandoit , trouva dans un pot-à-l'eau d'argent un papier qu'elle déploya. Elle trouva que c'étoit l'ocligation que fon mari avoit faite à M. Bernard)our la fonime de 100,000 livres , à quoi s'étoient montés les fonds de la ferme. Au lieu de déchirer le billet, de peur qu'on n'en découvrit les veiligcs, elle Pavala, Ce ne fut que quelque rems après que la mère s'en apperyut. S'érant reflbuvenue qu'il n'y avoit que fa H lie qui avoit fouille dans fon armoire 9 elle imagina bien qu'il n'y avoit qu'elle qui avoit pu fouflraire un effet inutile à tout autre qu'à eile ou à Bernard. Cet événement n'a été fu que de très-peu de perfonnes , &c a brouillé pendant plufieurs années Du» > *)l\ a un fils (le ce premier mariage. Il l'a pourvu à iue charge de Secrétaire du cabinet du Kci & de Kcccvcur général des finances. IX fc nomme Dupin de Francrnil.

The text on this page is estimated to be only 24.87% accurate

(143) pin &c fa femme avec Bernard , qui ne les voulut plus voir ni *\in ni Tautre. Mais comme le mari n'y avoit nulle part > Bernard leur pardonna &c leur en fit présent. La Dame Dupin a une fœur (auili bâtarde de Samuel Bernard &c de la Fontaine) mariée â la Touche, Secrétaire du Roi, qu'elle quitta en 1737 § pour fuivre un galant en Angleterre , d'où elle eft revenue quelques années après la mort defon mari. XXXIV* Durand de Mt%y , né d'une fort bonne femille ^ mais mal partagé de biens de la fortune. Quoi"» qu'il eût eu une bonne éducation , il fut dans Æi jeuhefle domeftique de M. Colbert , , Archevêque de Rouen , fils du Minifire» Un jour (on ne fait pas trop pourquoi) ce Prélat , étant en colère, s'échappa jufqu'à lui donner un foufflet. Durand fit fentir au Prélat qu'il n'étoit point né pour rece^ voir de pareil traitement , &c il demanda fon congé fur le champ. Le Prélat le voyant plus touché que les gens de fon état paroiiïent ne devoir l'être , fe repentit de fa vivacité , & voulut favoir qui il étoit. Lorfqu'il l'eut appris , il le fit habiller félon fon état , lui fit donner une fomme d'argent , & le chargea d'une lettre de recommandation pour M. Colbert. Le Miniftre l'ayant interrogé , &c lui ayant trouvé toutes les di/poGrions néceilaïres , pour en faire tia bon financier , le plaça dans fes bureaux , &c le mit fuccesCvement dan^ diiférens bureaux , oii il gagna des biens confidérables. Il fut fait Fermier-général de la régie de Charles Cordier , en 1721 , fous M. le Pelletier de la Houffaye , & en fut deftitué dans le bail de Pierre Cartier , en 172.6 , parce qu'il étoit fous la proteftion de M. le Duc. C'eroit le plus habile homme &c le plus connu de« fermes.

The text on this page is estimated to be only 27.95% accurate

•^ (144) XXXV. Durey iÀmoncourt, eft d'une bonne race At
médecins, de Beaune , (ils d'un Receveur-général des finances du comté de
Bourgogne , dont il pofTede les deux charges. Sa nomination à la ferme
géné» raie eft le prix du mariage de fa fille avec M. Berthier de Sauvigny ^
Intendant de Paris , n6\eu de M. Orry , Contrôleur-général. Il efl très peu au
fait des finances des Fermes , qu'il n^entend même point , &c par
con^féquent il n^eſt point chargé du travail > étant d'ailleurs afTez occupé
de fes maîtres^ fes , auxquelles il donne tout fon tems &c fort peu d argent.
Ses galanteries ne l'empêchent point d'être ménager , dans fon domeſtique ,
&C dans tout ce qu'il ſiit: cela va juſqu'à la lénie. Il eft incapable de faire
du bien , (inon k quelques mauvais complais fans qui ont l'art de flatter ſes
deux paſſions ravorites , l'avarice &c le goût des femmes. Il ne voit guere
aue ceux qu'attire fa table, qui pourtant eft très-médiocre. Il fiiit l'homme
d'eQ}rit , citant à tout propos des vers &c du latin ; mais il n'eſt qu'un foi. Il
lui en a coûté plus de 100,000 livres , pour ſe faire conferver dans le bail de
1740. Il eſtmrede Durey de Sauroy , ci-devant Tréforier de l'extraordinaire
des guerres , du Préſident Durey &C de Durey de Noinville , Maître des
requêtes. Il eft d'une richeſſe immenſe , ayant plus de 4009000 livres de
rentes. Il n'a qu'un fils , qui cſt obligé de ſ'expatrier par rapport à des dettes
qu'il eſt honteux à ſon père de ne point payer , &c qui font peu
confidér'ibles. Il aime mieux le voir errant , perdre ſa jeunefſe , fans ſe
rendre capable de rien , que de faire le moindre effort pour lui. Son épouſe
eſt retirée k Morfân , où elle vit éloignée de lui , pour n'erre point témoin
d'un dérèglement quM punit févérement dans ſon fils | après lui en "voir
donné l'exemple*

The text on this page is estimated to be only 26.06% accurate

(Hi) XXXVI. bu Vaucil , originaire d'Èvreux , fils d'un mai* tre fabricant d'étofiês de laine. Il a voit occupé diSërens emplois avant d'être Fermier-général» Il fut nommé â cette place à la régie de Cordier, en 1721 , par la faveur de M. Tachereau de Baudry , Confeiller d'Etat , qui Tobtint pour lui , de mo^ M 9 ContrÀleur-généralU Il fut continué dans le bail de 1726. C'étoit un homme afi*ez borné , uni dans (es manières , un peu fournois , 6c qui alloit terre à terre* M. le Pelletier Desforts le protégea plus que tous (es confrères. XXXVII. Etienne /^i/gffiy , originaire de la ville de Metz * d'une famille de robe 9 de laquelle il y a eu deu' Préfidens à mortier au Parlement de ladite ville* Il avoit un frère Se deux parens fort avancés dans le fervice du Roi, Quant à lui , quoiqu'il fiit d'une capacité médio** Cire , il avoit toujours été dans les emplois les plus beaux , où fon amduité 6c la prote^ion fuppléerent ûu talentk Après avoir été Sous-fermier des Aides Se Domaines , il fut chef du bureau des comptes des Gabelles de Thôtel des fermes en 1719. Il fut nommé Fermier-général en 1711 , au préjudice de Durand , fon beau-frere , qui avoit bien plus de ca(>acité; ce qui donnoit de la jaloufie à fes confrères. D' Augny , au furplus , étoit le meilleur homme du monde éc le plus humain. Incapable de fatuité 9 il fèntoit en cela fa naiflance 6c la bonne éducation qu'il avoit eue. Il étoit fort fage &C fans paffioa pour les femmes ni le vin ; il mangeoit beaucoup. Son fils a eu de fon vivant la furvivance dans les fermes , où il a exercé avec fon père. Il efl encore aé^uellement Fermiers-général. Il ne reflémble pas à fon père , car il aime fort les femmes y &c a une à

The text on this page is estimated to be only 25.07% accurate

. (a4«) maîireffe qui lui coûte beaucoup. C*eft la Gogo , qui a brillé autrefois fur le théâtre de l'opéra-comique , &c qui eft aâuellement à la comédie françoife* Il a un hôtel magnifique à la Grange-bareliere ; avec petits appartemens « comme chez le Roi , manège couvert , bains , bafle-cour , iic. Ce d*Augny-là a époufé depuis une petite chantcufe , nommée la Liancourt , fille naturelle d'une aéeice de l'opéra , [Duval] connue fous le nom de hout-faigneux. XXXVIII. Fillion de VilUmur , originaire de Rheims , avoit été dans les plus petits emplois des fermes, & de degré en degré parvint fi rapidement aux plus grands, qu'à peine a-t-on le tems de le fuivre dans le cours de fa fortuneIl devint Sous-Fermier dans le tems des trois quadrilles de 1718. Il fut fait Fermier-général en 1719 fous le minidere de M. de Noailles , confervé en 17x1 , &C dans les baux fiiivans. Il avoit acheté la charge de Garde du tréfor-royal , du Sr. Gruin, qui eut ordre de s'en défiire. Il Pexerçoit quand il eft mort. C'étoit un très - habile homme pour les fermes générales &C les finances. Il étoit d'une poli« teflè inhnie , mais un peu trop afièlée. Il étoit vain , fier ^ d'une ambtion deméfurée & d'une ri*!' cheflè immenfe. Le Syflème a eu beaucoup de part 4 fa fortune, ayant eu beaucoup d'aâions de U première main. Il a été tout-à-la'-fois Fermier-général, Secrétaire de Roi, Receveur général des finances it la Généralité de Paris; la charge de la Généralité de Rouen étqit en même tems à un de fes fils. L'aîné avoit la furvivance de la place de Fermier» général, qu'il a exercée du vivant de fon père , & qu'il a préférée après fa mort à celle de garde du ^^tréfor royal. Le père avoit époufé une fort belle ^^kime , qui fortoit du couvent le jour de fes noces*

The text on this page is estimated to be only 28.61% accurate

. . . (m;;) Comme il aimoit pasSonnémint fa femme, il ne voulut point attendre la nuit pour jouir des droits matrimoniaux. Il prit fi bien fon tems qu'il l'emmena dans fon cabinet. , où il goûta les plaifirs de la volupté permife* Comme il voulut le lendemain mettre fon caleçon de toile d'Hollande, il vit qui ctoit tout taché de Peflence humaine, occafionnée par Taventure du cabinet. Il voulut en changer , mais fa femme l'en empêcha en lui difant : va, mon mcrif ce n*eft rien ; celafe nettoie aijïment avec de Veau, Ce propos le ficha beaucoup. XXXIX. Fontaine , a été intérefle dans la fourniture des Invalides , &c autres eatreprifes , puis Fermier-gé-^ néral , à la recommandation de M. Portail , Pre* mier Préfideat du Parlement de Paris , fur la fin du bail de Pierre Carlier. Cette place lui fut donnée en faveur du mariage de M. Portail le fils , Préfident à mortier avec la petite-fille de ce Fontaine , dont la mère eft fille d*un nommé le Riche , qui a gagné des fbmmes immenfes dans différentes aflaires &c fur les vaiflèaux. Son fils a eu la furvivance de la place. Ce Fermier ell un fort honnête-homme , tout rond ; mais il n'eft ni un grand travailleur dans fon état | ni habile dans les aââires des fermes, X L. Girard , ne pofleçoit point de gros emplois avant d'avoir été Régiffeur des droits établis en 172a (bus le nom de Martin Girard. Il fut nommé Fermier-général par M. le Duc , premier Miniftrei Son frère étoit Secrétaire des commandemens de ce Prince & des Etats de la province de Bourgogne. H fut deftitué fous M. le Pejletier Desforts en 1716 , à caufe de la proteé^ion de M. le Duc , qui étoit odieux au Cardinal de Fleuri, qui venoit de fup« à

The text on this page is estimated to be only 27.50% accurate

(Hi) planter et Princc-Miniftre , le il Juin 1716. Cetoit Uû homme fort doux &c tiès-(imple« X L L Grimod de la Reynierc , eft de Paris. Son père étoit Fermier-général & originaire de Lyon , d'une famille bourgeoife. Il fut mis très-jeune dans les eriiiplois , où il apprit le travail des fermes. Il fixe nommé Fermier - général a la régie de Charles Cordier en 1711 , &c continué dans tous les baux fuivans. Il entend bien le travail des fermes , mais il eft d'une violence qui fe tourne quelquefois en brutalité , furtout quand il a la goutte ^ ce qui lui arrive fouvent. Il eft au(E Fermier-général des pof* tes. Il eft fort riche ; il a une femme d'une imper* tinence outrée. Un jour à un fermon à Péglife Saint André des Arts, elle n'avoit que deux ou trois chaifes pour établir fon individu , elle dit tout haut qu'elle voudroit qu'on payât les chaifes un louis. Un vieil officier qui étoit derrière elle , lui dit : »» vous avez »> raifon , ma mie ; vous paroîTez avoir plus d'écus n que de cervelle. » Elle fut reconduite â fon caxoUe par tout le monde avec ce propos , qui ne l'a pas corrigée. Ce Grimod de la Reyniere a marié û, nlle à M. de Malesherbes , fils du Préfident de Lamoignon-Blancmenil , depuis Chancelier de France» X L I I. Grimod Du fort , frère de Grimod de la Reyniere , fut auflî placé extrêinement jeune dans les emplois des finances , qu'il exerça pendant long-* tems. Il y acquit de la capacité , &c fut nommé Fermier-général en 1711 , 6c confervé dans les baux fuivans. Il étoit â la tête des fermes des pofies. Il étoit tres-jobligeant, grand dans fes façons fie fort riche. Il avoit époufé en fécondes noces une Demoiîelle de Colincourt , fille de condition de Picardie , laquelle s'eft trouvée grofle d'un fils à fa mort. Elle

The text on this page is estimated to be only 22.68% accurate

(H9) est parente de M. d'Ârgenfon. Ce Oufort fuivoit l'« Roi dans les dernières campagnes comme Intendant des poHes. n avoit acheté Thôtel de Chamillart ^ bâti fomp* tueufement par le Contrôleur général de ce nom , 8c Pufort le trouvant peu commode y fit pour xoo mille livres d'embellilTemens. X L I I I. Hotte , étoit un des quatre Greffiers du Confeil 9 lorfqu'il fut nommé Fermier-général fous M, le Pelletie Desforts en 1716. Il paUè pour être allez entendu dans les fermes générales. Il efl aflèz bon« homme , &C ne vit point avec fa femme , qui a été maitrefTe du marquis d'Oife-Brancas Se de plufieurs {lutres , &CC. Il a foin de fe venger de cette infidélité. En 173a , ce fiit chez Hatte , &c fur û femme & la femme de chacun , que fe pafla la femeufe joute 9 orgie ou priapée du comte de l'Aigle 6c de Tes fauteurs ; ce qui occafionna un procès criminel d'éclat contre ces jeunes fous , qui ne fervit qu'à déshonorer de plus en plus ledit Hatte» H a laide unç fortune immenfe. Il a deux filles , dont Tune eft mariée au (ieur Girardin de Vaudray « Maître des requêtes , fiç l'autre 9u Marquis de Vieux-maifons. Cçtte Dame a un fils naturel du Marquis d'Oife , né en mariage » nonmié Maifbn-rouge , (ait Capitaine dans le Régiment d'Aunîs, du tems que le Marquis de Brancas Ville- neuve en étoit Colonel. Il eft Chevalier de Saint-Louis ; fie en 1764 6c 176 J il a intenté un procès d'éclat pour fe faire recon^ noître légitime , conjointement avec la vieille Hatte fa mère. Il a été baptifi fous le nom de la Rivière f &CC. &c a perdu fon procès. X L I V. Uphetiue I çft £1\$ du premier médeçia dç te i

The text on this page is estimated to be only 26.55% accurate

(150) Reine. Il y avoit long-tems que le Roi avoit de« mandé pour lui la place de Fermier-général au Cardinal de Fleuri , qui Tavoit refiifée fous prétexte qu'il étoit trop jeune pour la remplir. Il en a cependant obtenu une. Cest un aimable garçon , aimant beaucoup les femmes , &c ayant avec elles des goûts fort biûrres. Il est Philofophe ; il vient de remettre la place au Roi: on l'a donnée k Bouret d'Ërigny. Il n'a demandé que les JO^OCX) livres pour les aumônes du tems du Cardinal de Fleuri» Il a époufé en quittant la place de Fermier-général une demoiflèlle de la maifon de Ligneville , fœur cadette de celle que la Garde a époulée 9 Se en faveur duquel mariage on obferve ici que ledit la Garde a eu la furvivance de fon père. Sa femme , née fans bien , fille du Marquis de Ligneville , d'une maifon pauvre de Nancy , avoit été élevée & mariée à Paris , par Madame de Gra«igny , fa tantet XL V. Herou de Ville - Foffè , est de fort bonne &mille. Il avoit occupé de fort beaux emplois avant d'être Fermier - général en 1711. Il avoit époufé une des filles de M Texier, Dire6^eur des fermes 2i Orléans , 6c grande amie de la Marquife de Prie. (^) Cest un homme de bonne mine , extrêmement poli &c généreux. X L V L Hocquat ,eftd'a(fez bonne famille. U a été cm* ployé dans les vivres de Flandres &c d'Allemaenç. Il a été Commiffaire général; il a eu même à It fuite quelques intérêts. Il fut Fermier-général en 1721 , 6c continué dans les baux fuivans. Cest un fort habile honmie pour les fermes. Il a trois frères ; un qui est Intendant de la marine à Breft , un autre Cl^MaitreSe de M. le Dua» & exUéc lors de fii difgraoe.

The text on this page is estimated to be only 26.55% accurate

Tréforier général de Tartillerie , &C un Capitaine de vaifleau.
Leur mère étoit la plus digne remmc du monde. Ils doivent tous leur fortune à M Talon , •qui par dérangement d'âf&ires fe retira en Hollande^ •Il avoit prêté éo,000 livres au père Hocq)iart, Il vit affez bien avec fes frères : pour tous les autres , il e(l haut , dur , ne penfant qu'à lui. Il a marié une de h% filles à M. de CoiTé de BriiTac. C'efl une famille qui donne dans la dévotion. X L V II. Haudry. Cet Haudry eft un des phénomènes de la fortune , 6c qui n'arrive que très - rarement. Son père étoit un pauvre boulanger de Corbeil , charge d'une famille très-nombreufe. Il mit Ton fils chez Brentin , Direâeur des Aides de CorbeiU Son heureufe étoile voulut que le Sr. Brentin lui voyant de l'intelligence » lui fit apprendre l'exercice des Aides par les Commis aux caves de Corbeil. Il le 4 fit enfui^e fon Receveur ; de-là il fiit Commis à cheval , de-là Ambulant général des Aides. Il en fut tiré en 171 J , pour être Chef de la Régie defdites Aides. Il fut dans les Sous-fermes &c Domaines des Aides en 1726 , Fermier-général fous M. Orry. C'eft le plus gand travailleur des fermes* Son frère eft encore boulanger , vis-à-vis le Fort-^l'évêque à Paris, X L V 1 1 I. /o/y, efl originaire de Paris, Sc fils du Sieur Joly , Intendant de feue Madame la Princefiè de Conti^ fille naturelle du Roi Louis XIV, Il fiit nommé Fermier - général en 1716* Il avoit déjà 70,000 livres de rentes de patrimoine, quand il fut nommé à cette place. Il étoit fort laid de corps , mais il avoit l'ame belle | étoit fort gé« illreuz &c magnifique en tout» â

The text on this page is estimated to be only 23.56% accurate

% (^51) X L I X. La lÀvt àt Bcllegarde a , pour ainC dire , été élevé &r nourri clans les emplois des fermes gé* nérales. Il a travaillé fort jeune &c s'y eft tell^ mçnt difiingué par fon intelligence qu'il devint Direâeur-général , &c fut nommé Fermier-général en 1721 , &c continué dans les baux fuivans, H eft Secrétaire du Roi du grand collège. Il eft d'une frande dévotion , fort charitable &C très - honnêteomme y il eft extr&mement verfé dans les ouvra* ges des cinq grofles fermes. De laLive d'Epinay^ ion fUs aine, eft reçu en furvivance* L. L'Allemant de Bet^y eft de Paris, fils d'un ancien Fermier-général du dernier règne* Son pcre l'envoya fort jeune en province , ou il s'eft formé dans les emplois* Il a eié long - tems Contrôleur*» général des fermes • il a. eu la furvivance de fon Ïere. Il a eu le fecrçt d'obtenir du Cardinal de 'leuri une féconde place de Fermier - général pour L'AUemant de Nantouiilet , Ton frère. Il l'emportj^ fur le Roi , la Reine , le Roi d*Ef pagne & le Duc de la Tremouil^e , en donnant au Cardinal de Fleuri acX),ooo livres comptant difbit-on en œuvres 5 lies ; deftination bien équivoque , m^is qui ne fait e rien à l'hiftoire. Après la mort du Sr« de la Porte p L'AUemant de Betz eut le portç-feu. Ile des fermes , & fut à la tête de la compagnie. Il avoir beaucoup brigué cette place, &ç il l'obtint à l'exclufion de le Kormant de Tourhçhem , qui ne s'en foucioit guère; fie qui préféroit fon repos aux mouvemens continuels qu'exige ctt emploi , dans lequel on peut faire peu de men , mais beaucoup de mécontents. Il a eu la mortification de fè voir ôter le porter feuUe , pour avoir , diNon, trompé M. de Macnault ^ G)Qtr6leur -* général dçs finances, en lijû donnaoc do

The text on this page is estimated to be only 24.22% accurate

et faux états du produit des fermes. Le porte-feuille a été donné à Rouflél , qui avoit révélé au MiniCtre (*) le fecret des fermes* LI. VALUmant de NantouilUt , eft frère de L'AI-» .lemant de Betz, comme nous l'avons remarqué ci^eflus. C'efl un homme haut , étourdi , entêté , enivré de fa fortune , 6c qui s'embrouille aifément dans les af&îres, qu'il n entend prcfque pas. De plus , il joue le dévot. Ces deux PAllemant ont eu un frère Evêque de Seez &c un (L'AUemant de Lévignan) Intendant d'Alen^on depuis 1726. LIL Lantage de Félicourt , eft né à Paris , & eft fils de Lantage , Sous-fermier des Aides. Il avoit occupé pluieurs emplois &: direâtons dans les Aides, conjointement avec fon père. Enfin il fut nommé Fermier-général en 1711 , & déplacé en 171J , parce qu'il étoit créature de M. le Duc, C'eft UH homme extrêmement poli & rempli d'éducation , d'un caraâere doux. Son plus grand jplaifu- eft d'obliger , &c il le fait avec des grâces infinies. Il eft aujourd'hui Fermier des poudres flc falpêtres du Royaume , oii il eft fort euimé, LUI. Le Mercier étoit d'une très-bonne famille de Paris , à fon aife , &: avoit toute l'éducation que^ l'on peut donner à un jeune homme. Il a toujours pofléaé des emplois très-confidérables & de confiance. Son dernier emploi fiit celui de Receveurgénéral du Port Saint-Paul- Il fut fermier général en 1711, Il ne fiit deftitué de fa place que fous •m^ (*) SHccciTeur d'Orry , âépofé en I74^

The text on this page is estimated to be only 27.99% accurate

(456) L'autre aventure n'est point de la même espèce , ou du moins le Sr. Le Riche n'y joue pas le plus beau rôle. L'incident a fait trop de bruit pour être ignoré de personne , mais il manqueroit un trait et fentiel au portrait que nous ébauchons , si nous n'en disions quelque chose. On fait que l'aimable épouse de Le Riche est fille de Mimi Dancourt , qu'elle a été dévouée au théâtre en naissant , qu'elle promettoit d'en faire un jour les délices , ayant toutes les qualités que l'on peut désirer dans une comédienne. L'amoureux financier l'enleva inhumainement au public. Elle fut , dit-on , sa maîtresse pendant douze ans , & sa fidélité répondit à sa confiance , il la dut , sans doute à ses profusions. Il crut ne pouvoir payer un attachement aussi rare que par le don de sa main. L'époque de leur union fut la promesse d'une fidélité qu'il ne devoit ce terminer qu'au tombeau. Tous les jours couloient dans les plaisirs , leurs momens étoient filés d'or & de soie ; mais l'heureuse étoile du Sr. Le Riche ne savoit pas dispenser du fort commun des maris. L'esprit & les charmes de son épouse ne purent être ignorés. Un héros (*) chéri également de Vénus & de Mars prit du goût pour elle. Une femme n'est point une place forte ; quand elle n'est défendue que par un mari , elle ne tient pas long-temps contre un homme accoutumé à plaire & à vaincre. Madame de la Poupelière eut bientôt subi la loi du vainqueur ; mais pour se livrer plus commodément à son aimable Alcide , elle trouva le moyen de pratiquer une cheminée à reflots , par laquelle on paileroit pour entrer dans une jansénoisine voisine , louée par un inconnu. Ce cornu* merce a duré fort long-temps , & a été découvert au Sr. Le Riche par une femme de chambre. Il en a été si piqué , qu'il a fait un éclat terrible

ÔC'sçft ■ («■i^t {*) Le Duc de Richelieu.

The text on this page is estimated to be only 23.16% accurate

^ , „ (^J7) fêparé davec fa femme , qui , dit-on, ncft pas râ* chée d'être fa maîtrefle , pour pouvoir lui procurer toutes fortes de plaifurs. LVL Le Normant d^Etiolè , eft de Paris , fils de le Normant , Tréforier de la monnoie ; petit-fils du père de M, de Tournehem , DireéVcur des bâtimens du Roi. Il étoit Sous-fermier. Il a époufê la fille du Sr. Poiflbn, ci-devant intéreffé dans les afiàircs du Roi. Sa femme e(l Madame la Mar-p quife de Pompadour. LVII. Le Normant de Tournehem , eft de Paris & fils d'un ancien Fermier général , qui étoit originaire d*Orléans , & d'une très-bonne famille 3u lieu» Il avoit été Secrétaire de M. Hottman , Âmbaffadeur de France en SuilTc. Il fut fait Fermier-général à la mort defonpere, &c Direâeur de la Corn* pagnie des Indes pour régir les fermes générales dans le bail de 1715. Il fut continué en 17U &c dans les baux fuivans. Il a été nommé Direâeur général des bâtimens du Roi , à la faveur de la Marquife de Pompadour, femme de le Normant d'Etiolé , fon neveu , auquel il a cédé fa place de Fermier général. Il efi homme d'efprit & trèsfin courtifan. Il eft mort à Etiolè le 27 Novembre 17JI1 âgé de 61;^ ans. L V 1 1 1. Malo , eft originaire de Bourgogne, d^une bonne famille. Il avoit commencé par de' petits emplois dans les bureaux d'affaires extraordinaires* Il fut enfuite intéreffé dans plufieurs traites , où il a gagné du bien confidérablement . Il fut Fermier général en 1711 , enfuite Tréforier de Tcextraordinaire des guerres. Sa fortune s'eil renverfée tout^ 'nr ■•• M "j \

The text on this page is estimated to be only 26.76% accurate

(^5«) â-coup ; on ne fait pas trop comment. Il étoit boahomme.
LIX. Maréchal , eft de Paris 6c fils du premier Chirurgien du Roi. Il étoit Maître-d'hôtel de SaMajestvî avant d'ctre Fermier général, Co^mme il n'a fblicité cet emploi que par rapport ^ fa fille, il ne l'a exercé que jufqu'à ce qu'il ait trouvé un parti convenable pour elle. Elle a époufé le Sr. Rouflèl , à qui il a cédé fa place. Ce M. Maréchal eft lui très'honné te<hom me. LX. Maffon , étoit fils d'un huiflier audiencier im Parlement de Paris. Il fiit mis très-jeune dans un emploi aux Aides. Etant devenu Receveur d'une des Elef^ions de Normandie , il lui arriva une aven* tare qui mérite d'être racontée par la fingularité du fait. Il régnoit dans le diftriâ où il étoit une forte de maladie qui n'attaquoit que les filles ; c'étoit les pâles-couleurs. Le Sr. Mafibn , qui étoit jeune &C grand coureur de filles , imagina avec un chirurgien chez lequel il étoit logé , &c qui étoic À peu près de fon âge fte du même goût , de quelle • façon ils pourroient s'y prendre pour attraper quelques-unes de ces filles. Pour cet efibt il publia qu'il avoit trouvé ,un fpécifique merveilleux pour guérir cette maladie ; mais que pour opérer cette guérifon , il falloit que les malades vinffent fe fah-e traiter chez, lui, &c même quelles puffent y demeurer jufques à ce qu'elles fuiffent guéries , ce remedt confiftant dans certains bains qu'on ne pouvoit préparer ailleurs. De plus , ces bains étoient compotes , dit-on , de la rofée de Mai , nom qu'il donnoit à ce fpécifiaue , &c qui eft refté à M. Maflbn , ainfi re les pâles-couleurs, qu'il a gardé toute fa vie force de les avoir fait palTer aux fiUes. Enfiio y

The text on this page is estimated to be only 20.63% accurate

tant fut procédé par le Chirurgien & le Comttî* aux Aides , que les pâles- couleurs diminuèrent ^ rpaïs l'enflure vint. Lés deux guériflèurs furent obligés de se fauver au plutôt. Le Sr. Maflbn a passé par différents emplois 6c a été fait Fermier général en • . . • Il a laïfle un fils qui est un véritable ours ; il est appelé Maflbn de Maifon-rouge , &c est mort • après une banqueroute considérable. L X I. Ma%aie , étoit de Gascogne , d'une famille d'hon* nêtes bourgeois. Il entra fort jeune dans les em«> p\<À%. De (Impie Commis qu'il étoit , il eut la di^ rection générale de Marfeille par son intelligence & son affiduité. Il fut fait Fermier général en 1711 &c continué en 1716. Son fils a eu la survivance &c l'exercice du vivant de son père. C'étoit un fort habile homme. Il avoit conservé esprit du terroir & au demeurant bon-homme. LXII ' Micaulif ed de- Paris. Après avoir exercé des «mplois très-considérables, il fut introduit dans les Sous-fermes , &c fut Fermier général en 1716, I) est actuellement un des Fermiers des poudres &c salpêtres» 6c a la manufacture du papier de Montargis. C'est un honnête-homme , très-vertueux &c très-généreux. L X II I. Mirelau de Neuville y a long-tems travaillé dans les Contrôles des aides. Il étoit parvenu à être le Chef des bureaux en 1719 , &c en 1721. Il devint Sous-fermier des mêmes droits dans plusieurs Généralités. Il fut Fermier général, &c a fait assurer à son fils la survivance. Ils régissent tous deux leurs départemens. Il est d'une bonne famille bourgeoise & aimant à se faire la dépense &c à faire bien les honneurs de chez lui. . Jà Miv '^

The text on this page is estimated to be only 23.61% accurate

i i6o) LXI V. Olivier de Montluçon , étoit neveu de M. Olivier de Seaezan, Rcevtur général du Clergé. Il étoit dans le négoce , quand il fut nommé Fer^ mier général en 1711. Il n étoit point au fait des fermes ; c'étoit Ton Secrétaire qui faifbit tout l« travail de Ton département. Il faifoit beaucoup dç dépeniè ^ étoit haut 6c avoit infiniment d'efprit» LXV. Perittetj étoit de Sancerre en Berry. Après là mort de Ton père , il fut marchand de vin. Il eft parent de tous les Ferinet de la Tour ^ d'argeat , qui font de la religion. Il fburniflbit de vin à M. It Duc de Noailles , qui par fon crédit le fit Directeur de la Compagnie des Indes etl 1711. Il a ob* tenu aufn pour lui une place de Fermier générai C'eA un des meilleurs nommes du monde. L X V I. Rend de July , tvoit commencé fa fortune dani les plus petits emplois , mais fon affiduité Ta fait parvenir aux premiers poftes de la finance. Il fut Sous-fermier aans les Aides , &c Fermier général en 1721. Il avoit une grande probité , bc il étoit rhomme du monde le plus droit &c le plus uni. L X V 1 1. Rolland d'Aubreuil , fut Fermier général en tfl6 , dans le Bail de Pierre Carlîer , fous M. le Pelletier Desforts. Il efl reflé dans les Fermes générales jufqu'à fa mort. Il étoit d'une famille bourgeoife d'honnêtes gens. Il n'efl pas mort fort riche , ayant rendu beaucoup de fervices , & n'ayant point été rembourfé de fon argent. ^ LXVIII. RolUnd di JSouferrierc , étoit Capitaine de Ca«

The text on this page is estimated to be only 22.96% accurate

C 1¹ > tâhinîers , & remit fa compagnie au Roi , à k mort du Sr. Rolland fon frère, dont il demanda la place , qu'il n*eût pas beaucoup de peine à obtenir. Il y acquit de très-grandes richesses , cioit tout différent de fon frère , ÔC fe croyant tout permis , pourvu qu'il lui en revînt de l'argent. LXIX. Rollin , eft frere du Sr. RoUin', Sous-ÏFermier des Aides dans plufieurs généralités 6c Secrétaire dci Roi du grand collège. Il fut nommé Fermier général en 1726 êc continué dans les baux fuivans. Il eft d'une honnête famille bourgeoife. Il n'y a ni bien ni mal à dire de lui. • LXX. Roujfel , eft de Paris , fils d'un Notaire & petit-fils d'un fripier de la halle , neveu de M. de la Garde. Il a époufé la fille de M. Maréchal , Maître d'hôtel du Roi , qui lui a cédé fa place de Fermier général. C'eft un homme d'une belle figure-, beau parleur , habile menteur, ayant de très-bonnes difpofitions pour fon métier. Ce Rouffel , criblé de dettes pour fon luxe immodéré , a quitté à la fin par un abandon de fon bien a fes créanciers , ôt a été remplacé par un nommé Marchand , fon beau-frere. Il a deux fils, dont un enfermé a Saint-Lazare pour fon inconduite : l'autre a un emploi en province, li dl mort' fie s'eft noyé. LXXI. Savalette , eft de Paris , ffls d'un Kotaire , Ic»quel étoit fils d'un vinaig ier. Il a été finple Commis chez M. Fagon &C enfuite dans plufieurs Traites. Il a époufé Mlle, de "Noce , dont la mère étoit amie du Comte de Noce , fiivori du Régent , & qui ie fit Fermier général. Il avoit marié une de fes filles à M. de Courteilles , Aœbaflàdeur en Suifle ; une ' M V ..^,,

The text on this page is estimated to be only 24.36% accurate

(161 J autre a cpoufc le Comte de Revel-Broglio. îl tA
extrêmement riche 6c fort haut. Il a aujourd'hui la garde du Tréfor-Royal.
(Mort le J Mai 17 j6,) L X X I L Saulnler de la Moijfiere , avoit été toute fa
vî# dans les Sous-fermes de la marque d'dr &c d'argent. Il fut fait Fermier-
général en lyai , & expulsé en 1726 , n'ayant plus de oroteéleur. C'étoit un
habile homme, d'une bonté uns égale. On no fait s'il a laiffé des enfans* ^
LXXitL Texier , eft d'un village nommé Audeme , à Juatre lieues de
Montpellier > fils d'un petit habitant e cet endroit. Il vint très-jeune a Paris
> &c Vovi aflbre qu'il a porté la livrée. Son premier emploi iit d'être
Commis aux Aides de Rouen , puis Direéleur. Il avoit amaifé affez de bien ,
ce qui fit ïii'il époufa une Demoifelle de Saint Cyr. Il fut ermier-général par
le moyen de M. le Régent en 1711. Il étoit haut, dur &C impertinent. L 3!;
X I V. Thiroux de Lailly , eft de Paris , fils d'un an* cien Fermier général ,
originaire de Bourgogne , d'une famille noble. Celui-ci étoit 'Tréforier de la
maifon du Roi.. Il fut fait Fermier général en 1721 & continué en I726 , 6c
Fermier des Poftes. Il a beaucoup d'efprit; mais tenant très -peu fa parole.
LXXV. Thoinardy eft originaire d'Orléans. Son père . étoit Lieutenant
criminel au Préfidial de cette ville* Il eft d'une très-banne famille ôc bien
aifée. Il fut mis très- jeune dans les emplois. Le dernier qu'il exerça , fut
celui de Receveur à Rouen. Il fut en^hfiiitç dans plufieurs Sous-fermes 6c
Infpeâeur gc

The text on this page is estimated to be only 19.53% accurate

M³) tiéral des Fermes à Rouen , Caeï « Alençon tti 1719. Il eut TadrefTe de placer tous fes billets dans différentes caiffes & en tira l'argent comptant. Il fut fait Fermier général en 172.1 , &c continué dans les baux fuivans. Il n'y a au monde que fa femme qui puiflè lui difputer d'avarice. Il eft avec cela luâifant 9 &t } en un mot c^{est} la cUaffè des hommes. L X X V L Vathois du Met\, On ne connoiflbit point cet homme dans les Sous - fermes. Ce n'efl que par l'événement du Syflème qu'il efl devenu riche par la proteéHon du Cardinal de Fleuri , dont il obtint une des dix places de Fermier général en 1716» Il a laide beaucoup de bien à fa mort. C'étoit un affez bon homme. Sa femme étoit la plus magnifique c!e Paris ; ayant beaucoup de hauteur. Peu de tems après la mort de fon mari , elle époufà le Comte de "Wtamer , Capitaine dans les Gardes. No. VL (Page lia.) Lci PkiUppiques. Odes, P&EMIE&E PHILIIYPiaVE. V. 0 u S , dont réloquence rapide » Contre deux tyrans inhumains , fut jadis Taudace intrépide , D'armer les Grecs & les Romains , Contre un monftre cbcc plas faroucke , Mettez votre fiel dans ma bou«he : Je brûle de fuivre vos pas > ft je vais tenter cet ouvrage , Plus charmé de votre courage , .Qu'effrayé de votre tcépas. A peine ouvrit-il les paupières , Que tel qu'il fe montre aujourd'hui) Il fut indigné des barrières Qii'il vit entre le trône & lui.

The text on this page is estimated to be only 22.51% accurate

■^m^ V.-; (164) DattS ès dêteHrables idées , De l'art des Circés » des Médécs ^ Il fit fes uniques plaifirs : Il crut cette voie infernale Digne de remplir l'intervale Qui s'oppofoit à fes dofirs. Contre fes villes mutinées , Un Roi i] l'appelle à fon fecours i Il lui commet les devinées De fon Empire & de fes jours : Mais , Prince aveugle & fans allarmes ^ Vois qu'il ne prend en main les armes Que pour devenir ton tyran > Et pour imiter la furie Par qui jadis ton Ibérie 2] Souffrit le joug de l'Alcoran. Que de divorces , que d'inceftes , 3] Seront le fruit de fes complots ! Verrons - nous les flambeaux céleſtes , Keculer eneor fous les flots ? Peuple , arme-toi , défends ton maître 5 Sache que la main de ce traître Cherche à lui ravir fes Etats. Le lit même de ton Philippe 4] Doit voir de Thyefte & d'Oedipe Renouveler les attentats. Mai^ fes trames font décoiivertes : Quels climats lui feront ouverts ? Quelles villes aiTei défertes i] Philippe , Roi d'Efpagne , à qui Louis XIV avoit envoyé le duc d'Orléans pour commander fon^rmée , reconnut après la prife de Lerida , que le Prince avoit deffein de le détrôner & de Tempoifonner « lui & fes cnfans , prétendant époufer fa veuve. Son crime fiit dceouvTt, & Louis XIV voulut lui faire faire fon procès 9 mais il lui accorda fa grâce aux inſtances de fa fille, du« cheiTe d'Orléans, & de Mde. la Douairiere,fa belle-fœur. 2] La fille du Comte Julien ayant été violée par Ro« drigue , Roi d'Efpagne , fon père appella les Maures dans ce royaume, qui s'en rendirent maîtres. 9] Le Régent devoit faire caſſer fon mariage pour cpoufer la Reine pouairicre d'Efpagne. 4] Il tente de fe faire aimer de la Reine.

The text on this page is estimated to be only 21.13% accurate

, (*«î) Le cacheront a l'univers? Sa patrie , indulgente mère , \$ 1
Ouvre fon fein à ce vipère Avide de la déchirer. S'il perd l'efpoir d'une
couronne , 6] Ce malheur n'a rien qui l'étonue j Il a de quoi le réparer.
Nocher des ondes infernales, 7] Prépare-toi fans t'efFrayer , A palfer les
ombres royales Que Philippe va t'envoyer. O difgraces toujours récentes! 8]
O pertes toujours renaiffantes l Sujets de pleurs & de fanglots ! Tels defTus
la plaine liquide , D'un cours éternel & rapide. Les flots font fuivis par les
flots. Ainfi les fils pleurant leur peïc , 9J Tombent frappés des mêmes coupf
9 Le frère eft luivi par le frères 10] L'époufe devance l'époux: ii] Mais , ô
coups toujours plus funeftes , Sur deux fils , nos uniques reftes , La faulx de
la Parque s'étenil. Le premier ell joint à fa race 5 12] L'autre, dont la
couleur s'efface, 13] Penche vers Ton dernier infant. 0 Roi f depuis fi
longtems ivre D'encens & de profpérité , \$] La confpiration formée par le
Régent , déconterte , il revint en France. 6] Le Régent n'ayant pas réuffi à
envahir la Couronne d'Efpage , fe promet bien de ne pas manquer celle de
France , que l'on peut dire à fa difpofition. 7] Caron. 8] La mort précipitée
<îesPrînces de la maifan royale. 9] Le Duc de Bérry & le Duc de
Bourgogne ne funréurent pas longtems au Dauphin , leur perc. 10] La mort
dti Duc de Bcrry précéda de quelque tems celle de fon frcre II] La mort de
Madame la Duchcflc de Bourgogne f quelques jours avant Ton mari. 12] La
mort du duc de Bretagne. 13] Il ne refta plus que Loais XV, pâle & fort
délicat. 4

The text on this page is estimated to be only 25.90% accurate

(a6é) Tu ne te verras plus revivre bans ta triple poftérité : Tu fais d'où part ce coup finifre , Tu tiens fon infâme miiiifre, 14] Monière vomît par les enfers : Son déguifement facrilege , N*ufurpe point le privilège De le garantir de tes fers. Venge ton trône & ta Emilie » Arme-toi d'un noble courroux; Prends moins garde aux pleurs de ta fille Qu'aux attentats de fon époux. Ta pitié feroit ta ruine , Sois fourd aux cris d*unc héroïne.. Digne d'un fils moins detefté. Qu'il expire avec fon complice j X5] Tu fauveras par fon fupplique Le peu de fang qui t'eit refté. Mais par le Juge que tu nommes, 16] Que prétends-tu développer? C'eft le plus noir de tous les hommes 9 Il ne cherche qu'à te tromper. Sur le filence 8c l'impofure Elevant fa grandeur tuture, Il fe ménage un fur appui : Sur ces événemeas tragiques , Confulte la clameur publique, 17] Elle eft plus fîncere que lui. Vois comme le fang du coupable K'imprime plus aucun refpeft ; 19] 14] Homberg, Médecin du Duc d*Orléans , qvi , fur les bruits qui fe répandoient contre lui , offrit de fe mettre à la Bailille pour fe purger de cette accu&tion i mais le Roi ne le voulut pas. I s] Chambro , un des complices du Régent. 16] D'Argenfon, nommé pour examiner les pièces qui chargcoient le Duc d'Orléans , & pour fe trouver à l'ouverture du corps des jeunes Princes, déclara qu'on n'y a voit trouvé aucun indice de poifou , & par-là s*«t« tira la proteâion du Régent. 17] Boudin, Médecin, avoit parlé tout autrement. ~8] Alors tout le monde à la cour fuyoit le Régent y ' l'on attribuoit U mort des Princes.

The text on this page is estimated to be only 22.27% accurate

ii*: (i(J7) Comlhe la cour inconfolable ^ Frémit d'horreur à fon
afpcft! Son ame tremblante & confufe ^ Craint déjà qu'on ne lui refufe
L'ufage des feux et des eaux ; Et que les fieres Euméaides N'arment contre
fes parricides Leurs coulevres & leurs flambeaus^ Enfin le jour fatal
arrive , Tel qu'Albion 19] l'avoit prédit j Louis va fur la fombe rive : Son
ennemi s'en applaudit, Et prenant les mœurs de Byzanze 1 Comme s'il avoit
pris naiffance Des Solimans , des Bajazets , 20] Il court, par l'effroi qu'il
infpire , Muni des rênes de l'Empire , jti] Saifit le prix de fes forfaits. Le
tyran le plus fangninaire Montre d'abard quelques vertus } Tel furent Néron
& Tibère i Tel fut le frère de Titn?. Le bruit du pafTé fe diffipe , Déjà r«n
tranfporte à Philippe Tons les noms donnés à Trajaûi Il fuit les antiques
exemples 22] Des Rois qui défendoient nos temples xj] Des attentats du
Vatican. (« ki^Bi^ ^iMM^» «MaaMi* MMai^IMiM«*«M«MBaÉHM«l 19]
Albion : c'eft l'Angleterre , ainfi nommée autre* fois. On y prédit la mort
de Louis XIV jour pour jour , & même on y fit des gageures. 20] Les
Solimans & les Bajazets étoient des Empe-* reurs Turcs fort cruels , & qui
ne montèrent fur le trône que par rafTallinat & le poifon. 21] Le Régent, dès
le matin, fit inveftir le palais par le Régiment des Gardes , s'y rendit à huit
heures & s'y fit déclarer Régent. 22] Le Régent fe montre contraire à la
Conftitution & établit un Confeil de confcience , dont le Cardinal de
Noailles étoit chef. 23] Philippe le Bel réfiflia au Pape , & fut le pro«
tea;eur des Libertés de PEglife Gallicane.

The text on this page is estimated to be only 21.46% accurate

\ (170) Paris , devenu ta partie « Attend cette dernière hofie ,
Comme la fin de fes malheurs. Mais leur fureur a beau paroître » Tu peux
en braver les effets : Tu fus trop utile à ton maître Bans Texamen de fes
forfaits. Il fait plus : il te rend juge 37] De quiconque a cru te juger. Ton
bras armé de Ton tonnerre, Fait connoître à toute la terre Qu'il n'eft pas fur
de t*outrager. Attaque d'abord ce grand homme 38] Que Philippe craint
e^cor plus , Qu'autrefois le tyran de Rome Ke craignit Seneque ft Burrhus.
Après fa chute ft fa difgrace , Le tyran te garde fa placer 39] Elle convient
mieux à tes mœurs. Outre le prix de tes fervices , Tu fauras mieux flatter fes
vices » Tu ferviras mieux fes fureurs. Royal enfant y jena Monarque , 40]
Ce coup a réglé ton deftin^ Far lui Timpitoyable Parque Ke lâchera plus fon
butin ; Tant qu'on te verra fans défenfe , Dans une affez paillble enfance
On laifiera couler tes jours \$ Mais quand par le fecours de Page Tes yeux
s'ouvrirent davantage , On les fermera pour toujours. 37] D'Argenfou foit
retirer par le Régent une cafl*ette ^u'on avoit trouvée chez Pommcreux , &
qui étoit à la Chambre de Juftice. Il fit auffi l'examen des papiers de
Commiffaire Cailly , fon confident. 38] M. d'AgueUcau , dépouillé des
fceaux & des fondions de Chancelier , firt exilé à Frefae , pournV voir pas
voulu donner atteinte aux loix du royaume. 39] D'Argenfou eut les fceaux,
& le fils eut la charge du père, 40] Louis XV , menacé de poifon.

The text on this page is estimated to be only 26.07% accurate

(î^7i) Enfin le torrent en furie , Rompt la digue qui le retient : A
r% première barbarie Le tigre apprivoisé revient. Quel cahos ! quel affreux
mélange ! A des maux encor plus étranges Faut-il fans fin nous apprêter?
Thémis s'envole vers Afrée i Cette déteflable contrée N'est plus digne de
l'arrêter. Quel nouveau spectacle s'apprête D'augmenter notre étonnement ?
Quel hydre, esclave d'une tête, 41] S'empare du gouvernement. Tout
commence, rien ne s'achever Chaque sentiment qui s'élève. Trouve un
sentiment opposé. Il n'est point de fils fecourables Cintre les détours
innombrables. Dont ce dédale est composé. Oï!l marche ce corps fanatique,
4s] Fiers de titres imaginaires , Ces grands cœurs , au ran^ de leurs peret ,
Dédaignent de se voir réduits : Et comme les fleuves superbes , Ils
méconnoissent sous les herbes La source qui les a produits. Ombres 43] ,
dont par toute la terre » On vante les illustres nom<: , Polignac ,
Baufrémont , Tonnerre , Et vous , mânes des Châteillons , ^m . 41]
Création des Confeils de Régence, de Guerre SC de Marine , où rien ne se
décidoit. 42] Querelle des Dufrs Se Pairs contre le Parlement fit la Nobleise
, dont ils vouloient se féparer. 43] LaNobleffe fit un Mémoire contre la
persecution des Ducs , qui s'en plaignirent au Régent i lui qui foutenoit les
Ducs, fit mettre quelques - uns des plâigoans à la Bastille 5 ee qui iatimida
les autres. i

The text on this page is estimated to be only 21.62% accurate

(oyi) Je Votis vois fur le noir rivage , Frémir de Tindigne
efclavage Où vos neveux font retenus , Par des noms égaux à tant d'autres ,
44] Des noiUs obfcnr cis par les vôtres, Ou qui ne vous font pas connus.
Contre vous , filles de mémoire , Le tyran n'eit pas moins aigri; Des traits
d'une nouvelle hiiloire 11 voudroit fe mettre iTabri. Surtout ennemi de la
fcene Que par une rivale obfcene 4^] 11 a cru pouvoir avilir; Il craint que
les vers dramatiques K*étaient fovy des noms antiques 46] Ce qu'il voudroit
enfevelir. De cette crainte imaginaire, .Arôuet reflent les effets 9 On punit
les vers qu'il pût faire , Plutôt que les vers qu'il a faits. C'eft fur des allarmes
pareilles Que l'imitateur des Corneilles 47] Gémit au fond du Férigord ; Et ,
quoiqu'atteint de mille crimes , Celui dont on craint peu les rimes , Ne doit
point craindre un pareil fort. Cependant l'Etat fe renverfe; Tous nos tréfors
font engloutis : 4S] Ce mal interrompt le commerce , Et rend les arts
anéantis. ^ 44] Les fevoris du Régent a'étoient pas , à bcaueoup près , de la
plus haute nobleffe du royaume. .4ç]La comédie italiene, préférée à la
comédie françoife. 46] On dit que VOedipe de Voltaire n'eft qu*«n PJ^ttait
du Régent. Il fut mis à la Baftille , parce qu'il fiit . foupçonné d'avoir fait
une fatyre intitulée , la natJlance d'Adonis, à l'occafion de l'accouchement
de Madame la Duchefle de Berrv. . ^ 47] La Grange-Chancel , auteur des
Fhitipftques^ « ci-devant Page de Madame la princelTe de Conti , première
Douairière , fut exilé en Périgord. 4g] On fait f iifler beaucoup d'argent en
Anglcterr?.

The text on this page is estimated to be only 21.73% accurate

Des traités honteux s'exécutent : 49] Un ^Roi 50] , qu« les fiens
perfccutent » Nous éprouve encor plus cruels. Mais «ians un tems comme le
nôtre , Les ufurpateurs çî] Tun à l'autre. Se doivent des foins mutuels.
Tandis qu'on brife les barrières Çî] Que nous achevions d'élever • Qiion
ouvre de vastes carrières A ceux qui nous vaudroient braver. On palle le
tems en délices , 53] Chacun fe parc de fes vices , Commt d'un triomphe
éclatant ; Et les l'crs ^4] , l'exil & les chaînes, Sont toujours les fuites
certaines Des moiiidres plaintes qu'on entend. Infârus Hcliogabales , Votre
tems revient parmi nous ! Voluptueux Sardanapales , Philippe va plus loin
que vous ! Vos excès n'ont rien qui le tente : Son ame feroit peu contente De
les avoir tous réunis \ S'il n'effaçoit votre mémoire , En feifant revivre
l'hiftoire De la naiflance d'Adonis, çç] Toi , 56] qui joins au nœud qui te lie ,
49I Traité fait par l'Abbé Dubois. La crainte d'une lettre de cachet le fit
figner au Maréchal d'Uxelles^ ço] Jacques III Roi d'Angleterre, fous le nom
de Chevalier de Saint-George. çî] Le Roi George, Roi d'Angleterre , & le
Régent, 52] Deilrudion de Mardick , qui ^ut accordée aux Anglais , par le
traité de l'Abbé Dubois. 53] Corruption du Régent & de fa co«r. ^4]
Ëmprifonnment de quantité de perfonnes à la Baf^ille. çç] Le Régent,
comparée Cyn ire, Roi de Chypre,' 4ui de Myrrha, fa propre fille , eût
Adonis. S6] Madame la Ducheffe de Berry , très-difflblue. La Fage fut un de
fes premiers galans , enfuitc Biron , la Rochefoucault , le odmte d'Usés ,
&c. & même Bouvaret , qu'elle fit maître de fa g ^cderobc.

The text on this page is estimated to be only 21.11% accurate

(174) . Des nœuds dont tu n'as point d'effroi; Ni Mefaline Ç7]
, ni Julie ç8] , Ne font plus rien auprès de toi. De ton père amante & rivale ,
Avec une fureur égale , Tu pourrais les mêmes plaisirs ; Et toujours plus
infatigable , Quand le nombre même fassable , Il n'aurait pas tes desirs.
Fille du plus grand Roi du monde ^9} ^ Qui loin de marcher sur leurs pas ,
Dans une retraite profonde Enrouleriez vos appas 9 Seule exempte de leurs
intrigues , Parmi leurs plaisirs & leurs brigues. Les vôtres ne font pas cités.
On ne nous voit que dans les temples. Où vous leur donnez des exemples
Qui ne feront pas imités. Vous , dont par un Arrêt injuste 60] Le grand
cœur n'est point abattu , Prince , qui d'une race auguste Emportez toute la
vertu \$ Tout le relie de l'honneur ^ La France contre eux vous implore 61] 2
Par ces cris laissez-vous gagner 9 Et forcez la reconnaissance D'ajouter à
votre naissance Ce qui lui manque pour régner. Ç7] Mefaline, femme de
l'Empereur Claude 9 qui alla la nuit dans les lieux les plus infâmes. s%]
Julie, fille d' Auguste, que son père fut obligé d'exiler , à cause de ses
débauches. Ç9] La Princesse Douairière de Conti, qu'étoit une personne très-
vertueuse. 60] Cet arrêt injuste est celui qui fut rendu au Lit de Justice con-
tre M. le Duc du Maine, par lequel on lui ôta les avantages de Prince
légitimé; outre qu'il fut privé par le même Arrêt de la surintendance de
l'éducation du Roi , dont il étoit bien plus digne que celui qu'on lui
substitua. 60 On croyoit qu'après une pareille injure il feroit l'homme à
l'opprobre un {«rti.

The text on this page is estimated to be only 19.64% accurate

(i7J) Seconde Philippique. J E vais rentrer dans la carriert ,
Silence , lyre d'Apollon : C'cft à toi , trompette guerrière , D'effrayer le
facré vallon ; €*eft à vous , belliqueufes fées , D'inspiret à tons nos Orphées
. Des chants mâles & pénétrans , Dignes de verfer dans nos âmes Cet efprit
d*intrigiic & de trames , Qui fait la chute des tyrans. Toi , qui par la pourpre
romaine i] Brillois moins que par tes vertus , Ketz , dont Taudaoe plus
qu'humaine Relevoit les cœurs abattus , Sur ton troupeau qui te réclame ,
Sur un fénat dont tu fus Tame , Daignes encor jeter les yeux 5 Tends-leur
d'en-haut ton bras propice ^ Four les fauver du précipice Dont tu retiras
leurs aveux. Sacrilège faim des richefiest Ofez-vous inventer des Joix« Pour
donner un prix aux efpeces Trois fois au-defl\is de leur poids! Toi , qui fus
loilg-tems gémilTante ^ S 011 s l'autorité trop puiflante Des VePpadens ,
des Galbas , Vis-tu dans ces Princes avarés , Ou des rapines pl\is barbares
Ou des artifices plus bas ? Mortels , qui tenez la balance Entre le Prince &
fcs Sujets 9 I] François-Pai l le Gondy, Archevêque de Parie,, ^ Cardinal de
Rv'tz, chef des fiar ritades » fous la mine- . lité 4« Louis Xir.

The text on this page is estimated to be only 20.57% accurate

1 176) Pourez-vous garder un silence . Qui favorise les projets ?
Craignez-vous , par des Toies permises f Far des remontrances foudroyantes ,
D'armer la griffe du lion 9 Et de voir la force & la fraude Joindre la cruauté
d'Hérode Aux vices de Pygmalion ? Mais non , leur voix est entendue. De
rienRexible léopard i De sa retraite défendue Ils percent le dernier rempart.
Quelles réponses ! quels blasphèmes ! a] Des Mézencs , des Polyphèmes
La bouche vomit moins d'horreurs. Jamais Ajax , bravant la foudre , De
celui qui le mit en poudre, Ne mérita tant les fureurs. Tremble , Paris , tu
vas apprendre A quel maître tu t'es donné j De la vengeance qu'il va prendre
Tu feras long-tems étonné. Réduite à souffrir sans se plaindre , Rome n'eut
jamais tant à craindre Des fureurs de Caligula. Jamais tant de têtes
proscrites Ne lafferent les fatellites De Marins & de Sylla. Qui font ces
bataillons qui courent Sur nos remparts fêter l'effroi ? D'où vient que tant
d'armes entourent Le sacré (jour de mon Roi ? 3] L'étranger est-il à nos
portes;? Far de fanatiques cohortes , Nos temples font-ils menacés ? 2] Le
Parlement ayant fait de remontrances au Régent avec toute la foudroyante
poussée , en fut très* jaloux , jusqu'Uis-là qu'il l'envoya se faire f.... 3]
Journée du Lit de Justice au Louvre. De peur d'émotion le Régent fit mettre
la maison du roi sous les^ . armes. Cependant personne n'alloit à le
travailler.

The text on this page is estimated to be only 22.29% accurate

t *77 1 Et TEtat , voifin de fa chute ; Crahîdreit - il de fe voir en
butte Aux horreurs des fiecles paffësi Q^uel eft cet appareil fiiiîÛre, Dont le
jour découvre Thorreur S Sur qui Philippe & fon Miniftre 4] Vont -ils
déployer leur fureur S Je vois un innocent Monarque Conduit par la main de
la Parque,. Comme une viftime à Tautel , Par fon regard 8c fon filence
Autorifer la violence Qui lui donne le coup mortel. Pour entre les loix
injidftes Q.ue leur dif^ent leurs ennemis. 7e rois (Ceux colonnes auguftes \$]
Sortir c^ palais de Thémis. Dans leur marche majeflneufe Une douleur
refpe^ueufe Règne fur leurs fronts généreux: Et le zèle qui les inTpire Leur
fait craîîdre pour cet Empire Ce qu'ils ne craignent pas poiû: eux* Tels
s'avancèrent vers un homme Q.ue moins de colère emporta | Les graves
Pontifes de Rome Et les Prêtreffes de Vefta ; Tels , dans leurs murs réduits
en cenête § Par ceux dont on nous fait defcendre. Souffrirent jadis les
grands cœurs ^ C^es vieux confrères de Camille, Q.ui par leur port noble &
tranquille Epouvantèrent leurs vainqueurs. Digne Chef de ce Corps illuftre
fl[Quel eft rétat où je te vois S 4] D'Argenfon , qui faifoit les fondions de
Chancelier flu Lit de juftice. j] Le Parlement alla au palais des Thuilleries à
pied 5 il fbrtit en robes rouges , faifant deux colonnes 5 Iç peuple ne
remuant point , le Lit de juftice fe tîni , e< ce fitt l »:!• néantiâement di}
Parlementa 0} M. de Mtifmesi 4^reixuer préîîdeQt Tome i N

The text on this page is estimated to be only 8.37% accurate

T a7«] Ta ^oîfe tke un nomveau kiftre Des oiitrages que tu
reçois: En vain dans fa Uche colère A fc:8 pieds , d'un bras fanguinaire^ he
tyran te laiffe abattu j 7] Les blarphêmes dont il t^aqcable ^ T>i(ié par fa
haine implacable , JFont réloge de ta vertu. Mais tofi , qu\ln Arrêt plus
indigoe 83 Perce encor de traits plus aigus, JPriiice , qui d*un.trétor inligne
^tois l'intatigable Argus ^ <reft p^vL qti'ane in|ufte puiflancé ^ Avec les
droits de u uaiiTauce Ait le froftt de te renlever: Dans le coup fatal qui
t^ojpprîme^ Nous voyons le genre de crhne <i,u'elle eft fur le J^^int
d'opéré", Aîn£ ta vigilance exa^e, Ta veetn, tes fouis infinis, ipnt produit le
malheureux pafte;, ^ntr« àeux Cyclopes unis. 9I Ta tBûÔBceffe , «u gi^
d^nn barbare 4 Fut troj^.foigneufe & trop avare Du fang dont cm veut fe
rougir ; Bourbon >, plus dur & ^oins ai^bère « Frétera mieux fon miuîftéfd
fixL mouâre qui le fait agk. IVIonftres d'Argos & de lHycene 9 Ke vantez
plus vos attentats ; Celui qui règne fiur la Seine, rafle Mi^ vtvofi de
TËurot». id] •«••i»iii^"Fi^««»^p«*"«— '^««i?*"^»^»* 7] Les rêgiftres
Au Parlement furent rayis. ^] M. It fine du Maine^ à qui Fou ôta la
fiirItttcuAance 4e réduction du Roi , pour la donner à M. le Pue. 9] Les
deity Ehici Borgnes ', Tun par fes débauches, Tai»fre d'un cov^ de fiifil qu'il
reçut à la chafie de M. lé Doc ifle Befry. 10] Fleuve du Péloponefe» pays
fameux par IfltCCJh

The text on this page is estimated to be only 15.08% accurate

Toi , qui de ta famille endete II } As fait un vaste cimetière, Dans
les uei^es & les glaçons : Ton fils , que ta fureur immole ,' •Nous fait
reconnoître Vécele Où tu Tins prendre des leçons. Âh ! fi Louis , des noirs
ri^râfaB Touvoit revenir dans (a cour ; Q.ue pcnferoit-il des rarages « Q.ui
la défolent chaque jour î Mais de quelques monftres horribles,' De quelques
chan^emens terribles , (Qu'elle épou ventât fes regards , L'apprêt d'une
affreufe entreprife II] Lui cauferoit moins de furprife <i.ue le changement
de VilUrs. 13] O toi , qu'un double parilcidé 14 l Joint pour jamais à ton
^poux , Tendre & fidelie Adelaide , Reviens un moment parmi nous*
Armes«toi des mêmes furies , Q.ue pour de moindres barbarie! Inventa la
mère d'Heftor ; Ne cède pas à la luxure L'honneur de venger ton injure Sur
ce nouveau Polymnèïlor. Aimable enfant , tu vois le gouffre <i.ui va te
rendre à tes ayeux ; On connoit ce que^on cœur foirffre Aux pleurs qui
coulent de tes yeux, x^] ■ I I I ■ I 1 IM I ■ . -Ml' ■■ IM» ii] Le Czar de
Mofcovie avoit déjà fait périr plnfietm Serfonnes de fa famille avant nue
devenir à Paris eu I7i8« . fon retour il £t mourir fon lil* unique. 12] Le
Régent prétendit exécuter facilement Tes def-. Ceins par le iecours de M. k
Duc. 12] M. de Yillars parut changé iorCq')!! fut Fréfident du Confeil de
guerre ; mais la fuite Ta pidnemimt juftifié n'ayant jamsùs été aimé du
Régenta 14] M. le Duc de Bourgogne & fon épouiTe moururent à fix jours
l'un de l'autre , avec foupçon de poifon, Z5] Le Roi pleura pendant la temie
du Ut dejuftice ^ tant à caufe q[u'on lui 6toit le D(ic du Maine , que d«t
mauvais traitemens ane Ton fit au Parlemeut «a û pî<^ ibncei V <j M

The text on this page is estimated to be only 18.15% accurate

(»80) Mais tnal^é ta douleur amere , N'efpere plus revoir ce père
16 1 (îue tes cris rappellent en vain ; On eftinie trop peu ta vie Pour avoir la
pieufe envie De te remettre fous fa main* NoMe compagne de fa couche ^
17 1 Pour qui la gloire a tant d'appas ; Je vois que fon malheur te touche ,
Plus que rapproche du trépas. Un avorton de la nature ,18] Qui malgré fa
naiffance obfcure , porte un cœur plus fier que le tien « Vient d'une voix
impitoyable T'apporter l'arrêt deteftable Q_ ui confond ton rang & le lien.
Lâches y dont la paix ni ht guerre K'ont jamais diftiugué le nom y Inutile
poids de la terre , Guiche 19), U Forge zo) & Saint-Simon iz); k 16] M. le
Duc du Maine. 17] Madame la ducheiTe du Maine fouffrit fa difgrace tvec
beaucoup de fermeté. Le duc du Maine & fa famille furent exUéSf M. de
J31amont , préfideat de la Chambre des Enquêtes, M. de Saint-Martin , M.
Feydeau , Confeillers , furent enlevés \$c conduits aux isles de Sainte-Mar-i
guérite & d'Oleron. Ce furent les Gardesî-du-Corps & les inoufquetaires qui
les enlevèrent , aufii-bien que M. 8^ Madame du Maine , relégués Tun à
Dourlens & Tautre à ^ijon , dont M. le duc étoit gouverneur, U eut la
lâcheté ^être geôlier de fa tante. x8] M. de Saint-Simon , d^unc noblefle
peu connue ^ qxii eut le bonheur d'être fait premier Ecuyer par Louis XIV ,
s'eft deshonoré dans l'affaire de Bretagne, avant figné un mémoire où
étoient les noms de ceux, qui Soient entrés dsms le complot. zq] Quicbe ,
^çcuf^ de s'être caché â la bataille d« Idalplaquet. ^0] La Force , accusé
d'avarice. Il] Saint-Simoa , vain ^ j^lus fier «^u'il a'étoit petil, ^

The text on this page is estimated to be only 21.84% accurate

(x8i) Vt)tre orgueil & votre ignorance Feront le deſtin de la France j Tout tremble fous votre pouvoir ; Vous ofez accabler des princes 22) > I)e nos malheureufes provinces Et tout Tamour & tout Tefpoir. Toi I, France , de la tyrannie Souffres le cours fans t'émouvoir y Elle fera bientôt finie ^ Ses excès me le fout prëvw» Vois quelles nouvelles tempêtes Voat chercher les plus nobles tête\$ Jufques dans le fein de Thémis , Et que réduits à cet ufage , Kes guerriers u^ont plus de courage Q.ue contre de tels ennemis. Tandis que la mort & la crainte Affligent tes periëcateur« , Fuis , princeife 2]] , fors d'une encein|e Pleine d'aflaffins flt de flatteurs. Les arts marcheront fur tes traces ; Dans les faveurs , dans les difgracea Ton deſtin doit régler le leur. Ils ont partagé ta fortune , D'une couſtance pen commune Ils partageront ton malhew* Cependant un grand roi s'apprête 2^ A te rétabKr dans tes droits i L'Efpagne forme une tempête ^ VengerefTe du fang des rois. aa] Le duc du Maine & le comte de Touloufe. 23] Madame la ducheffe du Maine. 14] L'Efpagne fit débarquer une flotte en Angleterre pour fecQurir le roi Jacques. Les vents contraires firent échouer ce deffein. Le roi d'Efpagne , dont ranibaffadeur kvoit tramé une confpiration contre le Régent, laquelle ne fit point d'effet , uon - feulement ne fe mit point en ^tat d'entrer en France , mais même vit fans s'émouvoir les François ravager la Navarre , prendre Fontarabie « Saint - Sebaſtien , &c, ayant pour général le duc de Berwick , dont le fils aiué , duc de Leyria , étoit Grand 4'Efpagne. N
iii

The text on this page is estimated to be only 12.18% accurate

(rôa) 0Bjet dé notre idolâtrie , Cher prince , venges u patrie ^,
Songes quVUe fiit ton foHtien ; Et que dans fon btfoin excréme Tu dois
rendre à fon diadème Tout ce qu'elle a fait pour le tietf; Eu vain un pouvoir
tyranuiquePenfe à t'en fermer les chemins ,. Avec le fecoors Britannique £t
raliiance des Germains Z5) ; Ouvres feulement fa carrière , la France n'a
point de barrière Q.ui ne s'abaiife fous tes pas ; Ki fon fein d'enfans i^gnes
d'elle Q.ui n'affrontent ^our ta querelle Tontes les horreurs du trépas.
Pourfuis ce prince fans courage > 26)^ Far fts frayeurs d^ja vaincu. Fais
qAie dans l'opprobre 8c la rage Il meure conune Il a vécxu O ue fur fa tête
fcélérate Tombe le fort de W&thridate PrefTë des armes des Romains ;
Q.ue dans fon défefpoir extrême Il fe livre au poifon luUmême four fe
gardutirde tes mains* 25] La troiâeme alliance entre la France ,
^Emperett^9^ l'Angle, erre. 26] le Régent. Cest cependant à tort ^vCil e&
traite ici de prince fans courage. Ileua, aucQ^tfatre,&itpar^ifirft])eiltUcottp
dans les oQcafions.

The text on this page is estimated to be only 12.23% accurate

(i83) TROISIEME PHILIPPIQU».C Oupable reine d*
Amathontc ,©ont les excès impétueux Ne lailTent ni remords ni honte Dans
un tyran voluptueux : i) C'eft à toi , fource d^infanjie , (i.ue ma lyre , ton
ennemie , Veut adrefllr fes nouveaux fottf»* Pour célébrer une viftoire 9
Digm d'éteniifer la gloire Du plus cher de tes nourriffons. En vain rEfpaiffe
sMmancipe De porter trop loin fon pouvoir ,. Albion fe vend à Philippe 2) ,
Pour la ranger à foa devoir. Après cet exploit auhw'ntique 9 Fais venir la
prêtreffc antique 3) Les honteux reftes de Terra 4) j Et quj fa main
inceftueufe , Drcifle mie couche fomptueufe. Pour joindre Cyioire à
Myirlui. Suis-^es dans cette autre Caprée ^ Oû , uou loin des yeux de Paris
y il Le Régent fe plonge dans les débauches. La Parà^ bera, Sabran , Emilie
, Sourie , la petite le Roi, ces tiois dernières de Topera , compofoient le
Ser^ail « dont la du-^ chclîe de Berr^ ét;oit I4 prtmitre. 2] Le roi d'JÉfp^ie,
a^rès s'être emparé de la Sardaigne, fe feroit auiî rendu maître de la Sicile ,
fi TAngleterrô n'avoit envoyé une flotte équipée de Targent de France ,*
laquelle flotte battît celle d'Éipagne. 3] La Montauban. 4] Madame dé
Vaudré ^ maitreiTe de Terra » Chancelier du Régent. 5] Caprée , isle dans le
royaume de Naples , où Tibcra"^ Te raira pour s*abaudonuôr àJa débauche
ave<^ toute fortj-- 4 dñ Uceuce, K iy ' J

The text on this page is estimated to be only 12.59% accurate

(»«4) Ta te Tois Inoi nkB célébvée , One dans Fisle ^ne m cbéds.
Vers cit impuiiqiie Tibère Conduis Sabraii & Paraberâ tf) , SÎTale (ans
diffendoo ; Et pour achever FaUé^cfle Mené Priape à la princefife Sous la
ûgoTi de Riom. 7) Qne parmi de lafciv^ s troupei De tes fajets les pins zélés
, JLe vin Te verfe i pleines coupes , Par la main des encans ailés i Qnej^la
nature fans nuages , Montre en eux tous Tes avantages f Comme dans nos
premiers ayeiuc ; Outils tournent leurs mains irritées Contre des modes
inventées Pour le fuppllice de leurs yeux^ Vainqueur de Tlnde , Dieu d'Eryce
, Soyez le m^tre du feftin ; Faites que tout y renchérifle Sur Pétrone & fur
TArétin ; Q.He plus d^uMe infâme pofture 9 Plus d^un outrage à la nature
Excitent d'impudiques ris \ Et que chaque digne convivQ Y trouve une
peinture vive De Capoue & de Sybaris. Dans ces Saturnales auguftes S)
Mettez au rang de vos égaux Et vos gardes les plus robuftes 9) Et vos
efcUves les plus beaux ; 61 L'une appellée TAlloyau , & Tantre le Gigot. 7j
Elle en a eu trois enfans , & eft morte do dernier par une perte de ikng. On
les a cru mariés. 8] Féits que célébroient les Romains en Thonnenr de
Saturne « durant lef^udles les efcûres mangeoieat avcc leurs maîtres (ans
dxitinâion. 9] Compagnie de quarante gardes , appellees les Mirebalais. On a
dit dans le monde que les ^^rdes & les pages 1« glus n>buftcs étaient
adjous dâos ces débaociiâs.

The text on this page is estimated to be only 16.61% accurate

i, 48J) Q.ue la fiâveur & la puiifance , Q.ue fa fortune & la
uaifTance N'y piiiffent emporter le prix 5 Mais que fur tous autres préfide
Q^uicouque a la vigueur d'Alcide Sous uii vifage d^ Adonis. Sommeil ,
donne enfin quelque trêve A tant d'agréables travaux i Il faut que la fête
s'achève Par la douceur de tes pavots; Que chacun content de foi-mémef
Entre les bras de ce qu'il aime , Se laiffe tomber mollement ; Et que dans
Tun & l'autre fexe, La nn de cette pièce implexe Soit digne du
commencement. Rome , tu n'es pas moins en proie A ton implacable ennemi
9 Tibère dort ivre de joie , Mais Sëjan 10) n'eft pas endormi. De Tes pareils
èc Tes complices Il fait aux plus juftes Tuppliques Arracher les plus criminels
11] ; Et contre des cœurs purs & juftes 9 ^ Les Bufiris 12) & lesProcufte
13) , N'ont jamais écé ô. cruels. Sa barbare perfëvéance A fuivre fon cniel
p'enchant , Du dernier foleil de la Franc* 14)" Avoit obfcure le couchant j
Aujourd'hui fon pouvoir plus vafte. Porte fa fureur & fon faite Dans un
excès encor plus grand ; 10] D'Argenfou. Il] Le Régent empêche la
Chambra de juftice de décréter d'Arg^ifoii. Il fait fortir à miir.iit
Pommereux liors de prifon par une lettre de cachet. Il donne ù trois ou
quatre Infpecteurs des lettres de réhabilitation. 11^ Bufiris , Roi d'Egypte,
très-cruel. 13] Procufte étoit un iniigne voleur & très-cruel j il fut tué par
Théfée. 14J M. le duc de Bourgogne, j

The text on this page is estimated to be only 14.77% accurate

y (tS6 y Et de tant d'orresurs qu'illprodlj^Ot ,Le fer fitroit la feiile
di^ae Q.IÛ pût arrêter ce torrent. Q. uoi , Thémis , ta brillante épée >« Eft
inutile dan» ta main ! IV)urciuoi n'eft-elle pas trempée Dans le fang de cet
inhumain S Pourquoi , pour prévenir leur chute ^^ Sbus tant de bra% qvCil
perfécute» . M^a-t-ou pas encore abàtta lae tyran & la tyrannie ! Un crime
fait pour la patrie , Devient un aâe de vertu. Déferteurde tonévanifile i^i)
Geai paré des plumes d^autniiy La Force , où fera ton afyle « Lorfque tu
perdras cet appui ! Chez qui pourras-tu t'introduirc^ . Quand tu u^auras
pour te produire. Q.ue le fecours de tes clartés , (Quelques campagne*!
pacifiques Q^iiliues vifions féraphiques , Et beaucoup de ver» empruntés I
Mais , comme dans la tragédie ^ . Les aAeurs muets fout permis « Ke crains
point qu^bn te congédie D^un pofte où Philippe t'a mis. I6)i i Pour t'app
rocher de laViftime , Dans un rang encor plus fubfime Il va te créer un
«mploi^ Tes pareils lui font néceifaires i ijj] Q.ui trahit !e Dieu dé fes pères
» Peut bien » dit- ou y trahir um roi* . 15} Là Force étokde IsireHgion
réformée, qxCH abjurai • H a fait quelques controveriês avec les payfans,
deux cam* pagn*js dans les moufquetaires & quelques vers pillés : \Jt' veut
être favant , bon poëte & homme d'efprit^ z6] On parla de lui donner la
place de m. le maréchale^ de Villeroi. z^]. Dr'Arsieufbu & rAbbé.Di&.oâs».

The text on this page is estimated to be only 7.30% accurate

(*V) PouiTuis , Nerou , de tdb miiiiftréf ^ S^ottt propres à te
%n«Ier. Achevés *, tant de pas fioiftres Ne font pas faiti pour inecultr.
Veïix-tu t'afifnrér de rSTpagae S. Cèdes PAITace à rAillemagciâ« Les trois
ëvêchës aux Lorrains ; Et , fourd aux- cri» de la patiie , Rends TAquitimie
te U Neufirie A leurs antiques Scuyeràini* z8] Q U A T R I £ M £ P H I H
J? fil (JU B^ jLjN&i, la mort de Canafiée Sert d^exemple ans ambitkùXj Et
la foudre de Salmouée Cède à celle qui part des cieux ; ' Qui veut trop
s'jàevet tr^bucb^;* £ie crime daiis ià pr^opse einbucâ^ Se trouve fouveut
abatta , Et Clothon , à nos voefox pr9|pic(B9 Le pouffe dans le précipice j
Dont il menaçoit la vertus Q.ue vois-je ! à^dne fca coettr tooctÂM Les
triftes bords du Fblég^n , Que pour fon trône 3: pour ik.C0lldi# Je vois les
fraycucs. de rlntod; Je vois far la rive ioFeroale ^ Py^nalion \ Sasdaiia^le ,
Ravis de pòuvoirlleinbràfref } Avec eux Syfiphe.& Tantale, Donnent à cette
ombr^ royalâ Lu gloire de les fivpaHen Chsz toi Viois defceudre la ffœene y'
Pluton , on,va m mettre aux fers ; Il n'a pu r^ner.fur la terre , n régnera dans
les enfers* .^P^ i8}, L'Anglstene.

The text on this page is estimated to be only 19.96% accurate

(488) Crains pour ton honneur , chafte reiUe ; Ce que vit
autrefois la Seine , Le Styx le verra fur Tes bords : Tu feriis eu butte à ik
flamme , Tout cède aux tranfports de fon ame ; Sa pafiôt vit chez les
moitS4 La Biblis n^eft plus occupée A faire un ruiflieau de Tes pleurs ;
Phèdre , Jocaſte , Pelopée « N'ont plus ni remords , ni douleurs ; Des
fanguinaires Dauaides Et des lafcives Propétides , Les hommages lui fout
rendus ; Et la fille qui les amené Lui promet un plus grand domaine . Que
les Etats qu'il a perdus. Plus noir que le reſte des ombres ^ D'Argenfon vole
à fon feconrs , Plus terrible aux rivages fombres Q.u'à ceux où la Seine a
fon cours) Avec fa fureur orc^naire Il prend le poſte fanguinaire '
Q^u'Eaque tient près de Pluton ; Dubois fuccède à Radamanthe j Et Minos
faifi d'épouvante , Q.uite la place à d^Argenfoiu Tapperçois la reine
d'Ithaque î Chercher les vieux mOnumens , Pour fiUur une plus vive
attaque Que celle de tous fes amans ^ Dans les bras de l'époux qu*elle
aittie ^ Je vois Andromaque elle-même Craindre de s'en voir arracher 5 Et
dans Ttffroi qui la poiTede, Di'ion appeller à fon aide Les tlammes d'un
nouveau bûcher. Ravi que la France ait vu naître Un prince plus mauvais
que lui ^ Des poifons qui l'ont fait connoître Charles 1) lui vient oflFrir
l'appui] Charles le mauvais , Roi de Navarre.

The text on this page is estimated to be only 19.91% accurate

' (»89) Celui qui s acquit Tavantage i] De mettre les rois hors de
page^ L'obferve d'un œil attentif ^ Il reconnoît qu'en tyrannie , Auprès d'un
lî rare génie , Il ne fut jamais qu*apprentif» Prince , dan* ton règne célèbre
Sur le rivage fouterrain , Ke ctaiiis point aue la Seine ou TEbre Regrettent
un tel Souverain •, Conteus que les deux monarchies Soient heureufemenc
affranchies De fes exécrables projets , Ils te verront fans jaloufie Far les
foins de ta phrénëlle Gouverner tec nouveaux fujets* Cinquième
Philippiqui, ^^Uelles vaftes métamorphofes 1)5 Tandis que jVtois dans les
fers , Troubloient Vordre de toutes chofèsl Même jufqu'au fond des enfers
La difcorde répandoit fon halaine ! Les deux Philippes à leur haine a) 1]
Louis Xî. 1] La Grange, foupçonné d*être l'auteur de Philippi* Ques , fut
exilé aux isles Saint«-Marguerite. Il s'eft fauve ^ dit-on , au moment que le
Régent avoit donné ordre de le jétter à la mer : il fe réfugia d'abord à
Avignon , enfuite en Efpagne^ d&*là en Italie, & enfin en Hollande. Il avoit
été «Page de madame la princeife de Conti^ fille naturelle de Louis XIV »
morte en 1739. 2] Depuis la paix de 1720 , le Régent cherchoît tous les
moyens de faire réuffir l'alliance qu'il avoit projetée de fes deux filles avec
deux fils de Philippe V. Elle fiit enfin arrêtée en 1722 ; on convint aujTi du
mariage de 4'lnfaute Marie- Anuw-Yiftoiri,née eu ijiS^avccLouisXy»

The text on this page is estimated to be only 14.54% accurate

Font fvLtcédtr' des lu^pnds f betSTy* Q.iie pour tant de
cérémoniet , Les deux pnifTattces réaniff K'auront point aflez de
fUmbeaiubRoî trop pieux, voilà les pièges 'J^j* Q^i'^nne main vénale te
tend, Lorfou^à Tes genoux facrilegies Tu répands ton co0Er pénitent* Cest
dans ce tribunal fapréiie Q,u'il abnfe du diadème Q.ue lui fonmet ta piété ;
Et que les faux pas qu^U t'infpirè « Pour la chute de ton Empire Réftrent fa
fociété* Cependant , ma mufe affiranchiie 4)De cfs triples portes d'airain ,
— Dans un coin de la -monarchie Va refpirer un air ferein ^ lille fat mēie
envoyée en France , pour y être été»' vie , 'mais le mariage n*a point eu
lieu. Louis XV ayant ^oufé eu 172\$ la fille de Stanislas , Roi détrône de
Pologne , depuis DUc de Lorraine , Tla^te fiât obligée de s'en retourner en
Efpagne , où elle a été mariée en ' 271/ au Prince, devenu Roi de Portugal
en 17\$ o. 3] Philippe V fut porté à faire ces alliances par le Père
d^Auhenton Jéfiite , fon confefleur, en re^oonoiTfance de ce que le Régent
avoit , depuis 1720» conduit^ les apures de la Bulle en France au gré oē la
Société 9 êc de ce que TAbbé Dubois a voit fait un accommode* snent pour
Tacceptation de cette Bulle par le Cardinal de Noailhs. Ce même Roi promet
encore en 1721, dé' xviUOnccrà la Couronne d< France j c^étoitpour le
Régett un point effentiwl , parce que fi Louis Ay fut venu àmourir, il
n^amoit point eu de concurrent an trône. Ce m par le même confôl que
Philippe V abdiqua.- la CoQronne d'EfpagiW en 1724, en faveur du prince
Louis roit<^ fils aîné ; mais la mort de ce prince dans hunême année
Tobligea de reprendre cette Couronne , qu'ifa lailTéepar^ fa mort en 174^ à
fon £!« Ferdinand, auquel a rucçédé-' m J7\$9 Dom Carlos , troifieme fils de
Philippe V,

The text on this page is estimated to be only 13.23% accurate

C 49»-) Jy crois teràir |ce tems célèbre ^ • Où les bords du Tzge & de PEbre », Recevoient les fameux pro(crits , Q. uand Sylla pratiquoit dans Rome Les mêmes fureurs qu'un autre &t)tnme' A' fait reuaitre dans raris* Mais de cet afyle équiyoqut f) Te commence à peine à jouir , Q. ne l'Ébre efclave le révoque ^ • Qiiand la Seine s^eft fait ouïr. Pour fuir un fécond efclavage , Irai-je voir furie rivage Ou d'Ifpahan ou de Mèmphis, 6J . ^ des rois chrétiens re>ettée , La versu fera mieux traitée Chez les Sultans &-les Sophis ! Toi , dont Torment toute la terre yJi Far l'efpoir du bandeau royal , Te parois-je un foudre de guerre S" Me prends- tu pour Annibal 8) ? Veux- tu par-tout qu^on me dénia' L'-afyle de la Bitlânie , Ou de la cour d' Antiochujr 5 Veux-tu du midi jufqu'à l'oucfe Me prefcrire la même couiie Q. ue prit la fille d*Inachus 9] î 5) Auffi-tdé qoe Fiiilippe Y ent &it fa panx avec iê:IKégent , la Grange eut ordre de (ôrcir de l*£Qiagfle, 6) Villes capitales de Ferfe éc d'Egypte, 7) Le Kégent. o> Annibal quitta. fa patrie, lorfque les Carthagîooiir firent leur paix avec les Romains, âcfe retira en Bithinie, où étant pourfuivi par fes ennemis, il pallk chea" Antiochuf) Roi dft Gomagene, pour avoir le moyen d'ezer*" eer fa haine contre eux . * mais indniit ^ue ce Roi le tra?' faiflbit , il aima mieux sVmpoiAmner li»-m^me qt]e db-' tomber an ffltorvoir des Romains» 9) io , fille d*Ihachus Jupiter abufa. de cette fille j& ta v changea en vache ; Junon , irritée contre elle , la mît eiv fureur 3c la fit courir la plus grande partie de la terre. Enfin elle r«-' couvra fit première forme fur 4e bord <^' Nil, & its Egyptiens a2U>rçreut cette vafiiibaodfc fuuaJ*^ «om-d'Xfis*. * *^ ^

The text on this page is estimated to be only 16.22% accurate

(19i) 7e vois un peuple à qui le Tibre lo] A tranfmis fa gloire Se
fes loix ; Peuple , à qui Tardeur d'être libre A coûte de fi longs exploits ;
C'eft-là qu'un lion fecourable M'offre un Egide impénétrable Contre un lion
perucuteur; C'eft-là , que libre & philofophe 9 ' J'attends en paix la
cataftrophe , Ou du pupille ou du tuteur. Tu célèbres les funérailles li) ; Par
des danfcs & par des chants ; Roi , qui déchires nos entrailles , Par des
fpe^acles fi touchans ; Viâime , au milieu de ces fêtes , Du monftre armé de
quatre têtes 12) , Par qui ton fort eft achevé j Ne fais-tu briller tant de
charmes Q.ue pour nous coûter plus de larmes ^ Quand tu nous feras emevé
1 Q.ue vais- je ! quel trône s'élève X j) Pour qui , prêtres do l'Eternel ,
Portoz-vous cette huile , ce glaive S Pour qui ce bandeau folemnel ? Sur
quel front voulez- vous qu'il brille S 10) Ou doit entendre ici la Hollande,
où Tanteur a effeAivement demeuré. Il n'y a point de République à qui cela
puifT^' convenir mieux. Les Etats de Hollande étoient autrefois fous la
domination Efpagaole ; mais «étant foule vé» Jaiu le XVI fitcle contre
Philippe II Roi d'Efpagne, ils combattirent contre lui fcfs luccesleurs pour
leur liberté , ^jendaut près d'un fiecle , ayant à leur tête Guillaume de
Naffau , 9c autres princes de la Maifon d'Oniuge , à qui ils ont déferé le titre
de Stad« houder de Hollande. Enfin leurs alliances ê: leurs forces maritimes
furtout fe font tellement accrues ^ qu'ils ont obligé leurs anciens maîtres de
les reconnaître eux-mêmes pour fouverains j <Sc ils ont à préfent la
meilleure part au comniifree d- s Indt's & de l'Amérique , & ans affaires
générales de TEiurope. 11) Il eft , fans doute , ici queftion d'un fervice qui
fut fait pour Louis XIV , où le jeuæ Roi aflifta. Il) M. le Jlégcnc^ M. le
duc de BourboiwCoadé | le CardindL i^ulois , &c. jj) Préparatifs du Sacre
de Louis XVt

The text on this page is estimated to be only 19.33% accurate

Eft-ce Tepté qui , pour fa fille , ' IVle glace d'un mortel effroi S En ce jour que je contemple , Le couronnez- ydus dans le temple , Ou comme vifbime ou comme roi\$ Ne foupçonne plus d'artifice En ce mémorable événement 5 France , où tti crains un facrifice , Tu verras un couronnement 14) ; On y mettroit de vains" obftacles; Celui qui fait les grands fpeftaclet Te répond des jours de ton roi ; Toujours ouverts fur cette pompe ^ Ses yeux que rien ne trompe, Remplacent ceux de ViUeroi* D'une infolente diftature z ÇÎ , Sylla juftement dépouillé , Va rendre compte à la nature Des horreurs dont il s'eft fouillé. Déjà vers la jeune Pompée Vole la foule détrompée. Méchans , vos beaux jours font paîTég ; Trembler î par une fuite prompte Evitez la mort 8c la honte Dont vos crimes font menacés. Soleil , diifipe ce fantôme i<) , Q.ui paroît dans un fi grand jour 5 A ton départ c'eft un atome , C'eft un colofle à ton retour. 14] Louis XV fut facré & couronné àRheimsleiS Ôftobre irai* 15] La Régence finit peu après le couronnement du Roi, c'eft-à-dire au mois de Février 172; , que le Roi eft entré dans fa quatorzième année , tems prefcrit par rofdonnanc« de Charles V , dit le Sage , pouf la majorité des Rois. i^) Dubois , né à Brives , fut dt T Académie Fran" çoife , de celle des Sciences & des Belles-Lettres , précepteur du Duc d'Orléans Régent , AmbaiTadeur Extra * orrlinaire & plénipotentiaire duRoi enAnglcterre en 17 17» Archevêque de Cambrai , Cardinal en 1711 , & premiec miniftre eft 17^2. Il mourut le 19 Août 1722, à 67 aofy connu de toute l'Europe par fes mœurs déréglées*^

The text on this page is estimated to be only 13.50% accurate

(^94 .) Itottie f que veiâc-tu que je croie r^^ Be voir que ta pourpre iû, la proie De cet infâme icëlërat , Far qui robfcurité de Brlve, Four rendre la Gaule captive ^ Achevé le Triumvirat» Duc , qu^àucuu opprobre ne toudie it)y Et qui, pour Texemple du terni Mentes mieux qu'Hornes & Cartouclsfe I9)l' D'expier tes vois éclatans) Un nouvel arrêt te menace D'envoyer ton ombre tenace Porter fon tribut au nocher. Où d'Argenfon , près de Syfîphe y Attwud le fecobrs de ta griffe , Four rouler le même rocher* MM 17) Cle'ment XI ne voulut jamais accorder de CKa* peau à TArchevêque de Cumbrai , malgré les follicita'tiens des Curdinaux François, qui vouloient faire leur cour au Régent ; mais la mort de ce pape, arrivée le 19 mars i7:sO , donna lieu à rezaltation du cardinal Conti, qui prit le nom d'Imiocent XIIL Oa rapporte que ce fut au moyen de deux millions , que Dubois' f^paudit dans la famille du nouveau pape, ^u^ii par<« vint au cardinalat. Toute la France en fâc indignée | & eut une bien mauvaife idée d'Unnocent XftI. z8) Mk le Duc de Bourbon-Condë fut taxé de beaucoup d'exaftions pendant la Régence , 8c lorfqu'après la mort du cardinal Dubois , qui fut principal miuiire , M. le duc d'Orléans , ci-devant Régent , lui ayant fnccédé à. étant mort quatre mois après , le Duc devint lui-même pria» cipal miuifre en 1723. U a été remplacé en 171^,. par M. le cardinal de Flcury , ancien Evécjue de Fréjus^ précepteur du Roi. Depuis la mort du cardinal ea 174? s iLouis XV n'a point eu de principal minifre. 19] Le comte d'Hornes fut rompu pour afTaflhat. €Ki rapporte que , comme il appartenait à la maifbn d^r« léans , quelqu'un repréfenta an Régent qu'il pouvoit faire grâce à un homme qui lui étolt attaché par le fàng , êf, Qu'il répondit , que quand ou avoir du mauvais fan^ il; 6lloit le tirer. Cartouche , infi^jne vokur , Ait aulfi' lûmpu^fons k Régence*

The text on this page is estimated to be only 15.84% accurate

C 49f) Ke venez briller dans vos places lo)^ Héros iudigii émeut
çhafTës , Plus célèbres par vos difgracesCLuî par vos triomphes paffés ;
D'ÂgueiTeau hâte ton hoQiroage ^ Ville roi , que malgré ton âge , Le zèle
redoute tes pas ^ Hoai]les , à ce jeune Augufte , Rends un ami fidèle Se
jufte Q.u' Antoine ne'niéritoit pas. Nouvelle reine de Palmyre ii)r^. Epoux ,
doraeftiques , enfans ; Moderne Longin que j'admire i,!)^ Montrez-luivos
fers triomphansb» Roi , voilà eeux^ que. ca dois crenre y .il*. zo) Celiau
cart^nal dé Fleuri que k France doit Kit tranquillité dont elle a joui après la
Régence. Ses allions, furent toujours conformes à mh cara^ere & à les
vertus,. qui ^toitnt la douceur , Tamour de Tordre & de la paix. IL prouva,
par un mimfters de 17 années , commencé à 73 ans , où tant de vieillards fe
retirent du monde , que les e/prits doux & concilians Ibnt faits pour
gouverner les au* très. Il eft mort en 1743 âgé. de 90 ans , ayant conferré
fufqu'au dernier moment une tête faine , libre & capable, dl^afikires. S^I y
a jamais eu ,. dit M; de Voltaire , quel* Su^uH d'heureux fur ia terre , c'étoit
fans doute le cardinal «Fleuri. zi) M. le duc Se madame la duchelTe dti
Majqe & letp^ enfans foat rappelés à la coun 22) Le cardinal de Polignac
revint également de foa Abbaye d'Anchia, où il étoit depuis I7i7« Louis XV
Thonor» de la même coh fiance que fon bifayeul. La mort d^Iu« nocent XIII
ayant obligé ce Cardinal d'aller au conclave ,. il contribua beaucoup à
Texaltation de Benoît XIII , & le Roi voulut qu'il reftât à Rome comme
minifltre dé France. Il en remplit les fondions pendant huit ans , avec une
telle fatisfaâ:ion des deux cours , que le Roi le nomma en fon abfence à
TArchevêché d'Auch & aune place de Commandeur de fes Ordres , & que
Benoît XIII Se Clément XII< ibn fucceifeur le coofultoient fur leurs^
propres affaires «. tandis qu'il traitoit auprès d^eïix celles du Roi. Il eft
mort: le lo Novembre 174 1 , à Tâge de 80 ans. Tout le monde. coiinoit fon
poème latin de i*Anti Lucrèce , & la traduction ia^eftlmahle de cet ouvrage
par m., de BougaiuviUte«

The text on this page is estimated to be only 16.37% accurate

(^96) Sans eux. ton pouvoir ni ta gloire Ke fauroient bien fe
rétablir ; Par eux tu puniras l'ofTdnfe Qui dam une éternelle enfauge A *
voulu te faire vieillir. Fuis le charme qui t^environne ; Tires- toi d'un péril
mortel ; Brife un joug qui mit la couronne Dans la famille de Martel* 2g)
Qjifi ton bras formidable aux crimes Achevés ce qu'Anet de Vifrats Eut
rtionneur de commencer , Et d'avoir , comme Taigle légère ^ Porté la foudre
meflagere De celle que tu dois lancer» Alors Thebes , Troyes & Mycenne 9
Vous ccfferez de vous vanter ; Oue mon luth amant de la peine N'eut que
vos crimes à chanter. L'ambition & la vengeance Firent aflez de mauin
France Q.ui furpaiTerent vos horreurs ; Et ^ fans remuer vos cimetières ,
Offriroient aifez de matières A mes poétiques fureurs. ig) n faut i faos doute
, entendre ici la diij^nice è u. le Dttç*

The text on this page is estimated to be only 27.04% accurate

(^97) (*Page 141.) Lettre de Mgr, le Duc de Bourbon , à M* le Premier Préjident du Parldhieni de Paris* j A Fontainebleau , le iç Septembre 172Ç, ■ E vois avec une douleur infinie que le peuple n*a point encore recueilli le fruit clés différens ordres que j'ai donnés pour lui procurer des prompts foulagemens. Son état m'afflige fenfiblement ; mais comme la difette qu'il éprouve , prend Ton origine dans les fuites d*unç année flérile, à laquelle fuccede le dérangement des faifons 6c d'autres accidens que toute la prudence humaine ne pouvoir pas prévoir , il ne m'eft pas poffible de rien ajouter 2 mes ordres , ni aux précautions que j'ai prises & dont vous êtes informé. Le fuccès de leur exér cution fera cefler les murmures du peuple. Je lui pardonne des plaintes injuftes , parce qu'elles naifc fent de fes maux, que la mifere trouble la raifon, 6c qu'il n'eft pas à portée de juger avec quelle attention je travaille à le fouflraire à de terribles conjonélures , dont je fuis pénétré au-^delà de toute exprefiôn. Mais je ne vous diffimuleral point combien je fuis indigné contre quelques membres du Parlement, qui ne peuvent ignorer la pureté de mes intentions , qui favent les motifs de vos alTemblées , Sc qui cependant portent l'audace ÔC la témérité jufqu'à parler contre leur connoiffance , & par des difcours également faux &C féditieux nourrissent les clameurs d'un pçuple mal informé. Eux , que les fermens & les charges dont ils ont l'honneur d'être revêtus , engagent plus particulièrement à foutenir ^'autorité du Roi , & à maintenir la règle & la tranquillité publique. J'gi donné dis ordres très-précis pour çoimoître 1 "1

The text on this page is estimated to be only 22.20% accurate

X 29«) •ceux qui tiennent une conduite si punissable & leur licence fera fuir d'un juste châtiment. Ce que je vous marque n'est point un mystère ici vous pouvez rendre ma lettre publique. A l'égard de ce que vous mandez , que l'on ne peut punir les marchands de bled , ni les boulangers par le besoin que Ton a d'eux , je trouve qu'il est bien triste de ne pas sévir contre des malversations si dangereuses, C'est cependant un bien qui vous regarde , et je crois que vous devez , au moins par vos discours , apprendre au public les motifs qui empêchent la punition de leur crimeHe manœuvre. En mon particulier , j'appuierai de toute l'autorité convenable les remèdes qui me seront indiqués par l'assemblée à laquelle vous présidez. J'ai examiné avec beaucoup d'attention le Mémoire que M. le Procureur général m'a envoyé, & (j'ai donné des ordres en conformité à M. Dodun, qui est allé à Paris , pour régler toutes choses de concert avec vous. Comme il est au fait de la matière, il aura bien d'éviter les inconvénients dont votre lettre fait mention, &c. (♦* Page 14%.) Discours du Roi Très- Chrétien , prononcé dans le Conseil le 16 Juin 1706Il étoit tems que je prisse moi-même le gouvernement de mon Etat , Se que je me donnasse tout entier à l'amour que je dois à mes peuples , pour ■marquer combien je suis touché de leur fidélité. Quelque sensible que je sois au zèle qu'a montré mon cousin le Duc de Bourbon dans les affaires dont je lui avois confié l'administration , &c quelque affection que je conserve toujours pour lui , j'ai jugé nécessaire de supprimer &c d'éteindre le titre de les fondions et principal Ministre*

The text on this page is estimated to be only 23.13% accurate

(±99) Ta'i 3éjà donné ordre de foire part à mon: Parlement de Paris de la réfolution que j'ai prife de prendre en main le gouvernement de mon royaume, Ôc la même chofe fera faite à l'égard de tous mes autres Parlemens, J'en ferai inftruire par des lettres .circulaires tous les Gouverneurs & Inteïdans de mes provinces , &c j*vCn »i fait donner part auffi à tous mes Miniftres dans les cours étrangères^ Mon intention eft > que tout ce qui regarde les fondions des charges auprès de ma perfoïne , foit ftr le même pied qu'il étolt fous le tcu Roi mon bifayeul. J'ai choifi , à la place du Sr. Dodun , qui •m'a demandé la permiffion de fe retirer , le Sr» Pclletier-Desforts pour remplir la place de Contrôleur-général de mes finances , ôc le Sr. de Bretcuil, m'ayant demandé la même permiffion, j'ai nommé M. Le Blanc a fà charge de Secrétaire die la guerre* Les Confeils fe tiendront exaélcmnt dans les fous qui y font deftinés, & toutes les affaires s'y traiteront à l'ordinaire. À l'égard des grâces que ^'aurai à faire , ce fera à moi que l'on parlera , ôc j'en ferai remettre le mémoire à mon Garde des fceaux, à mes Secrétaires d^Etat & au Contrôleur* général de mes finances. Je leur fixerai des heures pour un travail auquel Vancien Evjque de Fréjus aCftera toujours, auffibien qu'aux autres détails dont différentes personnes ont foin , en vertu des charges qu'elles rempliiènt. Enfin , je veux fuivre en tout , autant qu'il me fera poffible , ^exemple du feu Roi mon bifayeul. Si vous penfez qu'il y ait quelque autre chofe de plus â faire dans ces premiers momens , vous pouvez me le propofer avec confiance , Ôc j'attends de votre zele pour mon fervice , que vous me féconderez dans le defièin oii je fuis de rendre moa gouvernement glorieux , en le rendant utile à moa .4

The text on this page is estimated to be only 27.98% accurate

(300) état &c à mes peuples, dont le bonheur fera tovL" jours le premier objet de mes soins» (*** Page 147.) Compliment du Cardinal de Fleuri à Sa Majesté Tris[^]Chrétienne , après avoir reçu d'elle la B are tu» L Sire, f A nouvelk dignité , dont je viens rendre hom' mage à V. M. , quelque grande qu'elle soit en ellemême , m'est encore infiniment plus précieuTe , parce que je la tiens uniquement de fa main[^] & , fi je rofe dire , parce qu'elle ne lui fait pas moins Q honneur qu'a moi-même. Qu'il me soit permis , Sire , de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous ayoit infpiré en ma faveur, dans un tems où vous n'étiez pas encore le difpenfateur des grâces. Nonfeulement vous m'aviez deftiné votre nomination au Cardinalat , fans que j'eufse jamais pris la liberté de vous en parler , mais vous avez encore , fans mç le dire, demandé avant le terme ordinaire que cette grâce me fût accordée. J'avoue , Sire , qu'il y a peut-être quelque retour fecret de complaifance fur moi-même, en apprenant au Public cette marque d'attention de V. M. fi favorable pour moi : mais ne ferois-je pas aufC , avec raifon , taxé d'ingratitude , fi je n'annonçois pas à la France qu'il y a en vous un fond de bonté , de fentiment, ÔC , je ne crains point de le dire , de reconnoitance , qui doit faire la plus douce confolation de vos fujets, La majesté du trône attire feulement le refpeô. Xes grands talens des Princes excitent l'admiration ; Içur puiffance infpire la crainte ; mais c'est la douceur,

The text on this page is estimated to be only 25.21% accurate

(3<>î) ceuT) la bonté , l'humanité qui les rend mattres des cœurs. Et qu'eft-ce que les François ne font pas ca^ pables d*ofer &c de faire , de fouFrIr même » quand lis fe croient aimés de leurs maîtres ! Les nations de l'orient rendent à leurs Souverains un culte prefque égal à celui de la Divinité. Parmi celles de TEurope , il y en a qui veulent gouverner leurs Rois : d'autres , quoique trèsAttachées à eux &c très - fidèles , les refpeaent encore plus qu'elles ne les aiment. Mais le caraâere propre des François , c'efl l'amour pour leur Roi , le defir de lui plaire , de le voir | d'en approcher & d'en être aimés. Votre Majeilé a reçu des marques de cet amour dès fa plus tendre enfance. Ils vous ont aimé 9 Sire , avant que vous ffiûlez en état de les aimer vous-même. Leur conftemation dans vos maladies a été égale à celle d'une &mille qui eut tremblé pour celui qui en faifoit le foutien ; ^ les marques de leuc joie pour votre gtlérifon ont été portées à des excès qui ont prefque paflé quelquefois les termes de la modération* Avec quelles acclamations vos fidèles peuples n'ont-ils pas reçu la Déclaration que V. M. a feite de vouloir prendre en main le gouvernement de fon royaume ? Et de quel heureux avenir ne (ê croient - ils pas en droit de fe flatter quand ils fe voient développer de plus en plus en V . M. les grandes qualités de fon augufte bifayeul que vous vous êtes propofé pour modèle ? Un efprit d'ordre & de juuice , une conception â laquelle rien n'échappe , un fecret impénétrable , une droiture de jugement , un accès doux & fa:ile , jamais d'impatience , ni Jamais un mot , un feul mot de fâcheux pour perlonne , un éloignement du luxe en tout genre ; mais ce qui eft infiniment au deffiis de tout , un attachement invariable à la reliTom I. O

The text on this page is estimated to be only 21.19% accurate

(30a) gîon 8c un refpeft pour nos faints myfteres , qu^au* cune diftra(flion étrangère , les mauvais exemples De peuvent interrompre. Voilà , Sire , ce qu'on admire déjà en V. M. & qui fonde la juſte eſpérance que vos fujets ont de voir un jour égaler nos plus grands Rois. Rien n'eſt plus dangereux ni plus difficile à foutenir qu'une grande attente ; mais j'oſe aflurer qu'il ne tiendra qu'à V. M. de ne point tromper la nôtre. Puiffiez-vous , Sire , la remplir dans toute retendue que le demandent nos oſoins ! PuifGonscous avoir la confolation de voir retracer en votre perſonne ſacrée la fageſſe du Roi , votre bifayeul ^ dans l'art du gouvernement, toute la bonté du Dauphin , votre grand-pere , & la piété de votre auguſte père ! Ce fera , Sire , la récompenſe la plus touchante pour moi , que je puifſe jamais recevoir de mon reſpeélueux , oc ſ'il m'eſt permis de parler ainſi , de mon tendre attachement pour Votre Majeſté. IJo. VIL (Page 153.) Mémoire pour U Sieur Comte de Bfvgillo , Ambaffadeur en Angleterre , fiufujet des Colonies F rançoifes de V Amérique^ 'A Vcrfailles, le 11 Avril 17x4. AMÉRIQ.UE SEPTENTRIONALE. JL A R le traité de paix d'Utrecht le Roi a cédé à S. M. Britannique la nouvelle Ecoſſe , autrement dite Acadie , en fon entier , conformément à ſes anciennes limites , comme au iG h ville du Portroyal. La prétention de TAnglcterre eſt de comprendre ſous le nom d'Acadie non-feulement la terre d« la péninfule 9 mais, encore tout le continent

The text on this page is estimated to be only 22.19% accurate

fleuvi «pî «fi aoi Sud du fleuve Saint-Laurent juTcufà h mer , ce qui rendroit les Anglois maîtres de toutes les habitations françoilès qui fe trouvent depuis la Baye-verte jufqu'à Québec. Si cette prétention avoit lieu , la France perdrait une partie du Canada , 6c feroit dans l'impoffibilité de conferver l'autre. L'Angleterre ne peut appuyer cette prétention. Les Lettres de conce/Eon que le Chevalier Alexan^{dre} obtint en 1661 de Jacques I , Roi d'Angleterre , ^Qs terres de l'Acadie fous le nom de T^{ou}^{velle} Ecoffe , & de celles du Gçlphe Saint-Laurent jufqu'à Gafpé ; avec celles de la côte de Norem^{bègue} , pays des Etechemins , depuis le fond de la Baye jufqu'à la nouvelle Angleterre , ne peuvent être un titre pour eux. Les François formoient en 1⁶⁰⁴ un établif^{ment} fédentaire à la côte de Norcumbegue, pays des Etechemins , & un autre au Port-Royal. Ils avoient pris , bien auparavant , poffeffion des terres qui font jufqu'au 33e. degré. Cependant en 1607 , il fe forma une Compagnie en Angleterre qui entreprit un nouvel établiffement à la Virginie, qui eft entre les 35 ôc 40e. degrés. Les A.nglois , non contents de la colonie qu'ils avoient établie , voulurent prendre encore les terres où les François étoient en 1613 » ^ ^ ^ chaffèrent ceux qui étoient k la cote de Noremb^{ue} & au Port-royal , & continuèrent leurs hoftilités jufqu'en 1669 , qu'ils prirent Québec , & fe rendirent maîtres de tout le continent qui apparteroit à la France, bien auparavant qu'ils y euf^{ent} été. Ce fut pendant ces hoftilités que la conceffion fut donnée au Chevalier Alexandre. Il la demanda plus étenc^{ue} qu'elle ne pouvoit être , dans l'efpérance qu^Q la nation pourroit prendre le refte : en quoi il fe trompa , car toutes les terres de la l^{ou}ouvelle France , Canada & C Acadie ayant été rendues à la France O ij

The text on this page is estimated to be only 19.06% accurate

(3⁴) Et le traité &it à Saim-Gennam en Laye le 19 ars 163a 9
cette coacefCon ne put &ire un titre contre la France , Scies Anglois en font
convenus en quelque Êipon par le traité dUtrecht 9 puîfqu'il fl'y cfl point dit
que la France reftituera à r Angleterre l'Acadie » mais qu'elle la cédera*
L'Angleterre a même voulu des lettres-patentes de ceflîon , qui «Mit été
expédiées le 6 Mai 1713. Oa ne peut pas 43ire que le terme de cei&on
équivale celui de rem* llition» Se que les Anglois l'ont négligé, puifque ^ns
le même traité on fe fert du mot reftituer aux Anglois en parlant de la Baye
d'Hudfon, Il s'agit .d^nc de rechercher t fans égard au titre dont il a .u été
parlé , qu*elles peuvent être les anciennes •limiter de l'Acadie, Il n'efi pas
douteux que les François ont décoth* vert le continent de l'Amérique
Septentrionale uvant les Anglois ; les Bretons &c les Normands ayant été
faire la pêche en Tifle de Terre -neuve «n I \$04, François I fit faire en en
i\$33 ladécou* cherté des terres qui font depuis les 3ae degrés jufqu'à 47
latitude Nord , &c c'efl de partie de ces terres qu'il s'agit préfentement, Jean
Ver^fany fut employé; il aborda i une terre peuve ^ k environ 34 degrés de
latitude , oii il de(^ çendit & en prit polTeffion pour la France. Il co-* toya
Içs côtes juicju'au ^oe degré & découvrit dans ce voyage plus de 70 lieues
de pays, Il eft defcendit d'efpace en efpacement pour connoître le pays 8c pour
en prendre poffeffion. Il nomma toute cette ^tendue de terre ifouvelk France
^ nom qui lui a demeuré, Le Baron de Lery fut envoyé en 1538 pour y
former un établiffement. Il aborda à Tiflç de Sable , pit la fuuation du lieu
l'avoit déterminé dç refter \ ynais il fut obligé de l'abandonner , faute d'eau
dpuç^r S(U %w% ivm trop mauv^fe» Il y laUSi

The text on this page is estimated to be only 18.19% accurate

à^s bestiaux qui ont augmenté , & dont il s'y en trouve encore.
Jacques Cartier fut employé après lui pour aller à la Nouvelle France : il
reconnut dans son premier voyage l'île de Terre-neuve , & découvrit le
Golfe Saint - Laurent car toutes les côtes de ce golfe. Au second , il
pénétra dans l'île Saint-Laurent* Il y retourna en 1540. Il fut obligé de
retourner à cause du mauvais temps dans le port de Cap-Royal en Terre-neuve* Il
fut de-là dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au port de Sainte-Croix , où il
débarqua le Comte de Roberval , choisi par le Roi pour faire les
établissements dans la Nouvelle France* ce qui fut confirmer un fort à quatre
lieues de Sainte-Croix. Le Comte de Roberval retourna l'année suivante
 , Ce forma aussi un établissement à l'île du Cap Breton* L'attention que l'on
donnoit pour établir la partie septentrionale de la Nouvelle France , ne fit
pas oublier la partie méridionale Jean Ribault fut choisi en 1564 pour aller
& fonder l'établissement vers les 34 degrés, où il aborda d'abord.
Ce dernier nomma le Cap où il arriva le Cap François , qui est distant de
l'Equateur d'environ 30 degrés. Il y fit planter sur les bords d'une rivière
qu'il nomma rivière de Mai , une colonne de pierre , avec un écusson où
étoient empreintes les armes de France. Il le nomma Charles-Fort , en
l'honneur du Roi Charles IX. On trouve dans des anciennes cartes Hollandaises
les noms de toutes ces rivières , que les Anglois ont changés Ils
ont nommé l'endroit où doit être Charles-Fort, Charles Town, Jean Ribault
revint en France , & laissa par-tout des gens dans le pays. Il en périt
plusieurs : ceux qui étoient , firent un bâtiment pour revenir en France. Ils
furent jetés sur les côtes d'Angleterre &c

The text on this page is estimated to be only 24.23% accurate

(yy6) éii Us trouverem une roberge AngloKê qui tes aborda , dans bquelie il y avoit un matelot François qui avoit voyagé Fannée d'aparavant avec le Capitaine Ribaud. Les plus foibles furent mis à terre &c ils furent menés à la Reine d'Angleterre» On ne peut douter que ce ne fut fur leur relation que cette Reins se déterminâ d'envoyer dans le pays d'où ih venaient , car en 1565 quatre bâtimens Anglois vinrent a la côte , &c demandèrent au Capitaine Laudonnier qui y avoit été envoyé en 1564[^] permiffion de faire de Teau , dont ils avoient grand befoin.. Ils ne mirent à terre que dans l'endroit habité par les François , & le Capitaine Ribaud arriva prefqu'en même tems qu'eux 5 il s'en retourna ea Europe. ; Le Capitaine Laudonnier donna le nom de Caroline à cette terre , en l'honneur de Charles IX. Il arriva cette nxême armée fix grands vaiflèaux Efpagnols , qui prirent le fort des François & exercèrent de grandes cruautés fur eux.. Ils en furent chafies en 1567 par le Capitaine Gourgues , Bordelois , qui revint la même année en France. Le Capitaine Ribaud y retourna encore quelques années après. Quoique ce continent appartînt à là France , les Anglois ne laifferent pas d'entreprendre d*y faire des établiffemens. : Hun&oy Gilbert partit d'Angleterre en 1583 [^] dans le deflein de former une colonie dans la Nouvelle France. Il aborda dans l'ifle de Terre-neuve , k un port qu'il nomma Siint-Jean. Il y trouva plufieurs vaiflèaux pêcheurs de différentes nations , & y prit deux bâtimens François qui y étoient» Philippe Amadus &c Arthur Barton firent un équipement en Angleterre pour aller former une colonie partie de la Nouvelle-France , &c le 4 J<uillec 1584. ils abordèrent au 34e degré de latitude au-ddTus[^] d& la Caroline» lis nommèrent le pays

The text on this page is estimated to be only 23.79% accurate

(307) Virginie en l'honneur de la Reine EU&bétti y Sc après y avoir fait quelque commerce avec les aacurel» du pays y ils revinrent en Europe. Les Anglois y retournèrent Tannée faîvanfc & y lailTerent 107 hommes pour s'y établir , mais iê n'y refterent qu'un jn , ayant repafle en Angleterre» On revint pour leur porter du fecours ; mais commtf on ne les trouva plus à la côte , on y laiflà feule^ ment 15 hommes. En 1587, ils envoyèrent IJO hommes qui fiirôn malTacrés par les naturels du pays ; ce qui rebuta fi fort les Anglois qu'aucun de Ja flotte qui y fût envoyée en I590 , ne voulut y refter. Les François , dont les guerres continuelles ea Europe empêchoient de filivre leur établiflément en la Nouvelle-France y continuèrent cependant d'y envoyer des vaiflèaux pour faire le commerce avec ks riâiurels du pays , &cla pêche de la morue &c de la baleine. Le Marquis de Courtenval Se de la Roche re-* commercèrent ces établiflemens en 1596. M. Chavin leur fuccéda , & fut à Tadouflac , à Québec & dans le fleuve Saint-Laurent , où il laiflà des hommes pour s'y établir. M. de Mons , gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi , &c gouverneur de Pons , entreprit rétabliflement d'une partie de la Nouveile-France en 1604. Il envoya des vaiflèaux pour faire te commerce en Canada, biût k Tifle Sainte-Croix, flir la cpte de Norembegue , pays des Etechemins , trois ansr Il alla enfuite établir le Port-Royal. H employa les trois années qu'il fut dans le pays à la vifite des côtes jufqu'au 40e. degré de latitude ^ & y trouva divers peuples (âuvages avec lefquels les pêcheurs françois faifoient commerce. Il lai^* le Sr. de Potricourt , qui fuivit l'établiffement du? PorwroyaL Après fon retour en France , il envoyoil? O iv

The text on this page is estimated to be only 25.28% accurate

(3^8) tous iei ans clés vaiflfeaux dans le âeuve Salnt-Laïf rent pour y faire commerce. En ce tems-la , on donnoît pour limites a la Nouvelle-France du côté de Toccident, la terre jufqu'à la mer dite pacifique , au-delà du Tropique du Cancer; au midi les ides 6c la mer Atlantique du côté de Cuba 5c l'ifle Efpagnole^ au levant , la mer du nord qui baigne la Nouvelie-Fraace , ta au feptentrion la mer dite inconnue , vers la mer glacée , jufqu'au pôle arélique. Voilà un récit (impie de ce qui s'eft pafTé dé la part des nations d'Kurope., par rapport au continent de l'Amérique feptentrionale. Il appartient à la France à titre de premier occupant , te cette propriété ne pouvant fe perdre que par un abandon de la chofe podedée , il doit être toujours cenfl appartenir à la France , qui bien loin de l'avoir abandonné , y a continué les établiflemens &c les y continue encore. Il eft vrai que ce n'a point été dans les mêmes endroits , mais comme c'eft dans le m3m2 continent de terre , elle ne peut être cenfée avoir abandonné le terrain dont elle a diCcontinué TétablifTement , ou celui qu'elle n'a point encore établi. Toutes les nations de l'Europe fc font accordées pour donner fur leurs cartes le nom de Nouvelle - France au continent de l'Amérique Septentrionale , ôc il femble que convenant par-H de la propriété de la France , elles ne doivent pas penfer k s'y établir. On a vu cependant par ce qui eft ci-devant rapporté , que les AngloLs s'établirent en 1607 à la Virginie ^ qu'ils y turent tranauilbs jufquen 16x3 , qu'ils firent des boflilités jufquea 1629 ; qu'ils fe rendirent maîtres de tous les ports que les François avoient dans le continent ^ lefquels fiirent reftitués par le traité Bât ĩ Saint-Ger- ' main en Lave en 163a. Les Hollandois envoyèrent auffi dans la Nouvelle-France en 1609 P^^^ y ^^ commerce ^&

The text on this page is estimated to be only 18.30% accurate

en 1615 ils y bâtirent une forteresse à l'embouchure (à l'embouchure) de la rivière, environ les 40 degrés; ils firent un fort dans les terres qu'ils nommèrent Orange et l'appela le nouveau pays Nouveaux Pays-Bas. David Hudfon leur avait donné connaissance de cette terre : il étoit venu y aborder après avoir tenté inutilement un passage par le nord de l'Amérique pour aller à la Chine & à la Tartarie & l'avant nommé le pays de Motance. Dans le même temps les Anglois envoyèrent pour établir par les 41 degrés. Ils y formèrent une colonie & donnèrent au pays le nom de Nouvelle-Angleterre. Les Hollandois leur cédèrent dans la même année l'établissement. Les Anglois en poussèrent toujours leurs établissements en renonçant à la seule telle opposition qu'il y eût de la part de la France, à l'égard du pays appartenant. Enfin en 1700, ils voulurent s'établir au-delà de la rivière de Saint-George. M. de Caillères y Gouverneur-général de la Nouvelle-France, s'y opposa. Cela causa de la difficulté entre les deux nations. Il fut convenu entre ce Gouverneur-général & celui de Boston, que la rivière de Saint-George servirait de bornes à leurs gouvernements sur le bord de la mer. Un officier français & un officier Anglois furent envoyés pour faire planter un poteau avec les armes de leur nation; ce qui fut exécuté sur une pointe avancée à la mer à trois lieues de l'embouchure de cette rivière. Il seroit avantageux aux Anglois que la France reconnût cette limite; mais comme partie des terres des Abénaquis (à l'embouchure de la partie angloise) y elle ne peut avoir lieu, & la limite doit être à Kaskebé, au commencement des terres des Abénaquis. Cela est même l'esprit du traité d'Utrecht : qui dit : que les Commissaires doivent décider sur les {au

The text on this page is estimated to be only 24.73% accurate

mges alliés au fujet des deux nations. Il n'y « point de difficulté que les Âbénakis, qui font tous Catholiques , ne soient alliés de la France , & par conséquent leur terre ne peut appartenir aux Anglois*^^ Il s'agit donc de décider quelles font les limites de l'Acadie , que le Roi a cédée à l'Angleterre par l'article XII du traité d'Utrecht , ainsi qu'il suit. » Le Roi Très - Chrétien fera remettre à la y^ Grande-Bretagne ^ k jour de l'échange des ratifications du présent traité de paix , des lettres > & C aées authentiques qui feront foi de la cession } j faite à perpétuité à la Reine & c à la Couronne M de la Grande-Bretagne , de l'île de Saint Christ* » tophe , que les sujets de S. M. Britannique déformais posséderont seuls ; de la Nouvelle-Ecosse , autrement dite Acadie, en son entier ^ . » conformément à ses anciennes limites; comme aussi de la ville du Port - royal , maintenant appelée Annapolis royale , &c. généralement de tout' w ce qui dépend des terres & îles de ce pays;9 là 9 avec la souveraineté , poissance & tous droits » > acquis par traité ou autrement que le Roi Très-' > y Chrétien, la Couronne de France ou leurs sujets n quelconques ont eu jusqu'à présent sur lesdites » îles , lieux & leurs habitants , ainsi que le Roi rt Très-Christien cède & transporte tout à ladite* » Reine & : a la Couronne de la Grande-Bretagne >• n & c cela d'une manière; & c d'une forme si ample y)) qu'il ne fera pas permis à l'avenir aux sujets du n Roi Très-Christien d'exercer la pêche dans lesdites mers , bayes & : autres endroits à trente » lieues près de la Nouvelle-Ecosse au Sud-ouest , » en commençant depuis l'île de Sable- inclusive— w ment ôc en tirant au Sud-Ouest ". Cet article contient différentes dispositions. Celle qui regarde l'île de Saint Christophe. &c ce qui en dépend ^ a été accomplie* la. Il y a aussi, h cession de l'Acadie faite i

The text on this page is estimated to be only 20.46% accurate

vant Tes anciennes limites , qu'il s'agit de dcter*î— ner , & c'est ce qui fait la difficulté entre les deu* tationsr On ne peut en pareille occasion qu'avoir recours aux livres qui ont traité de cette province 6c qui étant écrits dans un tem» non fufpéé^ portent un témoignage de vérité , auquel oa ae peut refufet " de fe rendre. M. Denis , propriétaire en 1654 de|>uis-& corn-*" pris Canceau jufqu'au Cap des Roitiers , 6c Gou-' verneur &c Lieutenant - général pour le Roi , a fait imprimer en 1661 une defcription géographique 6c hiftorique des côtes de l'Amérique Septentrionale» A la page 19 il dit >> aue depuis la rivière de n Pontagouët jufqu'à la rivière Saint- Jean , il peut >9 y avoir 40 a 45 lieues. La première rivière eft »> celle des Etechemins , qui porte le nom du pays »^ depuis Bofton jufqu'à Port-royal. Les fauvages^ » qui l'habitent" portent auffi le même lîom ". On ne peut douter par-là que cet efpace de terres ne fût nommé pays des Etecnemins^ A la page 35 ^ il intitule Ton chapitre deuxième , en dilant , qu-iï^ ttiite de la rivière Saint - Jeah^ des mines dw Port-royal , de toute la baye Françoisfe &c. Cet intitulé defigne que tous les lieux dont il parloit ^ n'étoient pas l'Acadie ; mais il l'explique bien plus* clairement dans les articles fuivans. Par le premier , a la page j6 , il dit : »> Sor-n tant du Port-Royal, allant versTifle longue , 6e ?> continuant le long de la côte 6 ou 7 lieues , oo* 9> trouye des anfes 6(des rochers couverts d'ar-^ >9 bres ju{qua Tille longue y qui a environ 6 à yt if lieues. Elle fait un pailage pour fortir de la\$ « Baye françoisfe 6c aller trouver la teire de l'A- ^ n cadie , 6c<:. "• Par le fécond , à la page 58 , chap 3 , il dit r H' Sottîiût de- la Baye frangoife pour entrôr- o^

The text on this page is estimated to be only 21.71% accurate

(II^) tr AcacEe , prenant la route vers le Cap fourcHtr, >r &c. " Il e(l donc Incontedable que la Baye françoife d'où l'on alloit â là terre de L'Âcadie , étoit une province différente. Cela fe voit encore très-clairement , puifqu'après^ que M. Denis a parlé k la page 61 du Cap fourchu, qui ed quafi la fin de la Baye Ftançoife du côté de l'Acacne , &C principalement du Port-Rof» fignol &: de la Heve, il intitule le Chapitre fuivant , à la page 105 : Suite de tAcadie depuis laMeve fufqu'à Canceau y,oh eUe finit. Ainfi voila les limites tenantes Se aboati {lante& de r Acadie très-clairement définées : c'eft à fàvoic entre le Cap de Canceau incluflvement x du côté do. Colphe de Saint-Laurent. Cela eft encore confirmé à ta page 116^ chap«. V , où il dit : »> Canceau eft un havre qui a bien, n trois braffes de profondeur , qui , du Cap,. » commence l'entrée, à la grande Faye dé Saint — >i Laurent. " Par confequent, les terres depuis fie comprisCanceau jufqu'au Cap des Rofiers , e(! une province diftinfte 6c féparée de PAcadie , fie cela eft fivrai, que M. Denis en étoit propriétaire fie gouverneur du tems qu: M. dé Saint -Etienne étoit propriétaire fie gouverneur de l'Acadié^ La troifieme difpofition contient la ceffibn du Port-Royal , maintenant appelle AnapoHs.- Royale» Cet article ne fait aucune difficulté , dlais il efl* bon d'obferver que les Anglois ayant demandé fpécifiquement la ceffion de cette ville , ils ont reconnu qu'elle ne ^ifoit partie de l'Acadie-; ainfi on ne peut douter qu'ils n'eufflènt coanoiflance des limitesrapportées par M. Denis. La quatrième difpofition eft la ceffion de tout ce qui dépend des terres , fouveraineté , proprié* tti.},pofl£mQn fie tous droits acquis gar traite, qik

The text on this page is estimated to be only 21.85% accurate

autrement que le Roi , la Couronne c'est France, et leurs sujets
quelconques^ ont' eu jusqu'à présent sur lesdites îles ^ terres , lieux &c
leurs habitants. Il s'agit par rapport à cet article de décider ce qui peut
dépendre des terres de l'Acadie &c dit Port - royal , les terres de. l'Acadie
ne pouvant avoir d'autres* dépendances qu'avec les îles &c les côtes adjacentes. La
dépendance ordinaire d'une île est (à- ban) Meuse , ainsi il paraît que les
Anglois ne peuvent prétendre davantage par rapport à la ville de Port^
Royal. Cependant^ si en leur cédant cette ville du Port-Royal^ on a prétendu
leur céder en même temps la province , Ses bornes commencent vis-à-vis la
rivière Saint - Jean ^ en suivant la/ côte jusqu'au Cap de Sable et dans la
profondeur des terres de cette province joignant- celles de l'Acadie* Le
roi ne peut faire aucune difficulté , ne contenant qu'une cession générale
& sans aucun retour. Tout ce qui est rapporté ci- dessus, est feintement
pour que. le Sr.. Comte- de Broglie soit informé des droits de la France sur
des prétentions des Anglois. Il ne convient point que les limites soient
régées en Europe ; il convient , au contraire ^ qu'elles le soient dans le
pays par. les Commissaires qui seront nommés par les deux Rois. Ce que le
Comte de Broglie doit traiter à Londres ^ c'est qu'ils fassent envoyer des ordres
aux Gouverneurs Anglois^ à Boston et dans l'Acadie de. retirer les troupes
et les habitants qu'ils ont mis dans les terres des Sauvages , Abenakis y alliés
de la France , &c d'abandonner les forts qu'ils y ont bâtis et qu'ils
laissent ces Sauvages en paix jusqu'à ce que les limites aient été réglées , &c
qu'il ait été décidé à quelle nation ces peuples sont alliés* Il y a depuis
quelques années une guerre cruelle., entre les Anglois et les Abenakis :
les premiers veulent s'établir et s'emparer des terres c'est-à-dire ne leur

The text on this page is estimated to be only 23.86% accurate

(3'4 J. appartiennent point y & les derniers ne veulent jJàs le foufirir ; cela met tout ce continent en dcfordre , &c cette injufte prétention des Anglois pouf^ roit à la fin caufer une rupture entre les François &C eux. Le Sr. Marquis de Vaudreuil , Gouverneur fcc Lieutenant-général en la Nouvelle France a écrit fortement au Gouverneur de Bofion de fe rotirer de delTus lefdites terres jufquau régdenfent des limites. On n efl pas informé de ce qu'il aura fait ^ mais comme la plupart des nations lauvages prennent le parti des Abenakis, il efl à craindre que tout cela ne caufe un grand défordre dans le pays ^ fi les Anglois s'opiniâtrent à vouloir garder & envahir une terre , à laquelle il efl facile de juger , par tout ce qui a été rapporté , qu'ils n'ont aucua droit , &c le Roi a tout fujet de fe plaindre de leur cntreprife en cette occafion. Ledit Sr. Comte de BrogHo doit ménager cette affaire ,. & faire fentir à. la cour d'Angleterre rinjuffice du procédé. S. M. auroit pu y mettre fin , fi elle avoit voulu permettre aue les François Canadiens fe fulfent joint aux Sauvages. La conduite des Gouverneurs Anglois Tauroit autorifé de refle à le faire ; mais elle a mieux aimé conferver l'union^ avec la couronne d'Angîetene , perfuadée qu'elle y mettra ordre. L Pêche. A cinquième difpofition de l'Article XII du Traité d'Utrecht , après qu'il a été fait mention de TAcadie , efl mife en ces termes : » ainfi que le » Roi Très - Chrétien cède ôf tranfporte le tout à t9 ladite Reine 6c Couronne d'Angleterre , &C cela » d'une manière &c d'une forme S amples , qu'il u ne fera pas permis à l'avenir aux fujets du Roi i9 Très-Chrétien d'exercer la pêche dans lefdites » mers, bayes & autres endlioits à 30 lieues près n- des côtes de la Nouvelle Ecoife au Sud-oueu ^

The text on this page is estimated to be only 25.07% accurate

>* en Commençant depuis Tifle appelée vulgarre-* » ment de Sable ihclufivement , en tirant au Sud— » oueft. ** Il eft à obferver que ce qui a été caufe que les Anglois ont fait mention de la pêche , c'eft que lorfque ces peuples voulant autrefois pêcher fur' lés côtes de l'Àcadie , M. de la Tour &C les autres • Seigneurs de la côte par les ceflions du Rai de France leur faifoient payer JO livres par bateau &: arrêtoient ceux qui n'étoient pas porteurs de leurspermiffions. Quoiqu'il paroiffe que le Traité s'explique affez nettement fur cette pêche , cependant' cela caufe des difcultés entre les Anglois & les François. Le Capitaine Cyprien Soudrick fut à Tifle Royale dans le mois* de Septembre 17x8 , pour régler cette pêche avec le Sr. de Saint-Ovide ^ . Gouverneur de cette ifle. Il prétendit devoir tirer d'abord une ligne depuis le Cap • le plus oueft derifle de Sable , allant à 30 lieues à l- eft , en tirer une autre de 60 lieues nord &c fud, joignant par le milieu la première ligne à Toueft', éc des, bouts de la fécondé ligne en tirer une autre du côté de Keft, qui fait la figure d'un demi-cercle , ÔC en fuite^ à l'extrémité de la première ligne , tirer celle dont il eft parlé dans le traité,, qui doit être à 30 lieues de la Nouvelle Ecoflé. Par ce moyen, le Capitaine Soudrick , contre l'efprit du Traité , vouloit faire perdre aux François une quantité confidérable de; terrain qui leur appartient incontestablément , puisqu'il eft vis-à-vis de l'ille-Royâlè; Le Sr> dé Saint-Ovide oppofa à cette propo— ftion les propres termes du traité , qui dit qu'il ne fera permis aux François d'exercer la pêche a 30' lieues près des côtes de la Nouvelle Ecoffe au fud— eft , depuis l'ifle appelée vulgairement de Sable, iclufivement en tirant au fud-oueft ; que pour s'y conformer il falloir tirer une ligne qui courût fud— eft, Se qui fût gagner le demien Cap de ioucfl. d«i

The text on this page is estimated to be only 19.65% accurate

fifle de Sable , fie de-la tirer une autre ligne allant au fud-oued »
qui fût à 30 lieues des côtes de TÂca^ die. Le Capitaine Soudrick perfifla
dans fbn fenti* ment , &c il ne fot rien réglé. Comme il peut arriver tous-
les- jours des difcuC* fions au fu^et de cette piche entre les Fpançois ta les
Anglois , le Roi demande pour la tranquillité des deux nations , &c pour
éloigner tout (ujet de méfintelligence , que te traité d'Utrecht foit exé-çuté ,
&c qu en conféquence le Roi d'Angleterr& donne des ordres précis au
Gouverneur de Boilotv ou autre , de convenir de bonne foi des limites d&
cette pêche , &c de les régies avec le Sr. de Sain^' Ovider Canceau^ l^ar
l'Article XIII du Traité d'tTfrecht, iTefidi^ que rille du Cap Breton , toutes
les autres queU conques , fituées dans l'embouchure &e dans le gol-* Îhe de
Saint-^Laurent 5 demeuïieront a l'avenir à la' rance.* . Conformément i cet
article , fes François s'étoient mis en poffeûïon des Ifles de Canceau , qui
font fituées dans l'embouchure du golphe de Saint-Lau^ rent ; elles font à
l'entrée du bras de mer qui form^)e pafTage de Fronfac ^ que fait une des
embouchures du- golphe de Saint-Laurent , ftc par confcqem appartient
inconteftablement à la FTance«>^ Sur lafoi du Traité , les François en
étoient en pleine &c paifible poûêûïon y ils y faifolent la pêche^la fei:herie
des morues &c le commerce fans aucun trou*^ ble de la part des Anglois
des colonies voifînet>> avec lefqueHes ils vivoient en bonne intelligence ,
^ufqu'en Tannée 171 8 y que le Sr. Smart , Comman^» dant le vaiffeau du
Roi d' Angleterre^ ^ nommé l'fcïireuil , y fit une defcente 9 &c cela fans d
autres rai* fons que celles du plus fort , s'empara des vaifleauz: marchands
l^ de toutes les morues ae leur pêche ^de»

The text on this page is estimated to be only 23.92% accurate

(P7 J xttai'ctiandires , uflenfiles &c autres efiêts j 8c amena le refte à Bofton. Le Roi en fit porter des plaintes k la cour d'An?leterre , ôc le Sr. d'Heribery , négociant de Sainte-an de Luz , qui étoit un des propriétaires François qui avoient été pillés , pafTa à Londres , où il obtint fur le rapport 6c l'avis de la Chambre du commerce , des ordres des Seigneurs Jufticiers^ dépoftaires de Tautorité royale en Tabfence de Sî M* Britannique y pour la reftitution des vaiflèaux ^ morues , marchandifes &c autres effets. Ilfe rendit à Bofton pour en foUiciter l'exécution qu'il ne put obtenir , parce qu'avant que les premières plaintes fuflent parvenues en Angleterre i le Sr. Smart avoit pris la précaution d'en obtenir le do» de S. M. Britannique , &: en avoit difpofé avant l'arrivée du Sr, d'Heribery à Bofton ; ce qui obligea ce négociant de repafler a Londres* Il renduvella (es instances. Le Sr, Graghs, qui fut chargé de cette aâaire , TalTura plufieurs fois que lui &c les autres feroient dédommagés en ar* genty8<: les commiffaires de la chambre du commerce , con fuîtes de nouveau , déclarèrent qu'ils n'avoient rien à oppofer k cette réfolution. On demanda au Sr. d'Heribery un état de fis prétentions j qu'il donna , en forte qu'il y avoit lieu de croire que cette affaire feroit bientôt confommée. Dans ces entre&ites la Chambre reçut avis que les Sauvages , avec quelques François ^ s'étoient jettes dans Tlfle 4^ Canceau , en auroient enlevp aux Anglois quantité d'effets de la valeur de 7 à 8,000 livres (lerlings ; il fut furfis en attendant ua plus ample éclaircifkment. Cet obftacle fut bientôt levé ; le Sr» de SaintOvide , Gouverneur de PIQe - Royale , ayant fait reftituer la partie des effets dont les François ne s'étoient falfis qu'après que les Anglois eurent abao^

The text on this page is estimated to be only 26.12% accurate

(3^8) donné fîlc , n'ayant d'ailleurs aucune part rfanf l'irruption des Sauvages. - Cet exemple de juſtice étoit une nouvelle raifoa pour obtenir TefTet des aflurances qui avoient été données. Cependant après avoir fait languir le Sr. d'Heribery pendant quatre mois, tout ſe réduifit à lui propoſer une ordonnance de 400 livres ſterlings qu'il ne voulut pas recevoir , les effets mon-* lant à plus de 40,000 livres ſterlings. Le Sr. Graghs étant mort quelque tems après ſ l'affaire fut remiſe à Milord Carteret , qui avoit promis dès les premiers tems de ſon miniſtere de faire tout ce qui pourroit dépendre de lui pour faire rendre juſtice; mais toutes ces promeſſes ſe réduifirent enſm à dire qu'il ne pouvoit rien faire. L'objeéKon fut laquelle ce Miniſtre a le plus inſiſté , eſt la Sentence rendue par l'Amirauté de Boſ» ton en faveur du Sr. Smart : à quoi il fut répondu que Tentreprife dont il ſ'agiffoit étant une contravention aux traités , commiſe par un Capitaine de vaifſeau du Roi d'Angleterre , c'étoit de S. M Britannique même , ô< non d'un Tribunal ordinaire , que l'on devoit en attendre la juſtice ; que les Seigneurs Juſticiers dépoſitaires de l'autorité ſouveraine en ſon abſence , en avoient été ſi bien perſuades , que ſur les premières demandes ils avoient ordonné une pleine & entière reſtitution des biens enlevés , ſans avoir égard ni à la ſentence de Boſton , ni au don que le Capitaine Smart en avoit obtenu par ſurpriſe , ÔC qu'un ordre auffi authentique ne pouvoit être annullé Cela eſt ſi vrai, que lorſ•cru'on voulut remettre l'affaie au Conſeil , le Sr. d'Heribery ne trouva pas un ſeul Avocat qui voulût parler pour lui , par la raiſon que , félon eux , c'étoit une aſſaie d'Etat & non de Loi , 6c qu'il ſ'agiffoit de l'exécution d'un ordre donné par les Seigneurs juſticiers , de l'avis &C du conſentement

The text on this page is estimated to be only 27.47% accurate

(119 > J« la chambre du commerce. C*étoit en effet de •[uoi il s'agissoit uniquement. Milord Carteret se retrancha sur ce que cet ordre portoit, que c'étoit par grâce &C en vue de la bonne intelligence établie entre les deux nations. . Sur quoi il fut répondu que . quelques motifs que les Seigneurs justiciers eussent jugé à propos d'alléguer , leur ordre n'en étoit pas moins absolu & moins fondé sur la justice &c ne devoit pas moins avoir son effet ; ce qu'on lui objectoit toujours de : bouche &c par écrit ; &c enfin il répondit nettement que cet ordre avoit été donné mal-à-propos. La vérité est que lorsqu'il fut donné , l'on croyoit que les effets existoient, &c en ce cas la restitution eût pu se faire sans qu'il en coûtât rien à S. M. Britannique ; mais comme en vertu du don que le capitaine Smart avoit obtenu , il s'étoit hâté de disposer desdits effets , avant même que , les propriétaires eussent pu se rendre en Angleterre pour les réclamer, ce feroit de la liste civile qu'il faudroit tirer de quoi les dédommager. Enfin y tout ce que le Sr. d'Herbigny a pu. obtenir a été une ordonnance de 800 livres sterling sur la trésorerie ^ au mois de juillet 1711 ; ce qui n'a pas été suffisant pour les. dépenses & : frais considérables qu'il avoit été obligé de faire pour un voyage exprès à Boston , &C deux voyages où un séjour de trois ans à Londres ; en sorte qu'il n'a rien été payé pour la restitution des effets pillés , montant à plus de vingt mille livres sterling. L'entreprise du capitaine Smart a été faite en : pleine paix sur des François &C Alliés , dans une île appartenant de tout temps à la France , & : dont la propriété lui a été confirmée par le Traité d'Utrecht. Il est vrai que les Anglois ont des prétentions contraires, Où l'on peut. dire qu'elles sont sans fondement ; mais jusqu'à ce qu'elles soient réglées par des commissaires nommés pour le. régler—

The text on this page is estimated to be only 21.72% accurate

(J1ô) filent des limites ^ les voies de fait font îtl^gitunes f ftc par conféquenc celle dont il s'agit doit être répa« récé C'est ce que le Roi fouhaite que le Sr« comte de Broglie demande , 2c qu'il fuive cette affiûre]\xf^ qu'à ce qu'on ait rendu juilice aux François pillés par le capitaine Smart* BublJJment de Canetau. On voit par ce qui a été dit ci «^devant « que fîu" vant l'Article XIII du traité d'Utrecht Me Can^ ceau appartient à la France. Les Anglois , non contents d'avoir pillé les Frafl-* cois dans cette île contre tout droit Se raifbn ^ y forment êits établiflemens , y ont mis des gamifons , y bâtiflent des forts; ce qui eft abfolument coTf traire au traité & (aux droits de la France , à laquelle cette île appartient* Quand même les prétentions que les Anglois ont fur cet endroit ^ feroient au(& fondées qu'elles le font peu , il ne conviendrait pas qu'ils s'en mifTent en poiTeffion avant qu'il fût déterminé à laquelle des deux nations cotte île ap» partient. Le Roi fouhaite que le Sr. comte de Broglie de« mande au Roi d'Angleterre , d'ordonner qu'elle fera évacuée , &c qu'elle ne foit plus habitée par les Anglois : S. M. voulant bien , quoique fbn droit foit incontedable , n'y faire aucun éiabliflément » jufqu'à ce qu'il foit décidé par les deux couron* nés y à laquelle des deux cette île doit appartenir. S. M. auroit pu prendre d'autres mefures » 3 T a du tems , pour l'exécution de cette partie «i Traité d'Utrecht , &c elle n'auroit même eu qu'à laidêr agir le zèle de hs officiers : mais elle a toujours voulu éloigner ce qui pourroit altérer la bonne intelligence qu'elle veut toujours maintenir» Elle eft perfuadée que S. M» Britannique ayant les m&ne»

The text on this page is estimated to be only 22.59% accurate

L C 3") fentîmens, ne permettra point que Ton puiflê.ft plaindre, plus longtems de cette infraâion. AMÉRIQUE MERIDIONALE. Ijle de Sainte Aloufie , ou de Sainte Lucie* E Roi , par Edît du naois de Mars 1641 , céda à Ja Compagnie des Indes Occidentales toutes les iles de rAmérique cjul lui appartenoient , dans lesquelles étoit comprile celle de Sainte Aloufie ou oainte Lucie ; cette Compagnie vendit plufieurs de ces iles , &c entr'autres à Jacques d'Houel &C Sieur du Parquet celles de la Martinique , la Grenade , Grenadins &c Sainte Aloufie , par un contrat du 11 Septembre 1650, confirmé pr Lettres patentes du mois d'Août 165 1» Le Sr, du Parquet ayant oteiju le gouvernement de ces iles , le ai. 06lobre fuivant , fit conftruire un fort à Sainte Aloufie , ^ y fit un établiflement confidérable» Le Sr« de Vendrogues fiit nommé tuteur des en&ns dudii du Parquet, mort en 1658 , &C le Roi voulut bien lui accorder le gouvernement des îles , pour le mettre en étgt de faire valoir le bien de ces mineurs. i^s Anglois conteAoient alors fi peu aux François la propriété de Sainte Aloufie , que dans un traité Biit en 1660 , entre les Gouverneurs des îles Franf oifes &C Angloifes , le Sr. Houel y prit la qualité de Gouverneur de Sainte AbUfie 9 fans qu'elle lui fût conteflée. Il efl vrai qu'en 1664 9 " ^ Anglois prenant la qualité de Colonel , fit une defcente â Sainte Aloafie , attaqua Iç fort , que le Sr. Mollard , qui y pommandoijt fut obligé de lui rendre par capitulalion , & de fe retirer avec fes troupes. Le Roi fit f orter des pUintes à l^ c< ^ d'Angle

The text on this page is estimated to be only 25.43% accurate

... r 3^^) itre de cette înfraé^ion ; mais pencknt la négociation, & au mois d'Odobre 166j , le Sr. Robert Saulk , qui commandoit pour l'Angleterre à Sainte AlouCe , 6c les habitans de cette nation qui y étoient établis , envoyèrent des députés au Sr, Clodoré , Chef &c Préfident du Confeil fupérieur de la Martinique , & au Sr. de Chambré, agent général de h Comppgnie de France , pour les fupplier de reprendre l'île de Sainte Aloufie , qu'ils recoimoif^ ieient appartenir aux François' en propriété , les priant de leur donner des bateaux powr repafler dans quelques îles Angloifes , déclarant que depuis Su'ils s'étoient emparés de Tîle de Sainte Aloufie 9 s «voient toujours eu a foutenir la guerre contre les Caraïbes naturels du pays. Il fut pafle par les députés un aéle authentique du tout , par devant notaire à la Martinique. Les Anglois retirés de Sainte Aloufie , les Srs. de Clodoré &c de Chambré s'en mirent en poffeffion & en ont joui tranquillement. Dans toutes les commiffions & dans toutes les inftruâ^ions qui ont été données aux Gouverneurs de la Martinique , Tîle de Sainte Aloufie y a toujours été comprife* En 1^86 , un vaiffèau Anglois de 50 pièces de canon , parut fur les côtes de Sainte Aloufie : le capitaine déclara à tous les habitans , au -nom dtt Roi d'Angleterre , qu'ils euiTent k fe retirer , ou à prendre des commiffions de fbn maître , & qu'il vchoit prendre poffeffion de cette îfle. Il écrivit en conformité au Sr. de Blenac , Gouverneur des ifles françoifes. Enfuite ayant fait pofer les armes du Roi d'Angleterre , il pilla & brûla tout ce qu'il trouva appartenant aux François. Ledit Sr. de Blenac , après avoir répondu , comme il appartenoit , à la lettre de TAnglois , envoya des troupes pour foutenir les François qui étoient à Sainte Aloufie , dont la poffeffion eft toujours depuis reftée à k France»

The text on this page is estimated to be only 26.57% accurate

(3^3) Le Roî fit porter des plaintes à la cour d'Angleterre de cette entreprKe. Il y eut des CommiC- . iaires nommés pour régler les prétentions des deux nations fur cette ifle , qui a toujours été habitée pL^r des François, 'Les Anglois , qui croient par des démarches fans fondement fe donner des titres de propriété , portèrent le Gouverneur de la Barbade à écrire le 13 juillet 1700, au Sr. d'Amblemont , Général des illes françoifes , que 'e Roi d'Angleterre lui avoit ordonné de taire fortir c'e fifle de Sainte Aloufie tous ceux qui y étoient établis 9 & qu'y ayant plufieurs François il le prioit de les rappeler. Ledit Sr. d'Amblemont lui fit réponfe , que le Roi d'Angleterre n'y avoit aucun droit , &: que s'il entreprenoit d'en chaûTer les François , il repouCferoit la force par la force. Le Gouverneur de la Barbade ne jugea pas à. propos de rien entreprendre après une pareille réponfe ; cependant le Sr. Maréchal de Tallard eut ordre de porter des plaintes à la cour d'Angleterre de la demande du Gouverneur de la Barbade , & par les premières réponfes qu'on lui fit , il parut, que ce Gouverneur avoit agi fans ordre , &C qu'on étoit fur le point d'en faire juftice. Les affaires de France & d'Angleterre s'étant brouillées , la chofe n'eut pas de fuite y les François demeurèrent maîtres de Sainte Aloufie , &C y ont toujours confervé leurs établiffemens. Le Roi , depuis fon avènement a la Couronne , ayant fait don de cette ifle au Sr- Maréchal d'Etrées, les Anglois s'en plaignirent fur le fondement de leurs prétentions fur cette ifle , qui avoient anciennement donné lieu à des négociations qui n'avoient point été terminées. S. M. voulut bien ordonner qu'elle feroit mife au même état qu'elle étoit avant le don , jufqu'à ce que les prétentions des deux couronnes fur cette ifle ouffent été
^i^

The text on this page is estimated to be only 24.43% accurate

i (3H > Cidées ; mais les établisTcaiens que les François y avoient auparavant , y ont refte comme à Toroinaire. Après une pareille déférence de la part de la France pour l'Angleterre , S. M. fut fort furprife d'apprendre par les nouvelles publiques , que le Roi d'Angleterre a voit fait don de cette île au Duc de Montaigne. Elle penfa que S. M. Britannique avoit été furprife ; elle lui en fit porter des plaintes: mais comme il ny eut fur cela que des réponfes vagues , &c qu'on armoit des vaiffeaux ^ Londres pour en prendre poffeffion &c l'établir , S. M. envoya fes ordres au Chevalier de Feuquieres > Gouverneur-général des ifles françoifes , 3ue fi les Anglois entreprenôient cet établiffement , les fit fommer de fe retirer , &c que s'ils refufoient de le fûre , il les y contraignît par la force* Ce Général ayant eu avis le 17 Décembre 172a , Îae les Anglois avoient mis pied à terre k Sainte Aloue f envoya deux Capitaines d'infanterie pour fommer le Sr. Wereugh , commandant pour le Duc de Montaigne , de (e retirer de cette ifle ; il en écrivit en même tems â ce Commandant , en lui envoyant copie 'des ordres de Sa Majefté. Les capitaines furent bien reçus : le Sr. "Wereugh afiêmbla Ton confeil , mais ayant répondu 3u U ne pouvoit évacuer qu'il n'eût reçu des ordres d'Angleterre , le chevalier de Feuquieres y envoya oes troupes fous le commandement du Marquis de Champigny , Gouverneur de la Martinique y Sclui recommanda , fuivant les ordres de S. M. , d'éviter Fçufion du (âng autant qu'il fe pourroit. Le Marquis de Champigny fit fon débarquement la nuit du i; au 16 Janvier 172^ , &c le Sr. Wet&ugk en ayant çu ay^ | envoya deux officiers pour demander

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

(>i\$) demander qu'il ne fût hiit aucune violence ; ce qui fut régulièrement obfervé. Le 18 du même mois il fut fait un traité, dont S. M . fait joindre ici une copie , en vertu duquel les Anglois évacueront ladite ifle , après avoir rafé les ouvrages qu'ils y auroient faits pour leur défenfe. Le Roi demande que les chofes reflent en cet état , jufqu'à ce qu'il foit décidé à qui des deux couronnes cette iile doit appartenir. Commerce des Anglois aux Ifles. Le Commerce aux Mes de TAmérique entre les François &c les Anglois efl entièrement défendu: c*eft-à-dire que les François ne font point reçus dans . les colonies angloifes pour y commercer , &c pa^ leillement les Anglois ne doivent point commercer dans les colonies françoifes. Tout ce que les uns êc les autres peuvent faire , c'efl d'aborder réciproquement dans ces ifles , lorfque les vaiffèaux fe trouvent en danger de périr , ou qu'ils manquent de vivres , d'eau &c de bois y mais ils ne doivent y &im aucun commerce. Les François fè renferment précifement dans l'exécution de ces règles ; mais les Anglois mettent tout en ufage pour introduire dans les colonies françoifes des nègres , des vivres & des marchandifes. On y arrête tous les jours des bâtimens tnglois , dont la plupart font confifqués» Les négocians Anglois veulent bien courir ce rifque , 8c S. M, n'a rien à demander à ce fujet à la cour d'Angleterre, parce quelle continuera de faire confifquer ceux qui feront arrêtés. MaiJs les plaintes quç S» M. a â y faire porter, c'efl que les vaiffèaux de guerre Anglois vont tr^-fouvent dans les colonies françoifes , &c mouillent fous diâerens Pcetextes dans les ports fie rades , où ils introduiCbnt Tome h P

The text on this page is estimated to be only 22.59% accurate

(16) en fraude des noirs & des marchandises. Il y en a même qui mènent avec eux des bateaux chargés , dont ils protègent le commerce. Ces vaisseaux Anglois auroient déjà été attaqués par ceux du «Roi , il & M, n'avoit eu attention de recommander à ceux qui les commandent , d user de politesse avec les commandans des vaisseaux du Roi a Angleterre.; ce qui a retenu jusqu'à présent les officiers de S. M. Mais comme il paroît que les officiers anglois en abusent , elle souhaite que le Comte de Broglie de* mande à la cour d'Angleterre de défendre aux officiers Anglois d'aller dans les colonies françoises pour y commercer. Cela est juste » Se d'autant plus nécessaire , que S. M. ne pourra se dispenser de prendre des mesures pour empêcher la continuation de cette contravention. Fait à Versailles, le 11 Avril 1724. (Signé) LOUIS. 6c plus bas : Phelipeaux. Mémoire , concernant le Commerce maritime , la, Navigation & Us Colonies ; pour servir (telle) instruction à M* le Comte de Broglie , Lieutenant- général des Armées du Roi , & Amiral Extraordinaire de Sa Majesté auprès Si Roi d'Angleterre. Sa Majesté ayant fait un choix de M. le Comte de Broglie pour résider en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire auprès ou Roi de la Grande-Bretagne, elle est bien persuadée du zèle dont il a toujours donné des marques pour Son i^YÎce I qu'elle ne doute pas qu'il n'ait toute T^t

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

(3⁷) tentlon pofSble fur les affiires concernant leCoflU[^] merce maritime , la Navigation &C les Colonies , de même que ce qui a été réglé a cet égard .par les Traités de paix de Commerce , conclus à Utrecht entre la France ît d'Angleterre , le II Avril 1713» Pêche du Hareng. La pêche du Itareng qui fe fait fur les côtes jnTarmouth , pouvant beaucoup augmenter le corn-* merce &c la navigation des François , S« M, fouhaite qu'il fiafTe enforte que les Anglois leur donnent VIT cela la même proteâion &c les mêmes avan'* tages qu'ils accordent aux Hollandois[^] Se que les (iijets de S. M. puiffent avoir toute Tétenclue des côtes qui leur fera nécefTaire pour faire cette pê-[^] che , lans être obligés , conmie autrefois , de fe tenir plus éloignés des terres, au vent des Anglois ftc des Hollandois ; que lorfqu ils fe trouve[^]* ront dans la néceffité de tirer leurs bâtimens â terre , foit ptr le mauvais tems ou pour les radoubes , ou charger le poiflbn [^] on ne les oblige point de payer les droits d'entrée , qui ne doivent être exigés qu'en cas que le poiflbn foit expofé en vente [^] &c que les frégates que le Roi d'Angleterre tient fur cette côte dans le tems de la pêche , n'exigent rien des pêcheurs françois , fous quelque prétexte que ce foit» Si M. le' Comte de Broglio peut obtenir toutes ces demandes , qui paroient juftes en elles-mêmes &c très-importantes pour le fervice de S. M. , elle lui recommande de s'en faire remettre les ordres par écrit, &c de les envoyer aufStôt , en les adreffant au Secrétaire d'Etat ayant le Dépar« tement de la marine, "liK.x [^] Forces maritimes i* Angleterre > Il jugera aifément qu'il ne peut rendre un fervice plus agréable au Roi que de l'informer exac

The text on this page is estimated to be only 28.39% accurate

(3^8) tement des forces maritimes de ^Angleterre Sc des mouvemens qu'elles feront. Ainfi S. M. s'attend au il aura une application particulière de s'instruire à fond de la Marine des Anglois en général, du nombre &: de la force de leurs vaisseaux , de la capacité de leurs officiers de mer , des bonnes &C mauvaises qualités de leurs ports Se de leurs rades , dont il feroit à souhaiter qu'il eût des plans justes avec les fondes &c mouillages , 6c il ne laissera rien ignorer à cet égard de tout ce qui pourra le mettre en état de prendre les résolutions les plus convenables pour son service. Colonies Angloises. Il est aussi très-important qu'il fasse en sorte d'être précisément informé de l'état des colonies des Anglois &C du commerce qui s'y fait, des troupes qu'ils y entretiennent , du nombre d'habitans qui y sont établis ; (1 tous les forts &c les places de guerre qu'ils y ont fait bâtir ^ sont bien fortifiés , 6c s'ils n'ont pas dessein d'y faire de nouveaux 8c de nouvelles entreprises pendant la paix. Commerce maritime d'Angleterre* Le 'Roi desire qu'il s'instruise avec le même soin de quelle manière les Anglois font leurs divers commerce de mer & de ce qui paroîtroit le plus convenable pour empêcher qu'ils ne Paugmentent au préjudice de celui des François. S. M, croit qu'il est inutile de lui expliquer combien le secret C l'adresse font nécessaires pour cela , ôc elle est persuadée qu'il y apportera toutes les précautions que l'on doit attendre de sa sagesse & de son expérience. Elle lui recommande seulement de lui faire part le plus souvent qu'il pourra , & par des voies sûres , des connoissances qu'il aura prises.

The text on this page is estimated to be only 28.40% accurate

(3^9) Difenfes aux Réfugiés François de venir en Francis Sa
Majefté ayant rendu une ordonnance le 18 Septembre 1713 , portant
défenfes à fes fujets nouveaux convertis de pafler dans les pays étrangers f
&c aux Réfugiés de venir en France fans fa permiffion , elle lui
recommande de tenir la main , autant qu'il fe pourra , à fon exécution , en
prenant les mefures quil jugera à propos pour empêcher que les
Religionnaires François établis en Angleterre, viennent dans le Royaume , où
il obfervera de rendre compte exaâement à Sa Majefté des contraventions
qu'il faudra avoir été faites à cette ordonnance , &c qui auront été commifes.
Salut à la mer & Pavillon. Quoiqu'il y ait eu fouvent des conteftations avec
les Anglois touchant les (âluts à la mer ,* il n'y a rien eu de réglé à cet égard
par aucun traité. Ils ont été de tout tems d'une extrême délicatefle fur la
dignité de leur pavillon. Les ménagemens que Ton a eu pour eux (bus les
règles de Charles II Sc de Jacques II , ont été caufé qu'ils ont pouffé leurs
prétentions jufqu'à demander que les vaifleaux françois , à pavillon égal ,
faluent les vaifl*eaux anplois dans la Manche , fe prétendant fouverains de
cette mer ; &c en même tems ils refufoient le falut aux vaiffeaux François
hors la Manche y à pavillon égal : mais la France n'ed jamais convenue de
l'égalité du Pavillon hors de la Manche , &c encore moins de leur
fupériorité imaginaire dans ce CanaL Une pareille propofition blef] ^ trop la
dignité de la Couronne. Les titres fur lefquels ils fondent leurs { ^ rétentions
dans la Manche , font que cette mer eur appartient à caufe des Ports qu'ils y
pofledent» Mais cette pofifeilioQ imaginaire d^un élément P îl]

The text on this page is estimated to be only 25.32% accurate

C 530) que £)ieu a créé {lour être commun à tous les hommes ,
fe détruit d'elle-même , & par leurs propres raifons , fi l'on veut conGdérer
que les côtes de France dans la Manche font d'une bien plus grande étendue
que celles d'Angleterre , & que les ports que S. M, y poffede font en plus
grand nombre & peuvent aifément y devenir auffi confidérables que ceux
d'Angleterre. Ainfi les raifons qu'ils allèguent j loin de leur être favorables ,
feroient au contraire k l'avantage de la France , fi S. M» n'étoit perffiadée
que la mer eft libre à toutes hs Nations & n'appartient à aucune Couronne. Il
faut encore conCdérer que quand le feu Roi a eu fur cela quelques
ménagemens pour l'Angleterre en fa* veur de l'amitié particulière qui étoit
entre S. M. ftc les Rois Charles II &c Jacques II , la Marine de France
n'étoit pas encore parvenue au degré d'élévation où elle a été portée, ^ qui
Ta rendue fii* périeure à celles des autres nations. Si depuis elle a fouffert
quelque diminution ôc quelque affoibliffement, elle ne laiflê pas toujours
d'être refpe<ftable par (à force & par fa valeur. D'ailleurs le droit de S. M.
&c la dignité de fa Couronne > fubfiftent toujours dans leur entier.
Cependant , comme le Roi 5 dans le delTein de maintenir toujours une
bonne intelligence entre les deux nations, n'a rien de plus à cœur que d'aller
au devant de tout ce qui pourroit l'altérer le moins du monde, que la
qpeftion des Saluts pourroit caufer des différends oc même des combats
entre les vaiffeaux des deux nations ; S. M. pour lui donner de nouvelles
preuves de l'eftime qu'elle fait de la Nation Angloife , veut bien que M. le
Comte de Broglio confente que Jes Vaiffeaux de l'un &c de l'autre Ktat qui
auront pavillons égaux ne fe faluent point dans la Manche , lorfqî'ils s'y
rencontreront , &: que les vailieaux fupérieurs ea di ;nitc feront falués par
ceux qui leur feront inférieurs,

The text on this page is estimated to be only 25.69% accurate

À l'égard des autres mers, les Anglois ne doivent pas prétendre de disputer le salut au Pavillon de S. M. Le rang que les Ambassadeurs tiennent, & la préférence dont ils jouissent dans toutes les cours » en est une preuve certaine, & il feroit extraordinaire que l'Ambassadeur d'Angleterre, cédant à celui de France, les vaisseaux anglois disputaflent le salut aux vaisseaux François de même dignité. C'est pourquoi si le Roi de la Grande-Bretagne faisoit proposer cette question à M. le Comte de Broglie, S. M. desireroit qu'il ne se relâche point de ce qui est dû si légitimement à la couronne de France. Mais, pour montrer davantage les égards que S. M. a pour les Anglois, elle trouve bon qu'il convienne que le salut sera rendu par les vaisseaux François de la manière la plus avantageuse; c'est-à-dire, que l'on rendra coup pour coup entre les pavillons égaux &c entre les vaisseaux de guerre. Il conviendra aussi que les vaisseaux François salueront les premiers les vaisseaux anglois, qui auront une marque de commandement supérieur, &c du nombre de coups de canon qui seront tirés de part &c d'autre, tel que les Anglois le jugeront à propos; S. M. voulant bien que les vaisseaux soient traités à cet égard comme le seront ceux des Anglois qui auront salué un pavillon François d'une dignité supérieure. Ainsi d'un pavillon inférieur, il y aura deux ou quatre coups de différence, &c il importe peu à S. M. comment ce nombre soit fixé, pourvu que l'on conserve la supériorité qui lui appartient. Si l'Angleterre propose aussi de régler le salut qui se doit rendre aux places, S. M. veut bien que cela soit égal de part &c d'autre, c'est-à-dire, que les

The text on this page is estimated to be only 24.55% accurate

(332^) vaifleaux françois &c anglois falueront les premiers les places de l'autre nation d'un certain nombre de coups , &c que le falut foit rendu aux vaifleaux des Vice-amiraux d'un nombre égal de coups , de deux coups de moins aux Contre-amiraux &c aux Cornettes, &c de quatre aux fimples vaifleaux de guerre, / • M. le Comte de Broglie obfervera que ks Anglois ont beaucoup plus de pavillons de dignité que es autres nations , ainfi les ordres que S. M. lui donne à cet égard ne doivent s'entendre que pour le pavillon de la nation Angloife , qui tû rouge au quartier blanc , chargé d'une croix rouge ; car le pavillon bhu & le blanc dont ils fe fervent principalement dans les corps d'armée, ne font proprement que pavillon de fignaux. Cependant l'Angleterre vouloir les réputer pavillons de dignité , il la fera convenir que le pavillon bleu y eu mi-parti blanc ôc bleu , dont les françois fe fervent quelquefois , feront traités de la même manière par les Anglois, Colonies Françoifes de l'Amérique Il efl furvenu différentes conteflations entre le France Se l'Angleterre à l'occafion des Colonies françoifes de l'Amérique , * & les Anglois ont fait plufieurs infractions au Traité de paix conclu à Utrecht entre les deux Couronnes, Elles font détaillées dans Je Mémoire du Roi , que M. le Comte de Broglie trouvera ci-joint. Les intentions de S. M, y font expliquées : il efl fait mention des repréfentations à faire , &c des ordres à demander à S. M. Britannique pour faire rétablir &c remettre toutes chofes en règle» s.

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

(333) kançon de Vifle de Niives* Les intéreffés i Tarmement d'une Efcacire d'onze . ^ 'qui leur font dûs depuis 1706 pour la ranf on de Tifle de Kièves , ainfi qu'il paroît par le Mémoire ci-joint de ces armateurs. Le Roi defire que M. Comte de Broglio emploie fes bons offices au nom de S. M. en leur faveur auprès du Roi d'Angleterre , afin que cette affaire foit terminée fans aucun retardement. Pêche fur le grand BanCé La plus gi'andè partie des ttiaîtres des ûavîres 5 revenus Tannée dernière du grand Banc , ont fait leur déclaration à l'Amirauté , que les vaiflèaux de guerre anglois leur ont défendu de fe tenir fur ce Banc, fous prétexte que la bande du nord a été cédée à leur nation , Û que la pêche n'eft plus pertnife aux François qu k la bande du fud. Ils les ont obligés k quitter- la pêche avec menaces de les couler bas , & ils ont tiré des coups de canon ou de fiifil a balles , leur ayant donné chaflè jufqu à ce qu'ils les euifent éloignés. S. M. a fait porter dirèglement des plaintes au Roi d'Angleterre de la nouveauté de cette entreprife , &c des voies extraotdinaites que les Capitaines de ces vaiffeaux emploient pour la foutenir On a même fait convenir fes Miniftres de l'injuftice de ce procédé , formellement contraire aux difpofitions du Traité d'Utrecht. Quoique le Roi foit perfuadé que les Capitaines i\Qs vaiffeaux de guerre qui auront été cette année fur le banc , ont des ordres dd laiffer aux François une entière liberté, ainfi qu'il s'eft pratiqué en tout tems | la mer & ce commerce étant

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

libres à toutes les nations, S. M. ibuhaite Icfdots ordres foient rendus publics , &C que] Comte de Broglie en fâflè inflance au Roi Grande-Bretagne, afin que les officiers de la fine d'Angleterre en étant informés, aient exécuter préciGment , & à ne point troubler , Quelque prétexte que ce soit, les bâtimens fr; dans leur pcche sur le banc. Affaires imprévues. Comme dans le cours de son Âmbafla^ pourra arriver pluGeirs incidens qu'il efl d de prévoir dans cette influâion, S. M. atte t fa prudence 'qUU prendra en ces occaCons le le plus agréable pour elle, &c le plus avant Four le bien de les fujets , ftc qu'il aura (b informer chaque ordinaire de tout ce qui (î fera, tant par rapport au préfent mémoire, pour les aââires imprévues , concernant le merce maritime , la navigation &c les colonies que sur le compte qu^l rendra , elle pui raire favoir fes intentions par le Scrétaire ayant le département de la marine , & lorlq aura quelque affaire qui demandera du fecret . fervira du chiffre ci-joint. Sa Majesté s'en remet furtout a fa (agi voyance , étant perfuadée que le zèle q pour son fervice , fera toujours le même , 8 apportera dans les affaires les plus di toute la fermeté, la prudence d'cfprit & la cité poiliblesk Fait à Verfailles le i8 Mai 1724. Fin du Terme premier .

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

$\wedge_{-i}^{\wedge^0} \blacksquare, M^* i^M \gg i^*$

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

■^-'^*Mi, mM!' ■■'°';*^ï!?!?»•^*«^.

